



NOUVELLE-
CALEDONIE

INSTITUT D'**E**MISSION
D'**O**UTRE-**M**ER

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 164 rue de Rivoli 75001 PARIS

**Nouvelle-
Calédonie**

Rapport annuel
2009

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
La Nouvelle-Calédonie en bref	12
CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – Géographie et climat	16
1. Situation et superficie	16
2. Géologie	16
3. Faune et flore	17
4. Climat	17
Section 2 – Repères historiques	18
Section 3 – Cadre institutionnel	20
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE	25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	28
1. Les comptes économiques	28
2. L'emploi et le chômage	31
3. Les revenus et salaires	35
4. Les prix	39
5. Le commerce extérieur	42
6. La balance des paiements	50
Section 3 – Les politiques et finances publiques	52
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	52
2. Les finances publiques locales	64
CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITÉ	67
Section 1 – Aperçu général	68
Section 2 – L'agriculture	70
1. Généralités	70
2. La politique d'aménagement foncier et de développement rural	70

3. La régulation des marchés agricoles	72
4. La production agricole finale	73
5. La production d'origine animale	73
6. Les fruits et légumes	74
Section 3 – La pêche et l'aquaculture	75
1. Généralités	75
2. La pêche	75
3. L'aquaculture	77
Section 4 – L'industrie et l'artisanat	80
1. L'industrie	80
2. L'artisanat	82
Section 5 – L'énergie et l'eau	85
1. Généralités	85
2. L'énergie électrique	85
3. Les hydrocarbures	89
4. La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables	90
5. L'eau	93
Section 6 – Le nickel	95
1. Généralités	95
2. Le nickel dans le monde	96
3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie	99
4. Perspectives	102
Section 7 – La construction	107
1. Le poids du secteur	107
2. Le logement	108
3. Les grands chantiers	111
Section 8 – Le commerce	113
1. Généralités	113
2. Le commerce automobile	115
Section 9 – Le tourisme	117
1. Généralités	117
2. Le contexte international	117
3. La fréquentation touristique en Nouvelle-Calédonie	118
4. L'impact économique et social	121
5. La promotion de la Nouvelle-Calédonie	121
6. Les voyages des résidents	122
Section 10 – Les transports et télécommunications	123
1. Généralités	123
2. Les activités portuaires	123
3. Les activités aéroportuaires	126
4. Les télécommunications	130

Section 11 – Les autres services marchands	131
Section 12 – Les services non marchands	132
1. Généralités	132
2. L'éducation	132
3. La santé	135
CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	139
Section 1 - La structure du système bancaire	140
1. Les faits marquants de l'exercice	140
2. Organisation du système bancaire	142
3. La densité du système bancaire	145
4. Les moyens de paiement	147
5. L'activité des fonds de garantie	150
Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	153
1. Les taux d'intérêt	153
2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	157
3. Les performances financières des banques locales	162
Section 3 - L'évolution de la situation monétaire	166
1. Les avoirs financiers des agents économiques	167
2. Les crédits à la clientèle	168
3. La circulation fiduciaire	171
4. La masse monétaire et ses contreparties	171
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	173
Perspectives	175
Annexes	177
Annexe 1 : Statistiques économiques	179
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	187
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009	195
Annexe 4 : Les missions de l'IEOM	198
Annexe 5 : Lexique des principaux sigles mentionnés	200
Annexe 6 : Liste des publications de l'IEOM	202

Avant-propos

L'incertitude aura caractérisé l'année 2009 pour la Nouvelle-Calédonie. Née de la conjonction de plusieurs événements, à la fois exogènes et endogènes au territoire, elle s'est traduite par une frilosité particulière des acteurs économiques, en attente d'une meilleure visibilité sur le climat des affaires. Au final, la croissance de l'économie calédonienne aura indéniablement marqué le pas, sans pour autant entamer la dynamique de moyen terme portée par des projets d'envergure en cours et à venir.

Pour la Nouvelle-Calédonie, l'année 2010 devrait être celle de la mise en production de la seconde usine métallurgique dite « du Sud ». Par l'énorme chantier de construction qu'elle a représenté, cette « révolution industrielle et technologique » a certes déjà beaucoup impacté l'économie ces dernières années, mais le démarrage de l'usine de Goro va faire entrer le territoire dans une nouvelle ère. Il en ira de même de la poursuite de la construction de l'usine du Nord et du développement de la zone Voh-Koné-Pouembout. Ces prochaines années correspondront, de surcroît, à la mise en place de nouveaux transferts de compétences au profit de la Nouvelle-Calédonie. Même si l'accompagnement de l'État est acquis, la question de la gouvernance économique et sociale sera de plus en plus prégnante et une réflexion, visant à répondre aux défis (économiques, sociaux, environnementaux,...) auxquels la Nouvelle-Calédonie sera confrontée au cours des prochaines années, devra se poursuivre afin de permettre au territoire de profiter pleinement des opportunités qui s'offrent à lui.

Pour l'IEOM, l'année 2009 restera comme une année charnière. En effet, la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM), publiée au Journal Officiel de la République du 28 mai 2009, a confirmé ou élargi certaines missions de l'Institut. L'IEOM se voit ainsi reconnu explicitement le pouvoir de définir les instruments de politique monétaire, notamment en ce qui concerne le taux et l'assiette des réserves obligatoires ; en outre, le champ de compétence de l'IEOM est élargi à la surveillance de la sécurité et du bon fonctionnement des systèmes de paiement et de compensation ainsi qu'à l'établissement de la balance des paiements des territoires relevant de sa zone d'émission.

Au cours de l'année 2009, l'IEOM a été sollicité, à de nombreuses reprises, par les pouvoirs publics pour apporter son expertise tant sur le plan de la conjoncture que sur des aspects techniques relevant par exemple de la question du passage à l'euro ou de la médiation du crédit. En 2010, dans un contexte international qui restera probablement très incertain, l'IEOM continuera de mobiliser ses moyens afin d'apporter aux décideurs une information économique et financière accessible et de qualité. Il conservera également le souci de traiter rapidement et efficacement les situations de surendettement qui touchent, majoritairement, des personnes économiquement et socialement fragiles. Il veillera, particulièrement, au bon fonctionnement du système bancaire et adaptera sa politique monétaire au regard de l'évolution économique des collectivités territoriales du Pacifique.



Thierry Beltrand

Suite à la crise financière survenue aux États-Unis à l'été 2007, accompagnée de la crise économique qui s'est propagée à l'ensemble des régions au deuxième semestre de l'année 2008, un redémarrage de l'activité mondiale a été observé et s'est consolidé au cours de l'année 2009. L'amélioration du climat des affaires constaté dans les pays avancés au second semestre 2009 s'explique en grande partie par l'amélioration des conditions financières et par les plans de relance mis en œuvre. Le rebond de la demande des pays émergents a permis au commerce mondial de redémarrer après deux trimestres de chute. L'inflation s'est inscrite dans une tendance baissière sous l'effet conjugué d'une moindre demande, de la hausse du chômage et de la baisse du prix de l'énergie.

2009, année de transition pour la Nouvelle-Calédonie

En 2009, l'activité de la Nouvelle-Calédonie a marqué le pas alors qu'elle avait jusqu'alors bien résisté à la tendance baissière de l'économie mondiale. Au cœur de ce ralentissement figure le manque de confiance des agents économiques, cette dernière n'étant revenue –partiellement– que sur la fin de l'année.

Ce comportement est très probablement né de la phase de transition dans laquelle est entré le territoire en 2009. Transition politique d'abord, avec les élections provinciales en mai ; transition économique ensuite, avec la nouvelle loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) ; transition institutionnelle enfin, avec le vote de nouveaux transferts de compétences. A cela aurait pu s'ajouter une transition industrielle dont l'impact aurait été positif, avec la mise en route de l'usine métallurgique de Goro, mais celle-ci a été repoussée et n'aura donc pas produit les effets escomptés sur 2009. Les moteurs traditionnels de la croissance du territoire tels que l'emploi, l'investissement, la consommation des ménages ont ainsi perdu de leur dynamisme.

Une inflation modérée, un marché du travail moins dynamique

Au cours de l'année 2009, l'inflation a nettement ralenti, atteignant seulement 0,2 % sur un an en décembre, après 3,7 % un an auparavant. La forte baisse des prix mondiaux des carburants explique pour une large part cette hausse très modérée mais elle n'en est pas la seule raison : l'indice sous-jacent est passé d'un rythme annuel de 2,6 % au mois de janvier à 1,1 % au mois de décembre, traduisant une diminution générale de la pression inflationniste.

L'indice des prix de la construction (indice BT 21) a reculé significativement (-4,7 % sur l'année, contre +9,7 % à fin décembre 2008). Par effet induit, l'indice de révision des loyers (IRL) a nettement ralenti, passant de +5,1 % à +0,7 % sur la même période.

Le retournement observé depuis juin 2008 sur le marché du travail a perduré en 2009. Le nombre de demandeurs d'emploi a continué de progresser sur un an : il s'élevait à 6 017 à la fin du mois de décembre, en hausse de 7 % en glissement annuel. Parallèlement, les offres nouvelles d'emploi, toujours portées par les différents projets en cours –métallurgiques notamment– et par les créations d'entreprises, ont progressé à un rythme soutenu mais nettement plus faible qu'en 2008.

Le taux de couverture des importations par les exportations a continué de se dégrader en 2009, du fait d'une baisse plus rapide des exportations que des importations. Il s'établit à son plus bas niveau historique, soit 37 % (-4,2 points sur un an).

Consommation et investissement atones, mais des prémices de reprise en fin d'année

Les importations et immatriculations de voitures particulières ont fortement diminué (respectivement de -4 % et -8 %). Parallèlement, les importations d'articles d'ameublement et d'habillement baissaient respectivement de 4 % et 1 %, traduisant un tassement de la demande des ménages. L'ensemble des indicateurs objectifs de l'investissement des entreprises ont également été mal orientés sur l'année, comme c'est le cas notamment des importations de biens d'équipement et de véhicules utilitaires qui ont fortement reculé (respectivement de -23 % et -25 %).

La fin de l'année a cependant été plus favorable : les importations de produits de biens de consommation courante au 4^{ème} trimestre 2009 ont été, par exemple, supérieures à celles du même trimestre de 2008. De même, les immatriculations du 4^{ème} trimestre ont permis de limiter la baisse sur l'ensemble de l'année, avec une hausse significative de 15 % par rapport au trimestre précédent et de +9 % par rapport au même trimestre de 2008. Les immatriculations de véhicules utilitaires ont également enregistré une hausse prometteuse de près de 8 % au 4^{ème} trimestre 2009 par rapport au trimestre précédent.

Au plan sectoriel, le tourisme et l'aquaculture, deux secteurs porteurs pour le développement économique de l'île, ont traversé une année difficile. La fréquentation touristique est passée, en 2009, sous la barre symbolique des 100 000 touristes tandis que les exportations de crevettes retrouvaient leur niveau le plus faible depuis 10 ans. Dans le même temps, le secteur du nickel a connu une année en demi-teinte avec un premier semestre tendu et une reprise marquée des cours sur le second. A contrario, le BTP a continué de bien résister au ralentissement de l'économie grâce aux grands chantiers en cours (montée en charge de l'usine du Nord, logement sociaux, aéroport).

Un ralentissement de la croissance confirmé par les indicateurs financiers

Suivant la tendance générale de l'économie, le crédit bancaire a continué de progresser mais à un rythme moins soutenu que par le passé. L'ensemble des concours à l'économie toutes zones confondues s'élève en fin d'année à 771,4 milliards de F CFP, en hausse de 8 % sur un an contre +16 % un an auparavant. Le ralentissement de l'activité bancaire se traduit notamment par une production de crédits par les banques locales en baisse de 11 % sur l'ensemble de l'année. Ainsi, 129 milliards de F CFP de crédits ont été consentis cette année, contre 146 milliards en 2008. Mais ce niveau de production reste malgré tout supérieur à ceux enregistrés en 2006 et 2007. Le taux de créances douteuses sur la zone d'émission est stable sur un an et reste au niveau modéré de 2,6 %, traduisant un risque de place encore très mesuré.

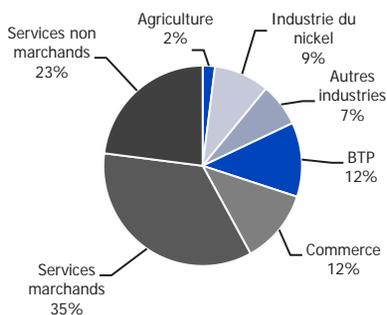
L'attentisme des acteurs se traduit par une forte hausse de l'épargne. Les actifs détenus par les entreprises progressent ainsi de 19 % alors que ceux conservés par les ménages augmentent de 5 %. La bonne tenue des marchés actions a contribué à ce raffermissement des portefeuilles d'actifs. L'épargne à long terme progresse de 14 % sur un an.

Le déficit de la position extérieure nette se réduit sur un an

Le ralentissement de la distribution de crédits a eu pour effet de limiter les besoins des banques en ressources extérieures. Ainsi, la position extérieure nette du territoire s'est améliorée, passant d'un besoin global de 80 milliards à 72 milliards de F CFP.

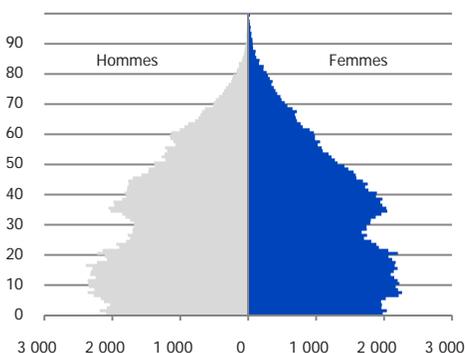
La Nouvelle-Calédonie en bref

Répartition du PIB de la Nouvelle-Calédonie en 2008



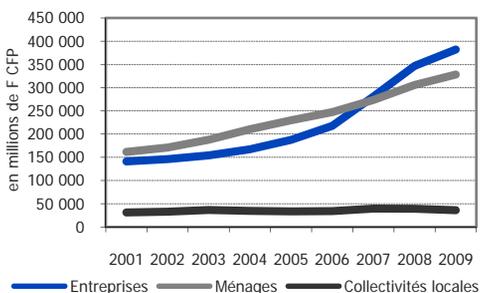
Sources : CEROM, ISEE

Pyramide de la population estimée au 1^{er} janvier 2008



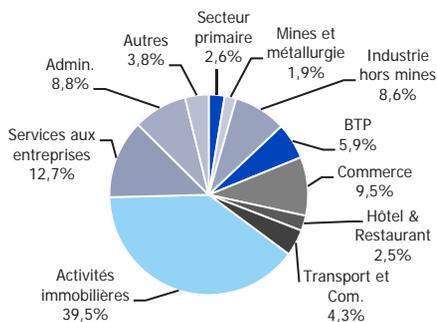
Sources : État Civil - ISEE

Évolution des encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre 2009



Source : IEOM

Risques sectoriels de la Nouvelle-Calédonie au 31 décembre 2009 (en %)



Source : IEOM - Service Central des Risques

Les chiffres clés de la Nouvelle-Calédonie

	2000	2009	Métropole 2009
Population			
Population totale (en milliers)	211	246 ^(*)	62 106
Taux de croissance de la population (%)	1,9	nd	0,5
Taux de natalité (‰ habitants)	21,4	16,2 ⁽¹⁾	12,7
Taux de mortalité (‰ habitants)	5,1	4,7 ⁽¹⁾	8,5
Indicateur conjoncturel de fécondité (nombre d'enfants par femme)	2,6	2,2 ⁽²⁾	2,0
Solde migratoire	571	1 760 ⁽¹⁾	71 000
Espérance de vie à la naissance - hommes	71,7	71,8 ⁽²⁾	77,8
Espérance de vie à la naissance - femmes	78,8	80,3 ⁽²⁾	84,5
Nombre de médecins ⁽³⁾ pour 100 000 habitants		192	339
Taux de réussite au baccalauréat (%)	65	79	86,2
Environnement			
Superficie totale (km ²)		18 576	543 965
Part d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité	27%	23%	14%
Économie			
PIB (milliards de F CFP courant)	442	737 ⁽¹⁾	232 825 ⁽¹⁾
Taux de croissance du PIB (au prix de l'année précédente, %)	2,5	0,6 ⁽¹⁾	0,4 ⁽¹⁾
PIB / habitant (millions de F CFP courant)	2,1	3,0 ⁽¹⁾	3,6 ⁽¹⁾
Consommation électrique (kW/hab/an)	7 585	7 411	7 573 ⁽²⁾
Taux d'inflation (au 31 décembre en glissement annuel, %)	2,3	0,2	0,9
	2000	2009	Variation 09/00
Demandeurs d'emploi en fin de mois (moyenne annuelle)	9 439	6 981	-26,0%
Total des importations (millions de F CFP)	119 765	220 223	83,9%
Total des exportations (millions de F CFP)	77 039	80 740	4,8%
Taux de couverture (%)	64	37	- 27,7 pts
Indicateurs sectoriels			
Consommation de ciment (tonnes)	93 984	139 858	48,8%
Cours du nickel au LME en USD/livre (moyenne annuelle)	3,9	6,6	69%
Exportations de minerai (milliers de tonnes humides)	4 109	3 543	-13,8%
Exportations de produits métallurgiques (tonnes de nickel contenu)	57 579	51 180	-11,1%
Nombre de touristes	109 587	99 379	-9,3%
Nombre de croisiéristes	48 579	131 231	170%
Immatriculations de voitures particulières neuves	5 436	7 246	33,3%
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 787	2 456	37,4%
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 914	1 259	-56,8%
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,37	1,73	26,5%
Actifs financiers des agents économiques** (milliards F CFP)	194	438	126%
Encours sains des agents économiques** (milliards F CFP)	260	554	113%
Taux de créances douteuses (%)	5,8	2,6	- 3,2 pts
Nombre de dossiers de surendettement	so	66	so

(1) Chiffres 2008, (2) Chiffres 2007, (3) généralistes + spécialistes, (p) provisoire, (so) sans objet, (*) Recensement 2009, (**) détenus par les établissements de crédits locaux.

Sources : CEROM, DASS-NC, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Direction de l'Infrastructure, de la Topographie et des Transports Terrestres, Direction de la Police Aux Frontières, Direction Régionale des Douanes, ENERCAL, EEC, Holcim, IEOM, Institut de Développement des Compétences, ISEE, Insee, LME, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie.



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

1. Situation et superficie

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 km à l'est des côtes australiennes et à 1 800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le sud de la Mélanésie à plus de 2 500 km de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à 600 km de l'archipel de Vanuatu.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 576 km² et comprend principalement :

- la Grande Terre (environ 400 km sur 40 km) orientée selon un axe sud-est/nord-ouest ;
- l'Île des Pins (150 km²), qui la prolonge au sud-est ;
- l'Archipel des Belep (70 km²) qui la prolonge au nord-ouest ;
- les Îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km² sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.

En intégrant les îles et îlots inhabités, la zone économique exclusive¹ de la Nouvelle-Calédonie atteint 1,4 million de km².

2. Géologie

La Grande Terre est partagée par la chaîne centrale qui se caractérise par des sommets arrondis et des versants abrupts, souvent érodés. Elle culmine au nord à 1 629 mètres au Mont Panié et au sud à 1 618 mètres au Mont Humboldt. Les deux côtes sont asymétriques, un corridor très étroit sépare la chaîne du lagon à l'est, alors que la transition est plus progressive à l'ouest et les plaines y sont plus larges. Le versant est est au vent et l'ouest sous le vent.

Les Îles Loyauté sont d'anciens atolls soulevés et basculés à des degrés variables à la fin du Tertiaire, le relief y est plat, la végétation forestière et les cours d'eau totalement inexistantes sur ces socles calcaires.

La Grande Terre est constituée de terrains sédimentaires plissés à l'ère tertiaire puis soumis à une érosion qui a provoqué la constitution de couches de latérite. On y trouve de nombreuses substances métalliques comme le nickel, le chrome, le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse ou le cobalt. Le sol calédonien renferme également une forme de minerai oxydé dont la teneur en nickel est très riche (3 %), la garniérite. Les réserves de minerai nickélique latéritique (dont la teneur en nickel est plus faible et varie entre 1 à 1,6 %) sont importantes en Nouvelle-Calédonie et représenteraient environ 10 % des réserves mondiales.

¹ La zone économique exclusive est l'espace maritime sur lequel l'État côtier exerce un droit souverain.

3. Faune et flore

La diversité des roches mères s'ajoute à celle des climats pour favoriser la grande variété pédologique de la Nouvelle-Calédonie. Quatre écosystèmes principaux occupent l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

- la mangrove : zone de palétuviers croissant essentiellement dans la vase du littoral de la côte ouest ;
- la forêt : couvrant 25 % du territoire dans la chaîne de montagnes et prenant différentes formes selon la nature des sols et le climat : forêt dense et humide ou forêt sèche (sclérophylle) raréfiée par les incendies et les défrichements ;
- la savane : vastes prairies pauvres en arbres qui occupent un tiers de la superficie du territoire à l'ouest et au nord ;
- le maquis : végétation arbustive sur les terrains pauvres du sud-est ou du nord de la Grande Terre.

La richesse de la flore néo-calédonienne va de pair avec celle de la faune terrestre endémique. L'isolement de la Nouvelle-Calédonie a favorisé le développement d'une faune originale : chiroptères (chauve-souris et roussettes), oiseaux comme le nautou (espèce de gros pigeon), les perruches et plus curieux encore, certains oiseaux comme le sylviornis (aujourd'hui disparu) et le cagou, emblème de l'île, qui, en l'absence de prédateurs avait pratiquement perdu l'usage de ses ailes. Les cerfs qui abondent dans les plaines de l'ouest ont été introduits par l'homme.

Les lagons de Nouvelle-Calédonie ont, en 2008, été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils s'étendent sur 8 000 km² et représentent le deuxième ensemble corallien au monde après la Grande Barrière australienne. La fertilité des eaux se traduit par le développement d'une biodiversité sous-marine particulièrement riche et diversifiée avec la présence notamment d'espèces marines emblématiques ou en danger, comme les tortues, les baleines ou les dugongs, ces derniers constituant la troisième population mondiale.

4. Climat

Le climat est tropical avec une période chaude et humide (de novembre à mars) et une période fraîche et plus sèche (de juin à août) reliées par deux courtes périodes de transition. Il est modéré par l'influence océanique et celle des alizés qui atténuent les conséquences d'une humidité proche de 80 %. La température moyenne annuelle de 23°C caractérise ce régime modérément chaud autour de valeurs historiques extrêmes de 2,3°C et de 39,1°C.

Les relevés pluviométriques mettent en évidence une forte hétérogénéité du régime des pluies. La moyenne annuelle peut dépasser 3 000 mm à Galarino (nord de la côte est), soit le triple de la moyenne observée sur la côte ouest. La Nouvelle-Calédonie connaît également des périodes de sécheresse liées à l'effet climatique El Niño. Les alizés soufflent plus de 300 jours par an, de secteur est à sud-est, à une vitesse comprise entre 15 et 35 km/h. De décembre à avril, les dépressions tropicales et les cyclones peuvent entraîner des vents exceptionnels supérieurs à 100 km/h avec des rafales à 250 km/h et des précipitations très fortes. Le cyclone Kerry est le dernier à avoir touché la Nouvelle-Calédonie, en janvier 2005.

Section 2

Repères historiques

Certaines hypothèses, non attestées par des faits archéologiques, font remonter les premiers peuplements d'homo sapiens à 30 000 ans avant J-C. Les preuves les plus anciennes de la présence humaine, découvertes dans la région de Koné, dateraient de 1 300 ans av. J-C. Il s'agit de poteries (lapita) fabriquées par des populations d'origine austronésienne qui ont migré, par étapes successives, depuis l'Asie du Sud-Est à partir de 4 000 ans avant J-C. Par ailleurs, en février 2007, des ossements et des poteries ont été découverts à Poé qui témoignent d'une occupation régulière de la zone depuis 2 000 avant J-C.

La structure sociale de base de ces populations est le clan, groupe familial d'une quarantaine de personnes vivant sur un même terrain et issu d'un ancêtre commun. Les clans sont regroupés en tribus qui entretiennent peu de relations entre elles. En effet, les groupes, qui pratiquent une agriculture itinérante fondée sur la jachère tournante, occupent de vastes espaces et sont éloignés les uns des autres. De ce fait, coexiste en Nouvelle-Calédonie une trentaine de langues ou dialectes différents.

Les Européens « découvrent » la Nouvelle-Calédonie le 4 septembre 1774, lors du second voyage dans l'océan Pacifique du capitaine James Cook. Il nommera ce territoire Nouvelle-Calédonie, par référence à son Écosse natale, que lui rappelait le nord-est de l'île. Si ce premier séjour de neuf jours semble s'être déroulé sans incident notable, les contacts ultérieurs seront plus conflictuels. La côte ouest de la Grande Terre ne fut approchée par Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse, qu'en 1788, soit peu de temps avant sa disparition, et la première escale aux Îles Loyauté eut lieu en 1796.

Pendant plus de soixante ans, de 1774 à 1840, seuls quelques contacts sporadiques avec l'archipel furent enregistrés.

Le 24 septembre 1853, sur ordre de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier-Despointes prit officiellement possession de la Nouvelle-Calédonie et Port-de-France (Nouméa) fut fondée le 25 juin 1854. La Nouvelle-Calédonie conservera le statut de colonie jusqu'en 1946.

Quelques dizaines de colons libres s'installèrent sur la côte ouest dans les années qui suivirent la prise de possession.

Au cours de la période 1864-1897, le peuplement fut marqué par l'administration pénitentiaire. En effet, à la fin de leurs peines, les plus méritants des condamnés de droit commun n'ayant pas l'autorisation de retourner en France métropolitaine, reçurent des concessions agricoles.

Entre 1873 et 1876, 4 200 prisonniers politiques furent "relégués" en Nouvelle-Calédonie. À l'exception d'une quarantaine de personnes qui s'installèrent dans la colonie, les autres déportés politiques retournèrent en France après les amnisties de 1879 et 1880. En 33 ans, 22 000 personnes auraient été détenues en Nouvelle-Calédonie.

A partir de 1895, l'installation de colons venus de France métropolitaine fut à nouveau encouragée : 525 familles représentant 1 500 personnes bénéficièrent d'un plan de distribution de 25 000 hectares de terres récupérées sur le domaine pénitentiaire et par le cantonnement des tribus mélanésiennes. Mais les aléas climatiques, la mévente des produits agricoles (café, coton...), l'insuffisance de main d'œuvre et les limites du cantonnement conduisirent à l'abandon de la politique de colonisation agricole.

Tous les espoirs de développement économique se reportèrent sur la mise en valeur des ressources minières extrêmement variées et abondantes. Le nickel devint ainsi l'élément moteur de la croissance économique du pays. Son exploitation entraîna durant un siècle, différentes vagues de migrations : chinoise, vietnamienne, japonaise, indonésienne, néo-hébridaise, wallisienne, tahitienne et antillaise.

Dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la seconde guerre mondiale eut une grande importance. L'île devint la principale base américaine extérieure dans le Pacifique. 600 000 militaires américains séjournèrent en Nouvelle-Calédonie et les troupes américaines comptèrent jusqu'à 50 000 hommes, soit l'équivalent de la population de l'époque.

En 1946, la Nouvelle-Calédonie devint Territoire d'Outre-mer, statut qui fut confirmé à l'avènement de la V^{ème} République. Depuis, tout en demeurant dans ce cadre, elle a été à la recherche d'un statut durable sinon définitif. C'est ainsi, qu'entre 1976 et 1988, elle connut cinq statuts différents qui furent sources d'insatisfaction et parfois de troubles graves.

Les Accords de Matignon, signés le 26 juin 1988, permirent d'assurer une stabilité pour une période de dix ans. L'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998, poursuit dans la voie ouverte par les Accords de Matignon en instaurant une période de 20 ans qui verra le transfert progressif de certaines compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie et la mise en place de nouvelles institutions (Congrès, Gouvernement, Sénat coutumier et Conseil économique et social). A partir de 2014 et au plus tard à l'issue de cette période, les citoyens admis au sein du corps électoral restreint, seront amenés à se prononcer sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes de l'État.

Section 3

Cadre institutionnel

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un statut particulier défini par le titre XIII de la Constitution (« Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ») qui l'exclut du champ des collectivités territoriales. L'organisation de la Nouvelle-Calédonie découle de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa et qui est fixée par les articles 76 et 77 de la Constitution. L'État français est représenté par le Haut-Commissaire de la République, les Institutions actuelles comprennent notamment, le Congrès qui est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie composée de 54 membres qui vote les délibérations et les lois du pays (cf encadré), le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, exécutif de la Nouvelle-Calédonie qui est élu par le Congrès, qui arrête les projets de délibérations et de lois du pays à soumettre au Congrès. Les Provinces, au nombre de trois, (Sud, Nord et Îles Loyauté), sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas explicitement réservées à l'État, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes. D'autres Institutions ont également été créées conformément à la Loi organique (Sénat coutumier, Conseil économique et social, Comité consultatif des mines et Conseil des mines). Le Sénat coutumier, composé de 16 membres, doit permettre de représenter les tribus néo-calédoniennes. Son avis doit être demandé (obligatoirement ou facultativement selon les cas), lors de l'adoption de certains projets de lois du pays. Les compétences de l'État et de la Nouvelle-Calédonie sont limitativement énumérées, la compétence de principe revenant aux Provinces.

Les lois du pays de Nouvelle-Calédonie

Les lois du pays de Nouvelle-Calédonie sont des actes votés par le Congrès dans certaines matières, qui ont valeur législative. Ainsi, son contentieux ne relève pas du juge administratif, mais du juge constitutionnel.

Les compétences détenues par l'État seront progressivement transférées à la Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- certaines ont été transférées dès la mise en place de la nouvelle organisation politique ;
- d'autres le seront dans des étapes intermédiaires ;
- d'autres sont partagées entre l'État et la Nouvelle-Calédonie ;
- les dernières de caractère régalien, ne pourront être transférées qu'à l'issue d'une consultation des citoyens.

Par ailleurs, le 20 février 2007, le Congrès de Versailles a inscrit dans la Constitution le gel¹ du corps électoral calédonien pour les élections Provinciales de 2009 et 2014.

Les compétences des communes ne sont pas touchées par le statut. Elles restent définies par les textes en vigueur².

¹ Le vote sera réservé aux personnes arrivées en Nouvelle-Calédonie avant le 8 novembre 1998 (date du référendum sur l'accord de Nouméa) et pouvant justifier de 10 ans de résidence sur le territoire.

² Toutefois, à partir de 2009, les règles relatives à l'administration des communes pourront être transférées à la Nouvelle-Calédonie.

L'ensemble des compétences (exclusives, partagées, prochains transferts) est repris dans le tableau ci-après.

Concernant les compétences partagées, le statut introduit une série de mesures qui visent à associer la Nouvelle-Calédonie à la gestion des affaires publiques qui restent du ressort de l'État. Cette association peut se limiter à une simple information. Par exemple, « le président du Gouvernement est informé par le Haut-commissaire des mesures prises en matière de maintien de l'ordre » (art. 35).

Par ailleurs, la Loi organique précise dans son article 26 : « Les compétences attribuées à l'État par les dispositions du III de l'article 21 sont transférées à la Nouvelle-Calédonie au cours de la période correspondant aux mandats du Congrès commençant en 2004 et 2009.

Les compétences transférées et l'échéancier des transferts font l'objet d'une loi du pays adoptée à la majorité des trois cinquièmes du Congrès, au plus tard le dernier jour du sixième mois suivant le début de chaque mandat »¹.

Aucun transfert n'a été demandé dans les six premiers mois du mandat commençant en 2004. La seconde mandature, qui a débuté en mai 2009, a permis d'initier le processus avec un vote à l'unanimité des membres du Congrès sur le transfert de compétences en matière d'enseignement secondaire public, d'enseignement primaire et secondaire privé et de circulation maritime et aérienne intérieure. Ces nouvelles responsabilités seront effectives entre janvier 2011 et janvier 2013. D'autres transferts pourraient être décidés avant le 31 mai 2011, concernant notamment le droit commercial, le droit civil, les règles relatives à l'état civil et la sécurité civile. Au cours de ce même mandat, d'autres compétences sont également susceptibles d'être transférées : la communication audiovisuelle, l'enseignement supérieur, les règles d'administration et le contrôle de légalité des Provinces, des communes et de leurs établissements publics, le régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics.

Enfin, conformément à l'article 77 de la Constitution, la Loi organique détermine les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté. L'article 217 de cette loi précise que la consultation sera organisée au cours du mandat du Congrès qui commencera en 2014.

La citoyenneté néo-calédonienne

Depuis 1998, il existe une citoyenneté néo-calédonienne attribuée essentiellement selon un critère de résidence. La loi constitutionnelle du 23 février 2007 a précisé que le statut de citoyen était restreint aux seules personnes inscrites sur les listes électorales pour la consultation du 8 novembre 1998 et justifiant d'une durée de résidence de dix ans en Nouvelle-Calédonie, ainsi que leurs enfants lorsqu'ils accèdent à la majorité. Cette citoyenneté entraîne des effets juridiques très importants : ainsi, par exemple, seuls les citoyens néo-calédoniens peuvent voter aux élections Provinciales.

¹ L'article 26 de la loi organique a été modifié autorisant un délai supplémentaire au Congrès concernant la décision sur certains transferts.

Répartition et échéancier des transferts de compétences issus de la loi organique de 1999

	État	Nouvelle-Calédonie
Nationalité, Immigration, Sécurité intérieure	Nationalité ; garantie des libertés publiques; droits civiques, régime électoral, règles concernant l'état civil.	Statut civil coutumier.
	Sécurité civile. (1) Maintien de l'ordre. (3)	Information sur les mesures prises en matière de maintien de l'ordre. (3)
Défense	Conditions d'entrée et de séjour des étrangers. (3)	Consultation et information sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois. (3)
	Défense, régime des matériels de guerre, armes et munitions, poudres et substances explosives.	
Justice, Droit	Droit civil. (1)	Droit des assurances.
	Droit pénal. (3)	Droit de la coopération et de la mutualité. Possibilité d'assortir, sous certaines conditions, les infractions aux lois du pays et à ses règlements de peines d'amendes et de peines d'emprisonnement. (3)
	Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative ; Procédure pénale et procédure administrative contentieuse ; commission d'office et service public pénitentiaire.	Procédure civile, aide juridictionnelle et administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance. Réglementation des officiers publics et ministériels.
Enseignement et recherche	Enseignement du 2ème degré public et privé, enseignement primaire privé, santé scolaire. (1)	Programme enseignement primaire ; formation des maîtres, contrôle pédagogique. Formation professionnelle et attribution de diplômes à ce titre. (3) Consultation sur la création ou la suppression en Nouvelle-Calédonie de filières de formation de l'enseignement secondaire.
	Collation et délivrance des titres et diplômes. (3)	
	Enseignement supérieur et recherche. (2) (3)	Association et consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis en Nouvelle-Calédonie ; création d'un conseil consultatif de la recherche.
Relations extérieures	Relations extérieures sous réserve, le cas échéant, de celles dévolues à la Nouvelle-Calédonie. (3)	Négociation et signature d'accords avec des États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies. (3) Association ou participation au sein de la délégation française aux négociations et à la signature d'accords. (3) Participation ou association aux négociations relatives aux relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie. (3) Possibilité d'être membre, membre associé ou observateur auprès d'organisations internationales. Possibilité d'avoir une représentation auprès d'États ou territoires du Pacifique. (3) Possibilité de signature de conventions de coopération décentralisées avec des collectivités locales ou étrangères, leur groupement ou établissements publics. (3)
Communications	Communication audiovisuelle. (2) (3)	Consultation , notamment par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, lorsque ses décisions intéressent la Nouvelle-Calédonie. (3)
	Liaisons et communications gouvernementales de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; réglementation des fréquences radio-électriques.	Postes et télécommunications.
Météorologie		Météorologie.
Transport Equipement	Desserte maritime entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République, statut des navires.	Desserte maritime d'intérêt territorial ; immatriculation des navires.

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000, Transfert voté le 31 novembre 2009, (1) Transfert possible à partir du 2ème ou 3ème mandat du Congrès, (2) Résolution possible du Congrès à partir de 2009 sollicitant un transfert par voie de loi organique, (3) Compétences partagées.

Sources : ISEE-TEC 2006, IEOM

	État	Nouvelle-Calédonie
Transport Équipement (suite)	Desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République ; immatriculation des aéronefs.	Desserte aérienne intérieure et internationale (sous réserve de la compétence de l'État dans les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République).
	Police et sécurité en matière de circulation aérienne intérieure et de circulation maritime dans les eaux territoriales. (1) Sûreté en matière aérienne. (3)	Équipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle-Calédonie.
Energie		Réseau routier de la Nouvelle-Calédonie, circulation routière et transports routiers.
Monnaie et fiscalité	Monnaie, crédit, changes, relations financières avec l'étranger ; Trésor.	Production et transport d'énergie électrique. Réglementation relative aux hydrocarbures.
	Fonction publique de l'État.	Fiscalité (perception, création et affectation d'impôts, droits et taxes).
Administration et finances	Marchés publics et délégations de services publics de l'État et de ses établissements publics.	Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes.
	Contrôle de légalité et règles relatives à l'administration des Provinces, des communes et de leurs établissements publics ; régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics. (2)	Réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
	Contrôle budgétaire des Provinces, communes et leurs établissements publics.	Organisation des services et établissements publics de Nouvelle-Calédonie.
Commerce et Investissements	Droit commercial. (1)	Statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie
		Commerce extérieur, régime douanier ; réglementation des investissements directs étrangers. Réglementation des professions libérales et commerciales.
Emploi et formation professionnelle		Réglementation des poids et mesures ; concurrence et répression des fraudes. Commerce des tabacs. Réglementation des prix et organisation des marchés.
		Droit du travail (principes fondamentaux) ; droit syndical ; formation professionnelle et attribution des diplômes à ce titre ; Inspection du travail.
Action sociale et Santé		Réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics et ministériels.
		Protection de l'emploi local. Accès au travail des étrangers.
Sport Tourisme et culture		Protection sociale, santé, hygiène publique ; contrôle sanitaire aux frontières.
		Établissements hospitaliers.
Mines	Réglementation minière concernant les substances minérales mentionnées au 1er de l'article 19 du décret 54/1110 du 13 novembre 1954, ainsi qu'aux installations qui en font usage.	Réglementation des activités sportives et socio-éducatives ; infrastructures et manifestations sportives et culturelles.
		Réglementation relatives aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt. Schéma de mise en valeur des richesses minières.
Ressources naturelles, Environnement	Exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales. (3)	Réglementation et exercice du droit d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive. (3)
		Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; abattoirs.
Foncier Domaines	Droit de propriété et droit réels.	Droit domanial de la Nouvelle-Calédonie.
		Régime des terres coutumières et palabres coutumiers, limites des aires coutumières.
Urbanisme et Habitat		Principes directeurs du droit de l'urbanisme ; cadastre.

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000, Transfert voté le 31 novembre 2009. (1) Transfert possible à partir du 2ème ou 3ème mandat du Congrès, (2) Résolution possible du Congrès à partir de 2009 sollicitant un transfert par voie de loi organique, (3) Compétences partagées.

Sources : ISEE-TEC 2006, IEOM



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Nouvelle-Calédonie

Section 1

La population

Cette analyse reprend en partie les éléments de la conférence de presse du 12 février 2010 de François Clanché, chef du Département de la démographie à l'Insee, qui concluait sa mission sur les résultats du recensement 2009.

En août 2009, l'Insee a organisé le recensement de la population de Nouvelle-Calédonie, en étroite collaboration avec l'Isee. 750 agents recenseurs ont sillonné toutes les communes du Territoire pour y questionner leurs habitants. Les premiers résultats de ce recensement ont été rendus publics en novembre dernier.

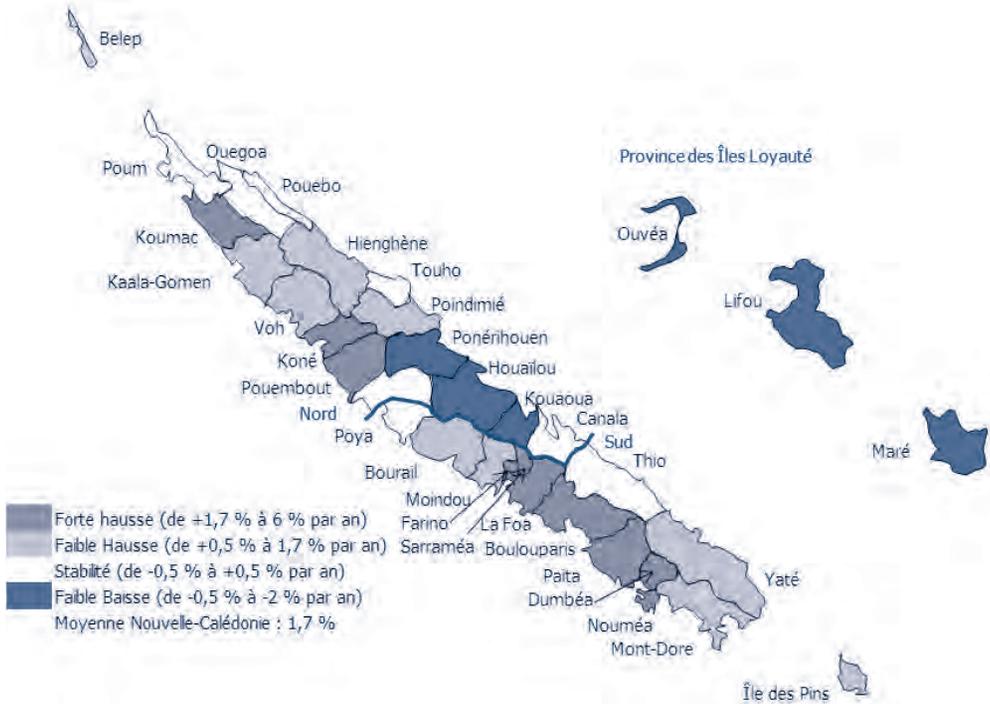
En attendant la parution du décret authentifiant les résultats du recensement et l'exploitation complète des données de celui-ci, les principales conclusions sont les suivantes :

- La Nouvelle-Calédonie comptait, en août 2009, 245 580 habitants, soit près de 50 000 habitants de plus qu'en 1996. Le territoire aurait donc connu une croissance démographique de 25 % en 13 ans, ce qui ressort élevé.
- Parmi ces habitants, 39 782 appartiennent à une tribu kanak mais ne résident pas dans la commune de cette tribu. Ce chiffre a beaucoup augmenté depuis 1996, preuve d'importants mouvements de population au sein du territoire.
- La Province Sud est de très loin la plus peuplée, avec 183 007 habitants. Le Grand Nouméa abrite à lui seul les deux tiers de la population du territoire. Depuis 1996, sa population a plus augmenté que le reste de la Nouvelle-Calédonie. Si la population de Nouméa et du Mont-Dore augmente, c'est à Dumbéa et Païta, où de nouveaux quartiers sont ouverts à l'urbanisation alors que l'espace foncier disponible est devenu plus rare à Nouméa, que la croissance a été la plus forte.
- Le centre de la Province Sud (La Foa, Boulouparis) présente également une importante croissance démographique.
- La Province Nord (45 137 habitants en 2009) connaît une situation très contrastée entre les côtes Est et Ouest, la côte orientale perdant des habitants. Houailou, Ponérihouen ou Kouaoua présentent certes un accroissement naturel positif¹, mais de nombreux habitants quittent ces communes pour gagner le Grand Nouméa ou la côte Ouest. L'information collectée lors du recensement sur la tribu d'appartenance confirme ces mobilités : la population liée aux tribus de ces communes mais n'y résidant pas augmente fortement dans le reste de la Grande Terre.
- La côte occidentale de la province Nord est dynamique sur le plan démographique : de Pouembout à Koumac, en passant par Koné, la population

¹ Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

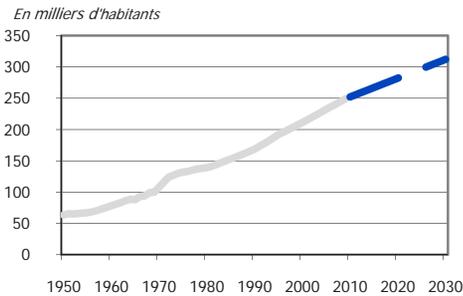
augmente fortement, sous l'effet à la fois de la croissance naturelle et des migrations.

- La situation des Îles Loyauté est proche de celle de la côte Est : les naissances sont plus nombreuses que les décès, mais les départs excèdent la croissance naturelle : les trois îles perdent ainsi de la population. Il y a aujourd'hui plus de membres des tribus des Îles sur la Grande-Terre (22 574) que d'habitants dans les Îles elles-mêmes (17 436).



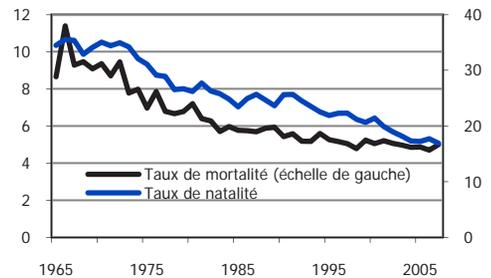
Source : ISEE

Évolution de la population depuis 1950 et projection 2030



Source : ISEE

Évolutions des taux de natalité et de mortalité (en ‰)



Section 2

Les principaux indicateurs économiques

Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont élaborés par l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE). Ils sont établis selon les nouvelles normes de la comptabilité nationale recommandées par les organismes internationaux.

1. Les comptes économiques

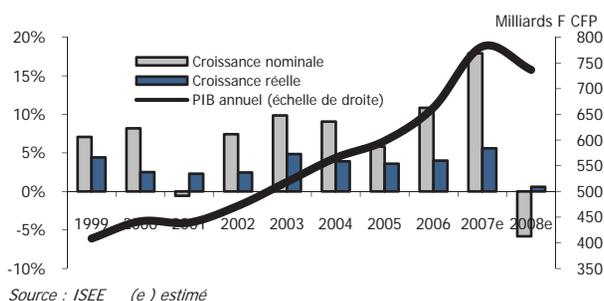
1.1 LE PIB

Les évaluations du PIB entre 1999 et 2006 sont issues des comptes définitifs tandis que ceux des années 2007 à 2008 sont le résultat d'une estimation faite à partir du modèle comptable « MODELISEE » mis au point par l'ISEE et l'AFD.

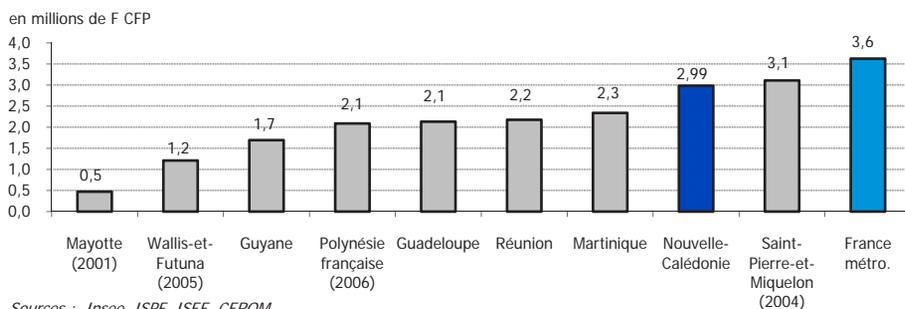
En moyenne annuelle sur la période 1998-2008, la croissance du PIB a été estimée à 6,8 % en valeur nominale et à 3,4 % en valeur réelle. Le PIB atteint 737 milliards de F CFP en 2008.

En 2008, la croissance économique de la Nouvelle-Calédonie a été faible en valeur réelle (+0,6 %) et négative en valeur nominale (-5,8 %). Ces évolutions sont le résultat du retournement de conjoncture qui a touché le secteur du nickel après une année 2007 atypique. Ainsi, en dehors du secteur du nickel la croissance du reste de l'économie reste forte (+5 %).

Croissance et montant du PIB en Nouvelle-Calédonie



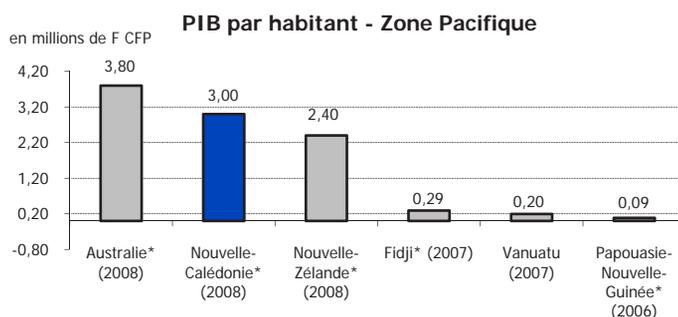
PIB par habitant - France / Outre-mer en 2008



En 2008, le PIB par habitant estimé en Nouvelle-Calédonie était de 3,0 millions de F CFP. Si l'on excepte la situation de Saint-Pierre-et-Miquelon dont le PIB est largement défini par le secteur non marchand, la Nouvelle-Calédonie est la géographie où la richesse produite par

habitant est la plus forte dans l'Outre-Mer français (+28 % par rapport à la Martinique et +37 % par rapport à la Réunion). L'écart s'est même accentué ces dernières années, la croissance du territoire étant bien plus soutenue que celle des autres collectivités d'Outre-Mer.

Dans la zone Pacifique, la Nouvelle-Calédonie se classe en seconde position en termes de PIB par habitant. Elle se situe entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les autres PEI¹ de la zone affichent des niveaux de PIB par habitant comparables à ceux des pays en voie de développement.



Sources : OCDE, ISEE
*Chiffes estimés

1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

Entre 1998 et 2008, la demande relative aux projets miniers a considérablement changé la répartition du PIB. Ainsi, la consommation des ménages ne représente plus que 64 % du PIB contre 70 % en 1998. La formation brute de capital est passée de 81 milliards de F CFP à 316 milliards de F CFP soit 43 % du PIB. La croissance des dernières années est donc le fruit de l'augmentation de l'investissement privé.

L'équilibre emplois-ressources

Millions de F CFP	1998	part dans le PIB	2007 ^e	2008 ^e	part dans le PIB
Ressources					
Produit intérieur brut	381 463		782 096	736 582	
Importations	137 382	36%	347 418	361 873	49%
Emplois					
Dépenses de consommation finale des ménages	267 945	70%	434 846	468 234	64%
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	109 879	29%	172 742	180 037	24%
Formation brute de capital	81 124	21%	302 300	315 536	43%
Exportations	59 897	16%	219 626	134 647	18%

Source : Comptes économiques - ISEE (e) estimé

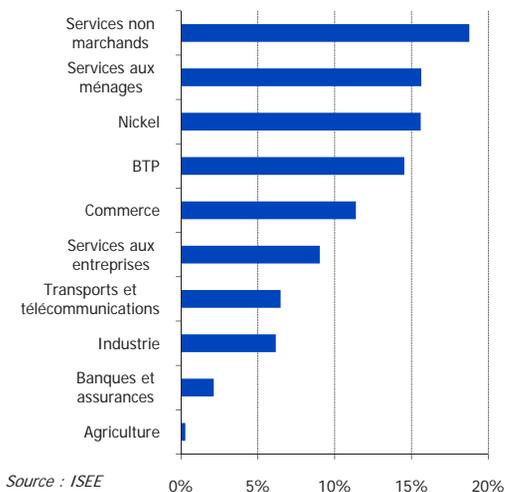
La part des exportations, qui avait fortement augmenté en 2007 du fait de la forte progression des prix du nickel, s'est atténuée en 2008 avec la correction sur les cours. Les importations de biens et de services représentent en 2008 près la moitié du PIB, alors qu'elles n'en représentaient qu'un peu plus du tiers en 1998.

¹ Petites Économies Insulaires

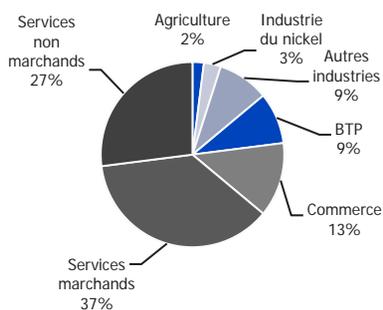
1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE

Quatre grands secteurs ont contribué à la croissance de l'économie sur les dix dernières années : les services non marchands, les services aux ménages, le secteur du nickel et le BTP. Ils expliquent près des deux tiers de la progression de la valeur ajoutée entre 1998 et 2008. Cependant, le secteur non marchand a un poids relativement moindre dans l'économie en 2008 qu'en 1998 car sa contribution à la croissance a finalement été plus faible que son poids dans l'économie. En 2007, le secteur mines/métallurgie représentait 20 % du PIB en raison du cours élevé du nickel, le retournement de conjoncture ramène le poids de ce secteur à 9 % du PIB en 2008. Le développement des projets miniers a permis au secteur du BTP de connaître un essor particulièrement important puisque son poids dans l'économie a progressé de 3 points en dix ans.

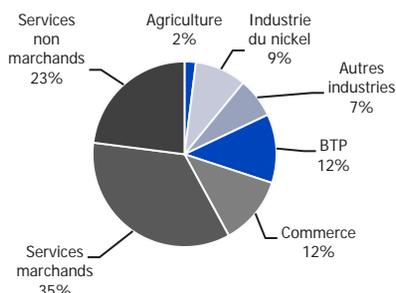
Contribution des secteurs à la croissance entre 1998 et 2008



Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 1998



Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 2008



2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE

D'après l'Institut pour le développement des compétences, la part de demandeurs d'emploi au sein de la population active s'établirait autour de 6,4 % en 2009, contre 6,3 % en 2008. Lors du recensement réalisé en 2004¹, la population totale de 14 ans et plus était de 169 065, dont 96 406 actifs et 72 650 inactifs. Les actifs² étaient répartis en 80 685 actifs occupés³ et 15 721 chômeurs⁴. Ainsi, le taux de chômage au sens du recensement s'établissait à 16,3 % pour l'ensemble du territoire, supérieur à ceux de la métropole (9,9 %), de la Polynésie Française (11,7 %) et de Wallis et Futuna (15,7 %), mais néanmoins nettement inférieur à celui atteint dans les DOM (28,2 % en juin 2004). Les taux de chômage restaient très disparates d'une Province à l'autre : 11,4 % pour la Province Sud, mais 28,4 % pour la Province Nord et 38,9 % pour la Province des Îles Loyauté. Le taux d'activité⁵ de la population en âge de travailler est resté relativement stable sur les trois derniers recensements, s'établissant à 57 % en 2004.

2.2 L'EMPLOI

En 2009, le nombre de salariés a continué de croître mais à un rythme moins soutenu qu'au cours des dernières années (+2,5 %). Cette moindre croissance est à relier au ralentissement que l'économie a connu durant cet exercice. Les secteurs de l'agriculture, de la mine/métallurgie et du commerce ont ainsi été faiblement créateurs d'emplois. À l'inverse, le secteur des « autres industries » reste très dynamique, avec une croissance qui atteint 6,3 % après 8,8 % en 2008 tout comme le secteur du BTP (+3,4 % après +3,9 %). Le ralentissement du secteur des services s'explique par la progression moins rapide du nombre de salariés dans le secteur public (+1,9 % contre +3,4 % en 2008).

Emploi salarié total(*) par secteur d'activité				Part en	Variation
	2007	2008	2009	2009	2009/2008
Agriculture	2 225	2 198	2 198	2,7%	0,0%
Mines et métallurgie	3 956	4 356	4 355	5,3%	0,0%
Autres Industries	4 632	5 038	5 356	6,5%	6,3%
Énergie	800	812	842	1,0%	3,7%
Construction	7 580	7 873	8 137	9,9%	3,4%
Commerce	8 972	9 333	9 346	11,4%	0,1%
Services	48 328	50 615	51 996	63,2%	2,7%
Total	76 493	80 225	82 230	100,0%	2,5%

*Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi

Sources : RIDET, CAFAT

¹ Un nouveau recensement a été réalisé en 2009. Cependant, ses résultats n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent rapport annuel.

² La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi "population active ayant un emploi") et les chômeurs.

³ La population active occupée regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi.

⁴ Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes de 14 ans et plus qui se sont déclarées chômeurs et à la recherche d'un emploi, sans être forcément inscrites dans les services spécialisés pour la recherche d'un emploi dans les Provinces. Cette définition ne doit pas être confondue avec celle des demandeurs d'emploi au sens de l'Institut pour le Développement des Compétences (IDC-NC) ex APE (délibération n°36/CP du 6/10/06) qui comptabilise les demandeurs inscrits dans ses services provinciaux de placements. Ce comptage correspond à une définition administrative du chômage.

⁵ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et la population totale correspondante.

2.3 LES DEMANDEURS D'EMPLOI¹

2.3.1 Les évolutions

Le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois s'est élevé en moyenne sur l'année 2009 à 6 981, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2008. Cette hausse s'explique principalement par le ralentissement de la création d'offres d'emploi en Province Sud, en lien avec le ralentissement économique du territoire, ainsi que la poursuite des démobilisations du chantier de Vale-Inco. En conséquence, le nombre de demandeurs d'emploi enregistré en Province Sud a augmenté de 9 %. Dans le même temps, la Province des Îles a vu une nette progression du nombre de ses demandeurs d'emploi (+55 %) tandis qu'il était en net recul en Province Nord (-8 %). Ces évolutions contrastées s'expliquent, pour la première, par la montée en puissance des EPEFIP² et, pour la deuxième, par la construction de l'usine du Nord et des différents chantiers de la zone Voh-Koné-Pouembout (VKP).

Demandes d'emploi en fin de mois (moyenne mensuelle)

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 09/08	Part en 2009
Province Sud	6 454	4 893	4 634	4 458	4 845	8,7%	69,4%
Province Nord	1 893	1 822	1 716	1 864	1 707	-8,4%	24,5%
Province Îles	378	334	222	278	430	54,7%	6,2%
TOTAL	8 725	7 049	6 572	6 600	6 981	5,8%	100,0%

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

En 2009, la création d'offre d'emploi a continué de croître (+5 %) mais le dynamisme est moindre qu'en 2008 (+18,2 %). Par Province, les situations sont contrastées, en liaison avec l'état d'avancement des différents chantiers en cours. Ainsi, la fin du chantier de l'usine de Vale-inco³ en Province Sud, a entraîné une baisse de 6 % des offres dans cette région tandis qu'elles bondissaient de 69 % en Province Nord du fait notamment de la montée en puissance du chantier de l'usine du Nord⁴.

La hiérarchie des catégories professionnelles où sont inscrits les demandeurs d'emploi évolue peu depuis 2007 : principalement les services (38 %) choisis majoritairement par les femmes, et le secteur du « Bâtiment, travaux publics et extraction » (12 %) où sont davantage positionnés les hommes.

2.3.2 L'indemnisation des demandeurs d'emploi

1) Le régime d'assurance chômage partiel

Le chômage partiel, géré conjointement par la CAFAT et la Direction du travail et de l'emploi, permet aux salariés subissant une perte de revenus imputable soit à la fermeture

¹ Est considérée comme demandeur d'emploi, toute personne à la recherche d'un emploi et inscrite dans les collectivités provinciales chargées de l'emploi. La demande d'emploi de fin de mois correspond aux demandeurs d'emploi qui ont une demande en cours au dernier jour du mois. Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le chômeur au sens du recensement ou au sens du BIT.

² Établissement Provincial de l'Emploi, de la Formation, de l'Insertion Professionnelle.

³ Malgré une baisse significative des besoins pour l'usine du Sud (-850 offres créées par rapport à 2008), ces offres représentent 14 % de l'ensemble des offres de l'année 2009.

⁴ La part des postes créés pour le chantier de Vavouto est de 8 %. Plus généralement, sur la zone VKP, on recense +850 offres par rapport à 2008.

temporaire de leur entreprise, soit à la réduction de l'horaire de travail habituel, de bénéficier d'une allocation spécifique à la charge du régime d'assurance chômage dans la limite des crédits disponibles.

En 2009, le total des prestations versées s'est limité à 5,9 millions de F CFP (contre 29,7 en 2008), peu d'entreprises ayant connu des difficultés conjoncturelles justifiant leur admission par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel.

Régime d'assurance chômage partiel						Variation
	2005	2006	2007	2008	2009	09/08
Dépenses prestations (en millions de F CFP)	11,4	37,9	20,9	29,7	5,9	-79,9%
Nombre d'entreprises bénéficiaires	14	25	23	35	8	-77,1%
Nombre d'heures indemnisées	25 364	77 472	44 951	59 841	9 560	-84,0%
Nombre de salariés concernés	140	650	398	593	40	-93,3%

Source : CAFAT

2) Le régime d'assurance chômage total

Ce régime est géré par la CAFAT. Il permet aux salariés de Nouvelle-Calédonie qui ont perdu leur emploi de bénéficier pendant neuf mois d'une allocation mensuelle égale à 75 % du salaire minimum garanti (SMG). Les demandeurs d'emploi qui suivent un stage de formation professionnelle peuvent toutefois bénéficier d'une allocation mensuelle majorée (100 % du SMG).

En 2009, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés au titre du chômage total a connu une hausse importante (+27 % par rapport à 2008), passant d'une moyenne mensuelle de 1 338 à 1 701 chômeurs indemnisés.

2.4 LA FORMATION DES CADRES

Issu des Accords Matignon-Oudinot, le Programme « 400 Cadres » s'est achevé au profit du Programme « Cadres Avenir » résultant de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998. La Mission Formation, service placé auprès du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, a animé ce programme jusqu'à fin 2005. Un Groupement d'Intérêt Public, dénommé « Formation Cadres Avenir » et créé entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, a pris la suite de la Mission Formation, avec une autonomie de gestion.

Le financement du programme est assuré par des crédits du Ministère de l'Outre-Mer (90 %) et par la Nouvelle-Calédonie (10 %). En 2009, ces crédits ont été de l'ordre de 706 millions de F CFP.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2009, le Comité de suivi du programme a confirmé les priorités arrêtées les années précédentes, notamment l'insertion en plus grand nombre des stagiaires mélanésiens dans le secteur privé marchand. Il a également souhaité qu'un effort soit réalisé au profit des professions techniques des administrations provinciales et communales. Le développement du Nord de la Nouvelle-Calédonie reste un axe prioritaire pour la formation.

Le bilan 2009, fait apparaître que, sur 1 155 parcours entamés, 957 ont été achevés, pour un taux de réussite de 77 %. Parmi les stagiaires diplômés, plus de 95 % ont trouvé un poste dans les trois mois suivant leur retour de formation, dont 56 % dans le secteur public. 61 % des anciens stagiaires exercent en Province Sud, 23 % en Province Nord et 15 % en Province des Îles. Ils occupent, pour 60 % d'entre eux, des fonctions de cadre ou cadre supérieur, pour 38 % une profession intermédiaire (technicien supérieur) et 2 % sont des entrepreneurs individuels. Parmi les stagiaires ayant achevé leur parcours en 2009, une vingtaine d'entre eux ont obtenu un diplôme d'ingénieur ou un master (Bac+5). La promotion 2009, la vingt et unième depuis l'origine, a compté 49 nouveaux stagiaires. Au début de l'année 2010, 153 stagiaires poursuivaient leur formation en France métropolitaine.

2.5 LES RELATIONS DU TRAVAIL

Alors qu'en 2007 et 2008, le territoire avait connu un apaisement du climat social, celui-ci s'est de nouveau dégradé en 2009. L'année a été notamment marquée par deux conflits sociaux qui ont affecté à chaque fois une entreprise de transport (Carsud et Air Calédonie). Le premier, commencé en 2008, aura duré 18 mois et le deuxième 4 mois. La plupart des indicateurs du climat social disponibles se sont dégradés en 2009 : le nombre de conflits sur l'année 2009 s'élève ainsi à 65. Sur la même période, le nombre de jours de conflits et la durée moyenne de ceux-ci augmentent respectivement de 99 % et 47 %. Le nombre de grévistes, de salariés concernés et de journées perdues progressent fortement, multipliés respectivement par 2 et 3.

Les conflits sociaux en Nouvelle-Calédonie

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 09/08
Entreprises concernées	34	42	45	43	41	-4,7%
Conflits	54	56	52	48	65	35,4%
Jours de conflit	336	422	799	346	690	99,4%
Durée moyenne des conflits (jours)	6	8	15	7	11	47,2%
Grévistes	1 654	1 373	1 279	736	1 678	128,0%
Salariés concernés*	6 873	13 187	4 879	1 222	3 719	204,3%
Journées perdues**	33 466	34 360	21 529	7 913	23 486	196,8%

* Nombre de grévistes et de salariés empêchés de travailler.

** Journées non travaillées par les grévistes et les salariés empêchés de travailler du fait du blocage.

Source : Direction du Travail et de la Formation Professionnelle

Le quatrième Forum du dialogue social s'est tenu à la fin du mois d'octobre 2009. Il a permis notamment de lancer un nouvel agenda social partagé pour l'année 2010 dont les quatre projets prioritaires sont : le financement des organisations syndicales représentatives, la protection de l'emploi local, l'organisation du dialogue social territorial ainsi que l'amélioration des relations de travail dans l'entreprise et le règlement à l'amiable des conflits du travail.

3. Les revenus et les salaires

3.1 LES REVENUS

3.1.1 Les différentes catégories de revenus

L'analyse qui suit est basée sur une étude réalisée par les services de l'ISEE

Un ménage calédonien perçoit en moyenne 405 000 F CFP par mois. En Province Sud, la moyenne atteint 462 000 F CFP contre 234 000 F CFP en Province Nord et 200 000 F CFP en Province des Îles.

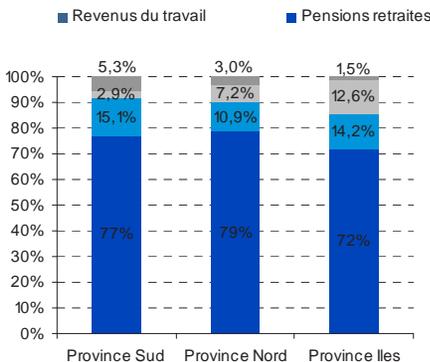
Les revenus du travail sont les principales ressources monétaires des ménages calédoniens (77 % des revenus). Comme pour les revenus totaux, ils affichent des niveaux deux fois plus élevés dans le Sud (354 000 F CFP, contre 185 000 au Nord et 143 000 dans les Îles). Les taux d'activité professionnelle plus faibles dans les Îles et le Nord expliquent cette différence : respectivement 27 % et 39 % seulement de la population des 14 ans et plus ont un emploi dans les Îles et le Nord, contre 52 % dans le Sud.

Avec 21 000 F CFP mensuels, toutes prestations sociales confondues, les ménages des Îles ont le niveau d'allocations le plus élevé, le double de celui de la Province Sud. La population y étant plus jeune, les bénéficiaires sont plus nombreux : 90 % des familles des Îles, contre 75 % en Province Sud. A l'inverse, en Province Sud, la part plus élevée des pensions et retraites s'explique par une population plus âgée. Enfin, les autres revenus, composés à 40 % de loyers perçus, restent marginaux dans les Îles. Les ménages de la Province Nord se situent en moyenne entre les deux autres provinces.

Entre 1991 et 2008, la part des revenus du travail et sociaux a sensiblement diminué au profit des retraites. Le vieillissement démographique calédonien contribue à expliquer cette tendance : sur la période, la population des retraités a doublé alors que le nombre de naissances a baissé de 10 %.

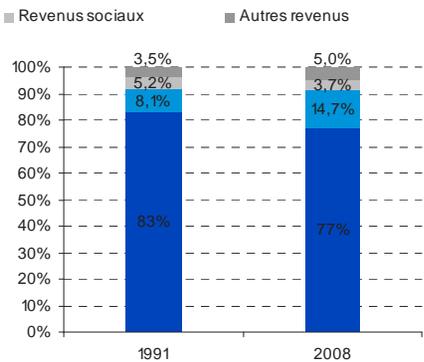
Composition des ressources monétaires

Selon la Province de résidence



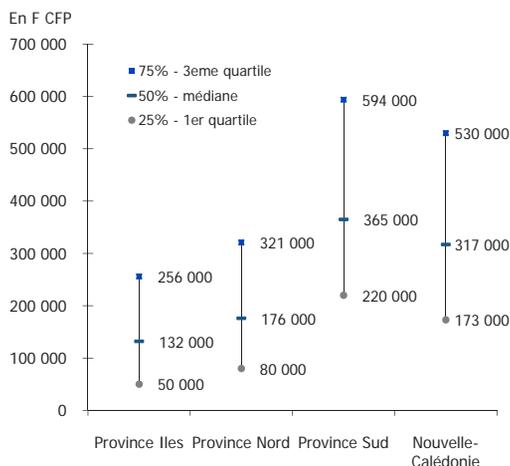
Source : ISEE

En 1991 et 2008



Source : ISEE

Dispersion des ressources monétaires



Note de lecture : les quartiles de revenu représentent les niveaux de ressources divisant la population en 4 parties de taille identique. Dans l'exemple de la province des Îles, le quart des ménages perçoit moins de 50 000 F CFP par mois (1^{er} quartile), le quart suivant gagne entre 50 000 F CFP et 132 000 F CFP (2^e quartile), le quart suivant entre 132 000 F CFP et 256 000 F CFP (3^e quartile) et enfin le quart des plus aisés, perçoit plus de 256 000 F CFP par mois.

Source : ISEE

Le revenu moyen de 405 000 F CFP masque des disparités entre et au sein même des Provinces. Ainsi, 55 % des ménages en Province Sud vivent en dessous de ce niveau, 84 % en Province Nord et 87 % dans les Îles. En 2008, la moitié des familles calédoniennes recevait moins de 317 000 F CFP mensuels et se partageait 21 % des ressources totales, comme en 1991. Dans les Îles, la moitié des ménages les moins aisés se partage 14 % de la ressource totale de la Province, cette part atteignant 24 % au Sud. Cette situation, déjà observée en 1991 et dans les mêmes proportions, met en relief des disparités plus marquées en Province des Îles qu'en Province Sud. Seule la Province Nord voit les inégalités liées aux ressources monétaires se réduire puisqu'en 2008, la moitié des ménages se partageait 18 % de la ressource, contre 14 % en 1991.

En Province des Îles, où le développement de l'économie monétaire est le plus faible, 48 % des ménages n'atteignent pas le niveau du SMG de 2008. En Province Nord, à un niveau intermédiaire, c'est le tiers des

ménages qui se situe en deçà de ce seuil, contre seulement 7 % des familles au Sud. Ces différents résultats s'expliquent par des différences très marquées de développement économique, entre et à l'intérieur même des Provinces.

L'indice de Gini¹, qui est l'indicateur classique utilisé pour mesurer les inégalités de distribution des revenus, confirme ces résultats au niveau des Provinces. Sur le plan international, les pays les plus égalitaires affichent un niveau d'indice de Gini proche de 0,25 (Norvège, Japon). À l'opposé, les plus inégalitaires atteignent un niveau de 0,6 (Brésil). La Nouvelle-Calédonie se situe à un niveau intermédiaire, moins égalitaire que la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. À titre de comparaison, en France, en 2006, la moitié des ménages les moins aisés se partageait 31 % de la richesse totale.

Indices de Gini par Province et comparaisons internationales

	1991	2008		
Province Îles	0,53	0,52	France	0,32
Province Nord	0,52	0,46	Australie	0,35
Province Sud	0,36	0,38	Nouvelle-Zélande	0,36
Nouvelle-Calédonie	0,41	0,42	Nouvelle-Calédonie	0,42
			Mayotte	0,49
			Wallis et Futuna	0,50

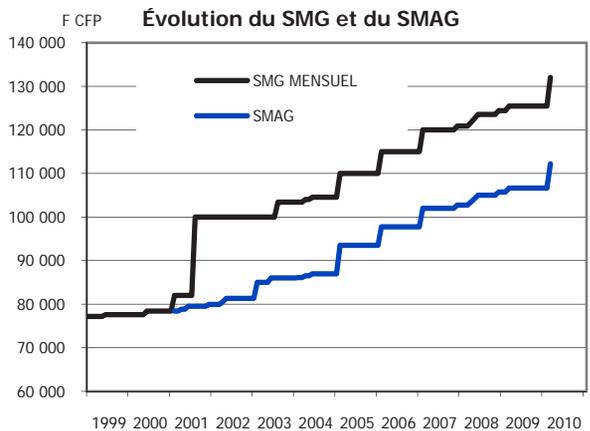
Source : ONU 2008 - EBF Wallis et Futuna 2006 - BCM ISEE 2008

¹ Le coefficient de Gini a une valeur comprise entre 0 et 1. 0 correspond à l'égalité parfaite (même revenu pour tout le monde), 1 correspond à une inégalité totale (une personne concentre l'ensemble des revenus).

3.2 L'ÉVOLUTION DU SMG ET DU SMAG

Le Salaire Minimum Garanti (SMG) a été mis en place par l'ordonnance n°85-1181 du 13 novembre 1985¹. Il venait remplacer les « Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti » et « Salaire Minimum Agricole Garanti ». Le SMG a été, dès lors, indexé sur l'indice des prix à la consommation sauf au cours de deux périodes² pendant lesquelles le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie l'a augmenté par arrêté, grâce à deux lois de pays³. Le SMG est passé progressivement de 82 000 F CFP au 1^{er} janvier 2001 à 132 000 F CFP au 1^{er} février 2010, soit une augmentation de 61 %. Dans le même temps, l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 17 %. Cette progression plus rapide du salaire minimum correspond à une volonté politique de rattrapage du pouvoir d'achat des salariés aux rémunérations les plus faibles. Selon l'étude sur les salaires réalisée par l'Isee, la part des salariés du privé dont le salaire net était inférieur à 200 000 francs atteignait 68 % en 2006.

Le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) a été instauré par une loi du pays du 15 janvier 2001⁴, dans le but de garantir le « pouvoir d'achat des salariés du secteur agricole dont les rémunérations sont les plus faibles » et fixé à un montant équivalent au SMG au 31 décembre 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2005, le SMAG équivaut à 85 % du SMG. Sur proposition du Gouvernement, le Congrès a voté, le 30 décembre 2009, une loi du pays⁵ portant le SMG à 132 000 francs CFP à compter du 1^{er} février contre 125 464 francs précédemment.



Cette hausse s'inscrit dans le cadre de la politique d'amélioration du pouvoir d'achat menée par le nouveau gouvernement de Nouvelle-Calédonie élu en 2009, incluant notamment l'encadrement des marges sur les produits de première nécessité, la loi anti-trust afin de développer la concurrence dans la grande distribution, ou encore la revalorisation du minimum vieillesse. Concernant la revalorisation des bas salaires, l'objectif vise à augmenter progressivement le SMG pour atteindre 150 000 francs au 1^{er} janvier 2012. Dans le même temps, le SMAG devrait passer de 112 200 francs à 127 500 francs.

¹ La Loi du pays n° 2010-2 du 15 janvier 2010 relative aux modalités de fixation du salaire minimum garanti et du salaire minimum agricole garanti vient modifier les règles de fixation du SMG. Ainsi les anciennes modalités prévues dans l'ordonnance de 1985 sont réaménagées. Le SMG est régi par l'art. Lp. 142-1 du code du travail de Nouvelle-Calédonie.

² Une première période allant du 1^{er} janvier 2001 au 1^{er} juillet 2003 et une seconde allant du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} juillet 2007.

³ Lois du pays n°2000-006 du 15 janvier 2001 et n°2005-1 du 11 janvier 2005.

⁴ Loi du pays n°2000-006 du 15 janvier 2001.

⁵ Loi du pays n°2010-2 du 15 janvier 2010.

L'évolution du SMG constitue la référence utilisée notamment pour la rémunération de la première catégorie (niveau I – échelon 1) de certains secteurs d'activité¹.

3.3 L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

En liaison avec l'atonie de la conjoncture économique, la croissance du nombre de salariés et de la masse salariale ont ralenti en 2009. L'estimation de la masse salariale calculée à partir de l'assiette des cotisations à la CAFAT pour l'année 2009 s'établit à 249 milliards de F CFP, en hausse de 4,2 % par rapport à 2008 (contre +8,6 % en 2008).

L'année 2009 a vu une augmentation moyenne de 2,5 % des salaires minimums conventionnés (après +2,1 % en 2008). Les revalorisations de ces salaires ont été différenciées selon les secteurs d'activité, s'échelonnant entre +0,7 % pour le secteur de l'hôtellerie (catégorie I) à +3,2 % pour les ouvriers spécialisés 1 (Niveau I – Echelon 2).

Salaires conventionnels mensuels bruts par branche d'activité et par catégorie professionnelle en fin d'année

F CFP	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Commerce					
. Employé (Niveau I - Echelon 1)	115 000	120 000	122 322	125 976	3,0%
. Agent de maîtrise 1 (Niveau III - Echelon 1)	160 035	162 150	165 205	170 140	3,0%
Industrie					
. Ouvrier (Niveau I - Echelon 1)	115 000	120 000	123 541	125 464	1,6%
. Agent de maîtrise (Niveau III - Echelon 1)	159 300	161 896	165 200	170 156	3,0%
Hôtellerie					
. Catégorie I	115 000	120 000	123 541	124 406	0,7%
. Catégorie II	117 500	122 000	125 000	128 750	3,0%
. Catégorie III	120 000	124 000	129 000	132 870	3,0%
. Catégorie IV	130 000	133 000	137 000	141 000	2,9%
Bâtiment					
. Manoeuvre (Niveau I - Echelon 1)	115 000	120 000	123 541	125 464	1,6%
. OS 1 (Niveau I - Echelon 2)	117 150	122 450	124 930	128 897	3,2%
. P1 Chef d'équipe (Niveau II - Echelon 2)	142 923	145 360	149 110	153 527	3,0%

Source : Direction du travail

En 2009, les trois catégories de la fonction publique territoriale en début de carrière ont vu leur salaire brut mensuel croître de 0,8 % par rapport à 2008.

Évolution des salaires bruts mensuels dans la fonction publique territoriale⁽¹⁾

F CFP	2006	2007 ⁽²⁾	2008	2009	Variation 2009/2008
Adjoint administratif (CAG)	246 348	253 005	255 028	257 073	0,80%
Rédacteur (CAG)	254 405	267 400	269 538	271 699	0,80%
Attaché (CAG)	295 324	313 496	316 003	318 537	0,80%

(1) Au 1^{er} janvier de chaque année, rémunération de début de carrière à Nouméa.

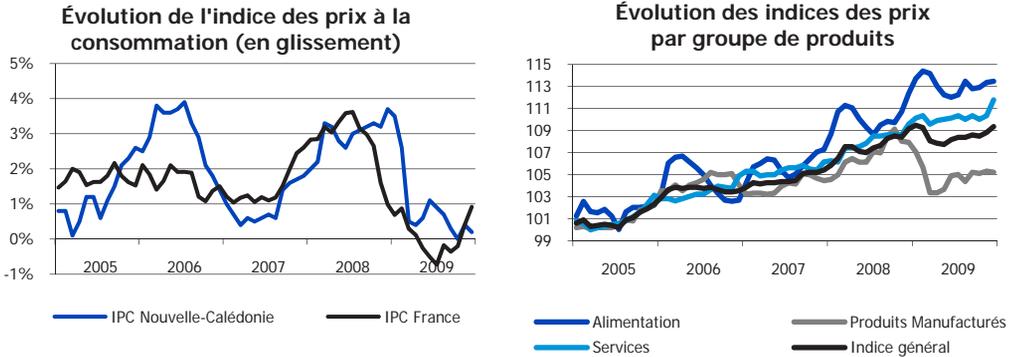
(2) Le Cadre d'Administration Générale (CAG) est entré en application le 1^{er} janvier 2007, en remplacement du Cadre Territorial d'Administration Générale (CTAG).

Source : ISEE

¹ Agriculture (SMAG), boulangerie, coiffure, exploitation forestière, mines et carrières.

4. Les prix

Au cours de l'année 2009, l'inflation a nettement ralenti, passant de +3,7 % à +0,2 % en glissement annuel. Elle s'établit en moyenne sur l'année 2009 à +0,9 % contre +3 % l'année précédente. La forte baisse des prix mondiaux des carburants explique pour une large part cette évolution. Le poste « Essence, gazole et lubrifiants » a ainsi diminué de 15 % sur un an. Il convient d'y ajouter le ralentissement de l'inflation sur les prix de l'alimentaire (+1 % en 2009 contre +4,6 % à la même période en 2008), sous l'effet de la forte baisse des cours des matières premières agricoles.



4.1 LA RÉGLEMENTATION DES PRIX

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation des prix (Loi organique n°99-209 du 19 mars 1999). La réglementation de la concurrence et son application relèvent du Service du contrôle et des prix de la Nouvelle-Calédonie, à l'instar du rôle dévolu en la matière à la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) sur le reste du territoire national.

Certains produits et marchandises (locaux ou importés) et certaines prestations de services sont soumis à un régime de contrôle des prix, soit par la fixation du prix lui-même, soit par l'institution d'une majoration, soit encore par la définition d'une marge bénéficiaire maximale. Actuellement, plusieurs régimes de prix coexistent en Nouvelle-Calédonie : taxation du prix, taxation des marges commerciales, liberté contrôlée, liberté surveillée, liberté conventionnelle et liberté totale.

Dans le cadre de la lutte contre la « vie chère », les institutions calédoniennes ont mis en place en 2008 des « éco-produits¹ ». Ces efforts, qui s'étaient intensifiés à la fin de l'année 2008, avec la création d'un « éco-caddie » composé de 21 produits de base (lait, pâtes, soupe, yaourts, etc.) se sont poursuivis début 2009 avec 22 nouveaux « éco-produits » (sucre en poudre, jus de fruits, anti-moustique...). Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, élu en 2009, a élaboré un nouveau plan de lutte contre la vie chère qui devrait être mis en œuvre

¹ Le Gouvernement et les commerçants se sont mis d'accord pour commercialiser certains produits de base à un prix fixe et plus modéré (le kilo de riz long à 100 F CFP depuis juin 2008, le pain de 500 gr à 130 F CFP depuis septembre 2007) offrant ainsi une alternative au consommateur. Les commerçants perçoivent en contrepartie une subvention du gouvernement.

dans le courant de l'année 2010. Il se traduira notamment par l'encadrement des prix d'une centaine de produits de première nécessité ou de consommation courante. Le Gouvernement a également missionné le président du Conseil économique et social, pour mener une concertation auprès des banques de la place afin d'obtenir une baisse voire une suppression de certains tarifs bancaires. Une réforme devrait porter enfin sur les « relations commerciales », ciblant particulièrement les marges arrières, qui devraient être encadrées ou supprimées pour les produits de base.

4.2 L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX

L'analyse qui suit a été réalisée par les services de l'ISEE

L'indice des prix à la consommation du mois de décembre 2009 s'établit à 132,3 contre 131,7 en décembre 2008, affichant ainsi une augmentation de 0,2 % en glissement sur un an ; hors tabac, la hausse est réduite à 0,1 %. Il faut remonter à l'année 1999 pour retrouver un taux d'inflation sous la barre des 0,5 %.

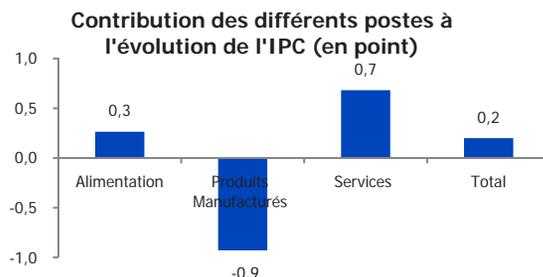
Indice des prix à la consommation des ménages

	Pondération 2009	Indice (base 100 déc. 92)		Glissement (en %)
		Fin 2008	Fin 2009	09/08
Indice général	10 000	132,1	132,3	0,2
Indice hors tabac	9 750	130,4	130,5	0,1
Indice hors énergie (base 100 en 2004)	9 090	108,4	109,6	1,1
Alimentation	2 691	142,8	144,2	1,0
Produits manufacturés (y c. tabac)	3 747	121,0	118,0	-2,5
Services	3 561	135,8	138,4	2,0
Quelques évolutions				
Logement, eau, éclairage	1 600	135,1	138,1	2,2
Services de santé	570	151,6	156,1	3,0
Transports et communications	2 400	129,4	123,6	-4,5
Énergie (base 100 en 2004)	910	125,4	113,5	-9,5
<i>Essence et gazole</i>	<i>530</i>	<i>155,9</i>	<i>131,4</i>	<i>-15,7</i>
Tabac	250	199,0	204,7	2,9
Indice DOM				0,5
Indice France entière (base 100 en 1998)		118,9	119,9	0,9

Sources: ISEE, INSEE, calculs IEOM

Cette quasi-stabilité des prix est toutefois à relativiser par un détail par poste qui subit des variations significatives. Ainsi, les hausses des postes « services » (+2,0 %) et « alimentation » (+1,0 %) ont été en grande partie compensées par la baisse des prix des « produits manufacturés » (-2,5 %).

Bien que la hausse des prix des services (+2,0 %) se tasse par rapport à 2008 (+3,1 %), elle reste supérieure à la moyenne annuelle des dix dernières années (+1,9 %). Cette évolution à la hausse des prix des services est principalement imputable à l'augmentation



Source : ISEE, Calculs IEOM

des tarifs des postes « médecins et auxiliaires médicaux » (+4,2 %), « logement et eau » (+3,5 %), « soins des hôpitaux et assimilés » (+3,4 %), « loisirs, spectacles et culture » (+3,1 %), « restaurants, cafés, hôtels » et « enseignement » (+1,9 % chacun). Ainsi, les tarifs des consultations de généralistes sont passés de 3 734 F CFP fin 2008 à 3 850 F CFP fin 2009 (+2,7 %) et, du fait de la hausse du taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières, le coût de l'hospitalisation en médecine générale a progressé de 6,2 % en 2009. Par ailleurs, la majoration annuelle applicable aux loyers des locaux à usage d'habitation est passée depuis le 1^{er} janvier 2009, à 75 % de la hausse de l'indice de révision des loyers (contre 50 % en 2008).

Autre poste à tendance inflationniste, auquel les ménages sont particulièrement attentifs en raison de leur fréquence d'achat élevée, les produits alimentaires sont en hausse de 1,0 % sur un an. Cette progression montre un tassement des prix de l'alimentation en 2009 qui intervient après deux années successives de fortes hausses (+4,4 % en 2007 et +4,6 % en 2008). En effet, mi-2008, les prix des matières premières agricoles se sont stabilisés ou ont baissé, marquant la fin de la flambée des cours débutée fin 2006. Il est important de préciser que l'exposition des ménages est inégale face à la variation des prix dans la mesure où chaque ménage a sa propre structure de consommation. S'agissant des produits alimentaires, il ressort de l'enquête Budget Consommation des Ménages de 2008 que la part des dépenses monétaires consacrées à l'alimentation pour les ménages dont les revenus mensuels sont inférieurs à 150 000 F CFP atteint 32 %, alors qu'elle n'est que de 13 % pour un ménage dont les revenus dépassent 600 000 F CFP par mois.

Les prix des produits manufacturés enregistrent sur les douze derniers mois une baisse de 2,5 %. Les cours du pétrole, dont la flambée avait créé des tensions inflationnistes en 2008 sur les produits manufacturés (+3,4 %), tirent en 2009 ce même poste vers le bas, en corrélation avec la chute du prix du baril amorcée mi-2008. Les répercussions ne se sont fait ressentir en Nouvelle-Calédonie que début 2009. Ainsi, la baisse des prix des produits manufacturés est essentiellement due aux carburants (-15,7 % sur un an), mais également au gaz (-10,0 %), aux « articles d'habillement et chaussures » (-5,0 %) et aux « médicaments et autres produits pharmaceutiques » (-2,4 %), alors que, dans le même temps, les « meubles et articles ménagers » sont en hausse de 1,9 %, les « tabacs » de +2,9 % et les prix des « véhicules neufs » de +0,6 %.

Ce ralentissement de l'inflation enregistré en Nouvelle-Calédonie en 2009 illustre, avec un certain décalage, la tendance mondiale amorcée dans la plupart des pays de l'OCDE dès la deuxième moitié de l'année 2008 en liaison avec la crise financière et économique. C'est ainsi que la France terminait l'année 2008 avec 1,0 % d'inflation (contre 2,6 % en 2007) et la zone euro 0,9 % (contre 1,6 % en 2007). Depuis le dernier trimestre 2009, la remontée des cours des matières premières, signe de la reprise de l'économie, a enrayé cette tendance dans bon nombre de pays. Ainsi, la France et la zone euro, qui affichaient une inflation en glissement négative de respectivement -0,4 % et -0,3 % au terme du mois de septembre, finissent l'année 2009 avec +0,9 % chacune. Dans un environnement plus régional, la Nouvelle-Zélande et l'Australie connaissent également un ralentissement de l'inflation, toutefois moins marqué qu'en Nouvelle-Calédonie, avec respectivement +2,1 % et +2,0 % (contre +3,7 % et +3,4 % en 2008). La Polynésie française comme Wallis-et-Futuna affichent une inflation négative, avec respectivement -0,8 % et -0,5 %.

5. Le commerce extérieur

5.1 LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (art 22.6 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999) qui fixe l'assiette et les taux des impôts, des droits et des taxes à l'importation. La Nouvelle-Calédonie n'est pas intégrée mais associée à l'Union européenne ; aussi, les politiques de libre circulation des biens, des services, des hommes et des capitaux ne s'appliquent-elles pas dans les mêmes conditions. Cependant, certaines règles s'imposent, comme la non-discrimination des produits d'origine européenne ou la clause de la nation la plus favorisée¹. Si le principe de base reste la liberté du commerce, certaines restrictions subsistent selon la nature, l'origine ou la provenance des produits. Les pouvoirs publics locaux conduisent une politique volontariste et sélective pour protéger les productions locales mais également pour des raisons sanitaires ou d'ordre public.

5.1.1 Un classement des marchandises

LES QUATRE CATÉGORIES DE MARCHANDISES IMPORTÉES

1 - les marchandises totalement libres.

2 - les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives (suspension ou contingentement²) destinées à protéger les productions locales. La liste de ces marchandises est votée chaque année par le Gouvernement et constitue le programme annuel des importations.

3 - les marchandises dont l'importation est soumise à la présentation préalable d'une autorisation administrative d'importation (AAI).

Ces mesures répondent à des exigences de santé ou de sécurité publique, de protection de l'environnement ou du consommateur ou du respect de normes réglementaires ou techniques.

4 - Les marchandises dont l'importation est interdite à titre absolu pour des raisons de santé, de sécurité ou de protection de l'environnement et du consommateur.

5.1.2 Un ensemble de taxes

Indépendamment des restrictions quantitatives, l'entrée des biens sur le territoire est soumise à une fiscalité applicable à l'importation, qui a pour finalité d'alimenter le budget de la Nouvelle-Calédonie (environ 26 % des recettes de fonctionnement).

Outre la loi du pays exonérant de droits de douanes et de taxes à l'importation certains produits alimentaires de première nécessité³, deux lois du pays votées par le Congrès en 2006

¹ Les relations commerciales de la Nouvelle-Calédonie avec la France métropolitaine et les autres pays membres de l'Union européenne sont régies par la décision du Conseil des communautés européennes du 27 novembre 2001 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à la Communauté Européenne.

² Les mesures de contingentement se caractérisent par l'ouverture de quotas annuels ou mensuels, selon la nature des marchandises, répartis entre les opérateurs qui en font la demande. Les règles de répartition, définies par délibération du Congrès et arrêté du Gouvernement, prennent en compte le taux d'utilisation du quota attribué l'année précédente. Une réserve de 10 % est constituée pour les nouveaux opérateurs. L'importation de marchandises contingentées est soumise à la production préalable d'une licence d'importation, délivrée par la direction des douanes. En 2009, 4 724 licences (dont 2 948 pour les seuls fruits et légumes) ont ainsi été délivrées à 228 importateurs.

³ Loi du pays n° 2006-12 du 30 novembre 2006.

ont entraîné des changements importants : l'une portant modification des régimes fiscaux privilégiés à l'importation¹, l'autre portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers².

Il convient également de mentionner, la réforme des protections de marché visant à protéger l'industrie locale³, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2007. Elle vient encadrer la procédure d'instruction des demandes de protections de marché. Un « Comité du commerce extérieur », composé de douze membres choisis pour leur représentativité politique et économique, a également été institué par la délibération n°252 du 28 décembre 2006 relative aux protections de marché en Nouvelle-Calédonie.

En 2009, les recettes douanières du territoire se sont élevées à 41 milliards de F CFP, en baisse de près de 5 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse est due au recul des importations de 16 % sur un an, en lien avec le ralentissement de la croissance de l'économie locale.

Recettes douanières

Millions de F CFP	2000	2008	2009	Variation 09/08
Taxe Générale à l'Importation (TGI)	16 037	16 617	16 013	-3,6%
Taxe de Base à l'Importation (TBI)	1 748	7 152	6 478	-9,4%
Droits de douane	2 667	5 988	5 561	-7,1%
Taxe sur les produits pétroliers (TPP)	-	4 828	4 720	-2,2%
Autres recettes douanières	3 664	2 802	2 578	-8,0%
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP)	-	2 168	2 212	2,0%
Taxe sur le fret aérien (TFA)	-	1 936	1 741	-10,1%
Taxe de Consommation Intérieure (TCI)	4 440	1 572	1 754	11,6%
Total	28 556	43 063	41 058	-4,7%

Source : Direction Régionale des Douanes

5.2 LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des importations

Après avoir progressé à un rythme soutenu de 2005 à 2008, les importations en valeur marquent le pas en 2009. Elles ont enregistré un recul de 16 %, qui s'explique par :

- la baisse des prix des carburants (cf. 4. Les prix), le poste « énergie » diminuant de 34 % (contribuant ainsi à 40 % de la baisse totale des importations) ;
- le ralentissement de l'économie calédonienne, avec pour corollaire, la diminution de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises (les postes « industrie automobile », « industries des biens d'équipements » et « biens intermédiaires » enregistrent des baisses respectives de 8,7 %, 15,7 % et 7,5 %) ;
- la fin du chantier de l'usine du Sud ; le poste « autres », qui comprend notamment les ensembles industriels, enregistre ainsi la plus forte baisse (-64 %) contribuant à hauteur de 25 % à la baisse générale des importations.

¹ Loi du pays n°2006-11 du 22 septembre 2006. Elle instaure notamment un régime d'exonération des droits et taxes pour les sous-traitants participant aux chantiers de construction des usines.

² Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006, qui instaure la création de deux taxes : la TPP (Taxe sur les Produits Pétroliers), et la TAPP (Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers), pour remplacer les taxes sur les hydrocarbures.

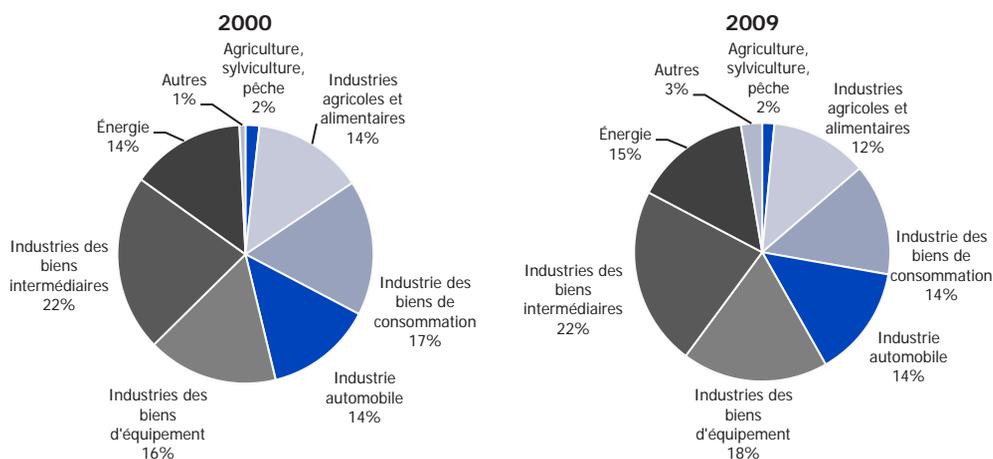
³ Arrêté n°2007-889/GNC du 1^{er} mars 2007 relatif à l'application des mesures de protection de marché en Nouvelle-Calédonie et arrêté n°2007-891 du 1^{er} mars 2007 relatif aux modalités de fonctionnement du comité du commerce extérieur.

Importations en valeur

Milliards de F CFP	2000	2008	2009	Variation 09/08
Agriculture, sylviculture, pêche	2,1	3,4	3,4	0,1%
Industries agricoles et alimentaires	16,6	27,0	27,0	-0,1%
Industrie des biens de consommation	20,2	30,9	30,8	-0,2%
Industrie automobile	16,1	33,8	30,8	-8,7%
Industries des biens d'équipement	19,6	48,2	40,6	-15,7%
Industries des biens intermédiaires	26,4	53,5	49,5	-7,5%
Energie	17,2	49,0	32,3	-34,0%
Autres	0,9	16,6	5,9	-64,3%
Total	119,0	262,2	220,2	-16,0%

Sources: Direction Régionale des Douanes, ISEE

Répartition des importations par produits

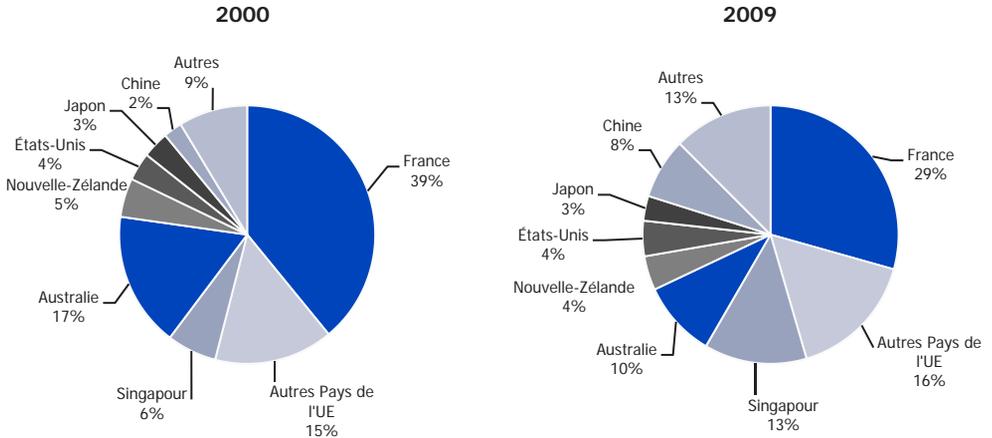


Sources : ISEE, Douanes

5.2.2 Les principaux fournisseurs

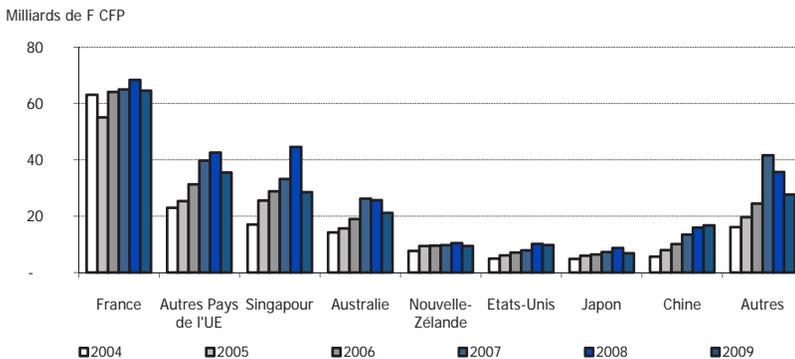
En lien avec le ralentissement économique observé en 2009, les importations en provenance des principaux pays fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie sont quasiment toutes orientées à la baisse. Seules les importations en provenance de Chine ont continué de progresser, confirmant ainsi une tendance amorcée il y a plusieurs années : elles ont ainsi été multipliées par plus de cinq depuis le début de la décennie, passant de 2 % à 8 % du total des importations du territoire. Il convient de noter la forte baisse des importations en provenance de Singapour qui ont diminué de plus d'un tiers du fait de la dépréciation des prix des hydrocarbures, dont ce pays assure l'approvisionnement du territoire. Sur la même période, les importations en provenance de l'Union européenne, de la Métropole et de l'Australie, qui constituent avec Singapour les principaux fournisseurs du territoire, reculent respectivement de 10 %, 6 % et 18 %.

Évolution des parts de marché des fournisseurs



Sources : ISEE, Douanes

Importations par pays de provenance



Sources : ISEE, Douanes

5.3 LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.3.1 La structure des exportations

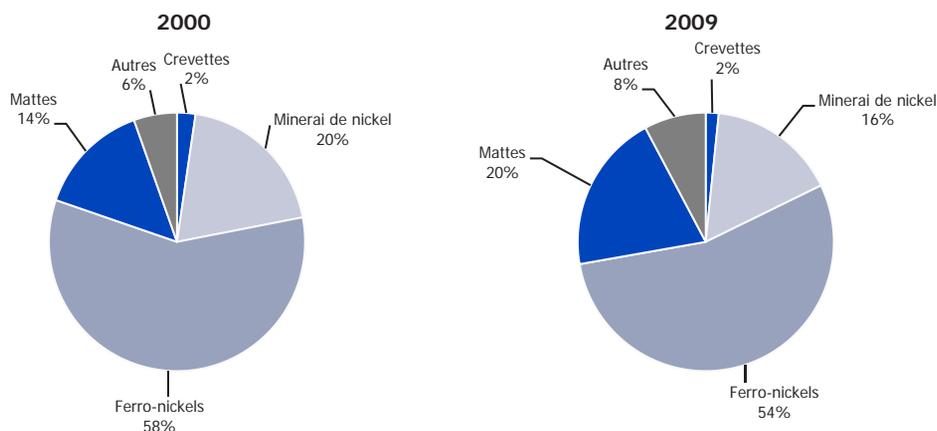
Les exportations en valeur ont continué de reculer en 2009 (-25 %) du fait de la chute du cours du nickel sur un an. Le cours moyen enregistre ainsi une baisse de 31 % par rapport à l'année 2008. En conséquence, les exportations des industries de biens intermédiaires -constituées en 2009, à 90 %, par des produits de l'industrie du nickel- sont en recul de 27 %. Dans le détail, ce sont les diminutions des exportations de ferro-nickels (-33 %) et de minerai (-24 %) qui expliquent la quasi-totalité de cette baisse des exportations. Les exportations de crevettes et de thons ont, dans le même temps, connu des évolutions inverses : les premières sont en recul de 17 % du fait de la poursuite de la crise que traverse le secteur de l'aquaculture depuis plusieurs années, tandis que les secondes progressent de 57 %.

Exportations en valeur

Milliards de F CFP	2000	2008	2009	Variation 09/08
Agriculture, sylviculture, pêche	0,9	0,6	0,8	33,7%
Industries agricoles et alimentaires	2,1	2,2	1,7	-22,8%
Crevettes	1,8	1,6	1,3	-16,8%
Industrie des biens de consommation	0,5	0,4	0,4	2,4%
Industrie automobile	0,3	0,7	1,0	40,1%
Industries des biens d'équipement	0,9	1,4	2,3	64,2%
Industries des biens intermédiaires	71,5	101,6	74,3	-26,8%
Minerai de nickel	15,1	17,2	13,1	-24,0%
Ferro-nickels	44,9	65,7	43,9	-33,1%
Mattes	11,0	17,6	16,1	-8,5%
Energie	0,7	0,0	0,0	-50,3%
Autres	0,1	0,2	0,2	-3,4%
Total	77,0	107,1	80,7	-24,6%

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE, services des Mines

Répartition des exportations par produits



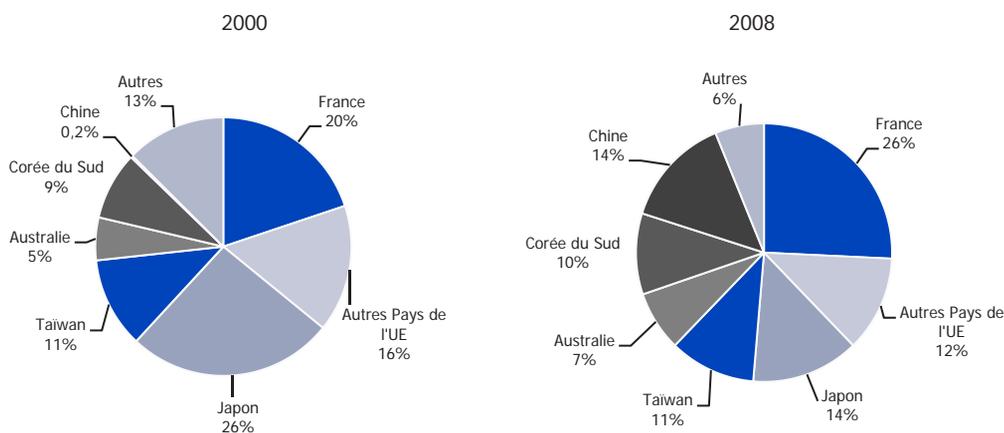
Sources : ISEE, Douanes

5.3.2 Les principaux clients

En 2009, la baisse des exportations de minerai et de métal, en valeur, a entraîné un recul des exportations vers les principaux clients du territoire. Les exportations de minerai vers l'Australie et le Japon ont été impactées à la baisse, non seulement par un effet prix dû au repli du cours du nickel, mais également, dans une moindre mesure certes, par un effet volume. En effet, la quantité de minerai exporté vers l'Australie a été moins importante qu'en 2008, du fait de l'arrêt temporaire, en début d'année, de la production de l'usine métallurgique de Yabulu, seul débouché du minerai extrait par les petits mineurs. Le volume exporté au Japon a suivi la même tendance en raison de la réaffectation du minerai que la SMSP y exportait, vers son usine métallurgique de Posco en Corée du Sud. La production de cette usine a atteint sa pleine

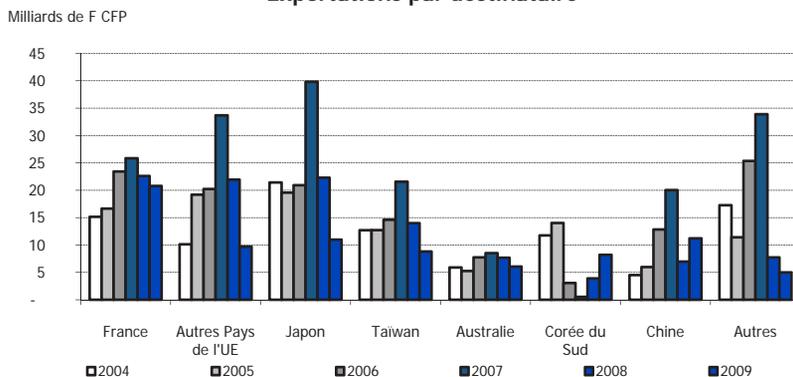
capacité (30 000 tonnes) en octobre. La quantité de minerai calédonien reçu par ce pays a été multipliée par plus de trois entre 2008 et 2009 et la valeur des exportations a doublé. Le recul des exportations de mattes (-8,5 %) de la SLN à destination de l'usine de raffinage d'Eramet à Sandouville, a fortement contribué à la diminution des exportations du territoire vers la métropole (-8 %). La baisse des exportations de ferronickels explique celle des exportations à destination des autres pays de l'Union européenne, de Taiwan et du Japon. Il convient de noter la hausse des exportations vers la Chine, qui augmentent de 61 % du fait notamment de la progression des livraisons de ferronickels (qui ont presque doublé en valeur). Les exportations du territoire vers ce pays ont été multipliées par plus de 60 depuis le début de la décennie. Elles dépassent désormais celles à destination du Japon, faisant de la Chine le second client du territoire après la France. Le partenariat SMSP-POSCO fait par ailleurs progresser la part de marché de la Corée du Sud.

Évolution des parts de marché par destinataire



Sources : ISEE, Douanes

Exportations par destinataire

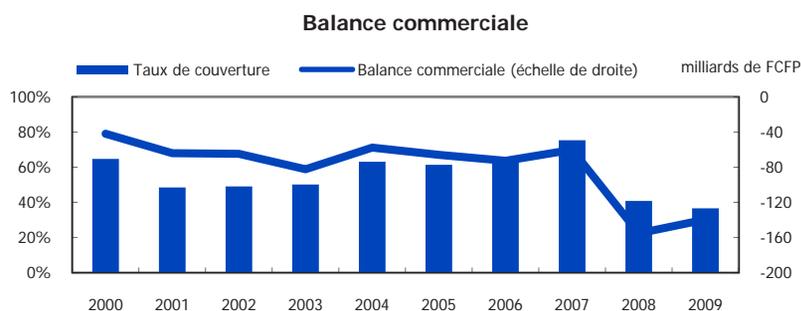


Sources : ISEE, Douanes

5.4 LA BALANCE COMMERCIALE

En 2009, la diminution plus rapide des exportations par rapport aux importations s'est traduite par une dégradation du taux de couverture de 4,2 points, se fixant à un plus bas historique de 36,7 %. Le ralentissement de l'économie, couplé notamment à la baisse du prix de l'énergie et à la fin du chantier de l'usine de Vale-Inco, a entraîné une baisse des importations favorable au redressement du déficit commercial de la Nouvelle-Calédonie, qui s'élève à 139 milliards de F CFP au terme de l'année 2009 contre 155 milliards en 2008.

Du fait de la production minière et métallurgique, seul le poste « industries de biens intermédiaires » a un solde commercial positif (+24,9 milliards de F CFP en 2009). Même si le déficit lié aux postes « énergie » et « industries de biens d'équipement » a fortement diminué entre 2008 et 2009, il s'établit encore à 70,6 milliards de F CFP (95,8 milliards en 2008). Le poste « industries agricoles et alimentaires » est le seul pour lequel le déficit de la balance commerciale s'est dégradé (+1,9 %), en raison notamment de la baisse des exportations de crevettes.



Sources : ISEE, Douanes

Balance commerciale (hors services)

Milliards de F CFP	2000	2007	2008	2009	Variation 09/08
Importations	119,0	244,1	262,2	220,2	-16,0%
Exportations	77,0	183,9	107,1	80,7	-24,6%
Balance commerciale	-42,0	-60,2	-155,1	-139,5	-10,1%
Taux de couverture	64,7%	75,3%	40,8%	36,7%	-4,2 pts
Agriculture, sylviculture, pêche	-1,2	-2,1	-2,8	-2,6	-6,9%
Industries agricoles et alimentaires	-14,5	-21,9	-24,8	-25,3	1,9%
Industrie des biens de consommation	-19,6	-27,5	-30,4	-30,4	-0,2%
Industrie automobile	-15,8	-29,4	-33,0	-29,8	-9,8%
Industries des biens d'équipement	-18,7	-48,6	-46,8	-38,3	-18,1%
Industries des biens intermédiaires	45,2	133,7	48,1	24,9	-48,3%
Energie	-16,5	-34,4	-49,0	-32,3	-34,0%
Autres	-0,8	-29,8	-16,4	-5,7	-65,0%

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE, services des Mines

5.5 LES ÉCHANGES RÉGIONAUX

Plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique¹ (la Nouvelle-Calédonie en étant membre associé depuis 2006, comme la Polynésie française²) : l'accord sur le commerce du Forum des îles du Pacifique (PICTA³, Pacific Island Countries Trade Agreement) d'une part, et l'Accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER⁴, Pacific Agreement on Closer Economic Relations) d'autre part. Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA⁵ concerne 14 des 16 pays membres⁶ du Forum des Îles du Pacifique, mais exclut l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour sa part, le PACER est un accord de libre-échange entre tous les pays membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), y compris la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Il devrait remplacer l'accord commercial préférentiel (SPARTECA, Accord régional de commerce et de coopération économique pour le Pacifique Sud) qui octroyait un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du Forum vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie depuis 1980. Les pays mélanésiens (Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon et Vanuatu) ont engagé un processus d'intégration économique dans le cadre de l'Accord du Groupe de pays mélanésiens « Fer de lance ».

L'année 2009 a été marquée par la tenue, en juillet, à Nouméa, du troisième sommet France-Océanie en présence du ministre des Affaires étrangères et européennes, Bernard Kouchner. La sécurité, la stabilité régionale, la croissance économique et le développement durable ont constitué les principaux thèmes abordés ainsi que les partenariats avec l'Union européenne. Une réunion de travail sur ce dernier thème a été organisée, à Bruxelles, du 23 septembre au 3 octobre 2009, entre des représentants de la zone Pacifique et de la Commission Européenne dans le but de résoudre certaines questions en suspens liées à des accords de partenariat économique. En 2009, la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu ont conclu un nouvel accord de coopération, spécifiant le cadre de leurs relations jusqu'en 2014. Six thèmes de coopération ont été retenus dans ce nouvel accord : le développement économique durable ; l'éducation, la formation et l'insertion professionnel des jeunes ; la recherche et les transferts de technologie ; la jeunesse, la culture et les sports ; la santé ; la bonne gouvernance. Les opérations futures découlant de cet accord s'ajouteront aux programmes bilatéraux menés par l'ambassade de France à Port-Vila ou des actions de l'Agence Française de Développement.

Par ailleurs, une délégation néo-calédonienne, composée notamment du Président de la Nouvelle-Calédonie et du Haut-commissaire, s'est rendue à Canberra en Australie au mois de mars 2010, pour y rencontrer le Premier ministre australien. A cette occasion, le Président du gouvernement a formulé son souhait de voir évoluer la Nouvelle-Calédonie au sein du Forum des Îles du Pacifique, du statut de « membre associé » à celui de « membre à part entière ».

¹ Fidji a été suspendu le 1^{er} mai 2009, en raison de leur refus de revenir à un gouvernement démocratique dans "un laps de temps acceptable".

² Lors du 39^{ème} Forum des îles du Pacifique, qui s'est tenu du 19 au 21 août 2008 à Nieuwe, les pays membres ont décidé que Wallis-et-Futuna accèderait au statut de membre associé dans un délai de deux ans.

³ Cet accord est téléchargeable sous : <http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PICTA.pdf>.

⁴ Cet accord est téléchargeable sous : <http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PACER.pdf>.

⁵ La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française mènent une discussion avec le Forum sur leur éventuelle adhésion au PICTA.

⁶ Les membres du Forum sont : Australie, Îles Cook, Fidji, Kiribati, Îles Marshall, États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Îles Salomon, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.

6. La balance des paiements

L'activité économique de la Nouvelle-Calédonie a été dynamique en 2008, à l'exception du secteur nickel qui a, d'une part, subi la chute des prix du nickel et, d'autre part, connu une baisse de la production.

En 2008, le solde du compte de transactions courantes de la Nouvelle-Calédonie enregistre un déficit de 106,3 milliards de F CFP, le plus fort depuis l'établissement de la balance des paiements du territoire (1998). Le solde du compte financier présente, pour sa part, un excédent de 117,4 milliards de F CFP (annexe 1, tableau 10).

6.1 LE COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

Le compte de transactions courantes (annexe 1, tableau 12) se caractérise par un solde déficitaire de -106,3 milliards de F CFP en 2008, contre -22,6 milliards de F CFP en 2007. Cette nette dégradation provient principalement du déficit des échanges de biens. En effet, les exportations de nickel sont en nette baisse en 2008, après une année 2007 particulièrement favorable. Le déficit du solde des services est, quant à lui, en légère réduction par rapport à 2007 : il atteint -64,3 milliards de F CFP en 2008 (contre -67,8 milliards de F CFP en 2007).

Le solde excédentaire des revenus (+44,6 milliards de F CFP) et des transferts courants (+48,8 milliards de F CFP) continue de croître en 2008 et contribue à limiter le déficit des transactions courantes. Les revenus sont constitués principalement des traitements des agents de la fonction publique. Le solde des transferts courants provient en grande partie des administrations publiques métropolitaines et finance les dépenses d'équipement (investissements, travaux d'infrastructures) et de fonctionnement des administrations publiques de la Collectivité territoriale.

En 2008, les versements publics reçus (annexe 1, tableau 10) par la Nouvelle-Calédonie représentent 44,3 % du total des flux créditeurs du compte de transactions courantes contre 35,0 % en 2007.

6.2 LE COMPTE FINANCIER

Le compte financier regroupe les échanges d'actifs financiers entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde. Par construction, ils équilibrent le solde des transactions courantes et sont répartis entre trois grandes catégories d'actifs : les investissements directs, qui retracent les opérations de fusions-acquisitions impliquant un transfert d'actifs et les créations de structures productives ou les extensions de capacités de filiales déjà existantes ; les investissements de portefeuille, qui mesurent les achats et ventes de titres ; les « autres investissements », qui recouvrent les opérations de prêts et emprunts.

Le compte financier fait apparaître pour 2008 des entrées nettes de capitaux pour un montant de 117 milliards de F CFP.

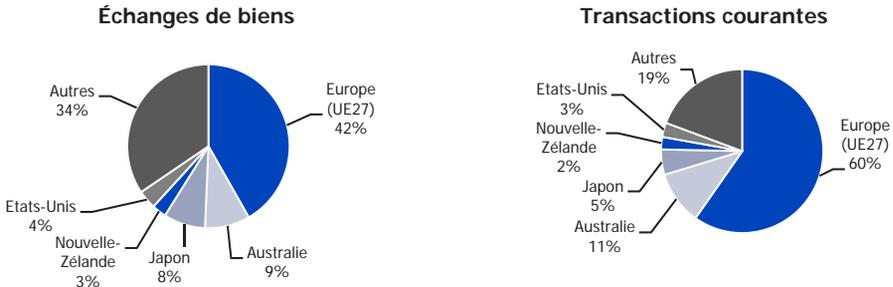
Les investissements directs (ID) des entreprises étrangères en Nouvelle-Calédonie sont soutenus. Ils ont atteint en 2008 un total de 226 milliards de F CFP après 210 milliards en 2007. Le solde net des ID se traduit par une entrée nette de capitaux de près de 120 milliards de F CFP en Nouvelle-Calédonie.

Les investissements de portefeuille ont enregistré un solde positif, après un solde négatif sur deux années consécutives en 2007 et 2006. Les résidents ont donc procédé au cours de l'année sous revue à des ventes nettes de titres de non-résidents, pour 17,6 milliards de F CFP.

Enfin, les autres investissements, qui retracent notamment les engagements et avoirs extérieurs de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM), des administrations publiques, du système bancaire et des « autres secteurs », se soldent par des sorties nettes de 20,1 milliards de F CFP contre 22,2 milliards de F CFP en 2007.

6.3 LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES FLUX DE TRANSACTIONS COURANTES

Sur le plan géographique, l'Union européenne reste le premier partenaire de la Nouvelle-Calédonie avec 42 % des échanges de biens (exportations + importations), dont 24 % pour la Métropole. L'Australie (9 % des échanges) est la deuxième partenaire devant le Japon (8 %). Pour l'ensemble des flux de transactions courantes, les pourcentages s'établissent respectivement à 60 % (dont 49 % pour la Métropole), 11 % et 5 %.



Source : IEOM

Section 3

Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LES INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

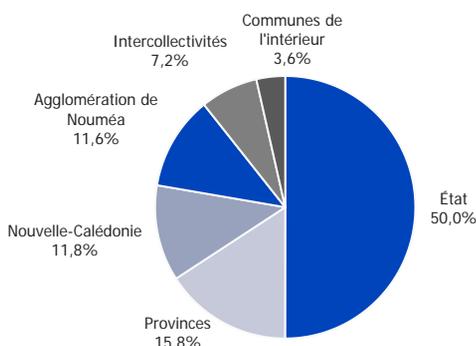
1.1.1 Les contrats de développement

L'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 définit comme objectifs prioritaires le développement économique et social, le rééquilibrage entre les Provinces de Nouvelle-Calédonie et la formation des femmes et des hommes.

A cet effet, la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a prévu que seraient conclus entre l'État d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les Provinces d'autre part, des contrats de développement pluriannuels. La loi n° 99-210 du 19 mars 1999 a défini un dispositif de même nature au profit des Communes. Ces contrats s'inscrivent dans le cadre d'un Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, fixant les orientations fondamentales en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de services d'intérêt territorial et de développement économique, social et culturel.

Les contrats de développement 2006-2010 ont été signés à Nouméa en mars 2006. Le montant total de ces contrats s'élève à 94,6 milliards de F CFP, dont la moitié à la charge de l'État.

Répartition des contributions aux contrats de développement 2006-2010



Source : Haut-commissariat de la République – Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

Les programmes retenus se concentrent sur les problématiques de l'habitat, de la continuité territoriale et de la lutte contre le chômage et l'exclusion, celle-ci étant orientée vers le soutien de l'appareil de formation et le développement économique.

Bilan au 31 décembre 2009 des contrats de développement 2006-2010

Millions de F CFP	Part de l'État (a)	Crédits engagés (b)	Taux d'engagements (b/a)	Crédits versés (c)	Taux de mandatement s (c/a)
Province Sud	8 258	5 696	69,0%	2 924	35,4%
Province Nord	13 870	5 985	43,2%	2 220	16,0%
Province des Îles	6 303	4 420	70,1%	2 791	44,3%
Nouvelle-Calédonie	4 801	3 248	67,7%	1 364	28,4%
Agglomération de Nouméa ⁽¹⁾	6 995	4 030	57,6%	2 615	37,4%
Intercollectivités	3 093	2 058	66,5%	1 663	53,8%
Communes de l'intérieur ⁽²⁾	4 012	3 459	86,2%	2 261	56,4%
Total	47 332	28 896	61,0%	15 838	33,5%

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

(2) L'engagement de l'État au titre de ces contrats est reparti à hauteur de 53 % au profit des communes de la Province Nord, 27 % au profit de celles de la Province Sud et 20 % au profit de celles de la Province des Îles.

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

Le prochain contrat de développement portant sur la période 2011-2015 est en cours d'élaboration et sera examiné lors du prochain Comité des signataires de l'Accord de Nouméa.

Hors contrat, l'État octroie également des aides destinées à financer des actions de développement en milieu rural, en tribus notamment à travers le Fonds d'Équipement et de Promotion de la Nouvelle-Calédonie (FEPNC). Elles concernent des micro-projets économiques, sociaux et culturels, qui ont représenté 35 millions de F CFP en 2009 (45,5 millions de F CFP en 2008).

1.1.2 Le dispositif de défiscalisation

1) Le cadre législatif

Le dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement réalisé dans un projet outre-mer.

Le dispositif a été créé à l'origine en 1986 dans le cadre de la loi « Pons ». Il a été modifié à trois reprises : en 2001 d'abord au titre de la loi « Paul », en 2003 ensuite au titre de la loi « Girardin », en 2009 enfin à l'occasion de la mise en place de la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). La réforme de 2003 avait pour objectif d'élargir le champ des secteurs éligibles, si bien que la loi n'énumère plus les activités éligibles, mais plutôt celles qui ne le sont pas (notamment le commerce, le secteur bancaire, les activités de conseil). La réforme de 2009 (LODEOM) a pour objet, entre autres, d'orienter les aides vers les secteurs éligibles considérés comme prioritaires (logement social, inclusion de la recherche-développement parmi les activités éligibles) et d'accroître la visibilité de l'État sur les projets qu'elle soutient pour mieux orienter son effort (abaissement des seuils d'agrément).

Le cumul des aides fiscales outre-mer et locale¹, appelé communément la « double défiscalisation », reste autorisé.

¹ Loi « Martin » du 3 janvier 2008

2) Les agréments en 2009¹

En 2009, les services de l'État en Nouvelle-Calédonie ont examiné 55 demandes d'agrément. Le montant total des investissements présentés dans ce cadre s'est élevé en 2009 à 78,4 milliards de F CFP, contre 114,3 milliards de F CFP en 2008.

Les projets concernant les secteurs du logement social, du transport et de l'industrie ont été les plus nombreux. Le secteur de l'industrie cumule, en revanche, le montant d'investissements, présentés à l'agrément, le plus élevé.

En 2009, 18 projets ont été agréés (33 % des dossiers présentés), pour un montant de près de 15 milliards de F CFP. Par ailleurs, le secteur du logement social a bénéficié pour la cinquième année consécutive, des montants agréés les plus importants avec 81 % de l'enveloppe globale, suivi par le secteur des transports (6 %).

Sur les 55 dossiers présentés en 2009, 36 (65 %) concernaient des projets situés en Province Sud et 13 en Province Nord (24 %). Les 6 projets restants avaient une portée générale. Le nombre de dossiers concernant la Province Nord est en hausse depuis 2006, du fait de la réalisation de l'usine métallurgique du Nord et des travaux d'aménagement de la zone Voh-Koné-Pouembout.

Répartition des agréments instruits localement par secteur d'activité en 2009*

Millions de F CFP	Dossiers présentés	Agréments accordés	Agréments refusés	En cours	Montant total présenté à l'agrément	Montant total agréé
Total 2009	55	18	16	21	78 366,9	14 627,7
dont logement	11	10	-	1	18 661,4	11 864,9
dont transport	17	4	7	6	8 041,6	924,1
dont BTP	2	2	-	-	788,4	713,6
dont tourisme/hôtellerie	6	1	2	3	12 998,1	576,5
dont industrie	7	1	2	4	30 968,5	548,5

* Situation au 13 avril 2010

Source : Haut-Commissariat de la République - Direction de l'action interministérielle et des relations avec les collectivités locales

1.2 LES AIDES EUROPÉENNES

Depuis le Traité de Rome en 1957, la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre Mer) au sein de l'Union européenne. Les caractéristiques de ce statut sont les suivantes :

- Les PTOM ne font pas partie de l'Union européenne ;
- Leurs ressortissants ont la nationalité des États membres dont ils relèvent. Les ressortissants des PTOM français possèdent le passeport européen comme les autres citoyens français ;
- Les PTOM jouissent également d'une autonomie législative, ce qui leur permet d'arrêter eux-mêmes des mesures d'application territoriale des actes communautaires les concernant.

¹ Il est important de rappeler que ces chiffres ne concernent que les opérations défiscalisées soumises à la procédure d'agrément. Les investissements dont le montant est inférieur aux seuils prévus par la loi de défiscalisation, bénéficient de droit des mesures d'aide fiscale. Les montants correspondant à ces opérations ne sont pas disponibles.

1.2.1 Les programmes d'aide économique

Les principaux instruments financiers d'aide européenne en Nouvelle-Calédonie sont constitués :

- du Fonds Européen de Développement (FED) : depuis 1967, de nombreux projets calédoniens ont été financés sur ce fonds, pour mettre en œuvre des programmes territoriaux ainsi que des programmes régionaux (exemple : PROCFISH, programme de pêche hauturière géré par la Communauté du Pacifique, le PPP, programme d'amélioration de la protection phytosanitaire des plantes ou encore le TEP VERTES, programme d'appui dans le secteur des énergies renouvelables) ;
- des programmes thématiques financés par l'Instrument de financement de la Coopération au Développement (ICD) et de certains programmes communautaires dans les domaines de l'éducation, la formation, la jeunesse, la recherche...;
- de prêts de la Banque Européenne d'Investissement, gérés au travers des institutions financières territoriales.

1.2.2 Les programmes territoriaux du FED

La décision d'association¹ « Outre-Mer » du 27 novembre 2001 a établi une nouvelle relation entre les PTOM et l'Union européenne ainsi qu'une modification de la gestion du concours financier de l'Union Européenne. Celle-ci privilégie désormais l'appropriation par les autorités territoriales du processus de programmation, mais également la concentration des fonds alloués sur un seul domaine d'activité afin de responsabiliser les PTOM et d'améliorer l'efficacité des programmes.

Le IX^{ème} FED concrétise les engagements pris dans le Document unique de programmation (DOCUP²). Le DOCUP du IX^{ème} FED a été signé le 25 mars 2004. La prise en compte des reliquats des VII^{ème} et VIII^{ème} FED, de l'enveloppe affectée à la Nouvelle-Calédonie au titre du IX^{ème} FED ainsi que des fonds additionnels de performance ont conduit à un crédit global de 3 605 millions de F CFP. L'ensemble de ces crédits est destiné à financer un programme de formation professionnelle continue.

Un Comité de suivi, composé de l'ensemble des acteurs du programme, se réunit au moins une fois par an, afin de dresser un bilan des actions réalisées.

À travers les différentes actions mises en œuvre, le programme a pour objectifs d'accompagner un développement économique durable et solidaire, de favoriser le progrès social, de promouvoir l'emploi local et d'assurer ainsi à terme, un rééquilibrage économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Il convient de noter que la contribution européenne représente un tiers de l'engagement de la Nouvelle-Calédonie sur la formation professionnelle.

La programmation du X^{ème} FED est en cours de préparation et devrait être finalisée fin 2010. La Nouvelle-Calédonie bénéficierait d'une allocation territoriale de 2 364 millions de F CFP allouée comme pour le IX^{ème} FED, selon la procédure de l'appui budgétaire. Les fonds devraient

¹ Décision 2001/822/CE du 27 Novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté Européenne.

² Le Document unique de programmation (DOCUP) conditionne la mise en œuvre et le contrôle financier des interventions.

être concentrés sur un secteur unique : « la formation professionnelle comme levier du développement économique durable ».

Mise en œuvre du IX^{ème} FED

Millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Crédits FED (a)	736	843	491	782	753	0	3 605
Crédits engagés (b)	603	764	481	760	653	210	3 470
Taux d'engagement global (b/a)	81,9%	90,6%	97,9%	97,2%	86,7%		96,2%
Crédits mandatés ⁽¹⁾ (c)	330	703	716	569	647	250	3 215
Taux de mandatement global c/(a+d _{année précédente})	44,8%	56,3%	69,0%	51,5%	50,3%	28,4%	76,2%
Crédits reportés sur l'exercice suivant en cumulé (d)	406	546	322	535	882	617	

(1) Crédits de l'année et crédits de report

Source: Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

1.3 LES AIDES PROVINCIALES

Les entreprises qui investissent peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions des Provinces. Ces interventions, auxquelles peuvent s'ajouter des aides au paiement des cotisations sociales à la CAFAT, entrent dans le cadre de codes des investissements spécifiques à chaque Province de Nouvelle-Calédonie.

1.3.1 Les actions au titre du code des investissements de la Province Sud

L'Assemblée de la Province Sud a institué, en mai 2008, un code provincial des aides à l'investissement dans le secteur maritime, qui comprend l'aquaculture marine et la pêche maritime professionnelle. Par délibération n°34-2009 du 20 mars 2009, elle a modifié son code provincial des aides à l'investissement dans le secteur rural, afin de limiter notamment les aides aux communes hors Nouméa.

En 2009, le montant des aides de la Province Sud (hors micro-projets) a diminué de 23 %, à 473 millions de F CFP (contre 611 millions de F CFP en 2008). La part des aides provinciales dans le financement total des projets a, en revanche, progressé de 8,6 points. Le secteur rural, avec plus de 600 millions de F CFP d'investissements aidés, a bénéficié de plus de la moitié des subventions accordées (53 % du total).

Les aides de la Province Sud en 2009 pour les projets supérieurs à 3 millions de F CFP*

Millions F CFP	Nombre de projets	Invest. Primable	Part des secteurs (%)	Subventions accordées	Part de la subvention (%)
Artisanat / Industrie	7	38,7	3,6	23,7	61,2
Tourisme ⁽¹⁾	20	217,7	20,4	105,8	48,6
Services divers	15	142,9	13,4	69,3	48,5
Rural	31	612,3	57,4	252,4	41,2
Aquaculture	3	54,9	5,1	21,9	40,0
Total	76	1 066,5	100,0	473,1	44,4
Rappel 2008 ⁽²⁾	85	1 710,0		611,0	35,7

* 4 millions F CFP pour les projets du secteur primaire.

(1) Hôtellerie / Gîtes / Activités touristiques, (2) Chiffres révisés.

Sources : DDE, DDR Province Sud

Les micro-projets suivent une procédure accélérée. Au cours de l'année 2009, 191 dossiers ont fait l'objet d'aides de la Province Sud, pour un montant total de 239,5 millions de F CFP, en recul de près de 10 % par rapport à 2008. Le poids des subventions dans le financement des projets a toutefois augmenté pour s'établir à 52,4 %. Le secteur rural (élevage, agriculture) a été le premier bénéficiaire (142 projets, pour un montant de 174,3 millions de F CFP de subventions).

Les aides de la Province Sud en 2009 pour les micro-projets inférieurs à 3 millions de F CFP*

Millions F CFP	Nombre de projets	Invest. Primable	Part des secteurs (%)	Subventions accordées	Part de la subvention (%)
Artisanat/Industrie	6	12,4	2,7	7,7	62,1
Services divers	27	51,8	11,3	36,9	71,2
Tourisme	3	8,6	1,9	3,9	45,3
Pêche	10	22,2	4,8	12,9	58,1
Rural	142	353,9	77,4	174,3	49,3
Aquaculture	3	8,6	1,9	3,9	45,0
Total	191	457,4	100,0	239,5	52,4
Rappel 2008 ⁽¹⁾	235	563,1		265,9	47,2

* 4 millions F CFP pour les projets du secteur primaire.

(1) Chiffres révisés.

Sources : DDE, DDR Province Sud

1.3.2 Les actions au titre du code de développement de la Province Nord

Avec 479 millions de F CFP, la Province Nord a accordé deux fois plus d'aides en 2009 que l'année précédente. Les investissements correspondants étant passés de 0,4 à plus d'un milliard de F CFP en 2009, la part moyenne de l'aide de la Province Nord augmente, de 43,7 % en 2008 à 46,8 % en 2009. C'est l'aquaculture qui a reçu les subventions les plus importantes en 2009 (34 % du total), suivie du secteur rural (27 %).

Code de développement de la Province Nord en 2009

Millions de F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (%)	Subvention accordée	Part de la subvention (%)
Aquaculture	2	285,3	27,8	161,7	56,7
Artisanat / Industrie	18	75,0	7,3	29,0	38,6
Commerce	8	18,1	1,8	9,0	49,5
Forêts	1	0,5	0,1	0,3	47,0
Pêche	10	142,9	13,9	61,4	43,0
Rural	98	280,9	27,4	131,2	46,7
Services	13	20,7	2,0	20,6	99,3
Tourisme	9	101,1	9,9	28,1	27,8
Transport / Roulage	19	100,3	9,8	38,1	37,9
Total	178	1 024,8	100,0	479,2	46,8
Rappel 2008	166	453,7		198,4	43,7

Source: DEE Province Nord

Le volume des subventions sur les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) a presque doublé en un an, passant de 35,6 millions de F CFP en 2008 à 66 millions de F CFP en 2009.

Les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF) en 2009

Millions de F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (%)	Subvention accordée	Part de la subvention (%)
Artisanat / Industrie	4	9,6	8,5	6,1	63,6
Commerce	2	1,0	0,8	0,7	74,1
Forêts	1	0,0	0,0	0,0	46,0
Pêche	5	13,5	12,0	7,2	53,6
Rural	56	57,3	51,0	34,6	60,3
Services	7	11,5	10,2	5,1	44,7
Tourisme	3	11,7	10,4	8,5	72,7
Transport / Roulage	3	7,8	6,9	3,7	47,0
Total	81	112,5	100,0	66,0	58,6
Rappel 2008	93	56,6		35,6	62,8

Source: DEE Province Nord

1.3.3 Les actions au titre du code provincial d'aide au développement économique des Îles Loyauté

Le montant des interventions de la Province des Îles Loyauté pour l'année 2009 s'est réduit de près de 9 % par rapport à 2008, pour s'établir à 311,9 millions de F CFP. La baisse du montant moyen des investissements (-30 %) et des subventions (-38 %) par projet, explique ce recul alors que le nombre de dossiers financés en 2009 a augmenté par rapport à 2008. Représentant moins de 30 % du nombre de projets aidés, les secteurs des services, du commerce, et de l'artisanat ont cependant bénéficié de plus de la moitié du montant total des aides accordées en 2009.

Code des investissements de la Province des Îles Loyauté en 2009

Millions de F CFP	Nombre de dossiers	Investissement	Subvention accordée	Part de la subvention (%)
Agriculture/Elevage	101	71,5	65,7	91,9
Pêche	2	16,6	9,9	60,0
Tourisme	5	117,7	72,4	61,5
Services, Commerce, Artisanat	46	286,5	163,9	57,2
Total	154	492,3	311,9	63,4
Rappel 2008	105	476,9	342,1	71,7

Source : Direction des Affaires Economiques de la Province des Îles Loyauté

1.4 LES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM) DE DÉVELOPPEMENT DES PROVINCES

ORGANISATION ET MISSIONS

Chaque Province¹ s'est dotée d'une société d'économie mixte¹ afin de soutenir le développement économique :

- **Promo-Sud**, Société de financement et de développement de la Province Sud ;
- **Sofinor**, Société de financement et d'investissement de la Province Nord ;
- **Sodil**, Société de développement et d'investissement de la Province des Îles Loyauté.

Les trois SEM permettent aux Provinces d'agir directement en faveur du développement et notamment :

- de financer, mais aussi d'accompagner et de piloter des projets dits structurants ;
- de bénéficier d'une grande autonomie de gestion et de la souplesse des règles du secteur privé ;
- de renforcer la confiance des investisseurs privés en prenant des participations significatives dans des entreprises.

¹ Article 139 de la loi du 22 janvier 1988.

1.4.1 Promo-Sud

L'année 2009 a été marquée par le renouvellement du collège public du Conseil d'Administration de Promo-Sud. Outre des modifications statutaires, un nouveau programme d'intervention a été élaboré avec une priorité donnée aux secteurs hôtelier, aquacole, agroalimentaire, des énergies renouvelables et des mines.

En 2009, le conseil d'administration de Promo-Sud a décidé d'intervenir dans 11 sociétés (dont 8 nouvelles), pour un montant total de 845,4 millions de F CFP. Depuis sa création en 1992, le volume total des interventions financières de la SEM s'élève à 9,8 milliards de FCFP répartis dans 52 sociétés. Parmi les opérations réalisées en 2009, on relèvera :

- Consécutivement à son entrée à hauteur de 70 % au capital de la SA CARSUD en mai 2009, Promo-Sud s'est engagé dans la restauration de la mission de service public de la société de transport. La prise de participation de la SEM s'est accompagnée de la restructuration financière de la société et de la mise en service d'une nouvelle flotte de 32 bus.

- En ce qui concerne le secteur minier, la Société Minière de Prony a été constituée en février 2009, à parts égales entre Promo-Sud et la SLN, pour l'exploitation des gisements de Prony Ouest et Pernod.

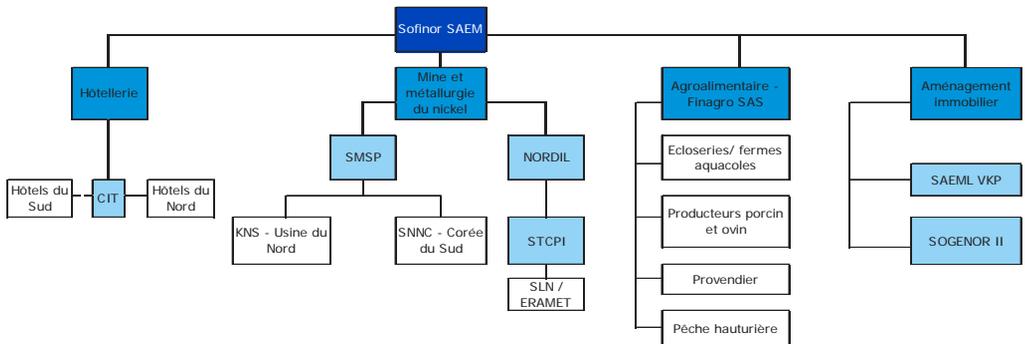
- Après sa mise en service en janvier 2009 et la réalisation d'une campagne de commercialisation active au dernier trimestre, la pépinière d'entreprises de Centre Sud affiche un taux de remplissage de 90 %, avec 30 locaux occupés sur un total de 34.

- Enfin, la cinquième session des formations de dirigeants et de cadres dirigeants sous l'égide d'HEC Paris a débuté en septembre 2009, portant à 350 le nombre de bénéficiaires de ces formations en Nouvelle-Calédonie.

1.4.2 Sofinor

En 2009, la Sofinor a poursuivi le développement de ses activités dans quatre secteurs clés pour le rééquilibrage économique en Province Nord : l'hôtellerie, la métallurgie du nickel, l'agroalimentaire et la construction immobilière.

Organigramme simplifié de la Sofinor



Source : Sofinor

¹ Société associant des partenaires publics et privés (la part de l'actionariat public ne peut dépasser 80 %).

Le groupe Sofinor comprend plus de cinquante sociétés, employant un millier d'agents. En 2009, elle a participé au financement de près de vingt-cinq sociétés, pour un montant global de 1,7 milliard CFP. Sur ce total, 900 millions de F CFP ont bénéficié à des opérations d'investissement, dont plus de la moitié dans le secteur agroalimentaire.

Dans le secteur du nickel¹, la Sofinor intervient dans trois projets métallurgiques ainsi que dans la mine. La Sofinor défend, au travers de ses interventions, une stratégie de valorisation de la ressource minière néo-calédonienne. Elle est présente de façon indirecte au capital de la SLN et d'Eramet à travers la STCPI². Elle détient, via la SMSP, la majorité du capital (51 %) de la société Koniambo Nickel SAS qui porte le projet de l'usine du Nord en partenariat avec Xstrata. Toujours à travers la SMSP, la Sofinor est actionnaire à hauteur de 51 % des 2 co-entreprises créées en partenariat avec l'aciériste coréen POSCO : la SNNC (société propriétaire de l'usine métallurgique de Corée du Sud) et la NMC (qui procure à partir des sites miniers calédoniens le minerai nécessaire à l'approvisionnement de l'usine de Corée).

La Sofinor utilise les recettes du nickel pour développer ses autres secteurs d'activité. Dans l'agroalimentaire, elle intervient par l'intermédiaire de sa filiale Finagro SAS (pêche hauturière, aquaculture et production de viande porcine) et soutient la construction d'une écloserie (Eori) de post larves. Grâce à la CIT (Compagnie d'Investissement Touristique), elle a accentué son soutien au secteur du tourisme en 2009, avec l'ouverture de l'hôtel « la Néa », à Koné et l'acquisition d'une agence de voyages, Mirage Pacifique.

Enfin, pour contribuer au déploiement d'infrastructures en Province Nord, la Sofinor a consolidé son activité de construction de logements, en livrant plus de cinquante villas dans la région Voh-Koné-Pouembout et en promouvant, en particulier, le logement sur terres coutumières, avec une première opération en cours de réalisation, le lotissement Poadjane à Bako.

1.4.3 Sodil

A l'image de la Sofinor en Province Nord, la Sodil joue un rôle majeur dans le développement économique de la Province des Îles en prenant des participations majoritaires au sein sociétés implantées dans les Îles. Ainsi, la Sodil favorise le développement de secteurs économiques prioritaires pour la Province des Îles Loyauté.

Dans le secteur du transport aérien, la filiale de la Sodil, Air Loyauté, a commandé, en 2009, un nouvel appareil (Twin-otter) afin de compléter sa flotte, composée à fin 2009, de deux Twin-otters dont un en location. Cet investissement s'élève à 600 millions de F CFP.

Dans le secteur maritime, la Sodil a fait l'acquisition d'un trimaran, « Le Ieneic », d'une capacité de 120 passagers. Ce navire exploité par la SAS Melita, filiale à 100 % de la Sodil, est basé à Wé (Lifou). Livré en novembre 2009, il permet d'assurer la desserte inter-îles depuis mars 2010.

La Sodil assure également la gestion technique et financière du programme habitat social de la Province. En 2009, elle a débuté la construction de 40 maisons, pour une enveloppe de 240 millions de F CFP.

¹ Cf. détails des projets dans la note sur le nickel.

² Dont elle détient 50 % du capital via sa filiale NORDIL.

1.5 L'INSTITUT CALÉDONIEN DE PARTICIPATION (ICAP)

1.5.1 Généralités

Issu des Accords de Matignon, l'Institut calédonien de participation, est une société de capital-investissement créée le 18 mai 1989¹. L'ICAP a pour objet la promotion des projets concourant au rééquilibrage économique du territoire. Son capital social (138 millions de F CFP) se répartit entre l'Agence Française de Développement (AFD), qui en détient 52 %, et les trois Provinces qui se partagent le solde à parts égales.

Les interventions de l'ICAP consistent en des apports en fonds propres (participations en capital) ou quasi-fonds propres (avances en compte courant) en vue de conforter la structure financière des entreprises, en particulier de l'Intérieur et des Îles. Les fonds propres apportés par l'ICAP sont de nature à favoriser les octrois de concours supplémentaires car ils limitent le risque encouru par les créanciers, de même que sa présence constitue une garantie de suivi des promoteurs. L'ICAP n'a pas pour vocation de contrôler une société : sa participation est toujours minoritaire et limitée en part de capital social (35 % au maximum) et dans le temps (les conditions de remboursement étant négociées avec les promoteurs dès l'étude de leur dossier). Les interventions financières de l'ICAP peuvent être complétées par des mesures d'accompagnement. L'ICAP joue alors un rôle de conseil et d'appui aux entreprises. Depuis 2003, le champ d'intervention de l'ICAP est également élargi en Province Nord par sa participation à la gestion du Fonds de Garantie pour le Développement de la Province Nord (FGN) et des quatre Sociétés d'Économie Mixte Locales (SEML).

1.5.2 Les opérations réalisées en 2009

Le montant global des opérations (interventions et accompagnements) réalisées par l'ICAP au cours de l'année 2009 s'élève à 342 millions de F CFP, en hausse de 57 % par rapport à l'exercice précédent. Le secteur du BTP représente 60 % du montant total des opérations, suivi des secteurs de la mine (14 %) et des transports (8,6 %). La Province Nord concentre 83 % du montant total des opérations de 2009, pour 102 opérations. La prépondérance des opérations dans le secteur du BTP, s'explique par les actions d'accompagnement du projet de l'usine du Nord. Le montant des interventions dans le secteur du commerce et services quadruple par rapport à 2008, poursuivant le développement de la zone VKP (Voh-Koné-Pouembout).

1.5.3 Les opérations de l'ICAP depuis sa création

Depuis sa création, l'ICAP est intervenu à hauteur de près de 5 milliards de F CFP. Le tourisme et la mine représentent les deux premiers secteurs en termes d'opérations avec 22 % chacun du montant total des opérations. Suivent le BTP (13,3 % du total), l'aquaculture et les transports avec environ 10 % du total des opérations. Hors opération SOFINOR (400 millions de F CFP ont été destinés à participer à l'acquisition de la Société Minière du Sud Pacifique), le tourisme constitue le secteur d'intervention prépondérant et la Province Nord la zone privilégiée (55 % du montant total des opérations).

¹ Loi n°46-860 du 30 avril 1946

1.6 L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE (Adie)

1.6.1 Généralités

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (Adie) a pour objectif de financer par des prêts (microcrédits) le démarrage ou le développement d'activités à caractère économique des personnes physiques n'ayant pas accès aux crédits bancaires. Dans ce cadre, les projets sont suivis et accompagnés pour accroître leur chance de succès.

En 2009, l'ADIE a réformé son offre de crédit. Elle propose ainsi les « microcrédits professionnels »¹, les « prêts d'honneur » et les « microcrédits personnels ».

L'Adie octroie les « microcrédits professionnels » et « prêts d'honneur » seule ou en complément des aides des Provinces. Le champ d'intervention du Fonds de Garantie du Nord (FGN), du Fonds de Garantie des Îles Loyauté (FGIL), du Fonds de Garantie de la Province Sud (FGPS) et du Fonds de Garantie pour les Micro-Projets Economiques (FGMPE, ex. FGPPP) a été élargi pour rendre éligible ce type de prêts à leur mécanisme de garantie. Ils peuvent être garantis à hauteur maximum de 90 % au FGMPE ou 80% aux FGN, FGPS et FGIL.

Le « microcrédit professionnel » est un prêt plafonné à 715 000 F CFP (5 992 €), soumis à un taux annuel variable suivant le type de prêt (taux fixé au 1^{er} janvier 2009) et remboursable sur 30 mois. Le « prêt d'honneur » vient en appui de ce type de prêt. Il répond aux mêmes caractéristiques mais son taux d'intérêt est nul. En outre, il ne peut excéder le montant du microcrédit correspondant.

Le « microcrédit personnel », lancé en 2008, a pour objectif d'améliorer l'insertion des personnes dans l'économie en favorisant la mobilité et l'employabilité. Il porte sur tous les financements en lien avec la mobilité (permis de conduire, achat de scooter, réparation de véhicule pour le maintien de l'emploi, etc.). Ce type de prêt est plafonné à 350 000 F CFP, soumis à un taux annuel dépendant du taux d'usure aux particuliers et remboursable sur 24 mois.

En 2009, l'expérimentation des « microcrédits personnels » a été étendue à certains secteurs de la Province Nord (essentiellement la Côte Est). Celle-ci ayant été concluante, le « microcrédit personnel » sera proposé sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie dès 2010.

1.6.2 Les interventions réalisées au cours de l'exercice 2009

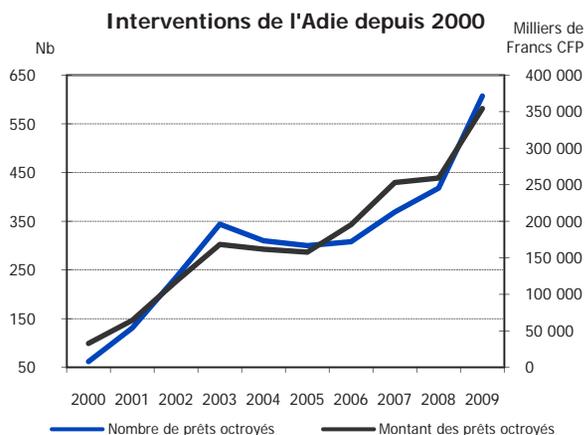
Prêts octroyés par l'ADIE en 2009

Milliers de F CFP	Nombre de dossiers	Microcrédits personnels	Microcrédits professionnels	Prêts d'Honneur	Total
Province Sud	223	15 104	87 148	37 655	139 907
Province Nord	196	7 525	79 907	24 577	112 009
Province des Iles	188	0	76 486	25 841	102 327
Total	607	22 629	243 541	88 073	354 243

Source : ADIE

¹ Depuis 2009, le « prêt progressif » a disparu. Il est désormais inclus dans le « microcrédit professionnel ».

Depuis sa installation en Nouvelle-Calédonie en 1999, l'Adie a octroyé 3 110 prêts sur l'ensemble du territoire pour un montant total de 1,76 milliard de F CFP. Les microcrédits professionnels restent prépondérants ; ils représentent 69 % des montants des prêts octroyés en 2009. La répartition par Province du montant des prêts accordés évolue en faveur de la Province Nord, qui voit sa part s'élever à 31,6 % des octrois (contre 25,0 % en 2008) contrairement à celle de la Province Sud qui diminue de 6,2 points à 39,5 %. La part de la Province des Îles reste stable (28,9 %).



1.7 NOUVELLE-CALÉDONIE INITIATIVE (NCI)

1.7.1 Généralités

L'association « Nouvelle-Calédonie Initiative » (NCI) qui a été créée le 28 novembre 2006, fait partie du Réseau « France Initiative », premier réseau associatif de financement et d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises en France avec plus de treize mille entreprises financées en 2008. Les membres fondateurs de l'association sont : la Province Sud, l'AFD, la CDC, la BCI, la CENC, la CCI, l'ICAP, l'ADIE, la Société BlueScope Steel, la Société Biotech et Jean-Pierre Flotat qui en a été le premier président.

L'objet de NCI est de déceler et de favoriser l'initiative génératrice d'emplois par la création et le développement des petites entreprises. Elle apporte son soutien par l'octroi d'une aide financière sans garantie ni intérêt (prêt d'honneur) et par l'accompagnement des porteurs de projets avec un parrainage et un suivi technique assurés gratuitement.

Les domaines d'intervention ne sont pas limités, que ce soit pour les demandeurs ou pour les secteurs d'activité, le critère de sélection étant le potentiel de développement des projets présentés et les créations d'emplois qu'ils sont susceptibles de faire naître. Le prêt d'honneur, plafonné à 4 millions de F CFP, représente au maximum 25 % de l'investissement. Il a pour principale finalité de couvrir tout ou partie des besoins en fonds propres du projet et de permettre l'éligibilité à un prêt bancaire pour compléter le financement en générant un effet de levier.

1.7.2 Les interventions réalisées au cours de l'exercice 2009

NCI a débuté son activité en mai 2007. Au cours de l'année 2009, 39 projets ont été acceptés sur 50 dossiers présentés au Comité d'agrément.

Le montant des prêts engagés s'élève à 62,9 millions de F CFP pour un total de 235,9 millions de F CFP de prêts bancaires associés. Le secteur des services concentre 54 % des projets financés en 2009.

2. Les finances publiques locales

2.1 LES DÉPENSES DE L'ÉTAT EN NOUVELLE-CALÉDONIE

En 2009, les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie, recensées par la Trésorerie Générale, se sont élevées à 137 milliards de F CFP. La diminution constatée en 2009 (-0,6 %) est imputable à la réduction sur le poste « soldes des personnels militaires ». Cette situation résulte du redéploiement des effectifs militaires, engendrant un recul des traitements versés, de 11,1 milliards de F CFP en 2008 à 9,1 milliards de F CFP en 2009. Le résultat obtenu, hors impact des soldes des personnels militaires, aboutit à une légère progression de l'ordre de 1 %.

Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie					Variation
Milliards de F CFP	2006	2007	2008	2009	2009/ 2008
Personnels et pensions	82,0	85,5	93,9	94,1	0,2%
Intervention	29,6	33,5	30,5	30,3	-0,6%
Fonctionnement	9,5	9,3	9,7	9,3	-3,5%
Investissement	4,0	3,7	3,7	3,2	-13,4%
Autres	3,6	0,3	0,1	0,1	4,0%
Total	128,7	132,3	137,8	137,0	-0,6%

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

2.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

En 2009, les recettes et les dépenses figurant dans les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie sont en baisse, de respectivement 0,7 % et 9,8 % par rapport à 2008. Le solde budgétaire est, comme en 2008, négatif mais le déficit est limité à 3,7 milliards de F CFP contre -20,6 milliards de F CFP en 2008.

Comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie ⁽¹⁾				Variation
Millions de F CFP	2007 ⁽²⁾	2008 ⁽²⁾	2009 ⁽³⁾	09/08
Recettes de fonctionnement	151,3	154,7	156,7	1,3%
dont impôts directs	64,6	59,5	59,7	0,4%
dont impôts indirects	46,1	48,0	46,5	-3,0%
dont recettes fiscales reversées	22,2	26,7	28,6	7,1%
Recettes d'investissement	0,5	9,2	6,0	-34,9%
dont emprunts	-	5,3	2,0	-61,7%
Dépenses de fonctionnement	130,2	172,3	153,5	-10,9%
dont dépenses de personnel	11,2	12,0	12,9	7,6%
dont dotations aux provinces	52,9	78,1	59,3	-24,1%
dont dotations aux communes	28,4	32,8	37,2	13,5%
Dépenses d'investissement	6,8	12,2	12,9	5,6%
dont programmes de la Nouvelle-Calédonie	4,3	3,3	5,8	79,0%
dont programmes au bénéfice de tiers	0,7	1,8	3,1	72,5%
dont mouvements financiers	0,0	4,3	1,2	-73,0%
Total des recettes	151,8	163,9	162,7	-0,7%
Total des dépenses	137,0	184,5	166,4	-9,8%
Solde budgétaire	14,8	- 20,6	- 3,7	

(1) Recettes : droits constatés ; Dépenses: droits mandatés, (2) Chiffres rectifiés, (3) Chiffres provisoires

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Les recettes de fonctionnement progressent de 1,3 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 156,7 milliards de F CFP en 2009. La fiscalité directe, qui représente 38 % du total des recettes de fonctionnement, se stabilise à 59,7 milliards de F CFP tandis que la fiscalité indirecte est en repli de 3 %, à 46,5 milliards de F CFP du fait de la baisse des importations. Les recettes fiscales reversées (recettes fiscales affectées à des établissements publics) croissent de 7 % pour s'établir à 28,6 milliards de F CFP.

Les recettes d'investissement, nettement moindres en volume, régressent de près de 35 % (6 milliards de F CFP) en raison notamment d'une diminution des emprunts, qui passent de 5,3 milliards de F CFP en 2008 à 2 milliards de FCFP en 2009.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 153,5 milliards de F CFP, en baisse de 10,9 % par rapport à 2008. Elles sont constituées principalement des dotations aux collectivités qui s'établissent à 96,5 milliards de F CFP, en recul de 13 % par rapport à l'année précédente.

Les dépenses d'investissement représentent 12,9 milliards de F CFP en 2009. Elles augmentent légèrement (+0,7 %) sur l'année, en raison notamment de la hausse des nouveaux projets engagés par la Nouvelle-Calédonie -médipôle de Koutio et participation de la Nouvelle-Calédonie aux Jeux du Pacifique de 2011- (+2,6 milliards de F CFP).

2.3 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES PROVINCES¹

Les budgets des Provinces traduisent la mise en œuvre de la politique de rééquilibrage. Ainsi, les dépenses d'interventions (cf. tableau ci-dessous note (1)) par habitant sont deux à trois fois plus élevées en Province des Îles Loyauté et Province Nord qu'en Province Sud.

Comptes administratifs des Provinces Sud, Nord et des Îles Loyauté

Milliards de F CFP	Province Sud		Province Nord		Province des Îles Loyauté	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Recettes de fonctionnement	36,8	48,7	26,2	31,7	13,0	16,7
dont dotations reçues	30,2	42,0	18,2	nd	10,3	14,5
Dépenses de fonctionnement	37,3	41,7	22,7	23,2	12,1	14,4
dont frais de personnel	16,0	17,3	6,6	nd	3,9	4,0
Recettes d'investissement	10,8	14,9	15,0	19,5	6,2	9,1
Dépenses d'investissement	10,7	12,2	5,3	5,5	4,0	5,1
dont frais extraordinaires	5,4	6,0	2,1	nd	2,4	3,1
dont immobilisations en cours	2,9	3,5	2,6	nd	1,1	1,2
Total des recettes	47,5	63,6	41,2	51,1	19,3	25,8
Total des dépenses	47,9	53,9	28,1	28,7	16,1	19,5
Solde budgétaire	-0,4	9,8	13,2	22,5	3,2	6,4
Dépenses ⁽¹⁾ par habitant (milliers de F CFP)	136	143	293	nd	397	497

(1) comprend les allocations, subventions, participations et prestations de service et les dépenses d'investissement (frais extraordinaires et immobilisations)

Sources : Provinces Sud, Nord et des Îles Loyauté

▪ La Province Sud

En 2008, les recettes globales de la Province Sud ont augmenté de 33,9 % et les dépenses de 12,3 %. Ces évolutions conduisent à solde budgétaire positif de 9,8 milliards de

¹ Les budgets primitifs pouvant poser des problèmes d'exhaustivité, les données présentées concernent les comptes administratifs disponibles au moment de la rédaction du présent rapport.

F CFP. Les dotations reçues augmentent de 39,3 % et expliquent principalement la hausse des recettes de fonctionnement. Les recettes et dépenses d'investissements progressent également, respectivement de 38,5 % et 14,1 % par rapport à 2007.

▪ La Province Nord

En 2008, la hausse des recettes globales (+24,1 % sur un an), nettement supérieure à celle des dépenses globales (+2,2 %), fait ressortir un solde budgétaire fortement bénéficiaire de la Province Nord, de près de 22,5 milliards de F CFP.

▪ La Province des Îles Loyauté

Les recettes globales des Îles Loyauté en 2008 enregistrent une progression de 34,2 % sur un an pour atteindre 25,8 milliards de F CFP. Les dépenses globales représentent 19,5 milliards de F CFP en 2008. Le solde budgétaire de la Province des Îles Loyauté est bénéficiaire de 6,4 milliards de F CFP en 2008. Les dotations reçues augmentent de 41,4 % et expliquent pour moitié la hausse des recettes globales.

2.4 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

L'ensemble des recettes des communes augmente de 16,1 % pour atteindre 61,5 milliards de F CFP en 2008. Cette évolution est principalement due à la progression des recettes de fonctionnement de 21,5 % entre 2007 et 2008. L'ensemble des dépenses des communes progresse également de 8,7 % sur la période. Le solde budgétaire des communes est nettement bénéficiaire, à 11,9 milliards de F CFP en 2008.

Comptes administratifs des Communes

Milliards de F CFP	2007	2008	Variation 2008/2007
Recettes de fonctionnement (RRF)	36,0	43,7	21,5%
Dépenses de fonctionnement (DRF)	28,9	31,0	7,3%
Recettes d'investissement (RRI)	17,0	17,8	4,6%
Dépenses d'investissement (DRI)	16,8	18,6	11,0%
Total des recettes	53,0	61,5	16,1%
Total des dépenses	45,6	49,6	8,7%
Solde budgétaire	7,4	11,9	61,9%

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle Calédonie

Le poids de la dette des communes diminue. L'effort d'épargne s'améliore à 12,7 milliards de F CFP pour l'ensemble des communes. Le ratio dette / épargne brute a fortement reculé par rapport à 2007, passant de 295 % à 172 %.

Capacité d'épargne et endettement des Communes

Milliards de F CFP	2007	2008
Epargne brute (RRF-DRF)	7,1	12,7
Epargne brute/Recettes de fonctionnement	19,8%	29,1%
Amortissements d'emprunts	3,2	3,5
Epargne nette (épargne brute - amortissements d'emprunts)	3,9	9,3
Dette à la fin de l'exercice	20,9	21,9
Dette à la fin de l'exercice / Epargne brute	295%	172%

Source: Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie



CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

Au 31 décembre 2009, la Nouvelle-Calédonie comptait près de 50 000 entreprises, en augmentation de 8 % par rapport à 2008. Plus de la moitié des entreprises exercent dans le secteur des services (hors commerce). Les secteurs de l'agriculture (y compris Pêche et aquaculture) et du BTP regroupent respectivement 15 % et 14 % des entreprises. En 2009, la croissance du nombre d'entreprises s'explique pour un tiers par le dynamisme des secteurs de la construction et des activités immobilières.

Répartition des entreprises par secteur d'activité au 31 décembre

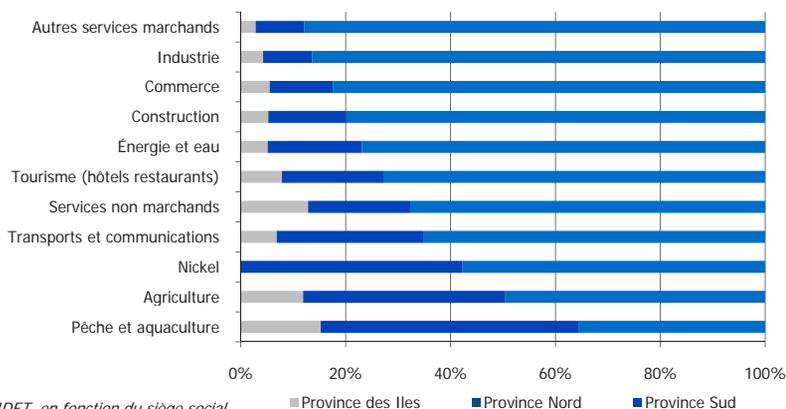
Nombre d'entreprises			Variation
	2008	2009	2009/2008
Agriculture	5 700	5 969	269
Pêche et aquaculture	1 340	1 493	153
Industrie	2 321	2 565	244
Énergie et eau	36	39	3
Nickel	52	52	0
Construction	6 387	7 175	788
Commerce	3 726	4 039	313
Tourisme (hôtels restaurants)	1 004	1 051	47
Transports et communications	1 886	2 020	134
Autres services marchands	14 259	15 508	1 249
Services non marchands(*)	9 104	9 719	615
Total	45 815	49 630	3 815

(*) y compris Activités extra-territoriales

Source : ISEE - RIDET

Les trois quarts des entreprises sont implantées¹ en Province Sud. Toutefois, les secteurs de la « pêche, aquaculture », de l'agriculture et des industries extractives sont bien représentés en Province Nord (proportion d'entreprises hors Province Sud supérieure à 40 %).

Répartition des entreprises par Province (*)



Source : ISEE, RIDET, en fonction du siège social

¹ Les données présentées ici concernent l'implantation du siège de l'entreprise.

Sur 49 630 entreprises, 88 % ne comptent aucun salarié et 98 % en emploient moins de 10. Les secteurs du BTP et du commerce regroupent à eux seuls 36 % des entreprises de plus de 10 salariés. Les grandes entreprises sont particulièrement présentes dans les secteurs de l'énergie et du nickel.

Taille des entreprises par secteur d'activité (en %)

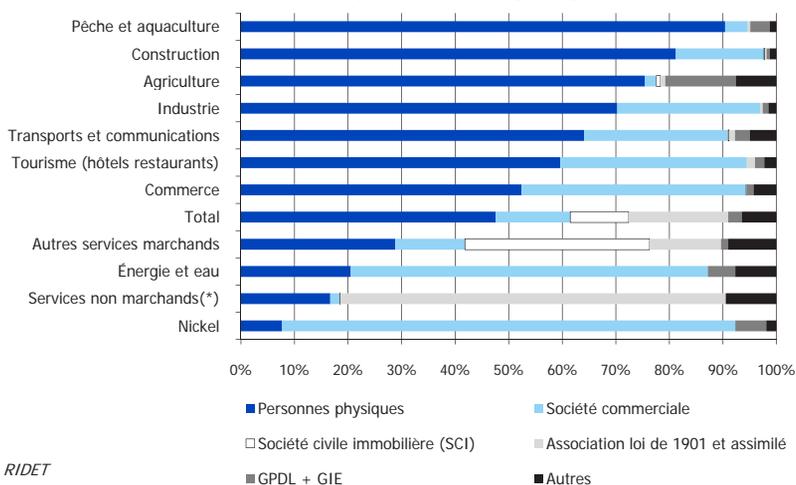
	Sans Salarié	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	supérieur à 10 salariés
Agriculture	93	6	1	1
Pêche et aquaculture	97	2	1	1
Industrie	79	11	4	6
Énergie et eau	77	10	0	13
Nickel	40	21	8	31
Construction	85	10	3	3
Commerce	69	19	6	5
Tourisme (hôtels restaurants)	64	21	8	7
Transports et communications	76	16	4	4
Autres services marchands	93	5	1	1
Services non marchands (*)	93	5	1	2
Total	88	8	2	2

(*) y compris Activités extra-territoriales

Source : ISEE - RIDET

Près de la moitié des entreprises sont déclarées, au répertoire RIDET, en « personnes physiques », 19 % en « association loi de 1901 et assimilé », 14 % en « sociétés commerciales » et 11 % en « société civile immobilière ». Cependant, la forme juridique est très variable selon les secteurs d'activité. Ainsi, dans le secteur de la « pêche et aquaculture », 90 % des entreprises sont immatriculées en « personnes physiques », cette catégorie atteignant 81 % dans le secteur de la construction. Entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2009, la part des sociétés civiles immobilières a le plus progressé, passant de 7 % à 11 % du total des entreprises. A l'inverse, la part des entreprises déclarées en « personnes physiques » s'est réduite de 55 % à 48 %.

Répartition des entreprises par catégorie juridique



Source : ISEE, RIDET

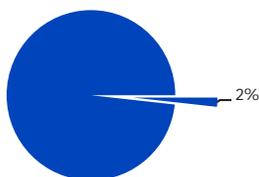
Section 2

L'agriculture

1. Généralités

Le poids du secteur de l'agriculture dans...

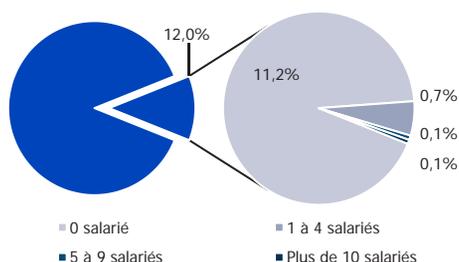
... la création de richesses (2006)



... les effectifs salariés (juin 2009)



... la démographie d'entreprises (déc. 2009)



... les créations d'entreprises (en 2009)



2. La politique d'aménagement foncier et de développement rural

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT RURAL ET D'AMÉNAGEMENT FONCIER (ADRAF)

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) est un établissement public de l'État qui a pour mission principale de conduire la réforme foncière et de promouvoir le développement rural et l'aménagement foncier¹.

Les missions de l'ADRAF s'exercent selon deux axes :

1 - l'action foncière visant à attribuer des terres, en prenant notamment en compte le critère du lien kanak à la terre.

2- un ensemble d'actions visant à permettre le développement des terres attribuées dans le cadre de la réforme et, plus largement, de toutes les terres coutumières. Il s'agit de sécuriser le foncier et d'accompagner la mise en place de projets concrets.

¹ L'article 23 de la loi organique prévoit le transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie par décret en Conseil d'État pris sur proposition du Congrès entre 2014 et 2018.

2.1 L'ACTIVITÉ DE L'ADRAF EN 2009

2.1.1 Les attributions foncières

22 décisions d'attributions ont été prises par le conseil d'administration de l'ADRAF en 2009 pour une superficie totale de 3 940 hectares. 17 de ces attributions portent sur le "stock dur" de l'ADRAF¹. Les décisions d'attributions actées (signées devant notaire) en 2009, portent sur une superficie de 1 193 hectares. Les bénéficiaires sont 15 GDPL et deux collectivités.

2.1.2 Les acquisitions foncières

En 2009, l'ADRAF a pris deux décisions d'acquisitions foncières, portant sur une surface totale de 546 hectares. L'une des décisions concerne une demande de cession gratuite d'un terrain du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie, l'autre une acquisition d'un terrain privé par voie de préemption. Les 9 actes d'acquisition signés en 2009 portent sur une surface de 2 179 hectares et concernent 5 terrains domaniaux, 3 propriétés privées acquises à l'amiable et une propriété privée acquise par voie de préemption.

2.1.3 L'évaluation du stock foncier

Au 31 décembre 2009, le stock foncier de l'agence s'élève à 19 870 hectares. Il a augmenté de 5 % dans l'année mais près de 6 000 hectares sont en cours d'attribution. 78 % du stock est situé en province Nord, les 22 % restants en Province Sud.

2.1.4 La sécurisation foncière

L'ADRAF intervient dans le cadre de mises à disposition foncières (aide à la rédaction des baux, délimitation des terrains,...) et dans l'accompagnement des demandes de répartitions foncières entre les clans et les familles concernées. En 2009, 3 000 hectares de terres coutumières ont fait l'objet de mises en location, par la passation d'une dizaine de baux. De plus, les équipes de l'ADRAF sont régulièrement mobilisées sur des actions de médiation visant à trouver des solutions aux différents conflits fonciers, sur foncier coutumier ou entre des ressortissants du monde coutumier d'une part et des propriétaires privés ou des collectivités d'autre part.

2.1.5 La valorisation des terres coutumières

L'ADRAF est impliquée dans la mise en valeur des terres attribuées en partenariat avec les autorités coutumières et les collectivités. Elle met son savoir-faire au service de projets d'habitats groupés, d'études prospectives et d'opérations d'aménagement dans le secteur agricole. L'ADRAF est sollicitée depuis peu pour participer à l'élaboration de schémas d'aménagement sur terres coutumières, en accompagnement des politiques locales d'aménagement du territoire. En 2009, 32 millions de F CFP ont été consacrés aux interventions de valorisation des terres coutumières et d'aménagement du stock foncier de l'agence.

2.1.6 Le développement rural

L'ADRAF accompagne la mise en œuvre d'opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF), supports d'opérations de développement local à l'échelle communale. De plus, l'agence met à disposition des périmètres locatifs destinés à favoriser l'installation d'agriculteurs. Quatre

¹ "Stock dur" : propriétés foncières appartenant à l'ADRAF depuis de nombreuses années, n'ayant pas encore été attribuées faute de consensus local.

périmètres ont ainsi été mis en place sur le stock foncier de l'agence, sur les communes de Bourail, La Foa et Paita. Elles accueillent, en location, 25 exploitants principalement orientés vers le maraîchage et les grandes cultures.

2.2 PERSPECTIVES

La tendance à la baisse des acquisitions foncières se confirment. L'Agence continue de se concentrer sur l'attribution des terrains lui appartenant et à apporter un appui à la mise en valeur des terres coutumières, à travers un volet « sécurisation foncière » et un volet accompagnement des attributaires et des collectivités pour la mise en place de projets. Compte tenu du volume des décisions d'attributions prises par le conseil d'administration en 2009 (pour environ 4 000 hectares), 2010 sera une année significative en matière d'attribution foncière.

3. La régulation des marchés agricoles

L'ÉTABLISSEMENT DE RÉGULATION DES PRIX AGRICOLES (ERPA)

Établissement public de la Nouvelle-Calédonie créé en 1989, l'ERPA est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers. Il intervient donc sur la formation des prix, sur l'ajustement de la production locale aux besoins des marchés, et sur la recherche de nouveaux débouchés.

L'ERPA joue également un rôle important de conseil auprès des autorités sur les mesures relatives au contrôle de la concurrence des produits importés (délivrance de licences d'importation), ainsi que sur les modalités d'application de la Taxe de Soutien des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TSPA).

3.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2009, la baisse des recettes de fonctionnement de l'ERPA de 4,3 % (1,07 milliards de F CFP) provient essentiellement de la diminution du produit de la TSPA, liée à la modification du système de taxation sur la viande de poulet importée. En revanche, les subventions de la Province Nord et de la Nouvelle-Calédonie, sont en légère augmentation entre les deux exercices.

3.2 LES INTERVENTIONS

Le montant des interventions de l'ERPA s'élève à 1,72 milliard de F CFP pour l'année 2009, contre 1,6 milliard de F CFP en 2008 (+10 %). La section « soutien des prix » bénéficie de 67 % de l'enveloppe globale. Les aides à la réduction des coûts de production ont augmenté pour leur part de 61 % entre 2008 et 2009.

Les interventions de l'ERPA

Dépenses effectives

Millions de F CFP	2007		2008 ^(r)		2009 ^(p)		Var. 09/08
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Réduction des coûts de production	140	11%	129	8%	207	12%	61%
Soutien des prix	909	75%	1 247	80%	1 152	67%	-8%
Soutien des revenus					117	7%	ns
Aide à la commercialisation	117	10%	124	8%	174	10%	40%
Assistance technique	32	3%	25	2%	20	1%	-22%
Promotion, publicité et études	22	2%	31	2%	43	3%	38%
Total	1 219		1 557		1 712		10%
Charges de gestion courante	-		-		3		ns
Total des interventions	1 219		1 557		1 716		10%
Sous total export	423	35%	768	49%	688	40%	-10%

(r) Chiffres rectifiés, (p) Chiffres provisoires

Source : ERPA

4. La production agricole finale

Selon la Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales (DAVAR), la Production Agricole Finale marchande (PAF) de la Nouvelle-Calédonie (hors données indisponibles) s'élève à 6 955 millions de F CFP, en recul pour la deuxième année consécutive (-4 %). Cette baisse s'explique principalement par les diminutions des productions des filières céréales, porcines, fruits et légumes, qui représentent respectivement 2 %, 15 % et 48 % de la PAF totale.

5. La production d'origine animale

5.1 LA PRODUCTION LOCALE

En Nouvelle-Calédonie, la majeure partie des abattages contrôlés est traitée par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF), qui détient le monopole de l'approvisionnement du Grand Nouméa (hors Païta) et de l'importation des viandes. Après avoir stagné en 2008 (-0,4 %), la production totale¹ de viande bovine est repartie à la hausse en 2009 (+2,3 %). Sur la même période, la valeur de la production a suivi la même tendance, progressant de 4 % après avoir été en recul de 1 % en 2008. Les volumes abattus par l'OCEF progressent de 7 % tandis que ceux réalisés par les bouchers de l'Intérieur², représentant 30 % de la production en 2009, sont en net recul par rapport à 2008 (-26 %). La filière porcine marque le pas en 2009, sa production affichant une baisse de 5 % en volume comme en valeur. Le volume produit reste cependant encore supérieur de 7 % à son niveau de 2007.

Principales productions animales (avec prestations de services)

Tonnes / millions de F CFP	2007		2008		2009		Variation 09/08	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
Bovins	3 114	1 382	3 103	1 362	3 174	1 419	2,3%	4,2%
Porcins	2 093	969	2 373	1 087	2 251	1 028	-5,1%	-5,4%
Ovins	5	3	8,0	5	6,0	4	-25,0%	-20,0%
Caprins	3	1	2,0	1	2,0	1	0,0%	0,0%
Cervidés	210	99	186	93	182	96	-2,2%	3,2%

Source : DAVAR

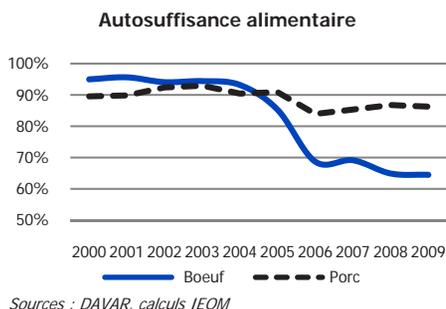
5.2 LES IMPORTATIONS

La Nouvelle-Calédonie n'est pas autosuffisante dans la plupart des filières animales et reste donc dépendante des importations. Depuis 2004, les taux d'autosuffisance alimentaire des filières bovines et porcines qui oscillaient autour de 90 %, se sont dégradés, s'établissant en 2009 à respectivement 64 % et 86 %. Depuis le début de la décennie, les quantités de viande bovine et porcine consommées ont fortement progressé (respectivement de +15 % et +57 %), tandis que la production locale de bovins diminuait (-2 %) et celle de porcs ne suivait pas la croissance de la demande (+51 %). Les importations sont donc venues combler ce déficit. Elles ont été multipliées par 8 pour le bœuf et par 2 pour le porc.

¹ « OCEF + bouchers de l'intérieur + prestations de service ».

² Chiffres non définitifs.

En 2009, les importations de viande bovine progressent de 4 % après avoir bondi de 21 % en 2008. Dans le même temps, les importations de viande porcine enregistrent un léger recul de 1 %, après 3 années consécutives de hausse. Concernant les exportations, seule une soixantaine de tonnes de cervidés est vendue à l'extérieur.



6. Les fruits et légumes¹

Les productions fruitières et légumières locales ont été sensiblement en retrait en 2009 (respectivement -16 % et -14 %), du fait notamment des mauvaises conditions climatiques. Le début de l'année a été affecté par le phénomène climatique « La Niña » engendrant une pluviométrie élevée, suivi par « El Niño » qui a amplifié les traditionnelles sécheresses de fin d'année. Les fruits les plus touchés sont les bananes (-9 %), les agrumes (-25 %), les pastèques (-6 %) et les ananas (-15 %). Seuls les letchis ont vu leur récolte augmenter (+79 %). Parmi les légumes ayant subi de fortes baisses de production, figurent : les légumes frais (-13 %), les squashes (-19 %) et les pommes de terre (-16 %).

Les principales productions marchandes fruitières et légumières commercialisées

Tonnes	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2009 ^(p)	Variation 2009/2008
Fruits	5 753	5 252	4 397	-16,3%
dont bananes dessert	1 685	1 256	1 145	-8,8%
dont oranges	1 449	1 469	1 221	-16,9%
dont pastèques	476	473	444	-6,1%
Légumes	10 245	11 616	10 042	-13,6%
dont squashes	1 141	2 525	2 053	-18,7%
dont pommes de terre	1 803	1 773	1 488	-16,1%
dont salades	1 586	1 185	1 242	4,8%

(p) Données provisoires ; (1) chiffres rectifiés

Source : DAVAR

En 2009, les importations de fruits ont progressé de 20 % en volume (après +17 % l'année précédente), pour s'établir à 5 174 tonnes. Cette augmentation s'explique par la forte demande de fruits dits « tempérés » non produits localement. À titre d'exemple, les importations de pommes, poires et raisins représentent 66 % des importations de fruits et ont connu des hausses respectives de 8 %, 5 % et 23 %. Les exportations de fruits sont quant à elles marginales, à 34 tonnes en 2009, et reculent même de 34 % sur la même période.

Les importations de légumes se sont élevées à 4 847 tonnes en 2009, en recul de 6 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse provient principalement de la diminution de 31 % des importations de pommes de terre qui représentent 28 % des importations de légumes. Les exportations de légumes, composées à 99 % de squashes (2 035 tonnes), sont ressorties en retrait de 19 % en 2009.

¹ Les chiffres 2009 sont provisoires. Certains chiffres 2008 et 2007 ont été rectifiés et ne correspondent pas à ceux publiés dans le rapport 2008.

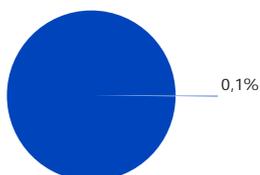
Section 3

La pêche et l'aquaculture

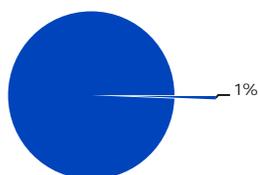
1. Généralités

Le poids du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans...

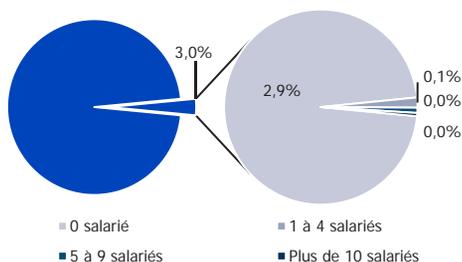
... la création de richesses (2006)



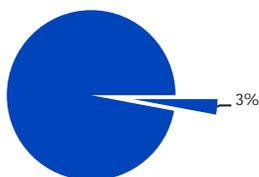
... les effectifs salariés (juin 2009)



... la démographie d'entreprises (déc. 2009)



... les créations d'entreprises (en 2009)



Source : Isee

2. La pêche

2.1 L'ORGANISATION DU SECTEUR

Trois formes de pêche sont pratiquées dans l'archipel calédonien selon les zones d'activité (lagon, pente externe du récif et haute mer) :

– la pêche lagonaire, à partir de navires de petite taille, est destinée au marché local (poissons) et à l'exportation (trocas, holothuries¹) ;

¹ Encore appelées bèches ou concombres de mer. Se consommant séchées, elles sont très prisées dans les pays asiatiques.

– la pêche côtière est réalisée à l'extérieur du lagon, jusqu'à 12 milles (environ 22 km) au large du récif grâce à des navires polyvalents. L'ensemble des prises est commercialisé sur le marché local ;

– la pêche hauturière est pratiquée dans la Zone Économique Exclusive (ZEE). Les navires palangriers sont utilisés pour l'exploitation des ressources en thonidés et marlins qui sont exportés frais, pour la plupart, sur le marché japonais du poisson cru (qualité sashimi).

En 2009, le nombre de navires et de marins a continué de progresser globalement sur l'ensemble du territoire, respectivement de 8 % et 3 %. Seule la Province Nord a connu une légère baisse de sa flotte et de ses effectifs embarqués (respectivement de -1 % et -7 %). Sur la même période, il convient de noter les fortes progressions du nombre de navires autorisés dans les Provinces des Îles (+36 %) et Sud (+ 19 %). Depuis 2005, la flotte du territoire n'a cessé de progresser, le nombre de navires autorisés ayant été multiplié par 1,5.

Flotte locale et effectifs embarqués

	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Nombre de navires autorisés					
Province des Îles Loyauté	25	22	22	30	36,4%
Province Nord	114	136	182	180	-1,1%
Province Sud	92	112	100	119	19,0%
Total	231	270	304	329	8,2%
Nombre de marins embarqués					
Province des Iles Loyauté	30	28	25	39	56,0%
Province Nord	271	351	452	419	-7,3%
Province Sud	253	334	299	344	15,1%
Total	554	713	776	802	3,4%

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

2.2 L'ACTIVITÉ EN 2009

Le volume pêché a progressé de 7 % en 2009 (après +12 % en 2008). Cependant, les captures de quatre espèces de poissons diminuent sensiblement : celles de thons obèses, marlins, requins Mako et espadons. Ces baisses sont cependant largement compensées par des prises en forte augmentation sur les thons blancs et jaunes (respectivement de +9 % et +14 %), représentant un total de 204 tonnes supplémentaires par rapport à 2008. En 2009, les exportations de thonidés ont représenté 43 % de la production locale, en progression tant en volume (+31 %) qu'en valeur (en lien notamment avec l'appréciation de 16 % du cours du yen sur un an).

Évolution de la pêche

Tonnes	2006	2007	2008 ⁽¹⁾	2009	Variation 2009/2008
Thon blanc	1 358	1 324	1 506	1 649	9,5%
Thon jaune	414	393	426	487	14,3%
Thon obèse	35	53	62	51	-17,7%
Marlins	91	112	150	114	-24,0%
Requin Mako	14	14	15	7	-53,3%
Espadon	10	17	14	10	-28,6%
Divers	187	210	216	228	5,6%
Total	2 109	2 123	2 389	2 546	6,6%

(1) Chiffres rectifiés

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

3. L'aquaculture

Le secteur de l'aquaculture repose principalement sur la filière crevette. La première ferme d'élevage de crevettes en Nouvelle-Calédonie a vu le jour en 1978. Depuis 1995, la filière constitue la seconde activité exportatrice de Nouvelle-Calédonie (1,3 milliard de F CFP à l'export en 2009). L'élevage de la crevette joue également un rôle important dans le « rééquilibrage » du territoire puisque l'essentiel des potentialités de développement de la production aquacole se situe en Province Nord. De plus, les emplois créés par ce secteur sont bien adaptés au niveau de qualification et au mode de vie des populations rurales.

La part de la Nouvelle-Calédonie dans les exportations mondiales de crevettes est marginale (moins de 0,1 %). Madagascar et le Brésil sont les principaux concurrents de la crevette calédonienne sur le marché du distributeur « Carrefour » en France métropolitaine car leurs produits y sont référencés aux mêmes niveaux de qualité et à des prix inférieurs. Depuis quelques années, la filière crevette calédonienne met en place des politiques commerciales innovantes pour démarquer son produit sur des marchés de niches bien spécifiques. C'est le cas notamment de la marque « Obsiblu » lancée par la SOPAC (Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens) : cette crevette haut de gamme, dont le poids dans la production locale annuelle reste marginal, a été adoptée par plusieurs grands chefs parisiens.

3.1 L'ORGANISATION ET LA PRODUCTION DE LA FILIÈRE « CREVETTE »

3.1.1 L'organisation de l'aquaculture calédonienne

La filière calédonienne comprend des provendiers¹, des écloséries pour la production de post-larves, des fermes de grossissement et deux ateliers de conditionnement et de commercialisation. Le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) est un acteur important de la filière : il développe des services à ses adhérents et facilite la concertation et les échanges. L'Ifremer apporte également un soutien scientifique et technique dans le cadre de partenariats avec les pouvoirs publics. La filière doit faire face à des risques particuliers, potentiellement générateurs de coûts importants : des risques commerciaux sur les marchés liés aux fluctuations de l'offre et de la demande, des risques environnementaux (El Niño, La Niña...), des risques sanitaires (apparitions de pathologies...), des risques systémiques liés à la forte intégration de la filière (transmissions de problèmes pathologiques ou économiques...).

3.1.2 La production des écloséries et des fermes

Cinq écloséries étaient en activité en 2009 : l'éclosérie de Mara (commune de Moindou), l'éclosérie de Montagnès (commune de Païta), l'éclosérie du Nord (commune de Koné), l'éclosérie d'EORI (commune de Bourail) et l'éclosérie des Bassins de Dumbéa (commune de Dumbéa). Une nouvelle zone de maturation est opérationnelle depuis la campagne 2009/2010 sur l'éclosérie de Mara.

Durant la campagne 2008/2009, la production de post-larves (PL) des écloséries s'est élevée à 150 millions, soit une hausse de 4,3 % par rapport à la campagne précédente. Les densités à l'ensemencement ont été presque comparables à une saison normale, avec plus de 20 PL/m².

¹ Fournisseurs de la nourriture destinée aux crevettes.

La production de crevettes a atteint 1 830 tonnes, en diminution de 10,6 % par rapport à la campagne précédente. Les causes de cette baisse sont multiples et partiellement identifiées : climat, qualité des intrants, pathologies, ... De plus, la production de post-larves par les écloseries reste encore inférieure aux attentes. Le rendement par hectare de la production des fermes s'est en outre dégradé de 8,4 %. La surface totale de production sur la campagne 2008/2009 s'est établie à 663 ha pour 17 fermes en exploitation.

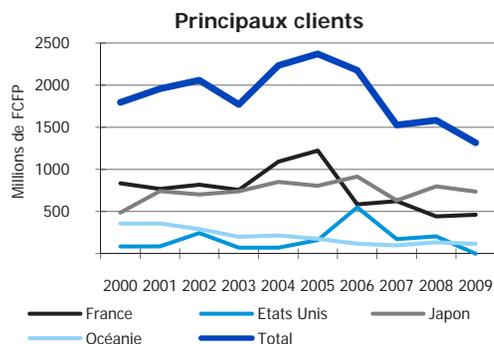
Production de post-larves et de crevettes

	Campagne			Variation (2)/(1)
	06/07	07/08 (1)	08/09 (2)	
Ecloseries				
Production (millions de post-larves)	133	144	150	4,3%
Nombre d'écloseries	4	5	5	0,0%
Nombre d'élevages	99	109	102	-6,4%
Fermes aquacoles				
Production (tonnes)	1787	2047	1830	-10,6%
Surfaces d'élevage des fermes (ha)	621	679	663	-2,4%
Nombre de fermes	17	18	17	-5,6%
Nombre d'élevages	99	109	102	-6,4%
Rendement par million de post-larves ensemencées (t/million)	13,40	14,25	12,21	-14,3%
Rendement par hectare (t/ha)	2,88	3,01	2,76	-8,4%

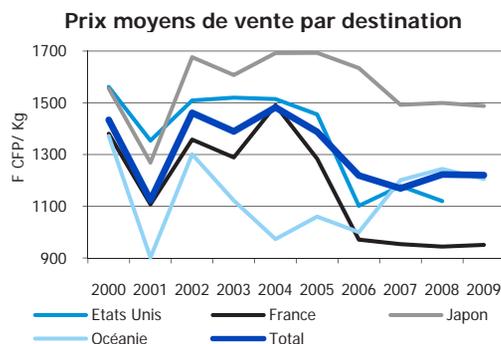
Source : ERPA

3.1.3 Le conditionnement et la commercialisation

L'essentiel de la production de crevettes des fermes est destiné à l'exportation (59 % en 2009), via deux opérateurs en charge du conditionnement et de la commercialisation. En 2009, le volume des exportations de crevettes s'est élevé à 1 079 tonnes, en recul de 17 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit du plus faible volume exporté par la filière depuis 10 ans. Les exportations ont été impactées par le faible niveau de la production locale mais également par l'arrêt des livraisons de crevettes à destination des Etats-Unis, qui représentaient 14 % des volumes exportés en 2008. La dépréciation du cours du dollar américain a rendu en effet les exportations vers cette destination non rentables. Les deux principaux clients restent le Japon (46 %) et la France métropolitaine (45 %) ; les livraisons de crevettes à destination du premier ont diminué de 7 % tandis qu'elles progressaient de 4 % vers le second. Il faut cependant relever que, depuis 2005, les exportations à destination de la France ont été divisées par deux. De même, la concurrence avec d'autres pays producteurs, comme le Brésil, s'est accentuée. Un redéploiement de la stratégie commerciale vers de nouveaux clients, plus rémunérateurs, en France et en Europe, est actuellement en cours.



Source : ISEE



En 2009, les prix de vente à l'exportation des crevettes calédoniennes sont restés relativement stables (-0,2 %). Ils s'établissent en moyenne à 1 220 F CFP/Kg en 2009, après 1 223F CFP/Kg en 2008. Les prix de vente moyens par destination s'échelonnent cependant de 951 F CFP/Kg pour la France métropolitaine à 1 488 F CFP/Kg pour le Japon.

3.2 UN SECTEUR SOUTENU PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Le financement des créations de fermes aquacoles a été encouragé par le dispositif d'incitation fiscale. Le secteur de l'aquaculture s'est significativement développé dans le cadre de ces aides, dont il apparaît aujourd'hui quelque peu tributaire. En effet, le coût d'investissement à l'hectare est élevé en raison de l'augmentation globale des prix du terrassement et du génie civil, de la complexité d'aménagements des sites et de la prise en considération des questions environnementales. Depuis 2004, seule la nouvelle salle de maturation de l'écloserie de Mara a été agréée mais plusieurs autres projets d'investissements et d'extension sont en cours d'examen. Une nouvelle ferme devrait ainsi entrer en production à partir de la campagne 2010/2011.

Les aides allouées à la filière aquacole par les pouvoirs publics ont atteint des niveaux importants depuis 2008, en lien avec la crise de la filière. La plus grande partie des aides proviennent de l'ERPA ; elles ont été multipliées par 2,5 depuis 2007.

Aides à la filière crevette allouées par l'ERPA				
Millions de F CFP	2006	2007	2008	2009
ERPA	285,4	180,1	474,7	443,7
Aides à l'exportation ¹	276,6	174,9	468,7	440,2
Aides au transport	-	-	-	-
Aides à l'observatoire du GFA	4,0	2,5	-	-
Aides au FICE*	-	-	-	-
Etudes, recherches, audit	4,8	2,7	6,0	3,5

(*) Fonds d'intervention crevette-export

(1) Versées aux producteurs sur la base des quantités vendues aux ateliers

Source : ERPA

La filière bénéficie également d'un appui technique sous la forme de programmes de recherche menés par l'Ifremer dans le cadre d'un partenariat avec l'État, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie et les Provinces Nord et Sud. Le programme de travail fait l'objet d'une contractualisation entre les différents partenaires pour une durée de quatre ans, dans le cadre du contrat de développement 2006-2010. La recherche porte principalement sur la compréhension des pathologies affectant la production crevetticole calédonienne, l'analyse des causes de sous production des écloséries, la mise au point d'aliments optimisés ou encore la compréhension des phénomènes et des réactions physiologiques de l'animal dans son environnement d'élevage. Les résultats obtenus, qui visent à une optimisation des activités, profitent à l'ensemble des acteurs de la filière (écloséries, fermiers, provendiers, transformateurs du produit fini). En termes d'infrastructures, ce partenariat a également permis de réhabiliter les installations du LAC (Laboratoire Aquacole Calédonien) à Boulouparis (dont une première tranche a été achevée en 2009) et de créer, en 2006, l'antenne de ce laboratoire à Koné.

Section 4

L'industrie et l'artisanat

1. L'industrie

1.1 LE TISSU INDUSTRIEL DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Le poids du secteur de l'industrie (hors « nickel » et « énergie ») dans...

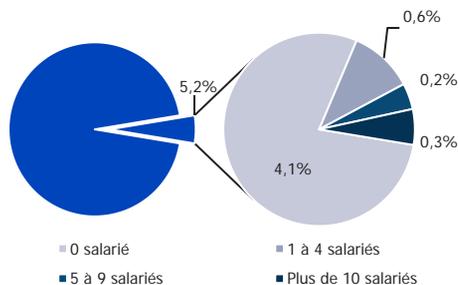
... la création de richesses (2006)



... les effectifs salariés (juin 2009)



... la démographie d'entreprises (déc. 2009)



... les créations d'entreprises (en 2009)



Source : Isee

L'industrie (hors activité « nickel » et « énergie ») représentait, en 2006, 6 % de la création de richesses sur le territoire. En 2009, ce secteur emploie 7 % des effectifs salariés et il a généré 7 % des créations d'entreprises. Ainsi, malgré une conjoncture économique morose, on recense une augmentation de 10,5 % du nombre d'entreprises ayant une activité industrielle : elles sont, fin 2009, plus de 2 500. Parmi elles, plus de 70 % sont des entreprises individuelles (personnes physiques) et près de 80 % ne comptent aucun salarié. 80 % des entreprises (hors entreprises individuelles) ont un effectif inférieur à 10.

Les Petites et Moyennes Industries (PMI) calédoniennes sont peu représentées au sein de nombreux secteurs et notamment de la plupart des industries de biens d'équipement, en raison de l'étroitesse du marché local. Elles se sont essentiellement développées, dans une logique « d'importation-substitution », dans les secteurs d'activité suivants :

- industrie agro-alimentaire : biscuiterie, produits lactés, chocolat, boissons... ;

- industrie plastique : emballages, produits PVC, mousse... ;
- industrie chimique : cosmétiques, peintures, produits d'entretien, insecticides... ;
- matériaux de construction : béton, agglomérés, tôles, charpentes métalliques... ;
- industrie du bois : sciage, menuiserie, fabrication de meubles....

Compte tenu des caractéristiques du marché local, les PMI, de taille réduite, exercent une activité de transformation de matières premières en majeure partie importées. Elles sont principalement concentrées dans le Grand Nouméa en raison de la proximité des infrastructures portuaires et aéroportuaires et de la concentration de la demande. La Province Sud rassemble 86 % des entreprises industrielles, dont l'ensemble des entreprises de plus de 20 salariés. Respectivement 9 % et 5 % des entreprises sont installées en Province Nord et en Province des Îles. L'essentiel des zones industrielles est également concentré en Province Sud, dont la plus importante est celle de Ducos (413 ha).

1.2 LA PROTECTION DE LA PRODUCTION LOCALE

Les pouvoirs publics locaux, dans le but de favoriser le développement des entreprises et des filières calédoniennes, ont élaboré des protections réglementaires afin de limiter l'importation des produits concurrents et de rendre les produits locaux plus compétitifs. De plus, les entreprises locales peuvent bénéficier d'aides sous différentes formes.

1.2.1 Réglementation à l'importation des produits concurrents et régime fiscal

Le soutien de la production locale se traduit par des actions de protection tarifaire et de contingentement des importations, mais aussi par des aides fiscales à l'investissement et à la transformation :

LES MESURES DE PROTECTIONS DES MARCHÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

- **La protection tarifaire et le contingentement**

Elle est assurée par les taxes conjoncturelles¹, qui s'appliquent aux produits importés concurrents des produits fabriqués localement. A ces protections tarifaires s'ajoutent les mesures de commerce extérieur qui permettent d'assurer l'écoulement des produits locaux par la mise en œuvre soit de contingents soit de suspension totale².

- **L'aide à l'investissement**

Elle concerne les biens d'investissement importés par les entreprises calédoniennes dans le cadre

de leurs activités professionnelles, exercées à titre principal. Il s'agit d'une exonération de la taxe générale à l'importation (TGI).

- **L'aide fiscale à la transformation.**

Elle concerne l'exonération de la TGI sur les matières premières et les emballages³ importés par les entreprises spécialement agréées à cet effet, exerçant une activité relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens (activités répertoriées par la nomenclature d'activités française (NAF) sous les rubriques 151 A à 366 E inclus et 452 A à 454 M inclus).

¹ La Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPL) et la Taxe de soutien aux productions agricoles et agro-alimentaires (TSPA).

² L'ensemble de ces mesures figure dans le Programme annuel des importations.

³ La réglementation définit les matières premières comme « des matériaux ou produits semi-ouvrés devant subir une ouverture jugée suffisante par le Comité des productions locales et des produits finis incorporés à demeure dans le produit fabriqué localement ». Les emballages sont définis comme « les contenants destinés à assurer le conditionnement pour la vente des produits fabriqués localement, y compris les produits employés dans la constitution des emballages pour la commercialisation de ces produits (bouchons, étiquettes...) ».

Enfin, il convient de noter la création, en 2007, d'un Comité du commerce extérieur dont le but principal consiste à éclairer le gouvernement en matière de politique économique internationale, tout en respectant les équilibres généraux du territoire. Dans ce cadre, il se prononce essentiellement sur la mise en place, la modification ou la levée de protections tarifaires (TCPLP et TSPA) ou de restrictions quantitatives.

1.2.2 Les autres éléments de la politique industrielle

Les Provinces, responsables de l'action économique, ont instauré des aides financières multiples pour les investissements et l'exploitation des entreprises (aides à l'emploi...).

Un ensemble d'avantages fiscaux destinés à favoriser les investissements ou la mobilisation de fonds au profit des industries calédoniennes est prévu dans la réglementation fiscale métropolitaine et locale. Par ailleurs, une loi du pays sur la fiscalité a été votée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 29 avril 2002, pour favoriser les investissements directs productifs dans certains secteurs.

Ainsi, un système de crédit d'impôt correspondant à une quote-part de l'investissement réalisé peut se cumuler aux avantages qui existent déjà avec le régime métropolitain. Ce dispositif incitatif a fait l'objet d'un réaménagement. Le Congrès a voté le 13 décembre 2007 à l'unanimité la nouvelle loi du pays relative au régime d'incitation fiscale à l'investissement¹, valable jusqu'en 2017. Les secteurs éligibles ont été élargis². Les projets ouvrant droit à défiscalisation ne doivent pas dépasser un financement de cinq milliards pour l'hôtellerie, et 1,5 milliard pour les autres secteurs. Il convient de noter que la précédente loi de 2002 était limitée aux investissements de création ou d'extension d'exploitation, alors que la nouvelle loi intègre les investissements de renouvellement.

2. L'artisanat

2.1 UNE PLACE IMPORTANTE DANS L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE CALÉDONIENNE

Au 31 décembre 2009, la Chambre de métiers et de l'artisanat (C.M.A) de Nouvelle-Calédonie recensait 11 465 entreprises³ artisanales pour 16 313 personnes actives (11 114 chefs d'entreprise, 4 743 compagnons salariés, 456 apprentis).

Évolution de l'artisanat au cours de la période 2004-2009

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Nombre d'entreprises	9 668	9 796	10 175	10 809	11 465	6,1%
Nombre de chefs d'entreprises	9 520	9 463	9 950	10 379	11 114	7,1%
Nombre de salariés	4 386	4 662	4 861	4 846	4 743	-2,1%
Nombre d'apprentis	466	438	438	469	456	-2,8%

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie

¹ Loi du pays n° 2008-1 du 3 janvier 2008.

² Secteurs éligibles : l'hôtellerie touristique, la pêche industrielle, les énergies renouvelables, l'aquaculture, l'industrie de transformation des produits agricoles locaux et des produits de la pêche, l'élevage de cervidés, la caféiculture, l'animation touristique et l'industrie de transformation.

³ Un chef d'entreprises peut détenir plusieurs entreprises.

La densité du réseau d'entreprises artisanales (effectif des artisans rapporté à la population) reste particulièrement élevée avec 467 entreprises pour 10 000 habitants sur la base de la population recensée en 2009¹, soit trois fois plus qu'en Métropole (145 entreprises pour 10 000 habitants au 1^{er} janvier 2007).

2.2 CARACTÉRISTIQUES²

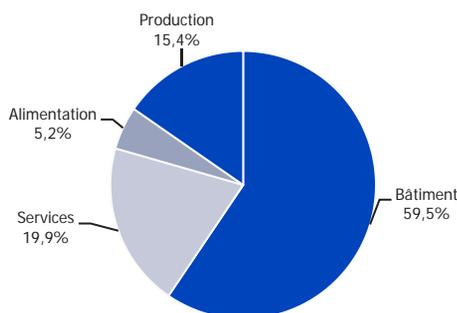
86 % des entreprises artisanales soit près de 10 000 sont des entreprises individuelles. Les structures de type EURL et SARL regroupent 1 617 entreprises. Les autres formes (notamment Société en nom collectif et Groupement d'intérêt économique) restent marginales (14 entreprises).

Par secteur d'activité, les entreprises artisanales se répartissent essentiellement au sein de la catégorie du bâtiment mais aussi dans les secteurs des services et de la production.

La ventilation par Province met en évidence une forte concentration dans la Province Sud et essentiellement dans les quatre communes du Grand Nouméa (Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta) qui regroupent à elles seules 72,3 % du total des entreprises artisanales toutes activités confondues. Avec respectivement 1 702 et 661 entreprises, les Provinces Nord et Îles rassemblent 15 % et 6 % des entreprises artisanales de Nouvelle-Calédonie.

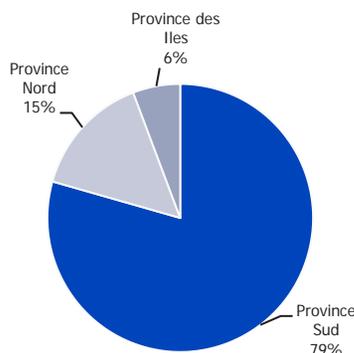
Le nombre d'entreprises artisanales a encore progressé fortement en Province Nord, de 8,5 % en 2009 (après +8,2 % en 2008), en raison de l'activité accrue dans la zone Voh-Koné-Pouembout. La Province Sud a enregistré une augmentation du nombre d'entreprises de 5,9 % et la Province des Îles de 1,8 %.

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité



Source : Chambre de métiers et de l'artisanat

Répartition des entreprises artisanales par Province



Source : Chambre de métiers et de l'artisanat

D'après la Chambre de métiers et de l'artisanat, sur un total de 11 114 chefs d'entreprise, on dénombre au 31 décembre 2009, 2 278 artisans qualifiés dont 122 possèdent le titre d'artisan et 7 celui de maître-artisan. Le taux de qualification se situe donc à 20,5 %.

¹ Cf. note sur la population.

² Des dispositions en faveur de l'implantation des artisans ont été adoptées par les assemblées de Province dans leur code d'investissement.

2.3 LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Après son schéma directeur 2005-2009, la Chambre de métiers et de l'artisanat a présenté en février 2010 un nouveau programme d'accompagnement du secteur : le Schéma directeur de l'artisanat 2010-2014. Cinq axes stratégiques ont été définis : réduire les contraintes des chefs d'entreprise, optimiser l'offre et la qualité des prestations artisanales grâce à la formation et l'encadrement de l'accès à certaines professions, valoriser les atouts de l'artisanat calédonien, accompagner les évolutions des métiers et défendre les statuts des acteurs de l'artisanat (retraite des artisans, statut du conjoint de l'artisan, avantages pour les apprentis et dispositifs avantageux pour les artisans).

L'Observatoire de l'artisanat¹ réalise des notes conjoncturelles semestrielles ainsi que des études sectorielles et thématiques. En 2009, il a réalisé une étude sur l'export afin de dresser un état des lieux général des entreprises artisanales souhaitant exporter leurs productions. L'étude a proposé plusieurs pistes d'actions en vue d'encourager les exportations des entreprises artisanales calédoniennes : élaborer un guide export, accompagner les artisans dans leur démarche et mettre en place des formations spécifiques.

¹ Cellule du Service économique de la Chambre de métiers et de l'artisanat dont le rôle est l'animation et l'observation.

Section 5

L'énergie et l'eau

1. Généralités

Le poids du secteur de l'énergie dans...

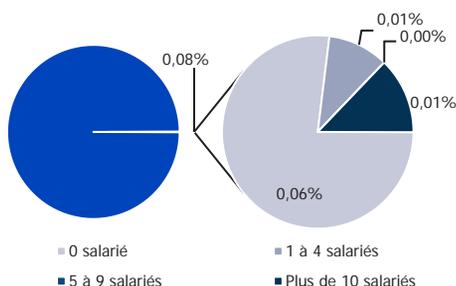
... la création de richesses (2006)



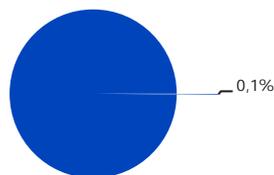
... les effectifs salariés (juin 2009)



... la démographie d'entreprises (déc. 2009)



... les créations d'entreprises (en 2009)



Source : Isee

Le secteur de l'énergie générait, en 2006, 2 % de la richesse créée sur le territoire et il employait, à fin juin 2009, 1 % des effectifs salariés.

2. L'énergie électrique

2.1 LES MOYENS DE PRODUCTION

La Société calédonienne d'énergie (ENERCAL), société anonyme d'économie mixte créée en 1955, assure la quasi-totalité de la production d'électricité de la Nouvelle-Calédonie et intervient dans ce domaine en tant que :

- **concessionnaire** des aménagements hydroélectriques de Yaté, de la Néaoua et de la Tu dont les puissances installées sont respectivement de 68 MW¹, 7,2 MW et 2,2 MW. La production de l'aménagement de Yaté est réservée contractuellement à la Société Le Nickel

¹ Mégawatt : unité mesurant la puissance productive d'un générateur.

pour les besoins de son usine de Doniambo, à l'exception de 37 GWh/an destinés à la distribution publique.

- **propriétaire** de la centrale thermique diesel de Népoui (53 MW) et de la centrale thermique de Ducos (45,6 MW). ENERCAL est également propriétaire de 11 centrales diesels autonomes (puissance installée 13 MW), de 9 microcentrales hydroélectriques (puissance installée 513 kW), d'un groupe biocarburant fonctionnant à l'huile de coprah (puissance installée 300 kW) et d'une centrale éolienne (180 kW), installés pour répondre aux besoins en électricité des communes ou localités non raccordables sur le réseau interconnecté.

- **actionnaire** de la société PRONY ENERGIES et gestionnaire de la centrale thermique à flamme de Prony (100 MW). L'actionariat de PRONY ENERGIES est porté par ENERCAL (75 %) et Suez Energie Service (25 %). Cette unité de production est en phase finale de tests et sera pleinement opérationnelle en 2010. Elle doit satisfaire l'accroissement des besoins de la distribution publique, et répondre à la demande en électricité de l'usine métallurgique de Vale Inco.

- **gestionnaire** de la centrale thermique à flamme de Doniambo (160 MW), pour le compte de son propriétaire : la Société Le Nickel. Cette gestion comprend la conduite et la maintenance des installations. ENERCAL exploite ce moyen de production en priorité pour les besoins de la métallurgie du nickel et achète à la SLN une partie des excédents pour l'alimentation de la distribution publique.

- **opérateur photovoltaïque** assurant notamment la maintenance de 442 installations photovoltaïques intégrées dans les concessions de distribution publique.

La société EEC, filiale de GDF SUEZ, est présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1929 et a pour activité principale la distribution de l'énergie électrique. Elle dispose également de quelques unités de production, notamment :

- 3 centrales diesel : une unité de 5,4 MW associée à neuf éoliennes d'un producteur autonome de puissance unitaire de 60 kW à Lifou et deux unités à l'île Ouen sur la commune du Mont-Dore (Ndji : 82 kW et Ouara : 48 kW).
- 143 installations photovoltaïques, dont 46 à Tiga (Province des Iles) ;

EEC a également un contrat d'énergie avec le producteur autonome EOLE de 84 éoliennes de 220 kW et 275 kW chacune, pour une puissance totale de 21,4 MW.

Les sociétés **EOLE** sont détenues par la société Aerowatt SA, producteur d'électricité d'origine éolienne et solaire, et assurent la quasi-totalité de la production d'électricité éolienne de la Nouvelle-Calédonie. Elles représentent en 2009, 135 éoliennes raccordées au réseau électrique calédonien (dont 18 nouvelles éoliennes mises en service en novembre 2009 à Prony).

	Nombre d'éoliennes	Puissance KW
Lifou	9	60
Katéate	42	275
Prony	31	220
	53	275

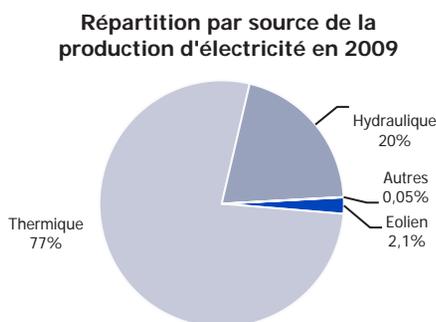
Source : EOLE

ALIZE ENERGIE, ferme éolienne située à Négandi, filiale à 100 % d'EEC et créée en juillet 2005, possède 15 éoliennes de 225 kW chacune d'une capacité totale de 3,4 MW.

2.2 LA PRODUCTION

La production totale d'électricité s'élève en 2009 à 1,94 milliard de kWh, en hausse de 3,9 % par rapport à 2008. ENERCAL est le principal producteur (86,3 %), et la nouvelle centrale thermique de Prony représente en 2009 déjà 11 % de la production totale d'énergie.

Les trois quarts de l'électricité produite en 2009 est d'origine thermique. La part des énergies renouvelables s'élève à 23 %, l'hydraulique en constituant la principale source. La production d'origine éolienne est en hausse de 19 % par rapport à 2008 et représente 2 % de la production totale. On peut relever également que la centrale biomasse d'Ouenghé à Ouvéa a produit en 2009 près de 200 000 kWh à partir de l'huile de coprah.



Sources : EEC, ENERCAL

2.3 LE RÉSEAU DE TRANSPORT

La société ENERCAL est titulaire depuis le 25 août 1972 de la concession du transport de l'électricité en Nouvelle-Calédonie. Le réseau interconnecté, d'une longueur totale de 1 105 km, comprend 526 km de lignes 150 000 volts reliant les différents centres de production (Yaté, Doniambo, Ducos, Néaoua, Népoui et Prony) et 579 km de lignes 33 000 volts de répartition desservant la plupart des localités de la Grande Terre.

2.4 LA DISTRIBUTION ET LA CONSOMMATION

En 2009, 62,5 % de l'électricité est consommée par la métallurgie du nickel et 37,4 % par les clients de la distribution publique (les secteurs industriel et tertiaire, hors métallurgie du nickel, et la clientèle domestique)¹.

En 2009, 71 % de la distribution publique a été assurée par EEC qui gère les réseaux de Nouméa, d'une partie de Dumbéa ainsi que les communes du Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou, soit 57 835 abonnés (en hausse de 3 % par rapport à 2008). ENERCAL, qui distribue 29 % de l'électricité produite sur le territoire, bénéficie d'un contrat de concession dans 27 des 33 communes de la Grande Terre et des îles, et alimente 29 102 abonnés (en hausse de 5 %).

Les 27 communes ayant accordé à ENERCAL leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 3 595 kilomètres, comprenant 1 967 km de lignes 33 kV et 1 628 km de lignes 400 / 230 volts.

Les 7 communes² ayant accordé à EEC leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 1 985 km, comprenant 1 151 km de lignes 15 et 33 kV et 834 km de lignes 400 / 230 volts.

¹ 0,1 % a été consommé par les essais de la centrale de Prony.

² Une partie de la commune de Dumbéa est alimentée par EEC et l'autre par ENERCAL.

L'ensemble du territoire est desservi par le réseau électrique à l'exception des foyers disséminés loin des réseaux (tribus de la chaîne,...). Compte tenu du coût de raccordement élevé, le recours à l'énergie photovoltaïque a été encouragé. Dans ce cadre, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a autorisé en 1996 le financement de telles installations par le Fonds d'Électrification Rurale¹ (FER) et l'intégration de ces installations dans le domaine concédé des distributions publiques. Ainsi, un service identique à celui des clients desservis par le réseau est proposé aux clients dotés d'une installation photovoltaïque. ENERCAL et EEC ont géré en 2009 des concessions de respectivement 442 et 143 installations photovoltaïques.

Consommation d'électricité globale

Milliers kWh	2008	Part	2009	Part	Variation 09/08
Consommation Distribution Publique (DP)	712 502	38,1%	727 647	37,4%	2,1%
dont EEC	486 024	26,0%	484 177	24,9%	- 0,4%
dont ENERCAL	190 069	10,2%	202 401	10,4%	6,5%
dont Pertes Transport liées à la DP	36 409	1,9%	41 069	2,1%	12,8%
Consommation Métallurgie du nickel	1 154 381	61,7%	1 214 999	62,5%	5,3%
dont métallurgie SLN	1 140 013	60,9%	1 158 374	59,6%	1,6%
dont métallurgie Vale Inco	14 368	0,8%	56 625	2,9%	294,1%
Consommation Prony Energie ⁽¹⁾	5 562	0,3%	2 306	0,1%	- 58,5%
Total consommation	1 872 445	100%	1 944 952	100%	3,9%

(1) Énergie pour les essais de mise en service

Source : ENERCAL

2.5 LES INVESTISSEMENTS

Production

La mise au point des deux tranches de 50 MW de la centrale thermique de Prony Energies a été réalisée en 2009. En phase finale de tests, l'unité a produit 213 millions de kWh dont 57 millions destinés à Vale Inco pour ses essais de réception. En 2009, 21 % des besoins de la distribution publique ont été couverts par la production de cette centrale. A terme, la moitié de la production de la centrale est destinée à répondre aux besoins énergétiques de l'usine, l'autre moitié pour alimenter la distribution publique.

Distribution

Le programme d'électrification de la Nouvelle-Calédonie se poursuit grâce au Fonds d'Électrification Rurale et à la participation des concessionnaires à ce programme. Depuis sa mise en place, ce fonds a permis d'électrifier 9 000 foyers et le taux de couverture atteint 98 % dans la Province des Îles, 95 % au Sud et 93 % au Nord.

En 2009, la part réalisée par ENERCAL au titre du FER a représenté 600 millions de F CFP. Le montant de sa participation propre a été d'environ 60 millions de F CFP (50 millions en 2008). La part réalisée par EEC au titre du FER a représenté 72 millions de F CFP et sa participation propre a été d'environ 2 millions de F CFP (7 millions de F CFP en 2008).

¹ Le FER permet le raccordement au réseau de foyers supplémentaires en soutenant les efforts d'équipement en réseaux électriques des communes par subvention directe ou à travers le remboursement des annuités d'emprunts contractés pour le financement de programmes agréés. Les ressources du FER proviennent de la taxe sur l'énergie distribuée perçue auprès des concessionnaires, de la participation des communes et des syndicats intercommunaux, et de dotations de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat.

3. Les hydrocarbures

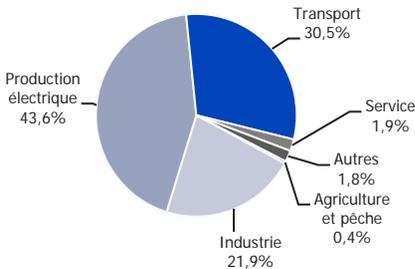
3.1 LA CONSOMMATION

Ne disposant pas d'usine de raffinage, la Nouvelle-Calédonie importe depuis Singapour la quasi-totalité de ses hydrocarbures liquides et gazeux. Ceux-ci sont acheminés par bateau principalement jusqu'à Nouméa, puis distribués sur l'ensemble du territoire. MOBIL IPC, SHELL Pacifique (devenue Société de Services Pétroliers S.A –SSP- depuis 2006, bien qu'exploitant toujours la marque SHELL sous licence) et TOTAL Pacifique sont les trois compagnies pétrolières qui approvisionnent la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides.

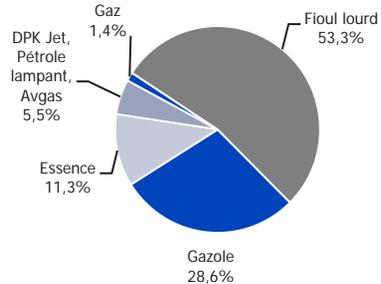
La constitution des stocks stratégiques est strictement réglementée : un décret du 6 mai 1995, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par arrêté du 14 septembre 1995, impose aux sociétés importatrices la constitution de stocks stratégiques équivalant à 73 jours de consommation pour chacun des produits pétroliers.

La production électrique et les transports consomment à eux seuls les trois-quarts des hydrocarbures importés. Si la consommation d'essence reste stable (+0,9 % par rapport à 2008), celle du gazole -combustible le plus polyvalent- augmente de 16,8 %. Le fioul lourd demeure le combustible le plus utilisé en Nouvelle-Calédonie, du fait de son emploi pour la production d'électricité.

Répartition des consommations d'hydrocarbures par secteurs



Répartition des consommations par sources d'hydrocarbures



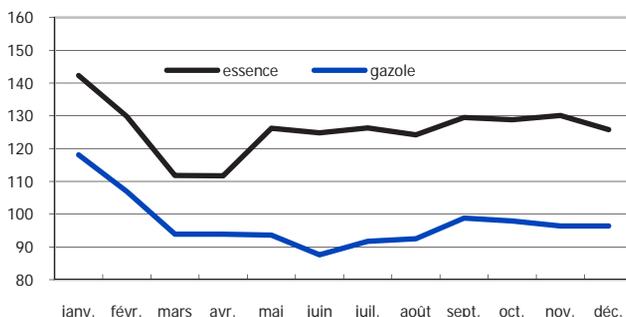
Source : DIMENC

3.2 LES PRIX

La fiscalité des produits pétroliers a été réformée en 2006 par la loi du pays n°2006-5 qui modifie la fiscalité douanière sur les hydrocarbures liquides (essence, gazole, pétrole lampant) régie par l'arrêté n°84-331/CG du 10 juillet 1984 modifié. Cette réforme introduit trois nouveautés : une taxation sur le volume et non plus sur la valeur, une révision non plus trimestrielle mais mensuelle des prix du carburant, et une harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire.

Les prix des carburants en Nouvelle-Calédonie suivent les cours mondiaux du pétrole mais avec un décalage de plusieurs mois¹, en raison principalement des délais d'acheminement. La hausse des cours mondiaux du pétrole, dont le pic a été atteint en juillet 2008, s'est répercutée sur les prix des carburants en Nouvelle-Calédonie au troisième trimestre 2008. La baisse des prix, débutée en novembre 2008, s'est poursuivie jusqu'à la fin du premier trimestre 2009 pour l'essence et la fin du

Évolution du prix du carburant (en F CFP/L) en 2009



Source : Isee

second pour le gazole. Depuis cette période, le prix de l'essence s'est stabilisé entre 120 et 130 F le litre, tandis que le prix du gazole est resté inférieur à 100 F le litre.

En l'absence de taxe de stabilisation, le prix du gaz, qui représente 1,4 % des hydrocarbures consommés, suit globalement les variations du marché mondial. Son prix est revu tous les semestres : ainsi, au 1^{er} juillet 2009, le prix de la bouteille de 12,5 kg s'établissait à 2 500 F CFP, en baisse de 10 % par rapport à juillet 2008.

4. La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables

4.1 LE COMITÉ TERRITORIAL POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (CTME)

Depuis sa création en 1981, le Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie (CTME) gère le Fonds de Concours pour la Maîtrise de l'Énergie (FCME). Il subventionne les projets de particuliers ou d'entreprises ayant recours aux énergies renouvelables, et finance les opérations visant à promouvoir l'utilisation rationnelle et efficace de l'énergie dans les transports ou le bâtiment notamment (démarche ECOCAL²).

Les Programmes Territoriaux de Maîtrise de l'Énergie (PTME) élaborés par le CTME sont cofinancés à parts égales par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et la Nouvelle-Calédonie par l'intermédiaire d'un dispositif commun, le Fonds Territorial de Maîtrise de l'Énergie (FTME). Les ressources de la Nouvelle-Calédonie émanent d'une taxe parafiscale sur l'essence perçue par les douanes (taxe pour les énergies renouvelables³), de 0,6 F/l.

Le budget du FCME s'élève en 2009, à 220 millions de F CFP (80,8 millions en 2008), la participation de l'ADEME atteignant 105 millions de F CFP et celle de la Nouvelle-Calédonie 115 millions de F CFP. Ce triplement du budget vise à promouvoir la diffusion de l'énergie solaire

¹ Entre deux et quatre mois.

² Label de performances thermiques et énergétiques des bâtiments.

³ Issue de la délibération du Congrès n°392 le 13 janvier 1982.

thermique en Nouvelle-Calédonie et à accentuer les actions de sensibilisation et de communication.

4.2 ACTIONS FINANCIÉES PAR LE CTME EN 2009

Au cours des dernières années, les subventions du CTME ont, en majorité, été allouées à des projets d'électrification et de pompage d'eau ayant recours aux énergies renouvelables. Depuis 2009, la volonté du CTME vise à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie pour répondre aux nouvelles thématiques transversales telles que la HQE (Haute Qualité Environnementale) et les bilans carbone. Dans cette perspective, les subventions affectées, en 2009, pour la maîtrise de l'énergie ont presque triplé par rapport à 2008.

Montants des subventions et des projets

Millions de F CFP	2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2009	Variation 2009/2008
Subventions	46,0	72,9	74,6	47,8	-36%
dont énergies renouvelables	39,6	59,1	66,6	25,9	-61%
dont maîtrise de l'énergie	6,4	13,8	8,0	21,9	174%
Montants des projets	121,4	284,4	346,9	86,1	-75%
Taux de subvention	38%	26%	21%	55%	34 pts

(1) données modifiées suite à la réaffectation des opérations

Source : DIMENC

4.3 PRÊT ENVIRONNEMENT ET MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE DE L'AFD

Le développement par les pouvoirs publics d'un cadre réglementaire pour protéger l'environnement de la Nouvelle-Calédonie, a amené l'Agence Française de Développement à mettre en place, fin 2009, un nouveau dispositif, le Prêt Environnement et Maîtrise de l'Énergie (PEME). Ce prêt bancaire à taux bonifié, proposé aux entreprises par les banques de la place, vise à financer des investissements favorables à l'environnement et à l'efficacité énergétique. La première enveloppe de l'AFD, d'un montant de 1,8 milliard de F CFP devrait bénéficier à une centaine de projets.

4.4 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'amélioration de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés fait l'objet d'une attention particulière notamment sur le Grand Nouméa, premier centre urbain de l'île (163 723 habitants¹).

Les quatre communes de l'agglomération du Grand Nouméa (communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta) ont transféré leur compétence de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés au Syndicat de Communes pour le Traitement des Déchets Ménagers de l'Agglomération du Grand Nouméa, créé en juin 2005. Ce Syndicat a délégué, dans le cadre d'un contrat de concession de travaux et de service public, le traitement des déchets ménagers à la Société Calédonienne de Services Publics (CSP) – VEOLIA PROPRETÉ pour une durée de 30 ans, avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2005. Les missions confiées

¹ Recensement de 2009

concernent la réhabilitation des différents centres d'enfouissement technique de l'agglomération et la gestion du service de tri, de transport et de traitement des déchets.

C'est dans ce cadre que la réhabilitation de la décharge de Gadji s'est terminée au 1^{er} trimestre 2008, avec la mise en place d'un réseau de biogaz¹ et d'une torchère² ou encore que la réalisation du Quai d'Apport Volontaire (QAV) et du Centre de Tri, de Transit et de Valorisation (CTTV) du site de Ducos (Nouméa) a été achevée au 2^{ème} semestre 2008 et leur mise en service autorisée par la Province Sud en mai 2009.

En 2009, 87 660 tonnes de déchets ménagers et assimilés de l'Agglomération du Grand Nouméa ont été traitées (contre 87 822 en 2008) soit 535 kg par habitants. Ces déchets, issus des collectes et des apports volontaires, sont constitués d'ordures ménagères, d'encombrants et de déchets verts valorisables ou non. Le traitement des déchets est financé par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM), dont le montant dépend du nombre de collectes par semaine et du volume du bac.

La Province Sud a réglementé le recyclage de 5 types de déchets : huiles usagées, pneumatiques usagés, véhicules hors d'usage, piles et accumulateurs et batteries. La délibération n°01-2008/APS instaurant une gestion responsable des déchets en vue de la protection de l'environnement, pose le principe fondateur de ce cadre réglementaire : la « responsabilité élargie des producteurs » (REP), selon lequel les producteurs ou importateurs doivent financer et organiser la collecte et le traitement des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché. Dans ce contexte et afin de mutualiser leurs besoins de traitement, une centaine de professionnels se sont regroupés au sein de l'éco-organisme TRECODEC (Traitement écologique et économique des déchets), créé le 15 juillet 2008. La mise en place en 2009 de points d'apports volontaires par l'organisme, a permis la collecte de plus de 5 000 tonnes de déchets concernés par la nouvelle réglementation (dont plus de 2 000 tonnes de pneus usagés et 1 814 tonnes d'huiles usagés).

4.5 LA QUALITÉ DES CARBURANTS

Depuis le 1^{er} novembre 2007 et suite à l'arrêté n°2007-337/GNC du 18 janvier 2007, la teneur maximale de soufre est fixée à 50 ppm (parties par million) pour tout gazole importé en Nouvelle-Calédonie en vue de sa vente au détail.

Adopté en 2009 par le gouvernement, un nouvel arrêté sur la qualité de l'essence fixe cette fois, à partir du 1^{er} janvier 2010, la teneur maximale de soufre à 50 ppm (contre 500 ppm jusque-là) et la teneur de benzène à 1 % (au lieu de 5 %).

L'abaissement des seuils permet de diminuer significativement les émissions de particules nocives et contribue à l'amélioration du rendement des dispositifs d'échappement.

¹ Gaz produit par la fermentation de matières organiques animales ou végétales en l'absence d'oxygène.

² Une torchère réalise la combustion d'un gaz.

5. L'eau

5.1 LES INFRASTRUCTURES ET LA DISTRIBUTION

L'adduction d'eau potable est une compétence essentiellement municipale, mais la distribution est assurée également par une société filiale du groupe Suez Environnement dans le cadre de contrats de délégation de service public avec les communes. La Calédonienne des Eaux (CDE), créée en 1989, gère en effet la distribution d'eau potable des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta (contrat de prestation avec la SEUR¹), Koumac et La Foa. Les 27 autres municipalités gèrent directement la distribution de l'eau. La CDE assure toutefois des prestations de service d'entretien des installations de production et de traitement de l'eau potable pour certaines de ces communes.

Afin de garantir l'approvisionnement en eau du Grand Nouméa jusqu'à l'horizon 2030, une adduction par pompage dans la rivière de La Tontouta (Païta) a été installée en 2001.

5.2 L'ASSAINISSEMENT

En 2009, le territoire comptait 18 stations d'épuration publiques. La commune de Nouméa comprend 6 stations d'une capacité totale de 47 185 équivalent-habitants, pour une population de 97 579 habitants.

A Nouméa, les travaux d'agrandissement de la station d'épuration de l'Anse Vata se sont achevés en 2009, portant sa capacité de traitement de 7 000 équivalent-habitants à 25 000 équivalent-habitants. La mise en service d'une station d'épuration au centre-ville d'une capacité de 20 000 équivalent-habitants, extensible à 30 000 équivalents-habitants, et dont les études de conception ont commencé en 2009, est programmée pour 2012 pour un coût de 2 milliards de F CFP. Une autre station d'épuration est prévue à la baie de Sainte-Marie, d'une capacité totale de 30 000 équivalents-habitants. D'un coût de 2,3 milliards de F CFP, elle devrait être opérationnelle fin 2013.

Ces nouvelles stations devraient utiliser la technologie membranaire, permettant d'optimiser l'assainissement des eaux usées. Elles seront financées par la Calédonienne des Eaux dans le cadre du contrat de délégation de service public de l'assainissement de la ville de Nouméa.

Au Mont Dore, le chantier de la station d'épuration de Boulari a débuté en 2009. Cette station d'une capacité de 4 500 équivalents-habitants, devrait être mise en service fin 2010. Elle est également basée sur la technologie membranaire.

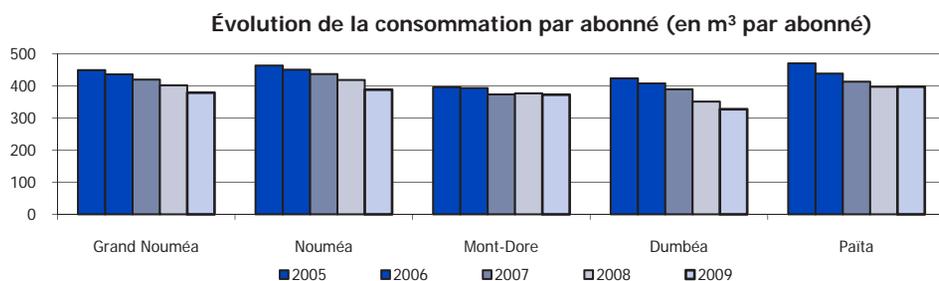
Il existe, par ailleurs, d'autres stations réalisées sur des financements privés (individuels, collectifs : hôtels ou industriels ; Vale Inco possède, par exemple, 5 stations d'épuration).

¹ Société des Eaux Urbaines et Rurales (Société d'Economie Mixte) associant la commune de Païta et le groupe Suez. Elle est concessionnaire du service d'eau potable de Païta mais sous-traite l'exploitation quotidienne à la Calédonienne des Eaux.

5.3 LA CONSOMMATION SUR LE GRAND NOUMÉA

Dans le Grand Nouméa, le nombre d'abonnés a augmenté au cours de l'année (+4,4 %) alors que le volume consommé a baissé (-1,6 %). La consommation par abonné a, par conséquent, diminué par rapport à 2008 (-5,7 %). Cette évolution à la baisse est quasi-constante sur la période 2001-2009, avec une baisse de 3,3 % en moyenne annuelle de la consommation moyenne par abonné. Par commune, Dumbéa affiche la plus forte baisse (-22,7 % par abonné entre 2005 et 2009) tandis qu'au Mont-Dore, la diminution est plus faible (-5,9 % sur la période étudiée).

Cette évolution est liée, en particulier, à la baisse du nombre d'habitants par abonné (ou foyer). L'augmentation du nombre d'habitations collectives et la réduction des surfaces des biens immobiliers, à Nouméa notamment, et le développement de zones d'habitat social, à Dumbéa principalement, contribuent à cette tendance. La décohabitation impacte également à la hausse le nombre d'abonnés et conduit, par conséquent, à une baisse relative de la consommation moyenne par abonné.



Source : Calédonienne des Eaux

Section 6

Le nickel

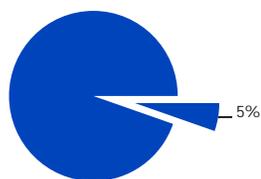
1. Généralités

Le poids du secteur du nickel (mines et métallurgie) dans...

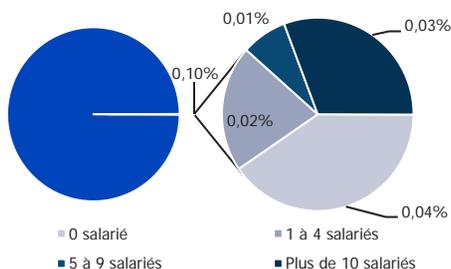
... la création de richesses (2006)



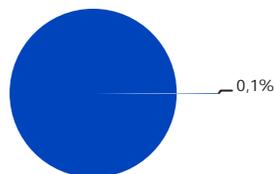
... les effectifs salariés (juin 2009)



... la démographie d'entreprises (déc. 2009)



... les créations d'entreprises (en 2009)



Source : Isee

Ces dernières années, au-delà de son impact en termes d'emplois ou de richesses créées, le secteur du nickel a été l'un des moteurs de la croissance de l'économie calédonienne par l'ampleur de ses investissements avec les différents projets de création d'usines métallurgiques. Premier secteur exportateur du territoire, son impact sur la balance commerciale de l'île est également déterminant.

Le secteur du nickel a été durement affecté par la crise économique et financière mondiale, qui s'est étendue et accentuée en fin d'année 2008. A partir du second trimestre 2009, les principales économies de la planète ont renoué progressivement avec la croissance, entraînant avec elle une reprise des cours des matières premières et notamment du nickel. Le cours de ce dernier est ainsi passé de 5 \$/lb à 9 \$/lb entre le mois de mars et le mois de juillet 2009 pour se stabiliser ensuite autour de 8 \$/lb. Ce rebond n'a cependant pas été suffisant pour compenser la chute des cours en 2008, les exportations de minerai et de métal ressortant en baisse respective de 24 % et 28 % en valeur sur un an. Dans le même temps, en volume, la

production de minerai a progressé de 14 %, tandis que celle de métal reculait légèrement, de 2 %.

Conséquence de la crise, la SLN a lancé un Plan d'Amélioration de la Compétitivité (PAC), qui vise une diminution des coûts de production et l'amélioration de la rentabilité de l'entreprise à l'horizon 2012.

L'usine de la SMSP et POSCO à Gwangyang en Corée du Sud, qui avait commencé à produire en 2008, a continué de monter en puissance, pour finir l'année 2009 avec une production de 21 352 tonnes de métal.

La construction de l'usine de Vale-Inco dans le sud du territoire est achevée. Elle est entrée dans sa phase de tests durant le premier semestre 2009, la mise en production étant prévue dans le courant de l'année 2010.

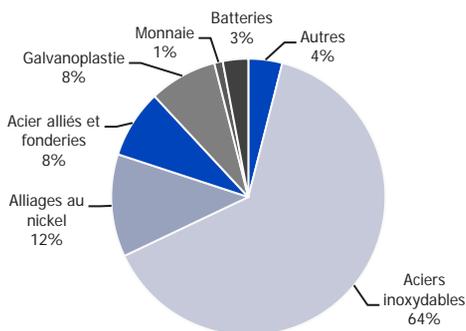
Enfin, la construction de l'usine du Nord s'est poursuivie en 2009. Le port en eau profonde et le dragage du chenal, permettant d'acheminer les modules fabriqués en Chine sont quasiment achevés. Ces derniers devraient arriver sur le territoire vers le milieu de l'année 2010.

2. Le nickel dans le monde

2.1 L'UTILISATION DU NICKEL

64 % de la production mondiale de nickel est destinée à la fabrication d'aciers inoxydables. Ces derniers sont utilisés par une multitude de secteurs de l'économie : chimie, biens d'équipement, biens de consommation courante, automobile, bâtiment. Cette proportion a doublé en une quarantaine d'années. Métal facile à allier avec la plupart des autres métaux, le nickel confère aux produits métallurgiques une résistance mécanique accrue ainsi qu'une très bonne résistance à la corrosion et aux hautes températures. Le nickel est d'ailleurs actuellement l'élément d'addition le plus répandu dans les quelques 3 000 alliages modernes utilisés. Son utilisation à l'état pur est beaucoup moins importante.

Usage du nickel dans le monde en 2008



Source : ERAMET

2.2 LES RÉSERVES MONDIALES

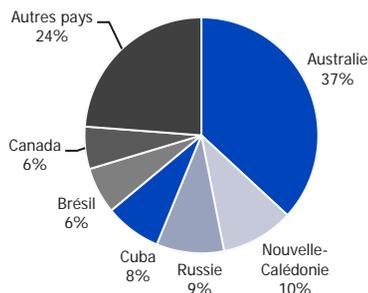
L'estimation des réserves de nickel place la Nouvelle-Calédonie au 2^{ème} rang mondial, entre l'Australie (37 %) et la Russie (9 %). Toutefois, l'appréciation du niveau des réserves¹ mondiales de nickel repose sur des estimations. Ainsi, la répartition géographique des réserves

¹ Source: USGS 2009.

peut varier significativement d'une année sur l'autre en fonction de l'information disponible. L'évaluation exacte des réserves demeure donc complexe à appréhender.

Le nickel est un métal relativement répandu sur l'ensemble de la planète. Toutefois, cette abondance doit être relativisée car le minerai de nickel exploitable dans des conditions économiquement viables reste très localisé.

Estimation des réserves mondiales de nickel en 2009



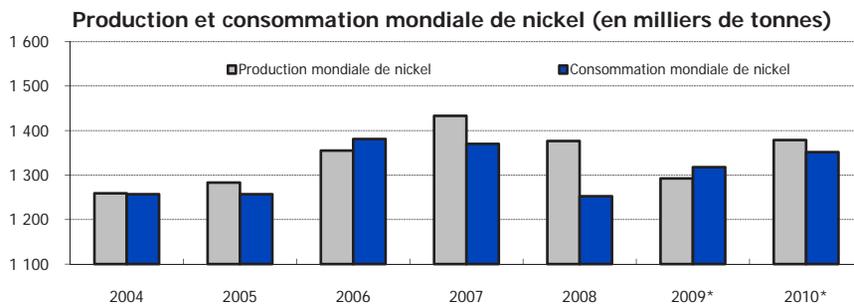
Source : USGS

2.3 LE MARCHÉ MONDIAL DU NICKEL

Les conséquences de la crise économique mondiale sur la production d'acier inoxydable ont continué de se faire ressentir en 2009. Après une première baisse en 2008, elle passe ainsi de 26 millions de tonnes en 2008 à 24,5 millions de tonnes en 2009 (-6 %)¹. En 2009, les producteurs de nickel ont donc réduit leur production afin de s'adapter à cette dégradation de la demande et ainsi limiter l'excédent de production accumulé en 2008 (+124 000 de tonnes).

Les stocks de nickel au LME ont plus que doublé en 2009, dépassant le niveau historique des 150 000 tonnes au 4^{ème} trimestre. Mais, dans le même temps, les stocks des producteurs de nickel ont été nettement orientés à la baisse, passant de 312 000 de tonnes au 1^{er} trimestre 2009 à 190 000 de tonnes au 4^e trimestre 2009. Fin 2009, les stocks représentaient 15 semaines de consommation mondiale, contre 19 semaines à la fin de l'année 2008.

Avec 52 132 tonnes de nickel métal produites en 2009, la Nouvelle-Calédonie représente 4 % de la production mondiale (3,7 % en 2008).



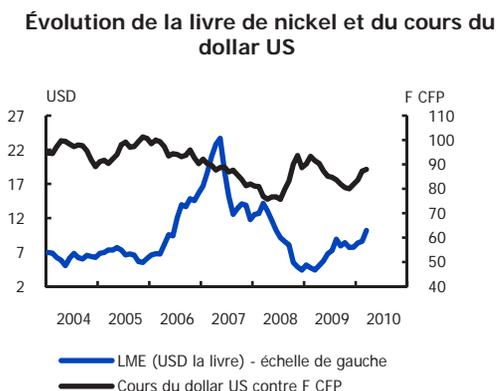
Source : ERAMET (* estimations pour 2009 et prévisions pour 2010)

¹ Source: ERAMET.

Le redressement de l'économie mondiale amorcé en 2009 devrait se confirmer en 2010, entraînant une hausse de la production d'acier inoxydable. La production de nickel devrait suivre la même tendance et devenir à nouveau légèrement supérieure à la demande, occasionnant un excédent d'offre de nickel évalué à 27 000 tonnes. Dans le même temps, les stocks continueraient de baisser, s'établissant à 14 semaines de consommation mondiale.

2.4 L'ÉVOLUTION DES COURS EN 2009

Après un exercice 2008 marqué par l'effondrement des cours des matières premières et notamment du nickel, l'année 2009 a été mieux orientée. La reprise dans la plupart des pays industrialisés et des économies émergentes à partir du second semestre, a provoqué une hausse de la demande de nickel entraînant un déficit de production. Le cours du nickel au LME est ainsi passé de 5 \$/lb en janvier à 8 \$/lb en fin d'année 2009.



Source : Service des mines et de l'énergie

Évolution du cours moyen du nickel au LME

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Nickel au LME (USD la livre)	6,7	11,0	16,9	9,6	6,6	-30,6%
Dollar US contre F CFP	96,0	95,2	87,1	81,6	85,9	5,3%
Nickel au LME (F CFP la livre)	645,3	1 039,8	1 477,3	765,3	564,4	-26,3%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

Le cours du nickel est reparti à la hausse depuis le début de l'année 2010, pour dépasser les 12 \$/lb à la mi-avril. Le cours moyen sur le 1^{er} trimestre 2010 s'établit à 10,2 \$/lb, en hausse de 14 % par rapport au trimestre précédent et de 90 % par rapport à la même période de 2008. Cette envolée s'explique par une reprise marquée des achats d'acier inoxydable en février et mars et, par contagion, de la demande des aciéristes en matières premières. Les producteurs de nickel n'ayant, pour l'instant, pas été en mesure de répondre à cette demande supplémentaire¹, les cours ont logiquement été orientés à la hausse. Précédant légèrement la remontée des prix, les stocks de nickel au LME suivent une tendance baissière depuis le début du mois de février. Ils s'établissent à 157 512 tonnes à la fin du mois de mars, en recul de 5 % par rapport à leur niveau de début février. Les fondamentaux du marché du nickel restent favorables, mais il convient de rester prudent du fait du niveau toujours élevé des stocks.

¹ Le site minier de Vale à Sudbury, au Canada, connaît une grève depuis juillet 2009, rationnant l'offre mondiale de 8 % à 9 % et les mines de Falcondo et de Ravensthorpe qui ont été fermées au moment de la crise auraient peu de chance de redémarrer rapidement.

3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie

3.1 L'EXTRACTION DU MINÉRAI

L'extraction est assurée par une dizaine de sociétés. La Société Le Nickel (SLN) et la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) sont les principaux opérateurs miniers, avec plus des trois quarts de la production.

– la Société Le Nickel¹ (SLN), filiale du groupe Eramet, est le principal et le plus ancien opérateur minier de la Nouvelle-Calédonie. Le capital de la SLN est détenu à hauteur de 56 % par Eramet, de 34 % par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle² (STCPI) et de 10 % par Nisshin France (producteur d'acier inoxydable au Japon). Sa production est essentiellement destinée à alimenter l'usine de Doniambo. La SLN exploite deux grands centres miniers sur la Côte Est de la Grande Terre, à Thio et à Kouaoua, et deux centres sur la Côte Ouest, celui de Kopéto à Népoui (communes de Pouembout et Poya) et celui situé sur le massif de Tiébaghi à Koumac. Un cinquième centre a été ouvert en 2008, à Poum, dont le volume de production reste cependant encore modeste. La SLN fait également extraire du minerai sur les sites de l'Étoile du Nord à Koumac et d'Opoué à Tontouta par la Société Minière Georges Montagnat (SMGM), dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et à Poro par la Société Minière de Poro (SMP) filiale de Maï-Kouaoua Mines (MKM).

– la SMSP³, dont le capital est détenu par la Sofinor⁴ (87,27 %), des petits porteurs (8,02 %) et la Sodil (4,62 %), exploite quant à elle les centres de Ouaco (Kaala-Gomen), Poya, Nakety à Canala et Kouaoua. En outre, pour faire face à la baisse programmée des teneurs en nickel de son minerai, la SMSP s'est engagée depuis 2005 avec l'aciériste coréen POSCO dans la construction d'une usine de nickel sur le site de Gwangyang en Corée du Sud dont elle détient 51 % du capital⁵, permettant de traiter un minerai de faible teneur et de rallonger ainsi la durée d'exploitation de ses mines. L'usine est officiellement entrée en service à partir d'octobre 2008. Elle a atteint sa pleine capacité de production⁶ en octobre 2009, pour finir l'année avec une production de 21 352 tonnes de nickel métal.

– la Société des Mines de Tontouta (SMT) du Groupe Ballande exploite, par ses filiales la Société des Mines de Cap Bocage (SMCB) et la Société des Mines de Nakéty (SMN), les centres de Monéo (Houaïlou) et Nakéty (Canala).

¹ L'effectif global de la SLN au 31/12/2009, était de 2 369 personnes soit 112 personnes de moins par rapport à fin 2008.

² Elle est composée de Promosud (cf. Chapitre II Section 3), qui détient 50 % des parts et de Nordiles, qui détient le reste des parts et qui associe la Province de Îles (à travers la Sodil qui détient 25 % des parts) et la Province Nord (dont la holding financière, Sofinor, détient également 25 % des parts). Depuis le milieu de l'année 2007, la STCPI détient 34 % du capital de la SLN. Ce montage permet aux Calédoniens par le biais de leurs Provinces, d'être présents au capital de la SLN et de participer au Conseil d'Administration. Elle permet également aux Provinces, en fonction des résultats de la SLN, de percevoir des dividendes.

³ La création de la SMSP remonte à 1968. En 1990, la Sofinor s'en est porté acquéreur.

⁴ Détenu par la Province Nord (75 %) et l'ICAP (25 %).

⁵ Elle détient 51 % des sociétés : Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) et Nickel Mining Company (NMC) ; la première produit du nickel dans son usine métallurgique de Corée du Sud, et la deuxième l'approvisionne en minerai de nickel provenant des mines calédoniennes.

⁶ 30 000 tonnes de nickel métal contenu dans 150 000 tonnes de ferronickels.

– la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) exploite le centre Vulcain situé dans la vallée de la Tontouta.

– la Société Gestion-Exploitation des Mines de Nickel (GEMINI) exploite le centre de Bogota (Canala) pour son compte et celui de la SMT.

En 2009, la production de minerai du territoire s'affiche, pour la deuxième année consécutive, en recul de 7,6 % (-18,5 % en 2008). La production a de nouveau été affectée par les intempéries de début d'année auxquelles est venu s'ajouter l'arrêt temporaire de la production de l'usine hydrométallurgique de Yabulu en Australie, principal débouché des petits mineurs calédoniens. La production du 1^{er} trimestre s'est ainsi établie à 992 milliers de tonnes humides, soit la production trimestrielle la plus faible depuis 18 ans. Cependant, elle est repartie vigoureusement à la hausse sur le reste de l'année (+79 % entre le premier et le dernier trimestre), grâce en particulier à la reprise de la production de l'usine de Yabulu. Dans le même temps, les exportations ont progressé de 14 %, du fait notamment de la montée en puissance de l'usine de POSCO en Corée du Sud, et donc des livraisons de minerai de la Nickel Mining Company qui ont été multipliées par trois en un an. La valeur des exportations a de nouveau reculé sur un an (-24 %) en raison de la chute des cours du nickel sur la même période. En conséquence, le prix moyen à l'exportation enregistre une baisse de 33 % sur un an. Le nombre d'emplois sur mines est cependant reparti à la hausse en 2009 (+4 %).

Production et exportations de minerai (minerai humide et équivalent en métal contenu)

	2006	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2009	Var. 09/08
Production (en milliers de tonnes humides)	6 179	7 575	6 172	5 704	-7,6%
Saprolites	4 164	5 508	4 689	4 312	-8,0%
Latérites	2 015	2 067	1 483	1 392	-6,1%
Exportations (en milliers de tonnes humides)	3 319	4 040	3 100	3 543	14,3%
Saprolites	1 237	2 395	1 276	2 066	61,9%
Latérites	2 082	1 645	1 825	1 478	-19,0%
Exportations (en millions de F CFP)	18 640	38 174	17 192	13 065	-24,0%
Prix moyen à l'exportation (en F CFP / th)	5 616	9 448	5 545	3 687	-33,5%

(1) Chiffres rectifiés

Sources : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie, ISEE

Emploi sur mines (en moyenne sur l'année)

Nombre	2006	2007	2008	2009	Var 09/08
Effectifs propres SLN	792	867	905	973	7,5%
Autres mineurs	593	712	715	677	-5,3%
Sous-total 1	1 385	1 579	1 620	1 650	1,9%
Sous-traitants de roulage	205	187	180	184	2,5%
Autres sous-traitants	243	246	225	272	20,9%
Sous-total 2	448	434	405	456	12,7%
Total	1 833	2 012	2 024	2 106	4,0%

Sources : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie, ISEE

3.2 LA MÉTALLURGIE DU NICKEL

Il existait, en 2009, une seule usine produisant du métal en Nouvelle-Calédonie : celle de la SLN¹. Cette usine produit, à partir d'un procédé pyrométallurgique, des ferronickels carburés

¹ Cette usine est entrée en production en 1910.

à environ 25 % de teneur en nickel et des mattes à haute teneur en nickel (75 %) contenant également du cobalt. Les ferronickels, qui représentent 73 % de sa production, sont utilisés directement par la sidérurgie pour la production d'aciers inoxydables. Les mattes sont raffinées à Sandouville, près du Havre, dans une usine appartenant à Eramet afin d'obtenir, entre autres, du nickel métal de grande pureté (à 99,99 %), notamment utilisé dans les superalliages.

Après avoir sensiblement reculé en 2008 (-15 %), la production de métal de l'usine de Doniambo, d'une capacité nominale d'environ 60 000 à 65 000 tonnes de nickel contenu, est finalement répartie légèrement à la hausse (+2 %) pour s'établir à 52 131 tonnes. Cette production, bien qu'inférieure à la capacité de production nominale de l'usine est cependant supérieure à celle prévue en début d'année 2009, grâce notamment à une amélioration des conditions de marché observées à partir du second semestre. La SLN s'est adaptée au niveau de la demande, certes encore faible, mais son niveau de production est resté néanmoins minoré, en 2009, par plusieurs facteurs :

- une production minière freinée par les intempéries (pluviométrie élevée) jusqu'au mois de mai ;
- une capacité limitée de préséchage de mai à août, due à la forte humidité du minerai livré (cf. point précédent) ;
- les gros chantiers planifiés : la réfection de la voute du four Demag 10, le revamping¹ à neuf du tube rotatif 10, le remplacement de certains exhausteurs des fours Demag 10 et 11) qui ont limité la vitesse de fusion d'août à début décembre (mois à partir duquel l'usine a enfin été exploitée à un niveau proche de sa capacité nominale).

Par ailleurs, la baisse des coûts engagée dans le cadre du plan d'économie a été privilégiée en adaptant la marche des outils à cet objectif (marche à 4 fours rotatifs au lieu de 5, décalage ou prolongation des arrêts d'outils pour optimiser les effectifs en limitant les heures supplémentaires et le recours à la sous-traitance...).

Le procédé métallurgique reste, quant à lui, bien maîtrisé, en dépit de l'évolution défavorable des caractéristiques du minerai mais grâce aux études réalisées par le département Études techniques et Investigations. Par contre, l'augmentation structurelle de l'humidité du minerai, encore constatée en 2009, justifie l'augmentation de capacité du préséchage prévue en 2010 et 2011.

Production et exportations de produits métallurgiques tirés du nickel calédonien

	2006	2007	2008 ⁽¹⁾	2009	Variation 09/08
Production (en tonnes de métal contenu)	62 378	59 796	51 031	52 132	2,2%
Mattes	13 655	14 842	13 564	13 902	2,5%
Ferronickels	48 723	44 954	37 467	38 230	2,0%
Exportations (en tonnes de métal contenu)	63 149	57 431	52 195	51 180	-1,9%
Mattes	13 730	14 005	13 646	14 195	4,0%
Ferronickels	49 419	43 426	38 549	36 985	-4,1%
Part de la production exportée	101%	96%	102%	98%	6,2pts
Exportations en valeur (en millions de F CFP)	101 824	133 112	83 878	60 054	-28,4%
Valeur moyenne à l'exportation ⁽²⁾	1 612	2 318	1 607	1 173	-27,0%

(1) Chiffres rectifiés, (2) F CFP/kg de métal contenu

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

¹ Opération de rénovation lourde.

4. Perspectives

Le Schéma de mise en valeur des richesses minières de la Nouvelle-Calédonie a été adopté par le Congrès de Nouvelle-Calédonie le 18 mars 2009. Ce texte fixe des objectifs à atteindre en édictant des principes directeurs, mais n'a pas de force contraignante. Le nouveau code minier, découlant de ce Schéma, a été adopté par le Gouvernement le 28 avril 2009 et est entré en vigueur le 1^{er} mai 2009. Il constitue désormais la nouvelle réglementation minière. Grâce à ces deux textes, la Nouvelle-Calédonie dispose désormais d'une législation à la hauteur des enjeux, notamment en termes de développement durable de ce pays minier.

4.1 LES PROJETS DE LA SLN

4.1.1 La stratégie de la SLN à moyen-long terme

Conséquence de la crise du secteur nickel et notamment du faible niveau des cours pendant près d'un an, la SLN a fait réaliser deux études stratégiques avec l'aide d'un cabinet de conseil, dont les conclusions principales sont les suivantes :

- La première étude a permis de définir un plan d'actions, le Plan d'Amélioration de la Compétitivité (PAC) visant à repositionner à l'horizon 2012 le « cash cost » de la SLN à la moyenne des producteurs de ferronickel. Il reprend les plans d'actions lancés depuis 2007 (processus minier, maintenance, marche technique de l'usine), en y adjoignant des mesures de productivité et une modernisation de l'organisation. L'objectif est d'atteindre d'ici 3 ans plus de 10 milliards F CFP (soit 1 \$/lb) d'économies structurelles en exploitation par rapport à l'exercice 2008.
- La deuxième étude visait à définir le niveau d'exploitation optimal de la SLN. Cette étude a conclu notamment, compte tenu de l'évolution des caractéristiques de ses gisements, à un volume optimal de production annuelle de 60 à 65 000 tonnes avec une organisation à 4 centres miniers, 3 fours de fusion et un effectif d'environ 2 125 personnes (contre 2 369 en 2009).

4.1.2 Les investissements industriels

Le chantier de construction de l'usine de traitement et d'enrichissement du minerai (« laverie de Tiébaghi ») s'est terminé en 2008. Le site de Tiébaghi va pouvoir disposer d'une capacité de production de minerai d'environ un million de tonnes (qui sera atteinte à l'horizon 2012), contre 750 000 tonnes en 2005. Par ailleurs, deux fours rotatifs de l'usine de Doniambo (FR8 et FR7) ont été rénovés en 2007 et la reconstruction du four Demag (FD 9) s'est achevée en 2008, la puissance de ce dernier passant de 39 Mw à 65 Mw. Le FR 10 a été rénové en 2009, comme ce sera le cas du FR9 en 2010.

Dans le cadre du projet environnemental de la SLN « Doniambo propre », les études de construction d'une nouvelle centrale d'énergie au charbon ont été lancées¹. Ce projet porte également sur la réfection des systèmes de traitement des poussières et des fumées.

¹ Ce projet est réalisé en concertation avec les autorités de Nouvelle-Calédonie, cette nouvelle centrale devant s'intégrer dans le réseau électrique de Nouvelle-Calédonie.

La nouvelle centrale est destinée à remplacer la centrale électrique au fuel existante. Les principaux objectifs visent à pérenniser, sur un horizon de 30 ans, la production de l'usine métallurgique qu'elle alimentera et à satisfaire à l'évolution des contraintes environnementales.

Les résultats de l'étude, lancée fin 2008 avec un cabinet d'ingénierie et terminée mi 2009, n'ayant pas été entièrement satisfaisants, notamment en termes de coûts et de performances, une nouvelle étude a été lancée en 2010, qui intègre notamment le nouvel objectif de production à plus long terme de la SLN.

4.1.3 Le projet d'usine hydrométallurgique

La SLN et la Province Sud ont signé le 21 janvier 2009 une convention en vue du développement des gisements de Prony et Creek Pernod, situés dans le sud de la Nouvelle-Calédonie. Ils constituent l'une des plus importantes ressources de nickel oxydé au monde. Dans un premier temps, une société commune, détenue à 50 % par la SLN et à 50 % par la Province Sud a été créée pour mener à bien l'exploration du gisement et l'étude du projet. Elle s'est vue attribuer les permis de recherche (PRA), d'une validité de trois ans renouvelable deux fois, soit neuf ans au maximum. Dans les trois ans qui suivent la fin de la phase de recherche, elle devra réaliser une étude de faisabilité de valorisation locale des minerais. Le projet porterait sur une capacité de production de l'ordre de 60 000 tonnes de nickel par an et ce, avec le procédé hydrométallurgique¹ mis au point par Eramet dans son Centre de Recherche de Trappes, afin de traiter les latérites.

Dès le premier trimestre 2009, des consultations de certains marchés de sous-traitance ont été lancées et la prospection (cartographie géologique, tests géophysiques, premiers échantillonnages) a commencé sur le terrain. Toutefois, suite à plusieurs recours en annulation des décisions d'attribution par la Province Sud de ces PRA, introduits par la société Vale Inco Nouvelle-Calédonie, le Tribunal Administratif de Nouméa, par jugements rendus le 17 novembre 2009, a annulé l'attribution des permis de recherche à la SLN. La première conséquence a été l'arrêt immédiat des opérations sur le terrain. Compte tenu des enjeux à long terme pour la SLN de ces gisements, elle a décidé de faire appel de ces jugements devant la Cour Administrative d'Appel de Paris.

¹ Procédé différent de celui de Goro Nickel.

4.2 LE PROJET KONIAMBO (Usine du Nord)

En 1995, la SMSP et le groupe canadien Falconbridge ont signé un accord de collaboration en vue de construire une usine pyrométallurgique sur le site de Vavouto, à proximité du massif du Koniambo, non loin de Koné, dont la SMSP détient les titres miniers depuis le 30 décembre 2005. Le projet vise à créer une usine d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes destinée à transformer, par fusion, les garniérîtes du massif du Koniambo, en ferro-nickel. Les ouvrages du projet comprennent : des mines à ciel ouvert, une unité de préparation du minerai, un convoyeur terrestre, une usine de séchage, de calcination et de fusion, une centrale électrique, un port, une station d'approvisionnement en charbon et en eau douce et divers bâtiments administratifs et techniques. En octobre 2007, le coût du projet a été estimé à 3,8 milliards de dollars US¹. Ce projet associe dorénavant la SMSP (51 %) et le producteur suisse Xstrata² (49 %), les actifs nickel de la société ayant été placés dans la division Xstrata Nickel. Il sera notamment l'occasion pour Xstrata Nickel de mettre en exploitation, pour la première fois, son nouveau procédé de transformation industrielle « Nickel Smelting Technology (NST) »³.

Par ailleurs, outre l'apport du massif minier au projet, la SMSP a annoncé, en 2007, qu'elle participerait à l'augmentation du capital de la co-entreprise Koniambo Nickel SAS (KNS) et au financement de la construction de l'usine, si possible à hauteur de 51 %. Cette montée en puissance de la SMSP dans le financement du projet résulte de l'accroissement attendu des capacités financières de cette société, du fait notamment des retombées du partenariat avec POSCO (cf 3.4).

En décembre 2007, l'accord de projet entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Nord, la société porteuse du projet KNS et les deux partenaires Xstrata et la SMSP, a été signé. Aux termes de cet accord, les partenaires industriels se sont engagés à financer la construction de l'usine. En février 2008, l'État a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation (780 millions de dollars US d'assiette éligible) pour la centrale thermique destinée à alimenter le site industriel. Au cours de l'année 2008, la co-entreprise KNS, également détenue à 51 % par la SMSP, a engagé les premiers travaux de terrassement sur le site de Vavouto et sur le massif de Koniambo, la construction du quai de construction, le dragage du chenal d'accès au port, l'extension de la base vie et la construction de la centrale à béton ainsi que la commande des chaudières à lit fluidisé et des turbines à vapeur de la centrale électrique. En Chine, elle a également procédé au démarrage de la construction des modules de l'usine métallurgique.

En 2009, la construction de l'usine s'est poursuivie. Les gros terrassements sont toujours en cours de réalisation avec notamment la préparation des aires de stockage du minerai et les travaux de fondation de l'usine. Le chenal d'accès au port de Vavouto est sur le point d'être terminé et la construction du quai principal devrait être achevée en mai 2010. Ces deux investissements permettront, notamment, la réception en août 2010 des modules de l'usine. Leur assemblage est prévu pour le second semestre de l'année. Les travaux d'accès à la mine du convoyeur terrestre constitueront également un des chantiers majeurs de l'année 2010.

¹ Coût de développement : 4,1 milliards de dollars US.

² Xstrata a procédé au rachat de Falconbridge Ltd en août 2006.

³ Le procédé « technologie de fusion du nickel » (Nickel Smelting Technology) utilise un équipement à technologie moderne, éprouvé à grande échelle dans d'autres industries lourdes, et permet ainsi de résoudre une grande partie des problèmes rencontrés dans les usines de ferronickel traditionnelles. Sa conception vise spécifiquement à confiner les poussières, permettant ainsi un rendement environnemental de pointe.

4.3 LE PROJET VALE-INCO NOUVELLE-CALÉDONIE (Usine du Grand Sud)

Le projet, porté depuis 1992 par la société canadienne Inco, consiste à opérer une usine hydrométallurgique, destinée à extraire du nickel (60 000 tonnes/an) et du cobalt (4 500 tonnes/an) à partir des latérites du plateau de Goro, situé dans le sud de la Grande Terre à proximité de la baie du Prony. La mine à ciel ouvert fournira à l'usine 4 millions de tonnes sèches de minerai par an. Après une suspension en 2002, Goro Nickel a relancé le projet en octobre 2004, à la suite d'une première revue détaillée des coûts.

Le capital de la société se répartit comme suit : Vale (74 %), le groupement japonais SUMIC/Sumitomo Metal and Mining & Mitsui (21 %), et la SPMSC, Société de Participation Minière du Sud Calédonien qui regroupe les trois Provinces de la Nouvelle Calédonie (5 %, devant être portés à 10 %, avec la possibilité de monter jusqu'à 20 %). En novembre 2006, le groupe brésilien CVRD a pris le contrôle d'Inco. Le 19 novembre 2008, Goro Nickel a été rebaptisée Vale Inco Nouvelle-Calédonie. Ce changement de dénomination montre l'intégration pérenne du site calédonien, en tant qu'unité essentielle dans la stratégie mondiale de production de nickel du groupe Vale. L'investissement global du projet de l'usine du Grand Sud a été revu à la hausse, passant de 1,9 à plus de 3,2 milliards de dollars US à mai 2007 (soit près de 282 milliards de F CFP). Début 2010, cet investissement a été réévalué à nouveau à 4,3 milliards de dollars US.

L'État français a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation au projet pour 481 millions de dollars US d'assiette éligible, ainsi qu'à la structure de Prony Énergies pour 230 millions d'euros d'assiette éligible destinés à la construction d'une centrale électrique au charbon (dont la moitié de la production est dédiée à l'usine du Grand Sud).

La délivrance des autorisations ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) a nécessité trois ans d'études, de recherches et de travaux effectués par l'entreprise, sans oublier la mobilisation compétente des services provinciaux (DIMENC, DENV¹), et des instituts de recherche (IRD, INERIS²) compétents. Les arrêtés relatifs aux autorisations ICPE de l'usine et de l'aire de stockage des résidus sur la Kwé Ouest ont été signés par la Province Sud le 9 octobre 2008. Ces deux arrêtés prescrivent les règles à suivre en matière d'exploitation, de surveillance des émissions et de suivi environnemental, afin de préserver au mieux l'environnement ainsi que la santé et la sécurité publique. Le port, ainsi que les installations supports pour la centrale électrique Prony Énergies, possèdent également les autorisations requises. En prolongement de ces arrêtés, les tests de mise en service de l'ensemble des unités industrielles ont été lancés. Les travaux de pose de l'émissaire marin³ ont commencé le 24 octobre 2008 et se sont achevés début janvier 2009.

Le 27 septembre 2008, Vale Inco Nouvelle-Calédonie et les communautés de l'Aire Djubéa Kapone ont signé un Pacte de développement durable du Grand Sud qui assure aux populations la mise en place d'une fondation d'entreprise, une association de reboisement et un organe consultatif et de gouvernance environnementale (CCCE). Le budget d'investissement prévisionnel du Pacte s'élève à plus de 15 milliards de F CFP sur 30 ans. Fin 2007, plus de 5 000

¹ DIMENC : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie, DENV : Direction de l'Environnement de la Province Sud.

² IRD : Institut de recherche pour le développement, INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques.

³ « Grand tuyau » permettant l'évacuation des rejets de l'usine.

personnes (employés et sous-traitants) travaillaient sur le site. Au plus fort de la construction, entre janvier et juillet 2008, l'effectif du chantier a atteint 6 000 personnes environ. Fin 2008, le site accueillait encore 4 500 personnes. Courant 2009, le nombre de salariés actifs a progressivement été ramené vers des effectifs approchant les 900 employés directs prévus par Vale Inco Nouvelle-Calédonie pour sa phase de production.

Début 2010, la construction de l'usine s'est achevée. Les premiers tests de mise en service ont démarré au premier semestre 2009 et se poursuivent. Au premier trimestre 2010, ces tests étaient réalisés à près de 88 %. Au port, les livraisons et les stocks de matières premières sont prêts pour le lancement de l'activité, plus de 500 000 tonnes de minerais étaient disponibles dans la zone de stockage de l'unité de préparation et la zone de stockage de la Kwé prête à recevoir les résidus solides, pour les 8 ans à venir. Les équipes locales ont reçu les formations spécifiques pour les préparer aux conditions de démarrage (avec un investissement de plus de 1,5 milliard de F CFP consacré à la formation professionnelle entre 2005 et 2008). Les deux campagnes de l'autoclave n°1, effectuées dans les conditions opératoires de production, se sont déroulées avec succès. Les 360 tonnes de nickel en solution produites ont permis d'alimenter les circuits de la raffinerie pour une mise en service progressive des unités qui la composent.

L'objectif de Vale Inco Nouvelle-Calédonie demeure la montée en puissance progressive des installations de l'usine du Grand Sud. Par delà le calendrier de production, c'est avant tout la maîtrise du procédé et des impacts en matière de sécurité et d'environnement qui reste sa priorité.

4.4 LE PARTENARIAT SMSP-POSCO

La SMSP s'est engagée depuis 2005 avec l'aciériste coréen POSCO dans un projet d'usine de nickel à Gwangyang en Corée du Sud. Ainsi, deux sociétés ont été créées en juin 2006, Nickel Mining Company (NMC) pour la mine, et la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) pour l'usine. Chacune d'entre elles est détenue à 51 % par la SMSP et à 49 % par POSCO. L'objectif de ce projet vise à prolonger la durée de vie des mines en utilisant un minerai à faible teneur et à associer la SMSP à la création de valeur générée par le raffinage du minerai en nickel.

L'investissement total du projet est évalué (en 2005) à 704 millions de dollars US (70 milliards de F CFP). Il comprend une usine métallurgique située en Corée du Sud, capable de produire par pyrométallurgie 30 000 tonnes de nickel métal contenu dans 150 000 tonnes de ferronickels par an et des gisements situés en Nouvelle-Calédonie, produisant les 1,8 million de tonnes de minerai par an nécessaires à l'exploitation.

La construction de l'usine a démarré en août 2006. Le premier chargement de minerai est arrivé le 17 juillet 2008 au port de Gwangyang. L'allumage du four électrique de 94 MW, le plus important au monde jamais réalisé dans ce domaine, a eu lieu le 25 août 2008 et la première coulée de ferronickel le 20 octobre 2008, trente mois seulement après le début de la construction. L'usine est ensuite rapidement montée en puissance, pour atteindre sa pleine capacité de production au mois d'octobre 2009. Au cours de l'année 2009, la NMC a exporté 1 344 milliers de tonnes de garniérites et 319 milliers de tonnes de latérites, permettant la production de 21 352 tonnes de nickel métal. La production prévue pour 2010 est de 30 000 tonnes de nickel à partir de 1,8 million de tonnes de minerai à une teneur moyenne de 2,27 %.

D'un montant de 350 millions de dollars, ce projet constitue le plus important investissement industriel français jamais réalisé en Corée du Sud.

Section 7

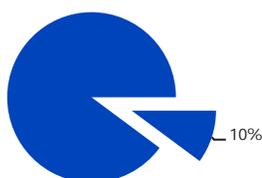
La construction

L'activité du BTP est restée dynamique en 2009, dans un contexte de ralentissement de la croissance de l'économie calédonienne. Les grands chantiers en cours (montée en charge de l'usine du Nord, préparation des Jeux du Pacifique, construction de logements sociaux, extension de l'aéroport) ont en effet continué de soutenir l'activité du secteur du BTP, malgré la fin de la construction de l'usine du Sud. L'indice BT 21, qui permet de suivre l'évolution des prix de vente des matériaux de construction et des coûts salariaux dans le BTP, s'est établi à 129 en décembre 2009. Suivant la baisse des cours mondiaux des matières premières, il a diminué de 4,7 % sur un an, rompant ainsi avec une tendance haussière observée depuis une dizaine d'années.

1. Le poids du secteur

Le poids du secteur de la construction dans...

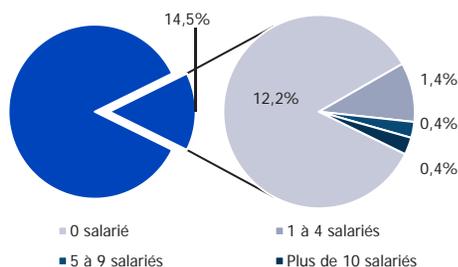
... la création de richesses (2006)



... les effectifs salariés (juin 2009)



... la démographie d'entreprises (déc. 2009)



... les créations d'entreprises (en 2009)



Source : Isee

En 2006, la valeur ajoutée dégagée par le secteur du bâtiment et des travaux publics s'élevait à 62,1 milliards de F CFP, soit 10,1 % de la valeur ajoutée du territoire. Au 31 décembre 2009, le répertoire d'identification des entreprises recensait plus de 7 000 entreprises dans le secteur (+12 % sur un an), qui compte majoritairement de petites entités productives. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent en effet 97 % du nombre total d'entreprises dans le BTP. Seules seize entreprises (0,2 % du total) disposent d'effectifs supérieurs ou égaux à 50 salariés. Le BTP demeure néanmoins une activité très utilisatrice de main d'œuvre : en 2009, 10 % des salariés de Nouvelle-Calédonie travaillaient dans ce secteur.

2. Le logement

2.1 LES CONSTRUCTIONS

La consommation de ciment est restée stable en 2009 (+0,3 %) par rapport à 2008, malgré la fin de la construction de l'usine du Sud. La production locale en 2009 croît légèrement sur un an (+0,8 %) tandis que l'importation de ciment, qui reste marginale, diminue sur la période (-28,2 %).

Hors projets métallurgiques, le volume de ciment consommé sur l'année 2009 apparaît en progression par rapport à 2008 (+4 %), mais à un rythme moins soutenu qu'en 2008 (+6 %). La consommation de ciment destiné au chantier de l'usine du Nord s'est intensifiée sur l'année : de moins de 1 % de la consommation totale du territoire en janvier, elle est passée à plus de 6 % à fin décembre 2009.

Consommations de ciment

Milliers de tonnes	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Ventes de ciment local	119,3	133,1	121,8	137,1	138,1	0,8%
Importations de ciment	3,8	0,6	15,1	2,4	1,7	-28,2%
Consommations de ciment	123,1	133,7	136,9	139,5	139,9	0,3%
dont projets nickel	8,5	15,0	13,6	8,7	3,5	-60,3%

Sources : ISEE, Holcim, Cellule économique du BTP

Les permis de construire sollicités sont en forte diminution en 2009 par rapport à 2008, ce qui traduit un attentisme des investisseurs. En revanche, les logements autorisés affichent une progression de 5 % sur un an.

Permis de construire demandés en Nouvelle-Calédonie

	2008 ⁽¹⁾	2009 ⁽¹⁾	Variation 2009/2008
Permis de construire demandés	1 557	1 346	-14%
Logements autorisés	2 159	2 274	5%

(1) Chiffres estimés

Sources : Cellule économique du BTP, Province Sud, Province Nord, Communes

2.2 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

En 2009, la croissance de l'encours global des crédits à l'habitat est demeurée soutenue (+14,8 %), à plus de 352 milliards de F CFP dont plus de 70 % financés par les banques de la place.

L'encours de crédits immobiliers des entreprises progresse très fortement (+38,8 %), tiré essentiellement par le besoin de financement des opérateurs sociaux. Abstraction faite de cet élément, l'évolution resterait néanmoins positive, avec un taux de croissance d'environ 4 % sur l'année 2009. La croissance des encours des crédits à l'habitat des ménages, qui représentent 74 % du total des crédits à l'habitat, a en revanche ralenti en 2009, avec une hausse de 8,2 % contre +13,6 % l'année précédente.

2.3 LE LOGEMENT SOCIAL

En 2009, le nombre de logements conventionnés a reculé de 36 %, traduisant une baisse des opérations en phase d'étude sur l'année. Le nombre de livraisons a en revanche augmenté de 11 % par rapport à 2008. La part des livraisons liées à l'accession à la propriété a fortement diminué en 2009 (-65 % par rapport à 2008) et ne représente plus que 14 % des livraisons totales, contre 41 % l'année précédente. Le ratio livraisons/conventionnement est supérieur à 100 %, indiquant un rattrapage sur l'année 2009.

Évolution du nombre de logements sociaux en Province Sud

Nombre	2005	2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2009	Variation 09/08
Conventionnements logements neufs	563	701	1 004	937	600	-36%
dont locatif	522	663	833	764	551	-28%
dont accession	41	38	171	173	49	-72%
Livraison logements neufs	502	797	632	578	643	11%
dont locatif	324	683	511	339	551	63%
dont accession	178	114	121	239	92	-62%
Ratio livraisons/conventionnements	89%	114%	63%	62%	107%	ns

(1) Chiffres actualisés

Source : Direction de l'équipement de la Province Sud

Ouverte depuis le 1^{er} janvier 2007, la Maison de l'Habitat¹ a enregistré en 2009, 6 312 demandes actives, dont 4 860 de location, 1 268 d'accession à la propriété, 134 de rénovation et 50 de construction.

2.3.1 L'état du parc social

A fin 2009, le parc locatif de la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) s'élève à 8 040 logements répartis sur 17 communes. En 2009, la SIC a livré 339 constructions et réalisé 11,7 milliards de F CFP d'investissements.

Parc locatif des principaux opérateurs immobiliers

Nombre	2007	2008	2009	Variation 09/08
SIC	7 427	7 835	8 040	3%
FSH ⁽¹⁾	1 021	1 158	1 245	8%
SEM Agglo	333	437	663	52%
Total	8 781	9 430	9 948	5%

(1) Hors parc "1000 logements"

Sources : SIC, FSH, SEM Agglo

Le parc du Fonds Calédonien de l'Habitat² (FCH), filiale du FSH,

comprend pour sa part 1 245 logements en gestion locative à fin 2009, dont 87 logements livrés durant l'année. En ce qui concerne l'accession à la propriété, le FSH a vendu 45 lots bâtis en Province Sud, 143 logements du parc « 1000 logements », et 68 lots nus destinés à la construction (16 en Province Sud et 52 en Province Nord). En outre, toujours dans la perspective de favoriser l'accession à la propriété, le FSH a octroyé, en 2009, 99 prêts pour un

¹ Association constituée entre l'État, la Province Sud, les 14 communes de la Province Sud ainsi que les opérateurs sociaux. Elle a pour vocation d'être le guichet unique de la demande de logement social en Province Sud.

² L'ensemble des logements locatifs du FSH a été transféré en 2004 à sa filiale, le Fonds Calédonien de l'Habitat, à l'exception du parc « 1000 logements ».

montant total de 642,3 millions de F CFP, dont 51 sur la base d'un prêt PEX¹ représentant 357,9 millions de F CFP.

La SEM de l'Agglomération (SEM AGGLO) a livré 663 logements depuis sa création, dont 226 en 2009 à Dumbéa (Koutio), Nouméa (Kaméré, Normandie) et Païta (Tontouta).

En 2009, 157 logements ont été réceptionnés par l'association Teasoa, qui regroupe la majorité des communes de la Province Nord. Le montant total des subventions accordées par l'association dépasse 459,8 millions de F CFP (+67 % par rapport à 2008), soit près de 71 % du montant des travaux réalisés (651,1 millions de F CFP).

2.3.2 Les projets en cours

En 2009, la SIC a engagé, à Koné, les travaux d'aménagement du lotissement « Le Bosquet », de 167 logements pour l'essentiel individuels, représentant un investissement de 3,4 milliards de F CFP. Cette opération accompagne le développement de la zone VKP et les besoins en logements inhérents à la construction de l'usine du Nord. Les livraisons s'échelonneront en 2010 et 2011. Par ailleurs, la SIC a débuté, en 2009, la construction d'une résidence (« les Orchidées ») de 100 logements destinés aux personnes âgées dans le quartier de Ouémo, à Nouméa ; dont la livraison est programmée pour décembre 2010. La construction de 470 logements étudiants situés à Nouville a été engagée par la SIC en 2009. Ces logements, dont la livraison est prévue en mars 2011, serviront dans un premier temps à l'hébergement des athlètes des Jeux du Pacifique organisés en 2011 par la Nouvelle-Calédonie. Ils seront ensuite consacrés à l'hébergement des étudiants à partir de la rentrée universitaire 2012. Le coût du projet s'élève à 3,8 milliards de F CFP. À Dumbéa-sur-mer, la SIC dispose d'un potentiel de 2 300 logements (cette zone comptera au final 6 200 logements). 560 équivalents-logements ont d'ores et déjà été engagés par la SIC, dont 476 en travaux et 84 en appel d'offres. Les 143 premiers logements seront livrés en 2010. La tour A2 de Saint-Quentin a été démolie par la SIC le 18 avril 2009. Cette opération constitue la première étape d'un programme de rénovation urbaine, dont l'étude, d'un montant de 16 millions de F CFP, a été cofinancée par les communes de Nouméa, Mont-Dore et Dumbéa, la Province Sud, la Caisse des Dépôts et Consignation et la SIC. Elle a engagé, en outre, des opérations de réhabilitation à Pierre Lenquette, Rivière-Salée et aux tours de Magenta. En 2009, 541 logements ont été équipés en chauffe-eau solaires, correspondant au lancement du programme d'équipement en chauffe-eau solaires de la totalité du parc de la SIC.

En 2009, le FSH a démarré, à Dumbéa, la viabilisation du lotissement « Brigitte » ainsi que la construction d'une résidence (« Piditéré ») de 86 logements. Sur la même commune, les constructions de 3 résidences, totalisant 103 logements, et de 18 pavillons tropicaux se sont poursuivies en 2009. Enfin, à Koné, le programme locatif d'une résidence (« Premma ») de 32 logements a également débuté en 2009.

L'étude d'aménagement lancée par la SEM de l'Agglo en 2008 au Vallon-Dore a permis le lancement d'une opération de 36 logements aidés et très aidés. L'opération d'aménagement envisagée à l'origine par la SEM de l'Agglo a été interrompue, la municipalité du Mont-Dore ayant lancé les études d'une ZAC au Vallon-Dore, sur un périmètre qui englobe le terrain d'assiette du projet initial.

¹ En 2009, le FSH en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, a créé un prêt dit expérimental « PEX » à taux fixe de 3,80 %, d'une durée maximum de 30 ans, destiné aux foyers dont le revenu est inférieur à 325 000 F CFP.

2.3.3 Les projets prévus en 2010

En 2008, la SIC et le FSH se sont associés dans le cadre d'un partenariat pour la réalisation par la SIC des études opérationnelles d'aménagement de la zone Ondémia à Païta. Les 330 hectares concernés, dont 88 % appartiennent aux deux opérateurs, présentent un potentiel de 4 000 logements. Les études d'avant-projet ont été validées par l'ensemble des partenaires en juin 2009 et ont permis d'engager la procédure d'ouverture à l'urbanisation de cette zone, préalable nécessaire à tout dépôt de permis de lotir.

La SIC projette l'aménagement du secteur Nord du village de Voh, sur un terrain de 16 hectares. Il sera destiné à accompagner le projet de l'usine du Nord et permettra d'accueillir près de 200 logements, en trois tranches, livrées entre 2012 et 2016, répartis entre des lots individuels nus, des logements locatifs individuels groupés ainsi que quelques logements en « petits collectifs ».

Le FSH a initié, en 2009, plusieurs études pour un total de 565 logements. Les projets concernent, notamment, la construction de 3 résidences totalisant 162 logements au lotissement « Brigitte » à Dumbéa, la réhabilitation de 72 logements à Ouémo et deux grands programmes de 278 logements à Pouembout.

La SEM de l'Agglo prévoit de livrer 400 logements en 2010, dont 186 sur la ZAC de Dumbéa-sur-Mer.

Enfin, l'association Teasoa, qui intervient dans la Province Nord, envisage la livraison de 210 logements en 2010.

3. Les grands chantiers

3.1 LES CHANTIERS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

La deuxième phase des travaux d'aménagement du complexe « Le Centre » à Ducos, estimée à 2,5 milliards de F CFP, s'est achevée début 2009. Elle comprend deux étages dont 8 000 m² de commerces.

La rénovation du Château Royal (ancien Club Med), débutée en 2009, devrait se terminer fin 2010 pour une ouverture en 2011. Ce projet, évalué à 2,8 milliards de F CFP, comprend une structure hôtelière de 112 suites, quatre restaurants, une salle de fitness, une salle polyvalente et une piscine.

La construction de l'hôtel 3 étoiles, « la Néa », à Koné, s'est achevée en 2009. Cet hôtel de 30 bungalows d'une capacité d'hébergement de 90 personnes représente un investissement global de 737 millions de F CFP.

Les travaux de construction de l'usine du Nord, comprenant notamment le dragage du chenal et la réalisation du port de Vavouto, se sont poursuivis en 2009. La construction du quai principal, commencée en avril 2009, devrait se terminer en mai 2010. Il servira à l'acheminement de matériaux et des modules durant la phase de construction de l'usine du Nord et au chargement de minerai durant la phase de production. D'autres travaux, prévus sur deux ans, ont été lancés en juin 2009 sur le massif du Koniambo. Ils comprennent notamment

des terrassements, une route d'accès à la mine et la mise en œuvre du convoyeur de minerai. Les modules de l'usine, fabriqués en Chine, devraient être réceptionnés puis assemblés au deuxième semestre 2010.

3.2 LA COMMANDE PUBLIQUE

La phase 2 des travaux d'extension de l'aéroport de Tontouta s'est poursuivie, en 2009, permettant la livraison de la gare routière, la construction du nouveau bâtiment aérogare et de la nouvelle zone de fret. Début 2010, les travaux d'aménagement des parkings ont débuté avec le désamiantage et la démolition des bâtiments de l'Aviation Civile. Cette même année, la transition entre la phase 2 et la phase 3 des travaux permettra, d'une part, la mise en service d'une première partie de la nouvelle aérogare et, d'autre part, le démarrage des travaux de la deuxième partie correspondant au hall d'arrivée. Le montant global du projet s'élève à 10,5 milliards de F CFP.

Les travaux de construction et de rénovation des infrastructures sportives nécessaires à l'accueil des Jeux du Pacifique de 2011 ont continué en 2009. Le financement global est évalué à 7,5 milliards de F CFP, dont près de 5 milliards supportés par la Nouvelle-Calédonie. Ces travaux comprennent notamment :

- la construction de la salle omnisports à la Vallée du Tir, qui devrait être achevée en septembre 2010,
- la construction de la salle omnisports de Païta d'une capacité d'accueil de 2 500 places, qui devrait être livrée fin 2010,
- et l'extension de la piscine olympique de Koutio (Dumbéa), qui devrait se terminer au premier trimestre 2011.

Les travaux du futur Centre administratif de la Province Sud (9 000 m²) ont débuté le 14 avril 2009 pour une livraison prévue en 2012. Le coût total du projet s'élève à 4 milliards de F CFP.

Commencée en 2008, la première tranche du collège de Païta Nord a été livrée à l'occasion de la rentrée scolaire 2010. D'un coût de 2 milliards de F CFP, l'établissement pourra, à terme, accueillir 600 élèves sur une surface totale de 5 700 m².

La construction du Médipôle de Koutio devrait démarrer en 2010 pour une mise en service prévisionnelle en 2015. Le coût du projet est estimé à 44 milliards de F CFP.

La Province Sud a annoncé en avril 2010 un investissement de 4,4 milliards de F CFP programmé pour les cinq années à venir, afin d'améliorer le maillage du réseau routier de Nouméa et du Grand Nouméa.

Section 8

Le commerce

1. Généralités

1.1 PRÉSENTATION DU SECTEUR

Le poids du secteur du commerce dans...

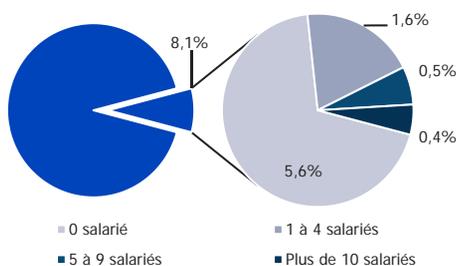
... la création de richesses (2006)



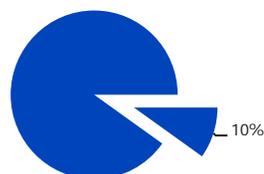
... les effectifs salariés (juin 2009)



... la démographie d'entreprises (Déc. 2009)



... les créations d'entreprises (en 2009)



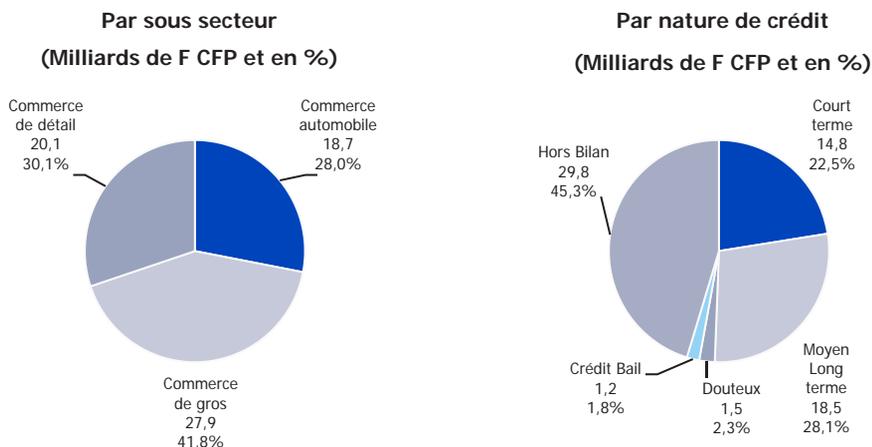
Source : Isee

Le commerce constituait, en 2006, le troisième secteur économique marchand derrière « les services rendus aux ménages » et l'industrie du nickel, juste devant le BTP. Il concourait pour 11,8 % à la création de richesse sur le territoire. La valeur ajoutée brute du secteur commercial représentait 72,6 milliards de F CFP, en progression de 6,1 % sur un an.

À fin juin 2009, ce secteur employait plus de 9 000 salariés répartis dans un peu plus de 1 200 entreprises, près de 2 800 entreprises du secteur ne comptant aucun salarié.

1.2 LE FINANCEMENT DU SECTEUR DU COMMERCE

Répartition de l'encours de crédits du secteur du commerce au 31 décembre 2009



Source : IEOM

L'endettement du secteur du commerce représente près de 66 milliards de F CFP à fin 2009. La majeure partie de cet endettement concerne le hors bilan.

1.3 LE COMMERCE DE DETAIL

1.3.1 Les surfaces commerciales

Sur le Grand Nouméa, les grandes et moyennes surfaces non spécialisées à dominante alimentaire (superficie minimum de 300 m²) représentent une superficie totale de 39 170 m².

Principaux acteurs de la distribution dans le Grand Nouméa

Groupe	Principales enseignes	Part de la surface totale
Lavoix	Casino (*)	34,9%
	Leader Price	
	Géant	
Kenu-in	Champion	34,8%
	Carrefour	
Autres	Anciens Super U	12,0%
	Autres	18,7%

* Le groupe Lavoix détient 5 % du Casino Johnston

Source : Province Sud - DEFE

1.3.2 Les projets autorisés en 2009

La Commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC) formule des avis sur les demandes d'autorisation présentées par les promoteurs. À compter de l'avis de la CPUC, le Président de l'Assemblée de Province prend une décision motivée concernant l'octroi de l'autorisation.

En 2009, la CPUC s'est réunie quatre fois. Elle a émis un avis défavorable sur un projet de création et donné un avis favorable à :

– trois projets d'extension de commerces existants situés à Nouméa. Ils comprennent l'extension du magasin d'équipement de la personne / sport à l'enseigne Ozone, celle du magasin Gifi de Ducos et enfin l'agrandissement du supermarché Super U situé à Kaméré.

– quatre projets de création de nouvelles surfaces commerciales, dont deux supermarchés (Super U au Pont-des-Français sur la commune du Mont-Dore et Champion dans le quartier de l'Orphelinat à Nouméa), un centre commercial incluant l'extension du magasin Ozone et un commerce d'ameublement et d'équipement de la maison à l'enseigne House au Quartier Latin.

En 2009, le Président de l'Assemblée de la Province Sud a signé des arrêtés d'autorisation à ces sept projets ainsi qu'au projet de création d'un centre commercial situé à l'Anse Uaré, qui avait obtenu un avis favorable de la CPUC le 29 décembre 2008. Ce dernier a néanmoins été assorti de restrictions concernant les surfaces consacrées à l'équipement de la personne, afin de limiter l'impact sur les commerces du centre-ville.

2. Le commerce automobile¹

Le commerce automobile est l'un des indicateurs pour le suivi de la consommation des ménages en Nouvelle-Calédonie. Quatre principaux groupes automobiles (Groupe Jeandot, Compagnie Française d'Afrique Occidentale - CFAO², Groupe Pentecost, Groupe Dang) se partagent l'essentiel d'un marché où plus de 30 marques sont représentées.

Toutefois, depuis janvier 2009, la filiale du groupe Dang, Royal Motors, a été vendue au groupe martiniquais Hayot. Ce dernier a obtenu notamment la licence exclusive d'importation et de distribution de la marque Hyundai. Outre ce rachat, le groupe antillais s'est positionné sur le marché calédonien par l'acquisition d'enseignes importatrices d'accessoires automobiles. Il devient ainsi un acteur significatif du secteur automobile calédonien.

Ventes de véhicules	Nombre				Variation
		2007	2008	2009	2009/2008
Immatriculations des véhicules à quatre roues neufs		12 460	12 684	12 215	-3,7%
Voitures particulières		7 717	7 853	7 246	-7,7%
Pick up et Camionnettes		4 016	3 880	3 781	-2,6%
Camions		215	251	192	-23,5%
Autres		512	700	996	42,3%
Immatriculations des véhicules à 2 roues neufs		979	955	1 031	8,0%
Transferts de cartes grises ⁽¹⁾		20 113	19 334	21 736	12,4%
Total des ventes		33 552	32 973	34 982	6,1%

(1) Les transferts de cartes grises représentent les ventes de l'ensemble des véhicules d'occasion (particuliers, utilitaires, camions, motos et remorques)

Sources : ISEE, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

¹ L'IEOM a publié en janvier 2008 une note détaillée sur le secteur automobile ; cette note est disponible sur le site www.ieom.fr

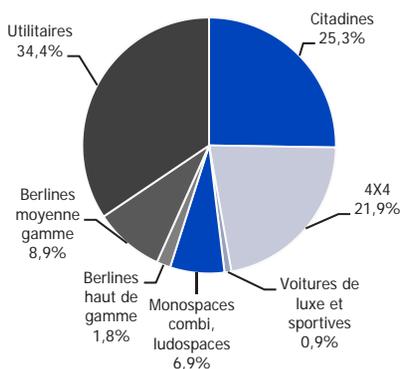
² Filiale d'un groupe métropolitain, CFAO est actionnaire de Ménard frères et détient une participation dans la société Alma Méto du groupe Pentecost.

En 2009, les ventes de véhicules ont progressé de 6,1 % par rapport à l'année précédente, grâce au dynamisme du marché de l'occasion (+12,4 %). Dans le marché du neuf, seules les ventes de véhicules de la catégorie « Autres » ont augmenté sur l'année (+42,3 %) du fait notamment de l'augmentation des immatriculations de remorques et de voitures.

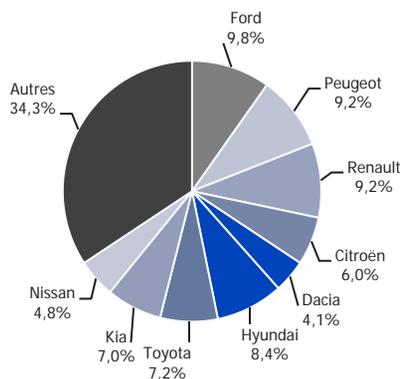
Parmi les voitures particulières, les plus fortes baisses d'immatriculation sur l'année ont été enregistrées pour les voitures de luxe et sportives (-25,4 %) et les berlines de moyenne gamme (-23,4 %). Les immatriculations d'utilitaires sont également en recul sur un an (-2,4 %).

Ford constitue la première marque de véhicules neufs vendus sur le territoire en 2009 et a enregistré une progression de 40,8 % de ses ventes. Le marché reste dominé par les marques asiatiques qui représentent près de 45 % des immatriculations de véhicules neufs, tandis que les marques françaises (Peugeot, Renault, Citroën et Dacia) en totalisent 28,5 %.

Immatriculations des véhicules neufs par type de véhicules en 2009



Immatriculations des véhicules neufs par marque en 2009



Source : Concessionnaires automobiles locaux

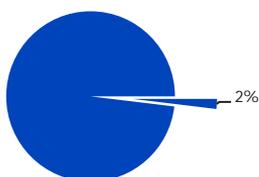
Section 9

Le tourisme

1. Généralités¹

Le poids du secteur de l'hôtellerie-restauration dans...

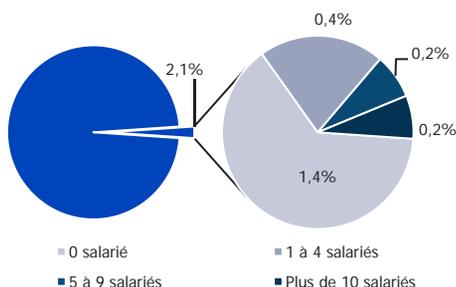
... la création de richesses (2006)



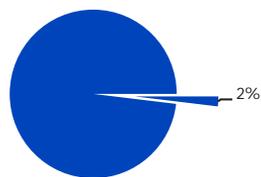
... les effectifs salariés (juin 2009)



... la démographie d'entreprises (déc. 2009)



... les créations d'entreprises (en 2009)



Source : Isee

2. Contexte international

L'Organisation Mondiale du Tourisme estime à 880 millions le nombre total de touristes en 2009, soit une baisse de 4,3 % par rapport à 2008. La zone Asie-Pacifique, qui représente 20 % du marché mondial, accuse une baisse moins importante de l'ordre de 2 %. L'Australie et la Nouvelle-Zélande suivent la tendance moyenne de la zone, avec respectivement des pertes de fréquentation de 2 % et 1,6 % sur un an. Le nombre de visiteurs en Polynésie française, en déclin depuis 2007, chute à nouveau en 2009 de 18,3 %. À Fidji, la baisse dépasse 10 % également. La Nouvelle-Calédonie, avec moins de 100 000 touristes en 2009, enregistre pour sa part une baisse de 4,1 %, dans la moyenne mondiale. À l'inverse de la situation internationale,

¹ Le poids du tourisme dans l'économie va au-delà du poids du seul secteur de l'hôtellerie-restauration et sera abordé ultérieurement dans cette note.

certaines destinations du Pacifique (Vanuatu, Iles Cook, Samoa) enregistrent cependant, en 2009, une augmentation du nombre de leurs visiteurs.

Arrivées des visiteurs (estimations)

	2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾	2009 ^(p)	Var 09/08	Parts de marché 2009
Monde (en millions)	850	908	920	880	-4,3%	100,0%
Asie-Pacifique (en millions)	167,8	185,4	184,1	180,5	-2,0%	20,5%
dont Océanie	10,5	10,7	11,1	10,9	-1,8%	1,2%
Australie (en millions)	5,06	5,64	5,58	5,47	-2,0%	0,6%
Nouvelle-Zélande (en millions)	2,4	2,5	2,5	2,4	-1,6%	0,3%
Polynésie française (en milliers)	221,5	218,2	196,5	160,4	-18,3%	0,02%
Nouvelle-Calédonie (en milliers)	100,5	103,4	103,7	99,4	-4,1%	0,01%

(1) Chiffres rectifiés, (p) Prévisions

Sources : OMT, Bureau des statistiques australien, Statistiques Nouvelle-Zélande, ISPF, ISEE

3. La fréquentation touristique en Nouvelle-Calédonie

3.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

Le séjour touristique constitue le principal motif de voyage pour la moitié des visiteurs, 19,5 % se rendent en Nouvelle-Calédonie pour retrouver leur famille ou amis et 18,7 % pour affaires. En 2009, seul le tourisme affinitaire ressort en augmentation (+4,2 % sur un an).

Les touristes métropolitains, qui représentent 86,4 % des touristes européens, sont le premier marché émetteur (27,5 % des touristes en 2009, contre 30,4% en 2008). Ce marché est cependant en recul de 13,2 % en 2009, soit une perte de plus de 4 000 touristes. Le choix de la destination calédonienne résulte essentiellement de la présence d'amis ou de parents en Nouvelle-Calédonie, ce qui se traduit par une durée de séjour relativement élevée (32 jours en moyenne).

La compagnie Air Austral dessert, depuis avril 2009, la Nouvelle-Calédonie à travers une liaison aérienne Nouméa-Paris via Sydney et Saint-Denis-de-la-Réunion, qui a permis en un an de quadrupler le nombre de touristes en provenance de l'Océan Indien (1 653 visiteurs en 2009 contre 450 en 2008).

Le marché japonais (qui représente à lui seul 80 % de la fréquentation en provenance d'Asie), en recul depuis 2005, ne représente plus que 19 % du nombre total de touristes, contre 31,3 % en 2005. Cette baisse impacte directement le secteur dans la mesure où les dépenses journalières des touristes japonais sont généralement élevées. Toutefois, le nombre de touristes asiatiques est en légère augmentation (+2,6 %) grâce à l'ouverture, en juin 2008, de la desserte aérienne Nouméa-Séoul. Le nombre de touristes coréens, même s'il reste encore modeste (2,2 % du total), a ainsi doublé en 2009 et été multiplié par six depuis 2007.

Les touristes australiens et néo-zélandais constituent en 2009, 64 % des touristes originaires d'Océanie (respectivement 47 % et 17 %). La fréquentation de la clientèle néo-zélandaise est en baisse sur un an, et ne représente plus que 6,7 % de la clientèle totale contre 8,1 % en 2008. Les touristes australiens, dont 40 % viennent en Nouvelle-Calédonie pour

affaires en lien avec les projets métallurgiques, demeurent le troisième marché émetteur avec 18,7 % de la clientèle totale.

Les autres touristes océaniques proviennent principalement de Wallis-et-Futuna, Polynésie française ou Vanuatu (ces trois marchés regroupent 34 % des touristes océaniques et 13,5 % de la clientèle totale). Ces visiteurs ont souvent des attaches familiales sur le territoire, ce qui impacte la durée de leurs séjours et la nature de leurs dépenses (peu ou pas d'hôtel).

Répartition des touristes par pays de résidence (en nombre)

Provenance	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 09/08	Parts de marché en 2009
France métropolitaine	27 727	29 030	29 104	31 474	27 335	-13,2%	27,5%
Japon	31 486	29 833	26 755	20 225	18 926	-6,4%	19,0%
Australie	16 062	14 775	16 352	18 185	18 567	2,1%	18,7%
Nouvelle-Zélande	6 328	6 930	9 475	8 424	6 651	-21,0%	6,7%
Divers	19 048	19 923	21 677	25 364	27 900	10,0%	28,1%
Total	100 651	100 491	103 363	103 672	99 379	-4,1%	100,0%

Source : ISEE

3.2 L'HÉBERGEMENT

3.2.1 Les capacités d'hébergement

La Province Sud compte, en 2009, 50 structures d'hébergement allant de l'hôtel 5 étoiles au gîte, pour un total de 2 080 chambres dont 81 % sont situées à Nouméa. Les hôtels « 3 étoiles et plus » concentrent plus de la moitié de l'offre de chambres. La capacité hôtelière en dehors de Nouméa a légèrement augmenté, suite à l'ouverture du Kanua Tera Ecolodge à Port-Boisé d'une capacité de 18 bungalows.

La capacité d'hébergement en Province Nord représente 464 chambres/bungalows en 2009 (445 en 2008) depuis l'ouverture, fin 2009, de l'hôtel La Néa à Koné d'une capacité de 30 bungalows et chambres.

En Province des Îles Loyauté, le nombre moyen de chambres² disponibles s'élève à 186 en 2009 (188 en 2008).

3.2.2 La fréquentation hôtelière

231 401 clients ont séjourné dans les hôtels de Nouméa durant l'année 2009, soit une hausse de 7,8 % sur un an. Les séjours des touristes étrangers se sont cependant raccourcis et le nombre total de nuitées dans les hôtels de Nouméa a diminué de 7,5 % par rapport à 2008. Le nombre de nuitées des résidents a, en revanche, de nouveau progressé (+3,8 % sur un an), en lien avec l'augmentation du nombre de clients résidents (+4 %). En 2009, les résidents représentent 46,5 % du total des nuitées, contre 37,4 % en 2007.

² Ce chiffre inclut les gîtes et accueils en tribu.

Les touristes se distinguent principalement en fonction du choix de l'hébergement hôtelier. Les touristes étrangers, et en particulier japonais, privilégient généralement les hôtels « haut de gamme ». Ainsi, à Nouméa, 90 % de la clientèle japonaise fréquente les hôtels « 3 étoiles et plus ». Les métropolitains, dont les séjours sont plus longs, optent majoritairement pour une hôtellerie intermédiaire. Pour leur part, les résidents se répartissent, quant à eux, dans les trois catégories.

Le taux d'occupation global des hôtels de Nouméa s'établit à 58,8 % en 2009, en baisse de 3,5 points sur un an. À l'inverse de 2008, le taux d'occupation des hôtels « 1 étoile » apparaît en augmentation (80,3 % contre 75,5 %) alors que celui des autres catégories d'hôtels est ressorti en baisse (66,4 % pour les « 2 étoiles » et 52,4 % pour les « 3 étoiles et plus »).

En Province Sud (hors Nouméa), le taux d'occupation pour les « 3 étoiles et plus » décline : 48,8 % contre 50,6 % en 2008, tandis qu'il augmente pour les catégories inférieures : 39 % contre 37,6 % en 2008.

3.2.3 Les projets d'investissements

Le projet de construction d'un hôtel à Hienghène d'une capacité de 60 chambres et d'un coût de 2,5 milliards de F CFP, constitue le principal investissement hôtelier en Province Nord.

En Province Sud, les principaux projets d'investissements en cours ou envisagés sont les suivants :

Les investissements en cours ou envisagés en Province Sud

Localisation	Nom de l'établissement	Coût investissement (en millions de F CFP)	Construction unités d'habitation	Rénovation unités d'habitation	Date de livraison prévue
Nouméa	Château Royal	2 800	112 ¹		début 2011
Nouméa	Ducos le Centre	1 200	60	-	
Île des Pins	Le Méridien	407	11	-	
Bourail	Le Méridien	9 200	180	-	fin 2011
Îlot Casy	Casy Tera	2 200	45	-	2012

(1) Construction rénovation

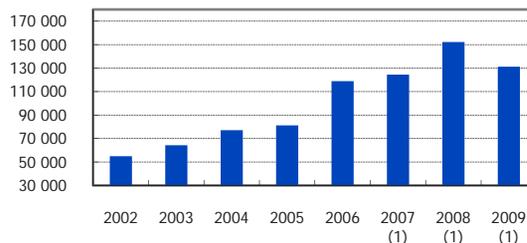
Source : DEFE

3.3 LE TOURISME DE CROISIÈRE

79 paquebots ont fait escale en Nouvelle-Calédonie en 2009, soit dix de moins qu'en 2008. Il s'agit de la première baisse du nombre de croisiéristes observée depuis 2001 (-13,8 % par rapport à 2008).

Les croisiéristes en visite sur le territoire sont majoritairement d'origine australienne.

Arrivée de croisiéristes en Nouvelle-Calédonie



(1) Chiffres rectifiés (sans doubles comptes des paquebots effectuant 2 escales calédoniennes)

Sources: ISEE, PAF

4. Impact économique et social

4.1 LES EMPLOIS

Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme s'établit à 5 054 salariés en 2009, en diminution de 3 % par rapport à 2008. L'hôtellerie, premier employeur du secteur avec 46 % des emplois, perd notamment 270 emplois sur un an (-10 %). La restauration, qui demeure la principale activité créatrice d'emplois, progresse cependant de 14,3 % et concentre 21 % des emplois du secteur (1 063 personnes). De même, les effectifs du transport aérien local et international augmentent de 2,5 % sur un an, avec 817 employés.

4.2 LES REVENUS

En 2009, les dépenses des touristes non résidents se sont élevées à 17,4 milliards de F CFP, en recul de 4,3 %, en lien avec la baisse du nombre de touristes. Hors transport international, l'hébergement, seule charge en hausse en 2009, demeure le principal poste des dépenses (42 %). Les cafés et restaurants (18 %) figurent au second rang.

Estimation des dépenses des touristes non résidents

Millions de F CFP	2007	2008 ⁽²⁾	2009	Variation 2009/2008
Hébergement	5 144	5 021	5 123	2,0%
Transport local	1 562	1 594	1 541	-3,3%
Transport international ^{(1) (2)}	5 814	6 058	5 355	-11,6%
Cafés, restaurants	2 293	2 230	2 198	-1,4%
Souvenirs	1 284	1 191	1 137	-4,5%
Autres	1 379	1 432	1 386	-3,2%
Loisirs	726	691	687	-0,6%
Total	18 202	18 217	17 427	-4,3%

(1) y compris frètement Air France (achat de sièges à Air France)

(2) données rectifiées

Sources : ISEE, Air Calédonie International

4.3 SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Depuis 2005, à la suite des Assises du tourisme de novembre 2004, la Province Sud a mis en œuvre un plan d'urgence de soutien aux entreprises touristiques en difficulté pour leur permettre de maintenir leurs emplois ou leur activité. Quatre types d'aides peuvent ainsi être octroyés : des aides au maintien de l'emploi ; à la trésorerie ; à la consommation de carburant et à la réalisation de matériels promotionnels. En 2009, 34,2 millions de F CFP ont été alloués à 11 entreprises touristiques, dont 95 % destinés au maintien de l'emploi.

5. La promotion de la Nouvelle-Calédonie

En 2005, la Nouvelle-Calédonie a présenté son Plan de Développement Touristique Concerté (PDTC). Ce plan vise, à l'horizon 2016, à l'amélioration de l'offre locale par le

renforcement de la formation professionnelle, la mise à disposition d'hébergements nouveaux et l'augmentation de la capacité d'accueil.

Chaque Province étant compétente en matière de tourisme, trois organismes sont en charge de la promotion : le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud », le GIE « Tourisme Province Nord » et le GIE « Destination Îles Loyauté ». Cependant, à l'issue de la Conférence annuelle sur le tourisme qui s'est tenue le 12 mars 2007 à Nouméa, une Agence interprovinciale du tourisme a été créée en avril 2007.

Pour faire suite aux recommandations du Plan de Développement Touristique Concerté et à l'issue de la Conférence sur le tourisme de 2009, l'exercice 2010 doit voir aboutir la classification des différentes structures d'accueil selon une grille propre à la Nouvelle Calédonie.

En 2009, le budget de l'investissement promotionnel s'élève à 793 millions de F CFP, en baisse de 12 % par rapport à 2008. Les actions de promotion concernent les quatre principaux marchés émetteurs que sont l'Europe (16 % du budget promotionnel), le Japon (35 %), l'Australie (19 %) et la Nouvelle-Zélande (8 %). L'investissement sur le marché émergent de la Corée s'élève pour sa part à 130 millions de F CFP, soit 17 % du budget total. Pour chaque marché émetteur, le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud » assure la promotion de la Nouvelle-Calédonie aussi bien auprès des professionnels que du grand public.

La promotion des activités sous-marines a également été intensifiée depuis l'inscription du lagon calédonien au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco en juillet 2008.

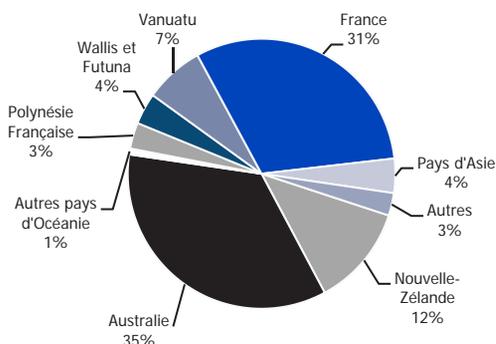
Enfin, la Maison de la Nouvelle-Calédonie, chargée notamment de la promotion de la Nouvelle-Calédonie en Métropole et en Europe, fait partie depuis octobre 2009 du réseau des Maisons régionales de France.

6. Les voyages des résidents

En 2009, 119 035 calédoniens ont résidé à l'étranger, en hausse de 6,7 % par rapport à 2008. Pour la troisième année consécutive, le nombre de touristes calédoniens a été supérieur au nombre de touristes étrangers ayant visité la Nouvelle-Calédonie.

L'Australie (35 % des voyages), la France métropolitaine (31 %) et la Nouvelle-Zélande (12 %) sont les trois destinations les plus prisées et concentrent 78 % du marché (contre 73 % en 2008).

Répartition du nombre de voyageurs par destination en 2009



Source : ISEE

Section 10

Les transports et télécommunications

1. Généralités

Le poids des transports et télécommunications dans...

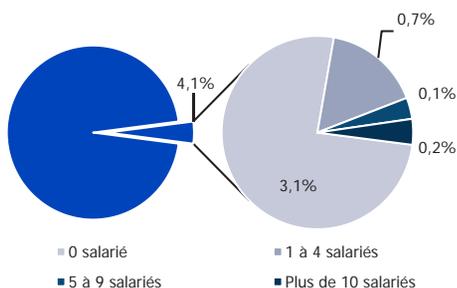
... la création de richesses (2006)



... les effectifs salariés (juin 2009)



... la démographie d'entreprises (déc. 2009)



... les créations d'entreprises (en 2009)



Source : ISEE

Le secteur des « transports et télécommunications » représentait en 2006, 7 % de la valeur ajoutée créée sur le territoire. Il emploie 6 % des effectifs salariés au 30 juin 2009 et regroupe 4,1 % des entreprises enregistrées au RIDET, soit un peu plus de 2 000 unités. En termes d'effectifs, les trois quarts des entreprises ne comptent aucun salarié contre 88 % pour l'ensemble des secteurs.

2. Les activités portuaires

Le Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

Le Port Autonome de Nouvelle-Calédonie (situé à Nouméa) se situe en termes de tonnage au dixième rang des ports français et au premier rang des ports de l'Outre-Mer français.

Outre son rôle de port d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie, le port de Nouméa remplit aussi la fonction de port de transbordement pour la desserte des îles et des territoires avoisinants et de port d'expédition pour les exportations de minerai et de produits métallurgiques.

2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Les chiffres présentés portent sur l'ensemble du trafic calédonien et ne se limitent pas au seul Port Autonome de Nouvelle-Calédonie.

En 2009, l'activité portuaire est en légère hausse (+1,2 %) après la chute de 2008 consécutive à la baisse de la production dans le secteur métallurgique. L'augmentation des exportations de minerai de nickel (+11,7 %) entraîne une reprise du trafic extérieur (+4 %) tandis que le trafic intérieur, composé à 96 % d'acheminements de nickel des centres miniers vers Doniambo, baisse de 3,4 %. Pour la première fois depuis 2002, le débarquement de marchandises recule (-9,4 %), en lien avec le ralentissement de la consommation et de l'investissement des agents économiques mais aussi avec l'achèvement du chantier de l'usine du Sud.

Volume du trafic maritime

Milliers de tonnes	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Trafic extérieur	5 513	5 207	6 131	5 083	5 286	4,0%
Débarquement	1 575	1 659	1 776	1 860	1 686	-9,4%
Embarquement	3 938	3 548	4 355	3 223	3 600	11,7%
dont minerai de nickel	3 473	3 264	4 108	3 173	3 539	11,5%
Trafic intérieur	3 038	3 346	3 493	3 100	2 996	-3,4%
dont minerai de nickel (1)	2 876	3 288	3 362	2 977	2 888	-3,0%
Trafic maritime global	8 551	8 553	9 624	8 183	8 282	1,2%
<hr/>						
Nombre de navires						
Trafic extérieur (2)	513	521	578	543	518	-4,6%
dont cargos	251	290	306	319	318	-0,3%
Trafic intérieur	489	502	490	464	445	-4,1%
dont minéraliers	135	148	148	129	127	-1,6%

(1) Minerai de nickel débarqué à Doniambo en provenance des centres miniers, (2) hors nickel

Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

De même, après plusieurs années consécutives de progression, le trafic de conteneurs s'inscrit en baisse de 1,4 % en volume mais reste stable en termes de poids.

Trafic maritime conteneurisé

	2005	2006 ⁽²⁾	2007 ⁽²⁾	2008 ⁽²⁾	2009	Variation 2009/2008
Nombre de conteneurs (1)	72 106	76 632	83 205	86 245	85 039	- 1,4%
Poids (milliers de tonnes)	575,3	609,9	615,5	625,6	630,0	0,7%

(1) Embarquement + débarquement

(2): données rectifiées

Source : Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

2.2 LA DESSERTE MARITIME

2.2.1 La desserte internationale

Une vingtaine de compagnies maritimes, nationales ou étrangères, sont représentées en Nouvelle-Calédonie. Certaines d'entre elles se contentent de louer des emplacements ("slots") sur des navires appartenant à des compagnies qui assurent la desserte effective et régulière de la Nouvelle-Calédonie.

Les conteneurs approvisionnant la Nouvelle-Calédonie proviennent, en 2009, essentiellement d'Europe (36,9 %) et d'Asie (23,8 %). La part de celle-ci a fortement progressé ces dernières années et dépasse celle de l'Australie depuis 2006. Comptant pour plus d'un tiers des expéditions asiatiques, les conteneurs en provenance de Chine ont ainsi été multipliés par cinq en quatre ans et représentent plus du tiers du marché asiatique.

Après la forte hausse de 2008 (+14,9 %) liée à la dépréciation de la monnaie néo-zélandaise, le nombre de conteneurs en provenance de Nouvelle-Zélande est resté stable (+1,4 %). En revanche, ceux provenant de la côte ouest des États-Unis sont, depuis deux ans, en nette progression (+36 % en 2008 et +11 % en 2009) en lien avec l'augmentation des importations de céréales en 2008 et de produits en matières plastiques en 2009.

Évolution des principales provenances

Nombre de conteneurs	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Europe ¹	14 734	15 926	16 413	17 474	16 399	- 6,2%
Asie	5 283	7 762	10 700	11 150	10 585	- 5,1%
dont Chine	751	1 644	2 622	3 706	4 049	9,3%
Australie	6 614	6 928	7 944	7 201	7 125	- 1,1%
Nouvelle-Zélande	3 115	3 690	3 517	4 041	4 098	1,4%
États-Unis Côte Ouest ²	694	769	765	1 043	1 159	11,1%

(1) y compris États-Unis Côte Est desservie par la ligne Tour du Monde

(2) données rectifiées

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

2.2.2 La desserte maritime intérieure

Deux compagnies assurent le transport maritime local des marchandises vers les Iles Loyauté : la CMI, Compagnie Maritime des Iles (via le roulier mixte «Havannah») et la STILES (grâce au cargo «Laura III»). En 2009, le trafic maritime intérieur estimé atteint près de 100 000 tonnes de marchandises.

Par ailleurs, la société Tramanord assure la gestion technique, financière et administrative de la «Belema Nenema», barge automotrice construite en Nouvelle-Calédonie, qui dessert l'extrême nord de la Grande Terre, de Poum aux Iles Bélep (fret essentiellement).

3. Les activités aéroportuaires

Le 30 novembre 2009, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté le transfert de compétences concernant la police et la sécurité de la circulation aérienne intérieure, l'État restant compétent pour la police et la sécurité de la circulation aérienne extérieure. Ce transfert doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

3.1 LA DESSERTE AÉRIENNE INTERNATIONALE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

3.1.1 La desserte

La Nouvelle-Calédonie dispose à La Tontouta (commune de Païta), à 50 km au nord-ouest de Nouméa, d'un aéroport international géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nouvelle-Calédonie. Des travaux de rénovation et d'extension sont actuellement en cours et devraient se poursuivre jusqu'en 2011. L'objectif est d'accueillir, avec la nouvelle infrastructure, le trafic induit par les jeux du Pacifique qui se dérouleront cette même année en Nouvelle-Calédonie, mais également de faire face à l'accroissement du trafic prévu dans les prochaines années. Le coût global de l'investissement est estimé à 9,6 milliards de F CFP, dont une partie financée par des subventions de l'État et de la Nouvelle-Calédonie.

En application de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente depuis le 1^{er} janvier 2000 en matière de droits de trafic internationaux et de programmes d'exploitation des transporteurs aériens (notamment sur la délivrance de licences d'exploitation et sur l'approbation des tarifs). Les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République française demeurent toutefois de la compétence de l'État.

En 2009, six compagnies ont desservi régulièrement la Nouvelle-Calédonie : Air Calédonie International, Air New Zealand, Air Vanuatu, Qantas, Air France¹ et Air Austral (activité démarrée en avril 2009). Compagnie aérienne locale à vocation internationale fondée en 1983, Air Calédonie International (ou Aircalin) est l'exploitant le mieux implanté sur le territoire, avec plus de 74 % des vols internationaux en 2009. Cette société dispose de trois appareils, dont deux Airbus de type A 330-200 d'une capacité de 271 sièges chacun. Ils sont affectés principalement aux rotations sur le Japon et la Corée. Ils complètent la desserte régionale opérée, depuis février 2004, par un Airbus de type A 320-232 d'une capacité de 146 sièges. Air Austral assure, par ailleurs, les 2 rotations hebdomadaires sur la nouvelle ligne Paris-Saint Denis de la Réunion-Sydney-Nouméa en Boeing 777-200 et Air Vanuatu dispose, depuis novembre 2009, d'un ATR 42-500 d'une capacité de 66 sièges.

L'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), établissement public de la Nouvelle-Calédonie chargé d'assurer la pérennité d'une desserte aérienne adaptée et régulière via la compagnie aérienne Aircalin, représente la Nouvelle-Calédonie dans le capital de cette dernière et perçoit la taxe sur le fret aérien (TFA) pour son financement.

¹ Les vols entre le Japon et la Nouvelle-Calédonie en code partagé avec Air France sont opérés par les avions d'Air Calédonie International.

3.1.2 Le trafic passager

En 2009, le trafic international de l'aéroport de La Tontouta (hors passagers en transit) a progressé de 1,8 % (contre + 2,2 % en 2008). La fréquentation des liaisons avec le Japon a sensiblement chuté, en raison notamment de l'ouverture des lignes via Séoul et Sydney/Saint-Denis de La Réunion. Avec l'arrivée de la compagnie réunionnaise Air austral et l'augmentation du nombre de rotations vers et via Nandi (Fidji), les mouvements d'avions ont progressé de plus de 9,2 % (contre +4,6 % en 2008). De même, le trafic de vols non réguliers augmente fortement, suite à l'affrètement d'avions spéciaux pour les employés de la société Goro Nickel depuis novembre 2008.

En 2009, le trafic passager de la compagnie Aircalin en partage de code avec Air France a baissé de 4,3 %. Les compagnies Qantas et Air New Zealand ont également vu leur trafic diminuer, respectivement de 6,6 % et 1,5 %. Pour sa première année d'activité sur la Nouvelle-Calédonie, Air Austral représente déjà, avec 27 311 passagers transportés, 6 % du trafic aérien. Par ailleurs, Air Vanuatu a perdu près d'un tiers de son trafic cette année en raison de l'arrêt de ses vols, du 23 août au 7 novembre 2009, pour raisons techniques.

Évolution du trafic par compagnie (nombre de passagers)

Compagnies	2007	2008 ⁽²⁾	2009	Variation	Part dans
				09/08	le trafic en
					2009
Aircalin	270 271	350 443	335 313	-4,3%	74,3%
Air France	77 527				
Qantas	62 033	64 912	60 659	-6,6%	13,4%
Air Austral			27 311		6,0%
Air New Zealand	21 219	21 951	21 621	-1,5%	4,8%
Air Vanuatu	9 459	9 763	6 662	-31,8%	1,5%
Total compagnies régulières	440 554	447 069	451 566	1,0%	100,0%
Autres ⁽¹⁾	1 981	5 015	8 693	73,3%	
Total	442 535	452 084	460 259	1,8%	

(1) Vols non réguliers ;

(2) Données rectifiées ;

Source : Service d'État de l'Aviation Civile

La destination de Sydney enregistre à nouveau une forte augmentation de son trafic passager (+11,4 %) et représente plus de 27 % du trafic total en 2009. Cette évolution s'explique en partie par l'ouverture de la ligne Nouméa-Paris via Sydney et Saint-Denis par la compagnie Air Austral. L'augmentation de 6,1 % du trafic sur Brisbane est due, pour sa part, à l'affrètement d'avions pour Goro Nickel. Le nombre de passagers cumulés des lignes passant par Tokyo et Osaka atteint 118 714 en 2009, soit une baisse de 15,9 % par rapport à 2008. Cette baisse n'est pas compensée par le flux de passagers passant par la nouvelle ligne Nouméa – Séoul, dont le trafic a pourtant presque doublé en un an. En effet, le flux global de passagers sur ces trois lignes baisse de 4,6 % sur un an (152 100 passagers en 2009). Suite à un changement d'application statistique au sein du Service d'État de l'Aviation Civile de Nouvelle-Calédonie, la forte variation du nombre de passagers en 2008 sur Mata Utu et Nandi provient d'une modification du mode de calcul. Néanmoins, le trafic sur Mata Utu enregistre une forte augmentation en 2009 (+20,1%), due également à la mise en place d'une rotation hebdomadaire supplémentaire vers cette destination.

Évolution du trafic de passagers des principales destinations (hors transit)

Destinations / Provenances	2007	2008 ⁽¹⁾	2009	Variation 2009/2008	Part relative en 2009
Sydney	106 133	113 468	126 363	11,4%	27,5%
Tokyo	103 837	85 056	74 607	-12,3%	16,2%
Osaka	59 431	56 111	44 107	-21,4%	9,6%
Auckland	51 729	51 696	51 417	-0,5%	11,2%
Brisbane	43 620	49 319	52 320	6,1%	11,4%
Séoul	-	18 295	33 386	82,5%	7,3%
Port-Vila	27 313	27 972	26 562	-5,0%	5,8%
Nandi	3 787	19 264	19 185	-0,4%	4,2%
Papeete	19 088	17 491	18 295	4,6%	4,0%
Mata Utu	22 618	7 804	9 374	20,1%	2,0%
Divers	8 766	5 608	4 643	-17,2%	1,0%
Total	442 535	452 084	460 259	1,8%	100,0%

(1) données rectifiées

Source : Service d'État de l'Aviation Civile

3.1.3 Le trafic fret international

Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement orientées vers le transport de passagers, le fret ne constituant qu'une activité annexe complémentaire. En conséquence, les capacités de fret disponibles ne répondent pas toujours aux besoins en termes de fréquences et de destinations, ce qui conduit à des transbordements, notamment aux escales de Tokyo et de Sydney, et donc à des pertes de temps et des coûts supplémentaires.

En 2009, le fret a reculé de 6,5 %, après une augmentation significative en 2008 (+10,8 %). Cinq compagnies assurent le transport de fret : Aircalin au premier rang, avec 4 877 tonnes en 2009 (84 % du total) ; Qantas en seconde position, avec 463 tonnes (8 %) ; Air Austral ensuite, avec 222 tonnes (4 %).

Trafic international de fret sur La Tontouta

en tonnes	2007	2008 ⁽¹⁾	2009	Variation 2009/2008
Fret au départ	1 137	1 440	1 391	-3,4%
Fret à l'arrivée	4 467	4 771	4 417	-7,4%
Total	5 604	6 211	5 808	-6,5%

(1) données rectifiées

Source : Service d'État de l'Aviation Civile

3.2 LA DESSERTE DOMESTIQUE

3.2.1 La desserte

Sur le plan domestique, plusieurs aérodromes permettent la desserte de la Grande Terre et des Îles. Dans la Province Sud, outre l'aéroport international de La Tontouta, se trouvent les aérodromes de Magenta à Nouméa, de Poé à Bourail, de Ouatom à La Foa¹ et de l'Île des Pins. Cinq autres sont répartis dans la Province Nord : Koné, Koumac, Touho, Île Art (Bélep) et Canala¹. La Province des Îles Loyauté dispose, pour sa part, d'un aérodrome dans chacune des

¹ Ne sont pas fréquentés pour la desserte régulière.

quatre îles qui la composent : Lifou, Maré, Ouvéa et Tiga. La compagnie aérienne à vocation domestique, Air Calédonie (Aircal), assure une desserte régulière de l'intérieur de la Grande Terre et des îles. Elle dispose, à cet effet, d'une flotte de trois appareils ATR, dont deux acquis en 2006 et un en 2007. Deux sont du type ATR72 et le troisième est un ATR42. Air Calédonie a renforcé en 2009 sa flotte par l'affrètement d'un ATR72 d'Air Tahiti dont la location prendra fin le 18 mars 2010. La société Air Loyauté exploite par ailleurs 2 DHC-6 Twin Otter. Suite à la vente de son Dornier 228 en septembre 2009, Air Calédonie affrète les Twin Otter d'Air Loyauté sur Tiga et la Grande Terre. Air Loyauté réalise également des vols à la demande et des rapatriements de corps des personnes décédées. Depuis fin 2004, la compagnie Air Alizé réalise des vols à la demande et, depuis mai 2006, des évacuations sanitaires sur l'intérieur du territoire et les îles ainsi que sur Wallis-et-Futuna. Elle exploite trois biturbopropulseurs. Pour compléter l'offre, le territoire compte également deux compagnies d'hélicoptères, Hélicocéan et Héli sud. Ces compagnies effectuent des activités de transport et de tourisme aérien.

3.2.2 Le trafic de passagers

L'aérodrome de Magenta est l'aéroport intérieur le plus fréquenté. Le flux de passagers qui était déjà en hausse en 2007 et 2008, augmente à nouveau en 2009 (+6,2 %), passant de 348 528 passagers en 2008 à 370 056 passagers en 2009. Air Calédonie assure la plupart des mouvements commerciaux intérieurs depuis cet aéroport. Les principales destinations intérieures en termes de flux de passagers sont : Lifou, l'Île-des-Pins, Maré et Ouvéa (respectivement 37 %, 24 %, 19 % et 18 % du flux total de passagers). Comme en 2008, la Nouvelle-Calédonie a connu en 2009 une augmentation de son trafic aérien sur la Province des îles Loyauté (+10,3 %). En province Nord, seule la destination de Koné enregistre une augmentation de son trafic passager avec plus du double de passagers par rapport à 2008 ; tandis que Koumac, Belep sont en forte baisse en lien avec la baisse du nombre de mouvements commerciaux.

Passagers sur les aérodromes intérieurs (hors transit)

	2007	2008 ⁽¹⁾	2009	Variation 2009/2008
Province des Îles Loyauté	236 544	260 877	278 473	10,3%
Lifou	118 449	131 207	136 733	4,2%
Maré	56 169	63 920	69 591	8,9%
Ouvéa	59 755	63 713	69 247	8,7%
Tiga	2 171	2 037	2 902	42,5%
Province Nord	9 933	7 301	6 028	-17,4%
Île Art, Belep	2 785	1 807	872	-51,7%
Koné	1 249	1 310	2 689	105,3%
Koumac	4 407	2 745	1510	-45,0%
Touho	1 492	1 439	957	-33,5%
Province Sud	78 903	86 684	88 677	2,3%
Île-des-Pins	78 832	86 548	88 675	2,5%
Tontouta	71	136	2	ns
Flux de passagers total	325 380	354 862	373 178	5,2%
Magenta	321 740	348 528	370 056	6,2%

(1) données rectifiées

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

4. Télécommunications

4.1 L'ACTIVITÉ

Le chiffre d'affaires des activités « télécommunications » de l'OPT s'est élevé à 17,9 milliards de F CFP en 2009 (en baisse de 1,2 % par rapport à 2008).

La téléphonie fixe représente 34 % de ce chiffre d'affaires, contre 50 % pour la téléphonie mobile. Le multimédia pèse pour sa part 12 % des recettes, le reliquat reposant sur les liaisons louées et les activités Transpac.

Les investissements prévus concernent pour 2 milliards le réseau mobile, 0,6 milliard sera consacré au réseau Internet, 0,9 milliard au réseau de transport et 0,7 milliard au réseau de desserte clients.

4.2 LA TÉLÉPHONIE

Comme en 2008, les recettes du téléphone fixe diminuent (-4,3 %). Les tendances observées en 2008 se confirment donc en 2009, avec le recul des recettes du trafic intérieur (-2 %) comme du trafic extérieur (-22 %). Le téléphone fixe représente, en 2009, 6 milliards de F CFP de recettes (-270 millions de F CFP par rapport à 2008).

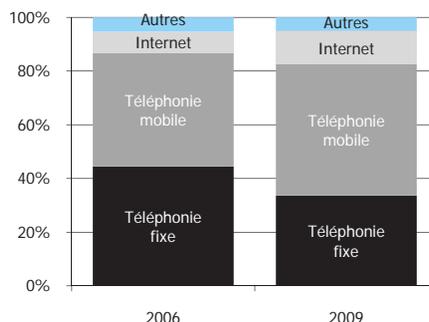
En 2009, le nombre d'abonnés au téléphone fixe dépasse les 67 000 lignes, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2008.

La téléphonie mobile dégage pour sa part un chiffre d'affaires de 8,7 milliards de F CFP (-0,4 % par rapport à 2008). Avec un total de 209 000 mobiles en circulation, dont 41 000 abonnements permanents « Mobilis » et 168 000 comptes « Liberté »¹ (cartes prépayées), le parc de la téléphonie mobile a progressé de 6,6 % sur un an. A fin 2009, le taux d'équipement en téléphonie mobile est de 85 %. Le taux de couverture de la population est de 64 % en Province Sud, 48 % en Province Nord et 47 % en Province des Îles.

4.3 INTERNET

Le chiffre d'affaires de l'activité « Internet » s'établit, en 2009, à 2,2 milliards de F CFP, soit une augmentation de 11,2 %, à comparer avec la hausse de 19,2 % observée entre 2007 et 2008 (sachant que, sur les trois dernières années, les recettes ont été doublées). Ce ralentissement de la progression des recettes de l'Internet s'explique par les baisses successives de tarifs opérées en 2009. Il faut noter, en effet, que 5 fournisseurs² d'accès se partagent 32 300 abonnés fin 2009 (+27 % sur un an) et se livrent une concurrence tarifaire.

Répartition du chiffre d'affaires



Source : OPT

¹ En dix ans, leur part dans la téléphonie mobile est passée de 17 % à 80 %.

² CAN'L, OFFRATEL, MLS, Internetnc et Nautile.

Section 11

Autres services marchands

Le poids des autres services marchands dans...

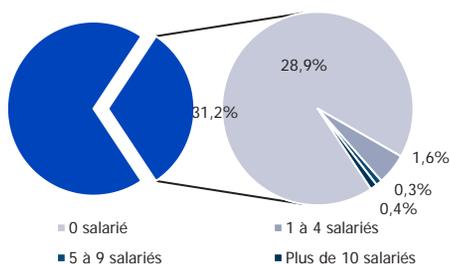
... la création de richesses (2006)



... les effectifs salariés (juin 2009)



... la démographie d'entreprises (déc. 2009)



... les créations d'entreprises (en 2009)



Source : Isee

Les « autres services marchands » comprennent notamment l'activité des banques et assurances, les services aux entreprises (services opérationnels, conseil et assistance, recherche et développement) et les services aux ménages (activités récréatives et services personnels et domestiques). En 2006, les entreprises de ce secteur généraient un quart de la valeur ajoutée créée sur le territoire dont un peu plus d'un tiers par la seule activité de service immobilier (location, promotion immobilière...). Par rapport à son poids dans l'économie, ce secteur crée relativement peu d'emplois, au moins de manière directe, puisqu'il représente « seulement » 17 % des effectifs salariés. Près de 93 % des entreprises du secteur ne comptent aucun salarié. Il regroupe plus de 31 % des entreprises de Nouvelle-Calédonie (soit plus de 15 000) et a suscité 32 % des créations enregistrées au cours de l'année 2009. L'activité de nettoyage a été particulièrement dynamique, avec une hausse de plus de 20 % du nombre d'entreprises dans ce secteur en 2009, de même que les services informatiques (+20 % également).

Section 12

Les services non marchands

1. Généralités

Le poids des services non marchands dans...

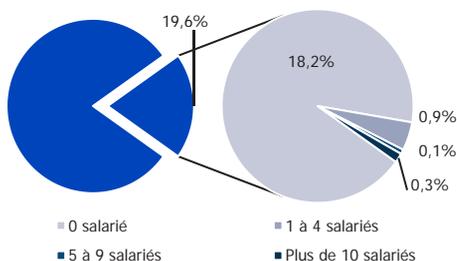
... la création de richesses (2006)



... les effectifs salariés (juin 2009)



... la démographie d'entreprises (déc. 2009)



... les créations d'entreprises (en 2009)



Les services non marchands emploient 34 % des effectifs salariés à fin juin 2009 et généraient presque un quart de la richesse produite sur le territoire en 2006. Ils représentent 15 % des créations d'entreprises notamment au travers du développement du tissu associatif. Près d'une entreprise sur cinq est déclarée en services non marchands au répertoire des entreprises et, parmi elles, 1 sur 2 est une association.

2. L'éducation

2.1 PANORAMA

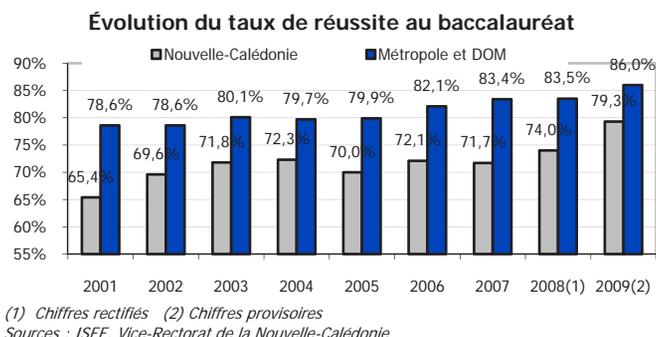
Entre les recensements de 1996 et 2004, le niveau de qualification de la population calédonienne a globalement augmenté. Ainsi, la part de la population¹ sans diplôme ou d'un

¹ De quatorze ans et plus.

niveau de qualification inférieur au baccalauréat a diminué significativement passant de 82,9 % en 1996 à 75,7 % en 2004 (la population n'ayant aucun diplôme étant passée de 44,2 % à 38,8 %). Dans le même temps, la part des diplômés du deuxième ou troisième cycle a progressé de 4,6 % à 6,5 %. On observe également une diminution de la part de la population titulaire d'un certificat ou un BEPC, mais une augmentation des diplômés du CAP, BEP, baccalauréat et de premier cycle.

Dans les Provinces des Îles Loyautés et du Nord, la part de la population sans diplôme diminue respectivement de 6,9 et 10,5 points, celle ayant un diplôme de niveau du baccalauréat progressant au contraire de 3 et 2,8 points. Dans la Province Sud, 8,2 % de la population possédait un diplôme de deuxième ou troisième cycle en 2004 et le pourcentage de la population sans aucun diplôme est descendu à 31,7 %.

En 2009, l'écart entre le taux de réussite au baccalauréat en Métropole et DOM, et celui observé en Nouvelle-Calédonie est de 6,7 points. Cet écart s'est sensiblement réduit depuis 2001.



En 2009, le nombre d'établissements scolaires sous contrat atteint 385. Les trois quarts sont des établissements du premier degré. Ils se situent principalement en Province Sud (46 %), la Province Nord en regroupant 31 % et la Province des Îles Loyauté 23 %.

En termes d'effectifs, le nombre d'élèves a diminué de 0,3 % entre 2008 et 2009, passant sous la barre des 72 000 élèves. En 2009, la moitié des élèves étaient scolarisés dans le premier degré, 45 % dans le second degré et 5 % dans un cycle d'études supérieures. Le nombre d'élèves dans le premier degré suivant un enseignement spécial est en baisse depuis 2002 (206 élèves contre 508). Selon la Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie, cette baisse s'explique par l'accueil en classe ordinaire d'un nombre plus important d'enfants en situation de handicap ainsi que d'enfants en grandes difficultés mais ne relevant pas d'un handicap reconnu.

Nombre d'établissements scolaires publics et privés (sous contrat) en 2009

	Province des Îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie
Premier degré	72	89	124	285
Second degré	16	30	50	96
. Collèges + GOD ⁽¹⁾ + SEGPA ⁽²⁾	13	21	33	67
. Lycées d'enseignement général	1	2	6	9
. Lycées professionnels + ALP ⁽³⁾	2	7	11	20
Classes supérieures des lycées	0	0	4	4
Total	88	119	178	385

(1) Groupe d'observation dispersé, (2) Sections d'enseignement général et professionnel adapté, (3) antenne de lycée professionnel

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

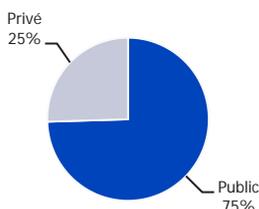
Population scolaire par niveau

En nombre	2006	2007	2008	2009	Variation 09/08
Premier degré	36 846	36 921	36 690	36 274	-1,1%
. Pré-élémentaire	13 199	12 841	12 558	12 510	-0,4%
. Élémentaire	23 269	23 756	23 848	23 558	-1,2%
. Enseignement spécial (CLIS + DIM ⁽¹⁾)	378	324	284	206	-27,5%
Second degré	31 889	31 873	31 857	32 135	0,9%
. Collèges (avec SEGPA)	19 250	19 192	19 094	19 259	0,9%
. Lycées	5 988	5 988	5 951	6 051	1,7%
. Lycées professionnels	6 651	6 693	6 812	6 825	0,2%
Etudes supérieures	3 618	3 584	3 582	3 488	-2,6%
. IUFM	114	144	159	108	-32,1%
. Classes supérieures des lycées	702	745	744	782	5,1%
. Université	2 802	2 695	2 679	2 598	-3,0%
Total	72 353	72 378	72 129	71 897	-0,3%

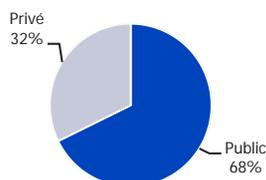
(1) CLIS: Classe d'Intégration Scolaire; DIM: Déficient Intellectuel Moyen
 Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

La part de l'enseignement public a nettement progressé depuis 1994, aussi bien dans le premier que dans le second degré. En 1994, l'enseignement public représentait, dans le premier degré, 70 % de la population scolaire contre 75 % en 2009. Dans le second degré, sa part progresse de 65 % à 68 %.

Répartition de la population scolaire du premier degré en 2009



Répartition de la population scolaire du second degré en 2009



Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Le nombre d'enseignants apparaît en hausse entre 2008 et 2009 (4 826 enseignants en 2009, soit 39 supplémentaires par rapport à l'année précédente).

Répartition du personnel enseignant chargé de classe en 2009

En nombre	Premier degré	Second degré et classes supérieures de lycées	Total
Province des Îles Loyauté	243	257	500
Province Nord	460	484	944
Province Sud	1 263	2 119	3 382
Total	1 966	2 860	4 826

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

2.2 TRANSFERTS DE COMPETENCES¹

La loi organique de 1999 prévoit le transfert à la Nouvelle-Calédonie d'une partie des compétences en matière d'enseignement du second degré (collèges et lycées) et d'enseignement privé. Depuis 2000, la Nouvelle-Calédonie est compétente pour les programmes d'enseignement, la formation des maîtres et le contrôle pédagogique pour l'enseignement primaire. Le transfert de compétence de l'enseignement du second degré public et privé et l'enseignement primaire privé a été voté à la fin de l'année 2009 et doit être effectif en janvier 2012.

La Nouvelle-Calédonie a donc vocation à poursuivre l'élargissement de ses prérogatives en matière d'éducation, le transfert voté prévoyant notamment l'attribution des missions d'établissement et de gestion des besoins en matière d'accueil et de formation des élèves, de définition des modalités de création et de gestion des établissements publics d'enseignement, de construction et d'entretien des lycées et établissements assimilés, d'accueil, d'hébergement et de restauration des élèves en lycée, de réalisation de la planification scolaire du second degré (carte scolaire, zonage...), de passation des contrats avec les réseaux d'enseignement privé ou encore de gestion des personnels de l'Éducation nationale et des personnels enseignants des établissements privés à l'issue de la mise à disposition globale.

En accompagnement de ce transfert, l'État continuera d'intervenir dans la délivrance et la vérification des titres et diplômes nationaux et dans la définition des programmes d'enseignement, avec la possibilité pour la Nouvelle-Calédonie de demander des adaptations de programmes nécessaires à la prise en compte du contexte local. Pour exercer ses nouvelles missions, la Nouvelle-Calédonie recevra de l'État une dotation annuelle de compensation. Par ailleurs, et indépendamment de cette dotation, l'État prendra à sa charge la construction des lycées de Pouembout et du Mont Dore.

Le transfert des personnels concernés s'opérera en deux temps : pendant une période transitoire, les personnels continueront d'être rémunérés et gérés par l'État, leur situation statutaire restant de la responsabilité de l'État, la Nouvelle-Calédonie décidera de l'organisation des services en collaboration avec l'État. A l'issue de cette période, la plupart des personnels seront cette fois rémunérés et gérés par la Nouvelle-Calédonie.

3. La santé²

En 2009, 2 374 professionnels de santé³ exerçaient en Nouvelle-Calédonie, en baisse de 1,8 % par rapport à 2008.

Avec un taux de mortalité infantile de 6,1 ‰ en 2007, la Nouvelle-Calédonie est en retard par rapport à la Métropole (3,8 ‰ en 2007), alors que le taux de mortalité général y est nettement plus faible (4,7 ‰ sur l'île en 2008 contre 8,5 ‰ dans l'hexagone). Cette mortalité plus basse s'explique par la structure d'âge de la population calédonienne, nettement plus jeune

¹ Source : <http://www.transfertsdecompetences.gouv.nc>.

² Les informations présentées dans cette partie sont décalées d'une année.

³ Les professionnels de la santé concernés sont les médecins généralistes et spécialistes, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes. Sont exclues de ce total, les personnes travaillant dans le secteur médico-technique (agents administratifs des hôpitaux, etc.) dont le nombre avoisine les 500.

que la population métropolitaine. Le taux de natalité calédonien est sensiblement plus élevé qu'en Métropole (16,2 ‰ en 2008 contre 12,7 ‰).

Les principales causes médicales de décès en 2008 sont liées aux tumeurs malignes (27,9 ‰), aux maladies de l'appareil circulatoire (25,1 ‰), aux lésions traumatiques et empoisonnements (7,1 ‰) et aux maladies de l'appareil respiratoire (7,1 ‰). Les accidents de la route ont représenté 4,4 ‰ des décès en 2008.

3.1 LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

En 2009, la densité de médecins (généralistes et spécialistes) est de 192 pour 100 000 habitants en Nouvelle-Calédonie contre 339 en Métropole. La densité de spécialistes est notamment deux fois moindre sur le territoire.

Densité des professions médicales en 2009 pour 100 000 habitants

	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine ⁽¹⁾
Médecins généralistes	100	165
Médecins spécialistes	92	174
Chirurgiens-dentistes	50	67
Sages-femmes ⁽²⁾	163	130
Infirmiers	441	803
Pharmaciens	60	118
Kinésithérapeutes	43	108

(1) Données au 1er janvier 2009

(2) Pour 100 000 femmes entre 15 et 49 ans, données 2008 pour le Nouvelle-Calédonie

Sources : DASS-NC, INSEE

3.2 LA CAPACITÉ D'HOSPITALISATION

En 2008, les capacités d'accueil en nombre de lits ont légèrement diminué (-3 ‰ dans le département médecine, qui représente près de la moitié de la capacité d'accueil), après une année 2007 en forte augmentation (+20,8 ‰ en chirurgie entre 2006 et 2007).

La capacité d'accueil en Nouvelle-Calédonie

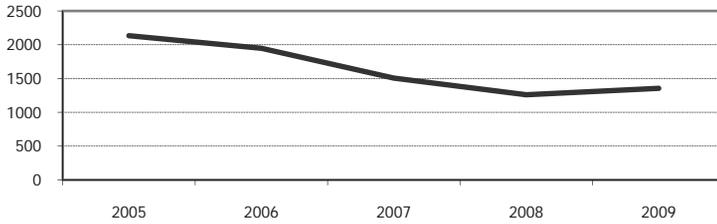
Nombre de lits pour le court séjour	2005 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾	2008	Variation 08/07
Médecine	309	300	309	300	-3,0%
Chirurgie	165	216	208	208	0,0%
Obstétrique	110	104	104	101	-3,0%
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire	52	52	61	61	0,0%
Total	636	672	682	670	-1,8%
Nombre de lits court séjour pour 1 000 habitants	2,7	2,8	2,8	2,7	-3,5%

(1) Chiffres rectifiés pour restituer le nombre de lits installés

Source : DASS-NC

Les évacuations sanitaires concernent les traitements qui ne peuvent être dispensés en Nouvelle-Calédonie. Les malades sont évacués vers l'Australie (78 ‰ des cas en 2009) ou la Métropole. Depuis plusieurs années, les évacuations sanitaires sont en nette diminution (-36,5% entre 2005 et 2009), conséquence de la mise en place de nouveaux plateaux techniques en Nouvelle-Calédonie (IRM, coronarographie, ...).

Évacuations sanitaires hors de Nouvelle-Calédonie

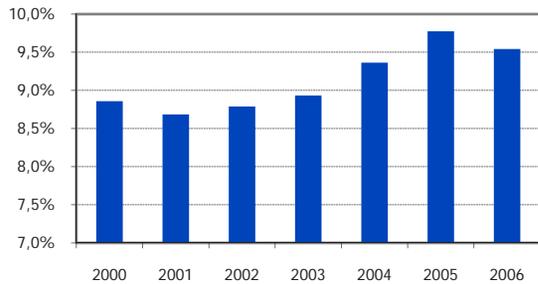


Source : DASS-NC, CAFAT

3.3 LA CONSOMMATION MÉDICALE

La consommation médicale par habitant en Nouvelle-Calédonie était inférieure de 17 % à celle de Métropole en 2006 (243 699 F CFP par habitant contre 294 763 F CFP). Cet écart s'est cependant nettement réduit depuis 2004 ; il était alors de près de 30 %. Le ratio des dépenses de santé sur le PIB a légèrement diminué en 2006, après avoir progressé régulièrement depuis 2001.

Évolution de la part de la dépense courante de santé dans le PIB



Sources : DASS, ISEE

3.4 LA PROTECTION SOCIALE

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un système de protection sociale propre. Il repose sur la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CAFAT), l'Aide Médicale Gratuite (AMG) et les mutuelles. L'ensemble de la population travaillant sur le territoire est affilié au régime d'assurance maladie unique et obligatoire. Le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) intègre, outre les salariés, tous les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie et les travailleurs indépendants qui exercent leur activité sur le territoire. Ce régime est administré par la CAFAT.

3.4.1 L'Aide Médicale Gratuite (AMG)

L'AMG est gérée par les Directions provinciales d'Action Sanitaire et Sociale (DPASS) et dépend budgétairement des Provinces. Elle permet la prise en charge du risque maladie en qualité de caisse principale pour les populations qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale ou en complément du RUAMM, via un dispositif variable selon les Provinces (accès gratuit en Province Nord, système de cartes semestrielle payantes d'accès aux soins en Province sud et dans les Îles Loyauté, dont le montant varie selon les revenus en Province sud). L'admission à l'Aide Médicale Provinciale est soumise à des conditions de ressources. Au 31 décembre 2009, le nombre de bénéficiaires était de 56 495 sur l'ensemble du territoire, stable par rapport à 2008 (-0,1 %), alors que les dépenses globales sont en hausse de 2,7 %.

Dépenses et bénéficiaires de l'Aide Médicale Gratuite

	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Province Sud					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	4 678	5 408	5 139	5 140	0,0%
Nombre de bénéficiaires	28 549	28 948	27 564	27 846	1,0%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	163 859	186 814	186 439	184 587	-1,0%
Province Nord					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	3 273	3 453	3 590	3 680	2,5%
Nombre de bénéficiaires	18 454	19 775	18 912	18 255	-3,5%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	177 360	174 614	189 827	201 589	6,2%
Province des Îles Loyauté					
Dépenses Totales (en millions de F CFP)	1 540	1 692	1 821	2 019	10,9%
Nombre de bénéficiaires	10 738	10 368	10 082	10 394	3,1%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	143 416	163 194	180 619	194 279	7,6%
Total dépenses (en millions de F CFP)	9 491	10 553	10 550	10 839	2,7%
Total bénéficiaires	57 741	59 091	56 558	56 495	-0,1%

Sources : Directions Provinciales des Affaires Sanitaires et Sociales

3.4.2 La CAFAT

La CAFAT¹ est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse, chômage). La CAFAT assure également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, avec un service dédié au sein de sa Branche Santé et le Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT). Par ailleurs, elle exerce une action sanitaire, sociale et familiale par l'intermédiaire du Fonds d'Action Sanitaire, Sociale et Familiale (FASSF). Le service du contrôle médical a pour mission de veiller sur le plan médical au bien-fondé des dépenses supportées par la CAFAT et à leur meilleure utilisation en fonction des intérêts des malades.

Au titre du RUAMM, la CAFAT couvrait au 31 décembre 2009, 237 800 assurés et bénéficiaires, en hausse de 2,4 %. De 2006 à 2009, la situation financière globale du régime s'est améliorée. En effet, son déficit chronique a conduit le Gouvernement à accroître les recettes du RUAMM, principalement par l'augmentation, en 2006, d'un point de la Taxe de Solidarité sur les Services (TSS), hausse ramenée à ½ point en 2008.

Ces recettes seront en diminution dès l'exercice 2010 suite aux nouvelles mesures arrêtées fin 2009. Le régime ne disposera plus alors de la fraction de la Taxe sur les Alcools et les Tabacs qui lui était affectée ainsi que du versement intégral et direct du produit de la TSS.

Dépenses de santé

Millions de F CFP	2005 ⁽¹⁾	2006 ⁽¹⁾	2007 ⁽¹⁾	2008 ⁽¹⁾
Remboursements des prestations au titre du RUAMM	38 718	38 553	41 349	43 492
Résultat du régime de l'assurance maladie CAFAT	-1 566	- 436	1 137	3 153

(1) Chiffres rectifiés

Source : bilan comptable CAFAT

¹ L'effectif total de la CAFAT s'élève à 512 personnes (455 CDI et 57 CDD) au 31 décembre 2009.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

Jean-Pierre Gianotti a été nommé directeur général de la Banque Calédonienne d'investissement, il succède à Philippe Bauduin.

Le directeur général de la Société Générale Calédonienne de Banque assure la présidence du Comité des banques de Nouvelle-Calédonie de la Fédération Bancaire Française (FBF) pour deux années (2009-2010).

1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

L'année 2009 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à prévenir les dérives du système financier et assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières :

Le paysage bancaire a été marqué en 2009 par la création du groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE). L'organe central commun aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires a vu le jour le 31 juillet 2009. Il se substitue à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires. En revanche, les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne restent indépendants dans leur politique commerciale et la gestion de leur clientèle.

- L'ordonnance n°2009-104 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme a été publiée le 30 janvier 2009. Ce texte, qui transpose en droit français la 3^{ème} directive européenne anti-blanchiment, a pour objet d'assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières. Pour cela, il dote l'État d'instruments de régulation efficaces dans la lutte contre les flux financiers illicites et la surveillance accrue des systèmes financiers susceptibles de financer le terrorisme.

- La création du Conseil de Stabilité Financière (CSF) s'inscrit également dans un objectif de renforcement de la stabilité financière. A l'initiative du sommet du G20 qui s'est tenu le 2 avril 2009, le CSF se substitue au Forum de Stabilité Financière créé en 1999. Rassemblant les autorités nationales des pays membres du G20 contribuant à la stabilité financière, il se positionne comme un dispositif de supervision et régulation bancaire.

- Dans le même esprit, la Commission européenne a adopté en septembre 2009 un ensemble de propositions législatives visant à renforcer de manière significative la surveillance financière en Europe. L'objectif de ces dispositions est d'accroître la stabilité financière dans l'ensemble de l'Union européenne, de garantir l'application des mêmes règles techniques partout, de déceler aussitôt que possible les risques qui menacent le système et permettre une action collective plus efficace dans les situations d'urgence. À cet effet, par les dispositions législatives adoptées, ont été créés le Comité Européen du Risque Systémique (CERS), chargé de détecter les risques pesant sur le système financier, et le Système Européen de Surveillance Financière (SESF), chargé de la surveillance des établissements financiers.

- Avec un objectif de modernisation du système de collecte de l'information financière, la Commission Bancaire a publié le 19 juin 2009 l'instruction n°2009-01 relative à la mise en place

du système unifié de rapport financier (SURFI). Le projet SURFI représente une évolution majeure du système de collecte des informations auprès des agents financiers. SURFI, qui succèdera à BAFI à compter du 30 juin 2010, a pour objet de faire évoluer le système de reportings financiers adressés aux autorités de contrôle vers une plus grande harmonisation et un allègement. Les nouveaux reportings SURFI adopteront le langage standard XBRL, déjà utilisé pour le ratio de solvabilité COREP et les états financiers en IFRS FINREP, format davantage évolutif que le format propriétaire utilisé jusqu'alors par la Commission Bancaire.

L'année 2009 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires :

- En application de la loi de modernisation de l'économie adoptée le 4 août 2008, la distribution du Livret A a été étendue à compter du 1^{er} janvier 2009. Désormais, tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent par convention avec l'État, ont la possibilité de commercialiser le Livret A. Parallèlement, le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Emploi a modifié à trois reprises le taux de rémunération du Livret A dans le courant de l'année 2009, l'abaissant de 4 % en début d'année à 1,25 % en août 2009, soit son plus bas niveau depuis 1946.

- Homologuée par un arrêté du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et adoptée par l'AFECEI (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), la charte d'accessibilité permettant de renforcer l'effectivité du droit au compte est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le code monétaire et financier prévoit que toute personne, physique ou morale, domiciliée en France et dépourvue d'un compte de dépôt a droit à l'ouverture d'un tel compte dans un établissement de crédit de son choix. La charte d'accessibilité précise les modalités et délais des échanges entre les établissements de crédit et la Banque de France ainsi que l'information des clients.

- Le 15 juillet 2009 a été publiée l'ordonnance n° 2009-866 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement. Ce texte a pour objet de garantir la stabilité et la solidité du système de paiement français et d'assurer un haut niveau de sécurité dans la fourniture de services de paiement, tout en favorisant la concurrence. Pour cela, il crée le statut d'établissement de paiement qui devrait permettre à de nouveaux acteurs, non bancaires notamment, d'entrer sur le marché.

- Toujours en vue d'assurer la bonne information des consommateurs, les banques françaises mettent à disposition de leurs clients, depuis le 1^{er} novembre, un nouveau service pour faciliter la mobilité bancaire, conformément à l'engagement pris en mai 2008. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôt agira, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire.

Enfin, l'année 2009 aura également été marquée par la pérennisation du dispositif de médiation du crédit aux entreprises. Un accord de place a été signé le 27 juillet 2009 entre l'État, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont l'IEDOM et l'IEOM. La médiation du crédit a été créée en novembre 2008 pour, d'une part, aider les entreprises à résoudre leurs problèmes de trésorerie et de financement et, d'autre part, veiller au respect des engagements pris par les établissements financiers dans le cadre du plan national de soutien à l'économie. Depuis sa création, la médiation a été sollicitée par près de 22 000 entreprises, 64 % des dossiers ayant connu une issue favorable. Les TPE et PME sont les premières bénéficiaires du dispositif de médiation dans lequel elles trouvent un soutien dans leurs relations avec leurs établissements bancaires, particulièrement en période de conjoncture difficile.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

A la fin de l'année 2009, la Nouvelle-Calédonie comptait 10 établissements de crédit locaux répartis de la façon suivante :

- 5 banques (Banque calédonienne d'investissement, Banque de Nouvelle-Calédonie, Banque nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie, Société générale calédonienne de banque et Caisse d'épargne et de prévoyance de Nouvelle-Calédonie) ;

- 5 sociétés financières (Crédit calédonien et tahitien, Oceor lease Nouméa, Crédit agricole mutuel, Nouméa crédit et GE MONEY).

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des postes et télécommunications (OPT) qui propose, outre les comptes-chèques postaux (CCP), des produits d'assurance de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) et des produits d'épargne de la Caisse nationale d'épargne (CNE).

	2005	2006	2007	2008	2009
Établissements de crédit locaux (1)	10	10	10	10	10
Banques FBF	5	5	5	5	5
Banques mutualistes ou coopératives	–	–	–	–	–
Sociétés financières	5	5	5	5	5
Établissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7	7	7
Banques	2	2	2	2	2
Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1	1	1
Sociétés financières	1	1	1	1	1
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
Autres catégories d'établissements	2	2	2	2	2
Total EC (1) + (2)	17	17	17	17	17

Source : IEOM

En complément du système bancaire local, 7 établissements de crédit, situés hors zone d'émission, interviennent avec une certaine régularité en Nouvelle-Calédonie. Ces établissements sont : l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la CASDEN Banque Populaire (représentée localement par la Société générale calédonienne de banque et la Banque calédonienne d'investissement), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), Natexis-Banques populaires et la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM). La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code Monétaire et Financier, intervient également localement.

Enfin, la banque Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ) n'effectue pas d'opérations bancaires sur le territoire mais dispose d'un bureau de représentation.

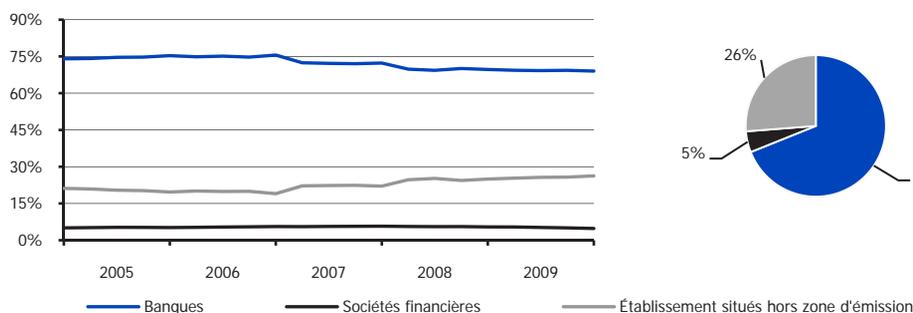
2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

Les établissements de crédit situés dans la zone d'émission affichent une position dominante sur la collecte de dépôts et la distribution des crédits. A fin 2009, les établissements situés dans la zone d'émission concentrent ainsi 78,6 % des dépôts collectés et 73,8 % des financements accordés sur la place. Parmi ceux-ci, la part de marché des sociétés financières de place se limite à 6,5 % des concours.

2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

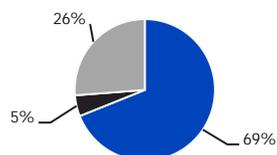
2.3.1 Les emplois

Évolution des parts de marché sur les concours selon les différentes catégories d'établissements (en %)



Source : IEOM

Répartition à fin 2009 (en %)



Les banques de la place constituent les principaux bailleurs de fonds dans les différentes catégories de crédits. Cependant, les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission détiennent désormais une part majoritaire sur le segment des crédits à la construction aux entreprises, du fait du développement de leur activité avec les opérateurs sociaux en 2009.

Répartition des crédits selon les différentes catégories d'établissements de crédit à fin 2009

en %	Banques	Sociétés Financières	Établissement HZE
Crédits d'exploitation	98,9%	1,1%	–
Crédits d'investissement	54,2%	8,6%	37,2%
Crédits à l'habitat	70,9%	0,1%	29,0%
dont aux entreprises	47,1%	0,0%	52,8%
dont aux particuliers	79,2%	0,1%	20,7%
Crédits à la consommation	66,1%	19,8%	14,1%
Autres crédits	93,0%	0,3%	6,7%

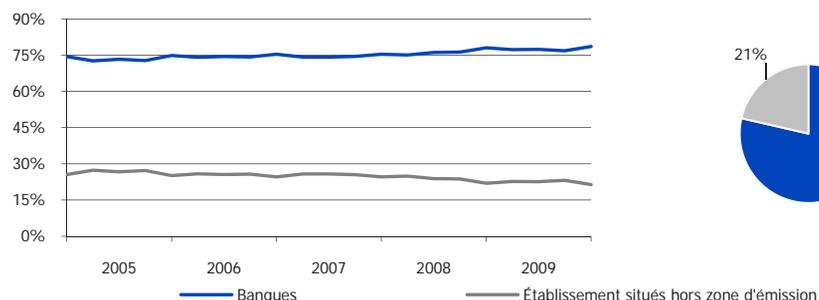
Source : IEOM

Les sociétés financières concentrent leur activité sur la distribution de crédits à la consommation (essentiellement sous forme de crédit-bail) et sur l'octroi de crédits d'investissement (au travers notamment d'opérations de défiscalisation de matériels roulants). Fin 2009, elles détiennent respectivement 19,8 % du premier segment et 8,6 % du second.

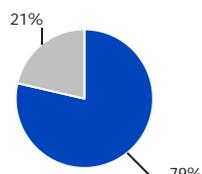
Les établissements situés hors de la zone d'émission sont principalement présents sur le marché des crédits d'investissement (quasi-exclusivement destinés aux collectivités) et dans le financement de l'habitat (notamment des opérateurs sociaux). Les établissements de crédit hors zone d'émission détiennent 37,2 % du premier marché et 29 % du second au 31 décembre 2009.

2.3.2 Les ressources

Évolution des parts de marché sur les dépôts selon les différentes catégories d'établissements (en %)



Répartition à fin 2009 (en %)



Source : IEOM

La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne que les banques de la place et les établissements situés hors zone d'émission, les sociétés financières ne pouvant par nature collecter des fonds à moins de deux ans.

Les établissements situés hors de la zone d'émission se concentrent sur le marché des valeurs mobilières (actions, obligations et OPCVM) et des produits d'assurance-vie. Les fonds sont collectés par les banques de la place qui les représentent localement, puis transférés sur la métropole pour souscrire à l'achat de produits distribués par leurs maisons-mères.

2.4 LES EFFECTIFS

Les effectifs du secteur bancaire (hors OPT) progressent légèrement en 2009 (+1,3 %). En revanche, ceux des sociétés financières baissent fortement (-17,5 %).

Effectifs des établissements de crédit locaux⁽¹⁾

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 09/08
Banques	1 027	1 000	1 016	1 073	1 087	1,3%
Sociétés financières	36	37	57	57	47	-17,5%
Total	1 036	1 053	1 073	1 130	1 134	0,4%

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein, non compris les services de l'OPT

Source : IEOM

3. LA DENSITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Le nombre de guichets bancaires de plein exercice sur le territoire atteint 100 implantations permanentes au 31 décembre 2009 (y compris les 36 guichets proposant les services financiers de l'OPT), ce qui représente une unité de moins par rapport à 2008. Compte tenu de l'augmentation de la population, le nombre d'habitants par guichet augmente de 2,2 % pour atteindre 2 456 habitants par agence contre 2 402 un an auparavant. Par comparaison, on comptait 1 guichet bancaire pour 1 633 habitants en Métropole en 2008.

Les guichets bancaires permanents

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Province Sud	60	63	66	67	66	- 1,5%
<i>dont Nouméa</i>	37	40	43	43	43	-
Province Nord	27	27	27	27	27	-
Province des Iles Loyautés	6	6	7	7	7	-
Total des guichets bancaires	93	96	100	101	100	- 1,0%
<i>dont banques</i>	56	59	63	64	64	-
<i>dont services financiers de l'OPT</i>	37	37	37	37	36	- 2,7%
Habitants par guichet bancaire	2 513	2 466	2 397	2 402	2 456	2,2%

Source : IEOM

A contrario, le nombre d'habitants par automate bancaire est ramené à 1 259 contre 1 462 en 2008, le parc d'automates ayant augmenté de 29 unités en 2009¹. A l'instar des évolutions qui s'opèrent dans les différents réseaux bancaires métropolitains, les établissements de la place se concentrent sur leur rôle de conseil et d'information à la clientèle, orientant celle-ci vers le libre service pour les opérations quotidiennes. Ces évolutions témoignent également à la fois d'une recherche de gains de productivité parmi les établissements de crédit et d'un fort dynamisme ainsi que d'une mutation technologique accélérée dans les canaux de distribution. A noter qu'au cours des cinq dernières années, le nombre d'automates a presque doublé (195 en 2009, contre 103 en 2004), et le territoire se rapproche de la métropole qui comptait 1 170 habitants par automate en 2008.

Les guichets et distributeurs automatiques de billets (DAB, GAB, DIB)

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Nombre d'automates bancaires	109	137	148	166	195	17,5%
Banques FBF	91	117	128	142	151	6,3%
Services financiers de l'OPT	18	20	20	24	44	83,3%
Nombre d'habitants par automate	2 144	1 728	1 619	1 462	1 259	-13,8%

Source : IEOM

¹ Il convient de noter en 2009 l'implantation quasi générale de distributeurs internes (DIB) dans les agences de l'Intérieur et des îles.

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Le nombre de comptes bancaires de la clientèle (toutes catégories confondues) progresse de 4,7 % en 2009, pour s'établir à 425 522 comptes. Le nombre de comptes par habitant s'établit ainsi à 1,73, en hausse de 3,4 %.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle⁽¹⁾

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Comptes ordinaires créditeurs	147 493	154 133	160 636	165 210	173 225	4,9%
Comptes d'épargne à régime spécial	207 185	215 035	222 062	231 008	242 371	4,9%
<i>Livrets ordinaires</i>	70 564	75 040	79 759	86 170	94 435	9,6%
<i>Livrets A & Livrets B</i>	124 974	128 480	131 827	135 866	139 320	2,5%
Comptes d'épargne-logement (CEL)	2 222	2 352	2 332	2 170	2 032	- 6,4%
<i>Plans d'épargne-logement (PEL)</i>	7 731	7 180	5 986	4 513	3 620	-19,8%
<i>Autres comptes d'épargne</i>	1 694	1 983	2 158	2 289	2 704	18,1%
Comptes créditeurs à terme	6 990	8 686	9 148	10 239	9 886	- 3,4%
Bons de caisse et bons d'épargne	120	109	82	65	40	-38,5%
Ensemble des comptes	361 788	377 963	391 928	406 522	425 522	4,7%

Source : IEOM

(1) FBF + OPT

Le taux de bancarisation (nombre de comptes à vue par habitant) atteint 71 % à fin 2009 (+3,6 % par rapport à l'année précédente), en progression régulière depuis plusieurs années, tout en demeurant encore nettement en deçà de la moyenne métropolitaine (qui avoisine les 99 %).

Nombre de comptes bancaires par habitant

	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Comptes ordinaires créditeurs	0,63	0,65	0,67	0,68	0,71	3,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	0,89	0,91	0,93	0,95	0,99	3,7%
<i>dont comptes sur livrets</i>	0,84	0,86	0,88	0,92	0,95	4,0%
Comptes créditeurs à terme	0,03	0,04	0,04	0,04	0,04	- 4,6%
Ensemble des comptes à la clientèle	1,55	1,60	1,64	1,68	1,73	3,4%

Source : IEOM

4. LES MOYENS DE PAIEMENT

L'article L. 712-5 du Code Monétaire et Financier dispose que « l'Institut d'émission d'outre-mer s'assure, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité des moyens de paiement tels que définis à l'article L. 311-3, autres que la monnaie fiduciaire, et de la pertinence des normes applicables en la matière. S'il estime qu'un de ces moyens de paiement présente des garanties de sécurité insuffisantes, il peut recommander à son émetteur de prendre toutes mesures destinées à y remédier. Si ces recommandations n'ont pas été suivies d'effet, il peut, après avoir recueilli les observations de l'émetteur, décider de formuler un avis négatif publié au Journal officiel.

Pour l'exercice de ces missions, l'Institut d'émission d'outre-mer procède ou fait procéder

par la Banque de France aux expertises et se fait communiquer, par l'émetteur ou par toute personne intéressée, les informations utiles concernant les moyens de paiement et les terminaux ou les dispositifs techniques qui leur sont associés. »

Le Système Interbancaire d'Echanges (SIE) de la Nouvelle-Calédonie est géré par un GIE qui regroupe l'Institut d'Emission d'Outre-Mer et les établissements bancaires et assimilés de Nouvelle-Calédonie. Depuis le 30 mai 2005, le SIE de la place a mis en œuvre l'échange dématérialisé des valeurs pour le traitement des chèques, des virements, des prélèvements et TIP. Le traitement automatique des effets ainsi que celui des AOCT est venu compléter le dispositif en 2006.

4.1 LES CARTES BANCAIRES

Le nombre de cartes bancaires en circulation a augmenté de 9,3 % en 2009 après +13,5 % en 2008. Les cartes privatives se développent fortement (+ 10,5 %) et sont en majorité des cartes de retrait dédiées à l'établissement émetteur.

Les cartes bancaires

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08
Cartes bancaires en circulation	119 175	129 611	143 834	163 219	178 475	9,3%
Cartes internationales	72 394	76 853	82 881	89 189	96 660	8,4%
Cartes privatives	46 781	52 758	60 953	74 030	81 815	10,5%
<i>Cartes JADE ⁽¹⁾</i>	<i>24 025</i>	<i>26 208</i>	<i>29 474</i>	<i>32 788</i>	<i>34 648</i>	<i>5,7%</i>
<i>Autres cartes privatives</i>	<i>22 756</i>	<i>26 550</i>	<i>31 479</i>	<i>41 242</i>	<i>47 167</i>	<i>14,4%</i>
Cartes bancaires par compte à vue	0,81	0,84	0,90	0,99	1,03	4,3%
Cartes bancaires par habitant	0,51	0,55	0,60	0,67	0,73	8,0%

⁽¹⁾ La Carte JADE est une carte de paiement (à débit immédiat ou à débit différé) utilisable exclusivement en Nouvelle Calédonie. Elle permet également d'effectuer des retraits d'espèces sur les automates des établissements locaux affiliés au réseau Jade.

Source : IEOM

La diffusion des cartes bancaires s'est nettement développée au cours des cinq dernières années. À fin 2009, on comptait en moyenne, une carte bancaire par compte à vue.

En 2009, l'utilisation des automates bancaires progresse de 8,3 % en volume de retrait pour un montant global qui s'accroît de 6,5 %. On recense 36,2 retraits annuels par carte (- 1,5 % par rapport à 2008).

Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08
Nombre de retraits (en millions)	3,6	4,3	5,0	6,0	6,5	8,3%
Montant (en milliards de F CFP)	32,2	40,4	49,3	64,7	68,9	6,5%
Moyenne par retrait (en milliers de F CFP)	9,0	9,5	9,9	10,8	10,6	- 1,2%
Nombre de retraits par automate	32 937	31 155	33 704	36 620	33 695	- 8,0%
Nombre de retraits par carte	30,1	32,9	34,7	36,8	36,2	- 1,5%

Source : IEOM

Le parc de terminaux de paiement électronique continue de progresser en 2009 (+ 6,6 %), s'accompagnant d'une hausse de 10,6 % des transactions enregistrées. Le nombre de transactions par carte progresse de 0,7 % sur l'année.

Transactions de paiement par TPE chez les commerçants

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08
Terminaux de paiement électronique (TPE)	2 364	2 420	2 669	2 850	3 037	6,6%
Nombre de transactions (en millions)	4,9	5,4	6,0	6,6	7,3	10,6%
Montant (en milliards de F CFP)	43,0	48,0	52,7	58,9	62,8	6,6%
Moyenne par transaction (en milliers de F CFP)	8,8	8,8	8,8	9,0	8,7	- 3,3%
Nombre de transactions par TPE	2 061	2 243	2 236	2 309	2 388	3,4%
Nombre de transactions par carte	40,9	41,9	41,5	40,3	40,6	0,7%

* le nombre de MTM a fait l'objet d'une correction de déclaration en 2008 ; leur évolution n'est donc pas significative.

Source : IEOM

L'utilisation des machines de traitement mécanique comme moyen de paiement est devenue marginale. Les montants enregistrés par cette dernière catégorie sont généralement élevés et ne concernent qu'un nombre restreint de commerçants (agences de voyage, ...).

Transactions de paiement par MTM chez les commerçants

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08
Machines de traitement mécanique (MTM)	n.s.*	n.s.*	n.s.*	44	39	-11,4%
Nombre de transactions (en milliers)	19,3	17,9	18,2	16,6	20,6	24,1%
Montant (en millions de F CFP)	486,4	491,6	467,2	441,5	589,8	33,6%
Moyenne par transaction (en milliers de F CFP)	25,2	27,5	25,7	26,6	28,6	7,5%
Nombre de transactions par MTM	n.s.*	n.s.*	n.s.*	377	529	n.s.*
Nombre de transactions par carte	0,16	0,14	0,13	0,10	0,12	20,0%

* le nombre de MTM a fait l'objet d'une correction de déclaration en 2008 ; leur évolution n'est donc pas significative.

Source : IEOM

4.2 LES CHÈQUES

En 2009, le volume de chèques traités baisse de 1,6 % pour un montant global qui diminue également de 1,3 % à 965,4 milliards de F CFP. Depuis 2005, un habitant calédonien émet en moyenne 51,4 chèques par an. A titre de comparaison, 54 chèques par habitant ont été émis en moyenne en métropole en 2008.

Les chèques

	2005	2006	2007	2008	2009	Var. 09/08
Nombre de chèques émis (en millions)	11,9	12,1	12,3	12,7	12,5	-1,6%
Montant (en milliards de F CFP)	620,1	680,4	785,0	978,3	965,4	-1,3%
Nombre de chèques émis par habitant	50,7	51,3	51,3	52,5	51,0	-2,9%

Source : IEOM

Toutes catégories de valeurs confondues, les statistiques relatives aux valeurs traitées dans le cadre du système d'échanges de la Nouvelle-Calédonie enregistrent en 2009 un ralentissement des montants échangés (+2,3 % contre +25,5 % en 2008), pour un nombre d'opérations relativement stable (+0,8 % contre +5,3 % en 2008).

Dans le détail, le nombre de chèques représente 62,8 % des valeurs échangées en compensation interbancaire locale (qui ne comprend pas les cartes bancaires), devant les virements (19,9 %) et les autres valeurs (17,3 %).

4.3 ANALYSE COMPARÉE DE L'UTILISATION DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT

Les moyens de paiement

	2005	2006	2007	2008	2009	Parts en 2009	Var. 09/08
Les chèques							
Nombre (en millions)	11,9	12,1	12,3	12,7	12,5	46,0%	-1,6%
Montant (en milliards de F CFP)	620,1	680,4	785,0	978,3	965,4	46,3%	-1,3%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	52,3	56,0	63,8	76,9	77,1		0,3%
Cartes bancaires							
Nombre (en millions)	4,9	5,4	6,0	6,6	7,3	26,7%	10,6%
Montant (en milliards de F CFP)	43,5	48,5	53,1	59,3	63,4	3,0%	6,9%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	8,9	8,9	8,9	9,0	8,7		-3,3%
Virements							
Nombre (en millions)	3,1	3,3	3,6	3,9	4,0	14,6%	2,6%
Montant (en milliards de F CFP)	525,1	607,5	692,3	888,1	942,7	45,2%	6,1%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	170,1	182,6	193,0	229,4	237,3		3,4%
Autres valeurs⁽¹⁾							
Nombre (en millions)	2,4	2,7	2,9	3,2	3,4	12,7%	6,3%
Montant (en milliards de F CFP)	88,2	93,3	97,3	109,2	112,3	5,4%	2,8%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	36,8	34,9	33,5	34,3	32,6		-5,0%
Ensemble des valeurs							
Nombre (en millions)	22,2	23,6	24,8	26,4	27,2	100,0%	3,0%
Montant (en milliards de F CFP)	1 277,0	1 429,7	1 627,8	2 035,0	2 083,8	100,0%	2,4%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	57,4	60,6	65,7	77,1	76,6		-0,6%

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement

Source : IEOM

Le virement demeure le moyen de paiement privilégié pour le paiement des sommes les plus élevées. Parmi tous les moyens de paiement, le chèque reste néanmoins le plus utilisé par les Calédoniens (46,2 % du nombre total de paiements en 2009). On note cependant, depuis plusieurs années, un recul relatif de son utilisation au profit des autres moyens de règlements, et notamment de la carte bancaire qui se place en deuxième position. En France métropolitaine (données de 2008), la carte bancaire est largement prédominante (41 % des paiements scripturaux) devant le chèque (22 %).

5. L'ACTIVITÉ DES FONDS DE GARANTIE

5.1 LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE MER "SOGEFOM" EN NOUVELLE CALÉDONIE

La SOGEFOM est une société financière dont l'objet est de faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit qui en sont actionnaires¹ en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. L'AFD (Agence Française de Développement) assure, depuis 2003, la gestion de ce fonds.

Les engagements de la SOGEFOM se répartissent en trois sections : Haut de Bilan, Économie Générale et Zones de Développement Prioritaire. Ses garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une TPE) et leur durée peut atteindre seize ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,25 % par semestre sur l'encours des garanties données. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré. En mars 2009, un nouveau dispositif de délégation d'octroi de garantie a été mis en œuvre à l'attention des établissements de crédit, pour tous les crédits d'investissement d'un montant inférieur à 6 millions de F CFP. Dans le cadre de sa participation au plan de relance en faveur des PME initié par l'État, la SOGEFOM a mis en place deux nouveaux types de garanties (jusqu'au 31/12/2010) :

- une garantie des lignes de crédit court terme confirmées, avec une quotité comprise entre 50 % et 90 % ;

- une garantie sur les prêts de renforcement de trésorerie qui visent à consolider à moyen terme les créances court terme des entreprises, avec une quotité comprise entre 60 % et 90 %.

La SOGEFOM gère également deux autres fonds de garantie : le Fonds de Garantie de la Province Sud et le Fonds de Garantie Coremines.

¹ Les établissements de crédits actionnaires dans la SOGEFOM sont la BCI, la BNC, la BNP, la SGCB, le CAM et la CENC.

5.1.1 Les nouveaux engagements

Nouveaux engagements						Variation
Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	09/08
Section « Economie générale »	725	874	833	1 054	1 190	12,9%
Section "Zones de Développement Prioritaire »	689	406	729	771	983	27,5%
Section « Haut de bilan »	14	0	2	8	13	n.s.
Ensemble des sections	1 428	1 280	1 564	1 833	2 186	19,3%

Source : SOGEFOM

Dans la continuité de l'année 2008, l'activité de la SOGEFOM est restée très dynamique en 2009 avec un doublement du nombre d'avalés accordés (362 contre 182 en 2008) et une augmentation plus mesurée (+19,2 %) du montant total avalisé (2,2 milliards de F CFP contre 1,8 milliard de F CFP l'année précédente). Corrélativement, le montant moyen par dossier diminue fortement, passant de 10,1 millions de F CFP en 2008 à 6,0 millions de F CFP en 2009.

5.1.2 Les engagements au 31 décembre 2009

Engagements valides						Variation
Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	2009/2008
Section « Economie générale »	1 448	1 955	2 371	2 769	3 057	10,4%
Section "Zones de Développement Prioritaire »	1 573	1 507	1 889	2 147	2 410	12,2%
Section « Haut de bilan »	65	50	40	37	36	-2,7%
Ensemble des sections	3 086	3 512	4 300	4 953	5 503	11,1%
Taux de garanties compromises	11,2%	8,9%	5,1%	5,2%	5,2%	0 pt

Source : SOGEFOM

La forte croissance des octrois en 2009 se traduit par une progression importante de l'encours du portefeuille du Fonds, qui augmente de 11,1 % pour s'établir à 5,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2009 (5,0 milliards de F CFP en 2008). Le taux de risque (garanties compromises brutes / engagements valides bruts) reste stable à 5,2 % au 31 décembre 2009. Le potentiel global d'engagement disponible s'élève, pour sa part, à 2,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2009, ce qui correspond à une année d'activité.

Avec 1,2 milliard de F CFP d'engagements valides au 31 décembre 2009 (soit 21,6 % du total), le Fonds est principalement exposé sur le secteur du BTP, suivi des secteurs des « Services » (1,1 milliard de F CFP, soit 19,5 %), du « Commerce » (642 millions de F CFP, soit 11,7 %) et de « l'Artisanat/PMI » (607 millions de F CFP, soit 11,0 %). Par contre, trois secteurs voient leur part régresser sensiblement dans l'encours global du Fonds, dont « l'Hôtellerie » (- 116 millions de F CFP).

Il existe cinq autres fonds de garantie en Nouvelle-Calédonie :

- **Le Fonds de garantie du comité de restructuration de l'industrie minière "FG-COREMINES"**, qui est destiné à garantir partiellement les prêts de restructuration à moyen terme accordés par les établissements de crédit aux entreprises appartenant à la filière « nickel » dans le cadre du dispositif d'intervention de l'État « COREMINES ». Sa gestion est assurée par la SOGEFOM ;

- **Le Fonds de garantie de la Province Sud « FGPS »**, qui a pour objet initial d'apporter une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur d'entreprises réalisant des investissements en Province Sud relevant du secteur « productif » et dont le champ d'intervention a été complété en 2009 afin de lui permettre « d'élargir les possibilités de financement des entreprises appartenant aux secteurs d'activité tels que définis par son Code des Investissements ». Sa gestion est assurée par la SOGEFOM ;

- **Le Fonds de Garantie bancaire pour les Micro-Projets Économiques « FGMPE »**, qui a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets productifs. Il est géré par la Banque Calédonienne d'Investissement ;

- **Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord « FGN »**, qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de petits et moyens projets économiques réalisés dans la zone géographique de la Province Nord, notamment sur les terres coutumières. La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement). Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction et le suivi des dossiers. L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) peut présenter, elle-même, au comité de gestion les demandes de garantie portant sur les crédits qu'elle consent ;

- **Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Îles Loyauté « FGIL »**, qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de toute personne physique ou morale qui est porteur d'un projet de développement économique dans la limite géographique de la Province des Îles Loyauté. La gestion de ce fonds est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement) selon les mêmes modalités que pour le FGN.

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1. LES TAUX DIRECTEURS ET LES TAUX D'INTERVENTION DE L'IEOM

Les principales banques centrales ont poursuivi au début de l'année 2009 leur politique de baisse des taux directeurs pour les porter à un niveau historiquement bas, dans un climat économique mondial fragilisé par les effets de la crise financière débutée à l'été 2007 avec la crise des « subprimes » aux États-Unis.

La Banque centrale européenne a ainsi abaissé¹ à quatre reprises en 2009 son principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit REPO) pour le ramener à 1 % à compter du 13 mai 2009, soit son niveau le plus bas jamais enregistré. Ce niveau a été maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Taux de soumission REPO	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque Centrale Européenne

La Banque centrale européenne a également maintenu des apports exceptionnels de liquidité au système bancaire européen, mis en œuvre notamment à l'automne 2008 pour faire face à l'assèchement du marché monétaire à la suite de la faillite de la banque américaine Lehman Brothers. Elle a notamment réalisé des opérations de prêts de liquidité à 6 et 12 mois pour apporter au système bancaire des ressources sur des durées plus longues.

Les taux sur le marché monétaire se sont en conséquence fortement détendus à compter du milieu de l'année 2009 pour tomber en dessous des taux de refinancement de la BCE. En décembre 2009, le taux au jour le jour (EONIA²) s'établissait en moyenne à 0,35 % tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR³) s'établissait à 0,71 %.

¹ La Banque centrale européenne avait initié le cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008, en ramenant son taux REPO de 4,25% à 3,75%.

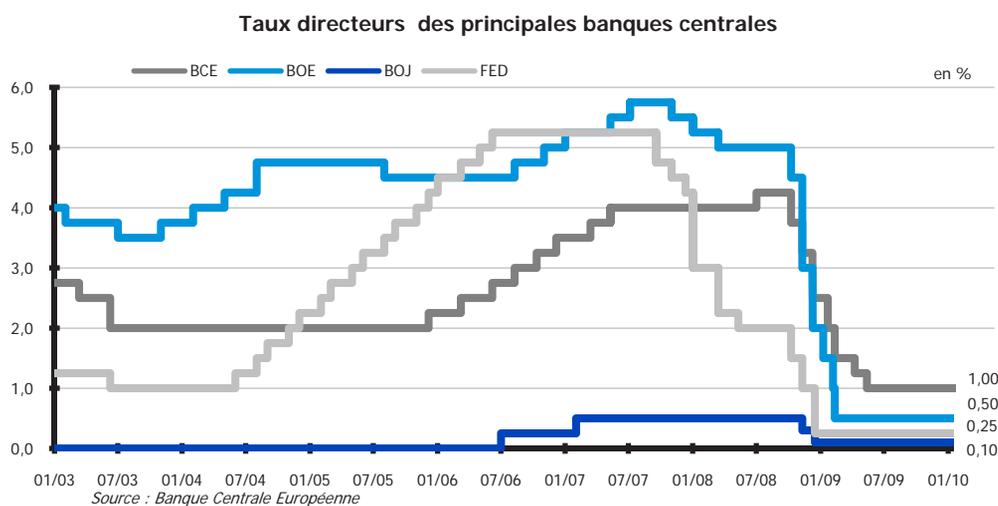
² Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

³ Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

Aux États-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a également maintenu inchangé tout au long de l'année 2009 et au début de l'année 2010 son principal taux directeur à son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris entre 0 et 0,25% à la suite d'une décision du 16 décembre 2008). Un premier signe de sortie des mesures exceptionnelles de soutien au crédit a toutefois été donné le 18 février 2010 par l'annonce d'un relèvement de 0,25 point de base du taux d'escompte.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a abaissé à plusieurs reprises son principal taux directeur (bank rate) en début d'année 2009 pour le porter à un niveau exceptionnellement bas de 0,5 % en mars 2009. Il est ensuite demeuré inchangé.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ) a ramené au début de l'année 2009 son principal taux directeur à 0,1 % (contre 0,3 % précédemment).



1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Depuis le 1^{er} août 2004, les taux d'intérêt de l'épargne réglementée étaient fixés selon un dispositif d'indexation automatique, en application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 du 24 juillet 2003.

A compter du 1^{er} février 2008, l'arrêté du 29 janvier 2008 modifiant le règlement n°86-13 du 14 mai 1986 a redéfini la règle de calcul, pour tenir compte de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des taux à court terme.

Produits d'épargne réglementée disponibles en Nouvelle-Calédonie

Taux applicables à partir de	02/06	08/06	08/07	02/08	07/08	02/09	05/09	08/09
Livrets A	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%	4,00%	2,50%	1,75%	1,25%
Compte Epargne-Logement (CEL)*	1,50%	1,75%	2,00%	2,25%	2,75%	1,75%	1,25%	0,75%
Plan Epargne-Logement (PEL)*	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%

Source : JONC

* hors prime

1.3 LES TAUX DÉBITEURS

Les conditions de crédit en Nouvelle-Calédonie sont corrélées à celles de la Métropole où les établissements calédoniens placent leurs excédents et/ou se refinancent. La totale liberté des transferts avec la Métropole contribue à cette homogénéisation.

Il convient de noter que, depuis 1973, une délibération de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie a institué une taxe sur les opérations financières (TOF) qui s'applique aux intérêts, arrrages et autres produits perçus par les banques et établissements financiers exerçant une activité en Nouvelle-Calédonie en matière de créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, de cautionnement en numéraire et de comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédit par les banques et les établissements financiers. Depuis 1990, le taux de cette taxe s'élève à 6 % du montant brut des intérêts, arrrages ou autres produits.

1.3.1 Le coût du crédit aux particuliers

La dernière enquête semestrielle sur le coût du crédit aux particuliers a été réalisée par l'Institut d'Émission d'Outre-Mer aux mois de janvier et février 2010. Le taux moyen pondéré global des crédits aux particuliers ressort à 6,11 % contre 7,08 % un an auparavant, soit un repli de 0,97 point. Le taux moyen des prêts immobiliers observé sur la place, accordés à taux fixe en quasi-totalité, se contracte également de 0,97 point sur un an, à 4,87 %. Ce niveau est supérieur d'un point environ à celui constaté en Métropole, cet écart restant stable depuis plusieurs enquêtes. Le taux moyen des découverts diminue, pour sa part, de 0,43 point sur un an.

Évolution du coût du crédit net aux particuliers

en %	jan/fév 2008	juil/août 2008	jan/fév 2009	juil/août 2009	jan/fév 2010	Variation annuelle
Prêts immobiliers	5,11	5,44	5,84	5,32	4,87	-0,97 pt
Prêts immobiliers relais	5,40	5,29	5,50	4,06	4,72	-0,78 pt
Prêts personnels < 181 920 F CFP	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
Découverts	10,60	9,69	10,94	10,29	10,51	-0,43 pt
Prêts personnels > 181 920 F CFP	7,09	7,51	7,77	7,39	6,99	-0,78 pt
TMPG	6,36	6,58	7,08	6,40	6,11	-0,97 pt

Source : IEOM

1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises

Lors de la dernière enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises réalisée aux mois de janvier et février 2010, le taux moyen pondéré global des crédits aux entreprises est ressorti à 4,62 % contre 5,67 % lors de l'enquête menée à la même période en 2009, soit une diminution de 1,05 point. Dans le détail, le taux moyen pondéré des découverts diminue de 1,12 point tandis que les crédits à moyen et long terme affichent pour leur part un taux moyen pondéré en baisse de 0,99 point, à 4,41 %. Comme pour les crédits aux ménages, l'évolution des taux des crédits à moyen et long terme suit celle de la Métropole, tout en se situant à environ un point au-dessus en moyenne. La différence s'est, par contre accentuée, sur les découverts.

Évolution du coût du crédit aux entreprises

en %	jan/fév 2008	juil/août 2008	jan/fév 2009	juil/août 2009	jan/fév 2010	Variation annuelle
<i>Escompte</i>	6,84	7,33	7,19	5,58	5,47	-1,72 pt
<i>Découverts</i>	7,20	6,68	5,17	4,42	4,05	-1,12 pt
<i>Autres crédits à court terme</i>	6,06	6,29	4,91	4,70	4,62	-0,29 pt
Ensemble des crédits à court terme	7,05	6,88	5,85	4,94	4,74	-1,11 pt
Moyen et long terme	5,83	5,86	5,40	4,65	4,41	-0,99 pt
TMPG	6,57	6,49	5,67	4,83	4,62	-1,05 pt

Source : IEOM

1.4 LES TAUX D'USURE

Suite à la publication de l'ordonnance n° 2006-60 du 19 janvier 2006, les dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'initiative économique (LIE) n°2003-721 du 1^{er} août 2003 qui stipulent que les taux d'usure ne s'appliquent plus aux personnes morales se livrant à une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, à l'exception des découverts en compte, sont désormais étendues à la Nouvelle-Calédonie.

Prêts aux particuliers

Seuils de l'usure	1 ^{er} Trim. 2009	2 ^e Trim. 2009	3 ^e Trim. 2009	4 ^e Trim. 2009
Prêts immobiliers				
Prêts à taux fixe	7,80%	7,83%	7,01%	6,72%
Prêts à taux variable	7,80%	7,93%	7,03%	6,12%
Prêts relais	7,72%	8,05%	7,03%	6,59%
Autres prêts				
Prêts d'un montant < ou = à 181 920 F CFP (1)	21,32%	21,36%	21,59%	21,40%
Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 181 920 F CFP (1)	21,11%	20,92%	20,63%	20,20%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 181 920 F CFP	9,92%	10,04%	9,43%	9,20%

(1) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1 ^{er} Trim. 2009	2 ^e Trim. 2009	3 ^e Trim. 2009	4 ^e Trim. 2009
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	11,51%	11,69%	11,67%	10,81%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	9,04%	7,85%	6,43%	5,83%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	8,56%	8,07%	7,19%	6,92%
Découverts en compte (2)	14,55%	14,13%	13,45%	13,16%
Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	10,45%	8,05%	6,72%	6,20%

(2) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1 ^{er} Trim. 2009	2 ^e Trim. 2009	3 ^e Trim. 2009	4 ^e Trim. 2009
Découverts en compte (3)	14,55%	14,13%	3,45%	13,16%

(3) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Journal Officiel de la République Française

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques¹

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

En liaison avec un environnement économique moins porteur en 2009, l'activité consolidée des cinq banques de Nouvelle-Calédonie, mesurée par le total du bilan, ralentit légèrement même si la croissance demeure soutenue atteignant +7,4 % sur l'année à 666 milliards de F CFP au 31 décembre 2009 (après + 8,5 % sur l'exercice 2008).

Bilan agrégé des banques⁽¹⁾

Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 09/08
Opérations de trésorerie	99 407	98 677	111 701	105 832	120 479	13,8%
Opérations avec la clientèle	347 635	388 177	438 109	489 887	523 376	6,8%
Autres opérations	18 570	24 753	21 483	24 296	21 737	-10,5%
Total Actif	465 612	511 607	571 293	620 015	665 592	7,4%
Opérations de trésorerie	128 874	127 666	143 593	156 519	160 103	2,3%
Opérations avec la clientèle	282 640	327 527	365 903	400 280	439 352	9,8%
Autres opérations	54 097	56 414	61 797	63 216	66 137	4,6%
Total Passif	465 612	511 607	571 293	620 015	665 592	7,4%
Engagements de hors bilan						
En faveur des EC	142	35	306	250	550	120,0%
Reçus des EC	30 133	30 924	32 964	36 782	41 555	13,0%
En faveur de la clientèle	50 887	59 218	63 265	60 870	46 917	-22,9%
Reçus de la clientèle	0	0	0	0	0	ns

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques et n'inclut pas les provisions sur créances douteuses.

Source : IEOM

La structure du bilan agrégé des banques de la place repose essentiellement sur les opérations avec la clientèle ; lesquelles présentent un déséquilibre structurel, le volume des concours octroyés étant nettement supérieur à celui des dépôts collectés. En 2009, Les opérations avec la clientèle représentent ainsi 78,6 % de l'actif et 66 % du passif. Ce déficit en ressources locales tend à s'accroître au fil des ans et à peser sur la situation de trésorerie des banques locales qui se refinancent de façon accrue hors de la zone d'émission, principalement auprès de leurs maisons-mères.

L'exercice 2009 se singularise par un ralentissement de la demande de crédits lié à un certain attentisme des agents économiques face au ralentissement de la conjoncture économique. Le rythme de distribution des concours de caractère bancaire ressort ainsi légèrement inférieur à celui de la collecte des ressources (+ 6,8 % pour les concours contre + 9,8 % pour les ressources, après respectivement +11,8 % et 9,4 % lors de l'exercice précédent). Au final, le solde des opérations avec la clientèle se redresse de 6,2 % mais demeure déficitaire de 84 milliards de F CFP au 31 décembre 2009. Le tableau suivant fait ressortir les soldes caractéristiques du bilan, par type d'opérations, pour les années 2005 à 2009 :

¹ Le bilan détaillé figure dans l'annexe 2 (tableaux 5 et 5bis)

Solde par type d'opérations⁽¹⁾

Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 09/08
Opérations de trésorerie	29 467	28 989	31 892	50 687	39 624	-21,8%
Opérations avec la clientèle	-64 995	-60 650	-72 206	-89 607	-84 024	-6,2%
<i>dont entreprises</i>	<i>-51 141</i>	<i>-50 520</i>	<i>-64 608</i>	<i>-85 766</i>	<i>-75 725</i>	<i>-11,7%</i>
<i>dont ménages</i>	<i>-40 457</i>	<i>-39 874</i>	<i>-39 636</i>	<i>-46 583</i>	<i>-61 325</i>	<i>31,6%</i>
<i>dont collectivités locales</i>	<i>36 095</i>	<i>43 220</i>	<i>43 723</i>	<i>52 126</i>	<i>63 042</i>	<i>20,9%</i>
<i>dont autres agents</i>	<i>-9 491</i>	<i>-13 476</i>	<i>-11 685</i>	<i>-9 384</i>	<i>-10 016</i>	<i>6,7%</i>
Autres opérations	35 527	31 661	40 314	38 920	44 400	14,1%

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

Source : IEOM

Composition du solde des opérations de trésorerie⁽¹⁾

Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 09/08
Avec les EC locaux	-14 866	-11 417	-15 606	-11 269	-8 451	-25,0%
Avec les EC hors zone	47 137	47 373	57 754	64 806	57 700	-11,0%
Avec l'IEOM	-5 424	-9 927	-14 687	-7 138	-15 544	117,8%
<i>dont réserves & facilités de dépôts</i>	<i>-12 218</i>	<i>-14 287</i>	<i>-19 274</i>	<i>-17 697</i>	<i>-24 931</i>	<i>40,9%</i>
<i>dont refinancement IEOM</i>	<i>9 414</i>	<i>7 321</i>	<i>9 018</i>	<i>14 846</i>	<i>15 306</i>	<i>3,1%</i>
<i>dont encaisse</i>	<i>-2 620</i>	<i>-2 960</i>	<i>-4 431</i>	<i>-4 287</i>	<i>-5 919</i>	<i>38,1%</i>
Solde des opérations de trésorerie	29 467	28 989	31 892	50 687	39 624	-21,8%

(1) Emplois (-), Ressources (+)

Source : IEOM

Ce redressement du solde des opérations avec la clientèle bénéficie aux opérations de trésorerie. Ainsi, le volume de refinancement hors place des banques locales, qui tendait à croître régulièrement, se réduit de 11 % en 2009 pour atteindre 57,7 milliards de F CFP. Dans le même temps, le solde déficitaire des opérations avec l'Institut d'émission s'accroît sensiblement en 2009 (-15,5 milliards de F CFP contre -7,1 milliards de F CFP fin 2008), traduisant une progression des placements de trésorerie auprès de l'IEOM. Le solde de trésorerie des banques locales avec les autres intervenants financiers de la place demeure déficitaire, mais se réduit de 25 % à 8,5 milliards de F CFP. Au final, le solde des opérations de trésorerie des banques locales s'établit à 39,6 milliards de F CFP à fin 2009, soit un repli de 21,8 % en douze mois (50,7 milliards de F CFP à fin 2008).

Le solde des « autres opérations » est, pour sa part, excédentaire de 44,4 milliards de F CFP ; il est composé essentiellement de l'excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées.

L'ensemble des fonds propres¹ des banques de Nouvelle-Calédonie (49,6 milliards de F CFP) a progressé de 4,5 %. Compte tenu du développement soutenu de l'activité des banques (+7,4 %), cette évolution se traduit par un léger recul des ratios de structure du bilan. Ainsi, le rapport fonds propres/total bilan passe de 7,7 % fin décembre 2008 à 7,5 % fin décembre 2009. De même, le rapport fonds propres/opérations de crédit nettes à la clientèle s'établit à 9,5 % au 31 décembre 2009 contre 9,7 % un an auparavant.

¹ Fonds propres = DETTES SUBORDONNÉES, PROVISIONS ET FRBG+ RÉSERVES+ CAPITAL+ REPORT À NOUVEAU

2.2 ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES DES BANQUES LOCALES

Les ressources des banques locales sont affectées en quasi-totalité (95,5 %) à leur activité de crédit, le solde étant dévolu à la constitution de dépôts auprès de l'IEOM (réserves obligatoires ou dépôts rémunérés). Les emplois des cinq banques de Nouvelle-Calédonie ont progressé de 7,6 % en 2009, pour s'établir à 557 milliards de F CFP.

Les ressources des banques de la place proviennent essentiellement des dépôts collectés (77,3 % des ressources). Ceux-ci, minorés des encaisses, représentent 430,3 milliards de F CFP à fin décembre 2009 (+ 9,7 % sur l'année).

Les banques locales se financent sur ressources propres à hauteur de 8,7 %, soit un volume de 48,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2009. A noter que les ressources propres ne progressent que de 5,1 %.

Les opérations de réescompte se stabilisent sur les douze derniers mois (+3,1 %), après une forte augmentation (+64,6 %) en 2008. Avec un encours de 15,3 milliards de F CFP, elles représentent 2,7 % des ressources des établissements de crédit locaux.

L'équilibre emplois-ressources est assuré par un recours à des refinancements à l'extérieur de la zone d'émission (cf point précédent sur la « composition du solde des opérations de trésorerie »).

Équilibre emplois - ressources						Struct.	Variation
Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	déc.-09	09/08
Emplois	371 837	415 504	469 031	517 488	557 003		7,6%
Excédent des op. diverses	2 243	4 132	2 775	1 579	0	- 0,0%	-100,0%
Crédits bruts	357 375	397 084	446 982	498 213	532 072	95,5%	6,8%
Réserves obligatoires et libres	12 218	14 287	19 274	17 697	24 931	4,5%	40,9%
Ressources	371 837	415 504	469 031	517 488	557 003		7,6%
Dépôts collectés (- encaisses)	276 719	321 076	357 958	392 262	430 334	77,3%	9,7%
Ressources propres - Val. immo.	39 050	40 224	45 079	46 237	48 586	8,7%	5,1%
Réescompte	9 414	7 321	9 018	14 846	15 306	2,7%	3,1%
Position extérieure nette	46 653	46 883	56 976	64 143	57 131	10,3%	-10,9%

Source : IEOM

2.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

Après avoir diminué régulièrement sur les derniers exercices, l'encours des créances douteuses brutes enregistre une hausse de 7,4 % en 2009. La proportion des créances douteuses brutes au sein de l'encours brut des opérations de crédits à la clientèle demeure toutefois quasiment stable, à 2,4 % (2,3 % fin 2008) compte tenu de la progression de ce dernier (+ 6,8 %). Parallèlement, la couverture du risque se dégrade légèrement, avec un taux de provisionnement moyen des cinq banques de Nouvelle-Calédonie qui s'établit à 68,9 % au 31 décembre 2009 contre 70,3 % au 31 décembre 2008.

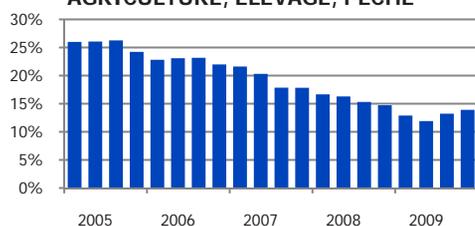
Risques crédits sur la clientèle

Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 09/08
Créances douteuses brutes	14 128	13 452	12 764	11 704	12 565	7,4%
Créances douteuses nettes	5 085	4 665	4 038	3 474	3 906	12,4%
Provisions	9 043	8 787	8 726	8 230	8 659	5,2%
Taux de provisionnement	64,0%	65,3%	68,4%	70,3%	68,9%	-1,4 pt
Taux de douteux bruts	4,0%	3,4%	2,9%	2,3%	2,4%	0,1 pt

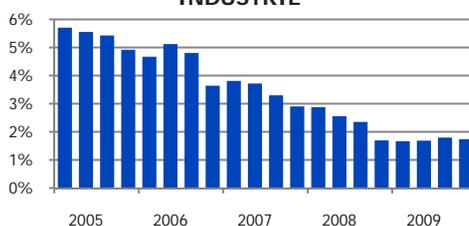
Source : IEOM

Au plan sectoriel, le taux de créances douteuses augmente plus particulièrement dans les secteurs du commerce et des transports mais cette hausse reste modérée.

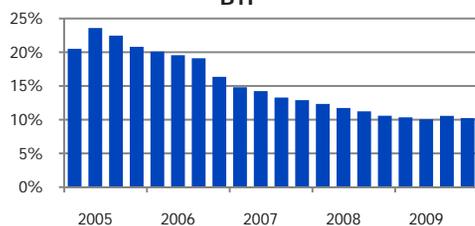
AGRICULTURE, ÉLEVAGE, PÊCHE



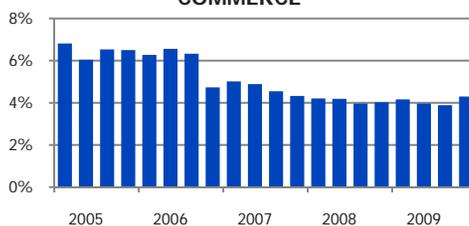
INDUSTRIE



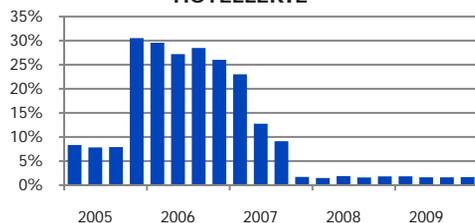
BTP



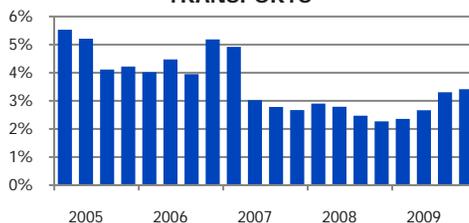
COMMERCE



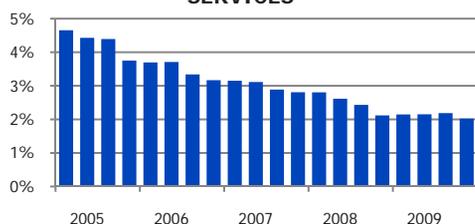
HÔTELLERIE



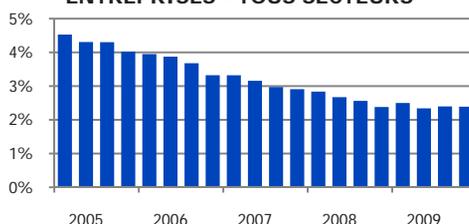
TRANSPORTS



SERVICES

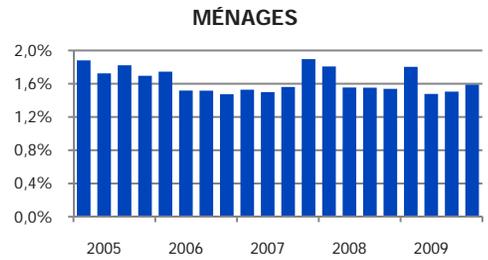
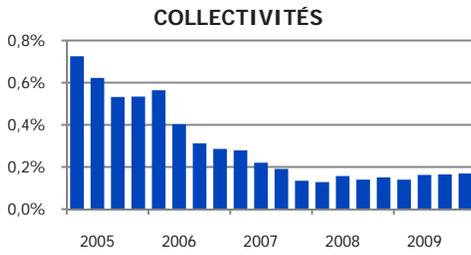


ENTREPRISES - TOUS SECTEURS



Source : IEOM

Les collectivités connaissent une sinistralité proche de zéro tandis que celle des ménages ressort en légère augmentation entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 (+0,1 point).



Source : IEOM

3. Les performances financières des banques locales¹

3.1 LA FORMATION DU PNB

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires. Pour l'exercice 2009, le PNB des cinq banques FBF de la place s'est établi à 25,7 milliards de F CFP, en hausse de 8,7 % sur un an. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêts sur les marchés, qui s'est traduite elle-même par une diminution des intérêts perçus auprès de la clientèle, mais surtout par la réduction du coût de la ressource pour les banques² (à travers les taux de rémunération des livrets et des dépôts à terme, ou encore des conditions de refinancement auprès de leurs maison-mères). Les charges d'exploitation bancaire³ ressortent ainsi en repli de 25,6 % (-4,5 milliards de F CFP) alors que les produits d'exploitation⁴ sont pour leur part en recul moins prononcé de 5,6 % (-2,4 milliards de F CFP). Dans ce contexte, après trois années consécutives d'effritement, la marge sur les opérations avec la clientèle s'est redressée (+35 points de base) pour s'établir à 3,82 % contre 3,47 % en 2008 (et 4,52 % en 2005).

Segmentation du produit net bancaire par type d'opérations

Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009 / 2008
Produits						
Opérations de trésorerie	2 591	2 905	3 783	3 939	1 978	-49,8%
Opérations avec la clientèle*	22 610	24 642	27 371	29 833	29 091	-2,5%
Autres opérations	7 334	7 496	8 116	9 660	9 942	2,9%
Total des produits	32 535	35 043	39 270	43 432	41 011	-5,6%
Charges						
Opérations de trésorerie	4 636	4 940	5 920	6 653	5 660	-14,9%
Opérations avec la clientèle	3 885	5 017	7 315	9 401	6 332	-32,6%
Autres opérations	3 373	3 075	2 882	3 700	3 290	-11,1%
Total des charges	11 894	13 032	16 117	19 754	15 282	-22,6%
Soldes						
Opérations de trésorerie	-2 045	-2 035	-2 137	-2 714	-3 682	35,7%
Opérations avec la clientèle*	18 725	19 625	20 056	20 432	22 759	11,4%
Autres opérations	3 961	4 421	5 234	5 960	6 652	11,6%
PNB	20 641	22 011	23 153	23 678	25 729	8,7%

* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

¹ Les résultats des banques FBF ont été établis sur la base des états périodiques au 31 décembre avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux. Le compte de résultat détaillé figure dans l'annexe 2 (tableau 6).

² Le portefeuille des banques de la place, constitué pour l'essentiel de crédits à moyen et long terme accordés à leur clients, s'est révélé moins sensible à la diminution des taux d'intérêt enregistrée au cours de l'exercice 2009, que les ressources à court terme collectées auprès de leur clients (livrets d'épargne, dépôts à terme).

³ Intérêts versés à la clientèle et coût du refinancement interbancaire.

⁴ Pour l'essentiel, intérêts et commissions perçus auprès de la clientèle.

Les produits d'intérêts sont demeurés la principale composante du compte d'exploitation des cinq banques FBF. En hausse de 13,8 % sur l'exercice 2009, les intérêts nets représentent désormais 61,3 % du PNB, contre 31,4 % pour les commissions.

Segmentation du produit net bancaire par nature d'opérations						Variation
Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	2009 / 2008
Produits						
Intérêts*	21 442	23 479	27 312	30 124	27 802	-7,7%
Commissions	7 220	8 267	8 766	9 438	9 743	3,2%
Divers	3 873	3 297	3 192	3 870	3 466	-10,4%
Total des produits	32 535	35 043	39 270	43 432	41 011	-5,6%
Charges						
Intérêts	8 501	9 933	13 243	16 260	12 029	-26,0%
Commissions	1 126	1 242	1 375	1 537	1 667	8,4%
Divers	2 266	1 857	1 500	1 957	1 587	-18,9%
Total des charges	11 894	13 032	16 117	19 754	15 282	-22,6%
Soldes						
Intérêts*	12 941	13 546	14 070	13 864	15 774	13,8%
Commissions	6 094	7 025	7 391	7 901	8 076	2,2%
Divers	1 606	1 440	1 692	1 912	1 879	-1,7%
PNB	20 641	22 011	23 153	23 678	25 729	8,7%
<i>dont intérêts*</i>	<i>62,7%</i>	<i>61,5%</i>	<i>60,8%</i>	<i>58,6%</i>	<i>61,3%</i>	<i>2,8 pts</i>
<i>dont commissions</i>	<i>29,5%</i>	<i>31,9%</i>	<i>31,9%</i>	<i>33,4%</i>	<i>31,4%</i>	<i>-2,0 pts</i>

Source : IEOM

* hors intérêts sur créances douteuses

Évolution des coûts et des rendements

en %	2005	2006	2007	2008	2009	Variation
						2009 / 2008
Opérations avec la clientèle						
Coût moyen des ressources	1,49%	1,72%	2,19%	2,51%	1,55%	-0,96 pt
Rendement moyen des crédits	6,48%	6,40%	6,46%	6,33%	5,76%	-0,57 pt
Marge sur les op. avec la clientèle	4,52%	4,27%	3,89%	3,47%	3,82%	0,35 pt
Opérations interbancaires						
Coût moyen des emprunts	3,84%	3,89%	4,33%	4,32%	3,65%	-0,67 pt
Rendement moyen des prêts	2,91%	3,13%	3,71%	3,54%	1,86%	-1,68 pt
Marge globale d'intermédiation	3,20%	3,09%	2,88%	2,54%	2,74%	0,20 pt

Source : IEOM

3.2. LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

3.2.1 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du PNB, en déduisant de celui-ci les charges générales de fonctionnement¹ et le coût du risque². Il représente donc la marge dégagée sur

¹ Les charges générales de fonctionnement comprennent les frais généraux (frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs), les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles, la quote-part des frais de siège social, la quote-part des opérations non bancaires faites en commun desquels on déduit les charges refacturées.

² Le coût du risque désigne l'effort net de provisionnement (dotations moins les reprises) fait au titre des risques de crédit, des risques-pays et des risques divers.

l'ensemble des activités bancaires, après prise en compte des frais de structure et de l'effort net de provisionnement (dotations moins les reprises) au titre des risques encourus.

La maîtrise de l'évolution des frais généraux a permis au résultat d'exploitation de s'inscrire en hausse de 7,6 %, malgré l'augmentation sensible du coût du risque. En particulier, les frais de personnel apparaissent mieux maîtrisés en 2009, avec un coût unitaire qui progresse de 2,9 % contre +3,6 % en 2008. Au final, les charges générales de fonctionnement progressent moins rapidement en 2009 (+3,8 %) qu'en 2008 (+7,9 %).

Coût unitaire des effectifs (1) / (2)

Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009 / 2008
Frais de personnel (1)	7 577	7 830	8 010	8 764	9 136	4,2%
Effectifs (2)	1 000	1 010	1 016	1 073	1 087	1,3%
Coût unitaire des effectifs (1) / (2)	7,6	7,8	7,9	8,2	8,4	2,9%

Source : IEOM

Malgré une stabilité du taux de créances douteuses (+0,1 point, à 2,4 %), le coût du risque se détériore, passant de -95 millions de F CFP en 2008 à +674 millions de F CFP en 2009 ; traduisant une aggravation du risque potentiel en termes de sinistralité.

Coût du risque

Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009 / 2008
Dot. nettes aux prov. sur créances (-) douteuses	-374	-94	91	-288	543	n.s.
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-408	-208	-138	-193	-126	-34,7%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	183	226	-178	-179	110	n.s.
(-) Pertes sur créances irrécupérables	993	467	634	770	304	-60,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses	390	262	242	205	157	-23,4%
Coût du risque	4	129	167	-95	674	n.s.

Source : IEOM

3.2.2 Le résultat net

Bien que les dotations aux provisions nettes et pertes sur cessions d'immobilisations financières ainsi que l'impôt sur les bénéfices aient pesé davantage en 2009, le résultat net des cinq banques de Nouvelle-Calédonie augmente de 3,6 %, à 6,7 milliards de F CFP, après une hausse de 1,6 % en 2008.

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

Le coefficient brut d'exploitation se redresse de 4,7 points en 2009, le repli des dépenses d'exploitation ayant été plus important que celui des recettes. De même, le coefficient net d'exploitation s'améliore de 2,6 points par rapport à 2008, grâce à la hausse plus rapide du produit net bancaire par rapport aux frais de fonctionnement.

Pour autant, la rentabilité globale des banques de la place demeure stable, avec un coefficient de rentabilité à 14,5 % (- 0,1 point).

Enfin, après un léger repli de 0,2 point sur l'exercice précédent, le taux de marge nette recule de 1,3 point à 26,2 %.

Évolution des ratios de rentabilité

en %	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Rentabilité d'exploitation						
Coefficient brut d'exploitation ⁽¹⁾	74,2%	73,8%	75,0%	78,9%	74,2%	-4,7 pts
Coefficient net d'exploitation ⁽²⁾	58,5%	56,0%	54,7%	57,7%	55,1%	-2,6 pts
Rentabilité globale						
Coefficient de rendement ⁽³⁾	1,2%	1,3%	1,1%	1,0%	1,0%	-
Coefficient de rentabilité ⁽⁴⁾	15,8%	17,6%	15,0%	14,6%	14,5%	-0,1 pt
Taux de marge nette⁽⁵⁾	28,0%	29,8%	27,7%	27,5%	26,2%	-1,3 pt

(1) Dépenses d'exploitation / Recettes d'exploitation

(4) Résultat net / fonds propres

(2) Frais de fonctionnement / Produit net bancaire

(5) Résultat net / PNB

(3) Résultat net / Total du bilan

Source : IEOM

En termes de productivité, le rapport PNB/effectifs se situe à 23,7 millions de F CFP par employé, soit une amélioration de 7,3 % par rapport à 2008. Le volume de concours octroyés par agent s'établit à 481,4 millions de F CFP et la collecte moyenne de dépôts par employé atteint 404,2 millions de F CFP, soit des hausses respectives de 5,5 % et 8,3 %. Le poids des frais généraux s'alourdit cependant : le ratio frais de fonctionnement/effectifs s'établit ainsi à 13,7 millions de F CFP par employé en 2009, contre 13,4 millions de F CFP en 2008.

Évolution des ratios de productivité

Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 2009/2008
Produit net bancaire / Effectifs	20,6	21,8	22,8	22,1	23,7	7,3%
Frais généraux ⁽¹⁾ / Effectifs	12,4	12,8	13,1	13,4	13,7	2,1%
Concours à la clientèle / Effectifs	343,9	381,8	429,9	456,1	481,4	5,5%
Dépôts à la clientèle / Effectifs	282,6	324,3	360,1	373,0	404,2	8,3%

(1) Frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs

Source : IEOM

Section 3

L'évolution de la structure monétaire

En 2009, en phase avec une croissance économique du territoire qui a nettement ralenti par rapport aux années récentes, l'activité des établissements de crédit intervenant en Nouvelle-Calédonie marque le pas, même si les rythmes de croissance observés demeurent encore soutenus.

L'endettement des entreprises voit ainsi son rythme de croissance ralentir fortement. L'investissement des entreprises ressort en effet très en retrait, avec un encours qui progresse de 6,0 % contre une augmentation de 36,4 % en 2008. L'encours des crédits d'exploitation des entreprises fléchit même de 2,7 % sur l'année (+20,0 % en 2008). Face à l'atonie de la consommation des ménages, les entreprises ont vraisemblablement préféré réduire leurs stocks et par conséquent limiter leur besoin en fonds de roulement. En contrepartie, cette situation a permis aux entreprises de reconstituer leur trésorerie, leurs avoirs bancaires ayant progressé de 18,5 %. Le besoin de financement des opérateurs sociaux a dopé la croissance des crédits immobiliers accordés aux entreprises (+38,8 %).

A l'instar des entreprises, les encours bancaires des crédits aux ménages connaissent une croissance moins dynamique cette année. Le marché de l'automobile a connu un exercice difficile avec une baisse des immatriculations, et les achats immobiliers des ménages ont été freinés par l'anticipation d'une diminution des taux et des prix de l'immobilier, à l'image des évolutions observées en Métropole. Parallèlement, les actifs des ménages progressent de 4,8 % contre une augmentation de 6,8 % en 2008. Compte tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt, les ménages ont privilégié les placements à long terme, plus rémunérateur. On observe ainsi, sur douze mois, un léger repli du volume des placements liquides ou à court terme (-0,9 %) tandis que les placements à long terme (essentiellement sous forme de contrats d'assurance-vie) progressent encore très sensiblement (+14,6 %).

Sous l'effet d'une demande de crédits ralentie par rapport à la collecte des dépôts, le système bancaire local affiche une amélioration de son solde emplois-ressources de la clientèle comme de sa position extérieure nette, qui -structurellement débitrice- passe de -80,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2008 à -72,0 milliards de F CFP au 31 décembre 2009.

En termes de risques, aucune dégradation particulière de la qualité du portefeuille clientèle des établissements de crédit (qu'ils interviennent depuis ou hors de la zone d'émission) n'est observée, puisque le taux de créances douteuses brutes reste stable depuis plusieurs trimestres, à 2,0 %. Le taux de provisionnement diminue toutefois légèrement, pour s'établir à 67,3 % au 31 décembre 2009 (-0,5 point sur un an).

Les indicateurs de vulnérabilité des ménages sont, dans leur ensemble, demeurés bien orientés en fin d'année 2009. En effet, seules les décisions de retrait de cartes bancaires augmentent sur l'année (+26,9 %). Le nombre d'incidents de paiement sur chèques recule pour sa part de 1,4 %, tandis que le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire est quasiment égal à celui de décembre 2008, aux alentours de 5 300 personnes. Enfin, le volume des comptes ordinaires débiteurs demeure relativement stable et le taux de créances douteuses brutes sur les ménages se maintient au niveau très modéré de 1,9 %.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

A fin 2009, les actifs financiers représentent 563,3 milliards de F CFP, en progression de 10,4 % contre +5,7 % en 2008. Cette évolution s'explique d'abord par l'augmentation de 29,2 milliards de F CFP des disponibilités des entreprises (+18,5 %, à 187,1 milliards de F CFP) et, dans une moindre mesure, par la progression des actifs des « autres agents économiques » (+16,0 %, à 70,3 milliards de F CFP). En revanche, les avoirs des ménages, qui demeurent les principaux détenteurs d'actifs dans les banques de la place (54,3 % des actifs, soit 305,8 milliards de F CFP), s'affichent en ralentissement avec une hausse de 4,8 % sur l'année après une augmentation de 6,8 % en 2008.

Les actifs financiers se répartissent en dépôts à vue (38 %), placements liquides ou à court terme (45 %) et placements à long terme (17 %).

1.2 LES DÉPOTS A VUE

Au 31 décembre 2009, le total des dépôts à vue représente 214,2 milliards de F CFP, en hausse de 9,0 % en glissement annuel (+4,4 % un an auparavant). Les dépôts à vue des entreprises connaissent une forte progression (+15,4 %, après +4,3 % en 2008) ; laquelle traduit notamment une amélioration de leur trésorerie du fait de leur relatif attentisme sur l'année et de la reprise d'activité sur le dernier trimestre 2009. Les dépôts à vue des ménages progressent, pour leur part, de 4,5 % tandis que ceux des autres agents économiques reculent de 6,3 %.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides et à court terme totalisent 253,6 milliards de F CFP à fin 2009. Leur rythme de croissance fléchit légèrement en 2009 mais demeure dynamique, avec une progression qui atteint 10,2 % contre +11,6 % en 2008. L'attrait des comptes à terme s'estompe (+6,1 % sur l'année, après +18,5 % en 2008) au profit des comptes sur livrets qui affichent une hausse de 23,4 % entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 (après +10,3 % sur les douze mois précédents).

Par agent économique, les évolutions sont assez hétérogènes : les ménages présentent un repli de 0,9 % de leurs placements liquides ou à court terme tandis que les entreprises et les autres agents économiques affichent des hausses respectives de 24,4 % et 27,8 %.

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME¹

Après avoir reculé de 5,4 % en 2008, l'épargne à long terme progresse de 14,4 % en 2009 et représente un volume de 95,6 milliards de F CFP. L'épargne à long terme est quasi-exclusivement détenue par les ménages (98 % du total), le reliquat étant principalement

¹ Les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

conservé par les entreprises sous forme d'OPCVM non monétaires. Elle est constituée majoritairement de contrats d'assurance-vie (86,3 % soit 82,5 milliards de F CFP à fin 2009). À l'exception des plans d'épargne logement, les différents produits d'épargne à long terme sont gérés à l'extérieur du territoire, les établissements locaux servant le plus souvent d'intermédiaires pour la collecte.

Compte tenu du niveau historiquement bas des taux de référence du marché monétaire, les ménages ont orienté leurs choix vers des placements à long terme, plus rémunérateurs ; et ce, malgré les conditions offertes sur la place en matière de comptes sur livrets et de dépôts à terme, dont les taux de rémunération offerts sont généralement plus élevés qu'en Métropole. Cette situation tient à la concurrence que se livrent les banques locales pour capter de la ressource, dans un contexte de fort déficit de la place en la matière.

2. Les crédits à la clientèle

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

2.1.1 Vue d'ensemble

En phase avec une activité économique moins dynamique, le marché du crédit voit son rythme de croissance ralentir (+7,8 %, contre une hausse de 15,6 % sur l'année 2008). Ce ralentissement touche le marché des entreprises (+10,2 %, contre +23,4 % en 2008) comme celui des particuliers (+7,4 % en 2009, contre +11,8 % l'année précédente). Le marché des collectivités locales, pour sa part, est en repli de 8,0 % sur l'année.

Les concours à la clientèle s'établissent à 771,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2009 ; dont 569,1 milliards de F CFP contractés auprès des établissements de crédit locaux (74 % du total des encours bruts) et 202,3 milliard de F CFP accordés par les établissements de crédit situés hors zone d'émission (26 %). La baisse du niveau d'activité en 2009 impacte plus particulièrement les établissements de crédits locaux, dont la croissance décélère à 5,9 % après avoir atteint +11,3 % l'année précédente. L'année s'est révélée plus difficile encore pour les sociétés financières de la place, qui enregistrent une nette dégradation de leur activité, avec un encours brut de crédits en repli de 4,8 % (contre une hausse de 9,8 % en 2008) et une qualité de leur portefeuille en dégradation sensible (le taux de créances douteuses s'alourdit de 1,9 point sur la période, pour atteindre 5,9 %). Cette évolution est à rapprocher de la baisse -observée pour toutes les catégories d'agents économiques- de la demande de financement par crédit-bail (-8,9 % sur l'année) qui représente l'essentiel volume d'affaires. L'activité des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission bénéficie, pour sa part, de l'investissement des opérateurs sociaux du territoire.

Premier poste d'endettement des agents économiques, les crédits pour l'acquisition de biens immobiliers (46 % du total des concours) bénéficient notamment de la demande de financement des opérateurs sociaux et progressent de 14,7 % après une hausse de 12,6 % en 2008. Le financement des investissements (31 % du total de l'activité des établissements de crédit) subit le comportement attentiste des chefs d'entreprises et affiche une progression de 4,6 % en 2009, après une hausse qui avait atteint 30,9 % l'année précédente. Le financement des besoins de trésorerie (19 % de l'encours total) recule pour sa part de 1,1 % sur l'année (après +6,2 % en 2008), sous l'effet du ralentissement de la demande des particuliers, mais également des entreprises et des collectivités locales.

2.1.2 Concours consentis aux entreprises

L'endettement bancaire des entreprises progresse sensiblement en 2009 (+10,2 %) et atteint 382 milliards de F CFP. Cette évolution, qui profite notamment aux établissements hors zone d'émission, ressort toutefois en deçà des niveaux de croissance observés ces dernières années et se révèle portée par les grands projets et le logement social.

Dans le détail, le rythme de progression de l'encours de crédits d'investissement des entreprises ralentit fortement en 2009, tout en demeurant dynamique (+6 % sur l'année contre +36,4 % en 2008). Face à l'atonie de la consommation des ménages, les entreprises ont vraisemblablement visé une réduction de leurs stocks et par conséquent une limitation de leur besoin en fonds de roulement. Ainsi, l'encours des crédits d'exploitation des entreprises fléchit de 2,7 % sur l'année 2009. En contrepartie, cette situation a permis aux entreprises de reconstituer leur trésorerie, leurs avoirs bancaires ayant progressé de 18,5 % (contre une hausse limitée à 1,8 % en 2008). L'encours de crédits immobiliers des entreprises progresse très fortement (+38,8 %), tiré essentiellement par le besoin de financement des opérateurs sociaux. Abstraction faite de cet élément, l'évolution resterait néanmoins positive, avec un taux de croissance d'environ 4 % sur l'année.

L'activité des entrepreneurs individuels a semblé plus affectée par le ralentissement de l'activité économique sur le territoire, avec un encours qui recule de 1,1 % sur l'année, du fait notamment d'un moindre recours au crédit-bail (-32,1 %).

2.1.3 Concours consentis aux ménages

L'endettement des ménages représente 328,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2009 en hausse de 7 % en 2009, contre +12 % en 2008. Ce sont les ménages qui enregistrent le plus fort ralentissement de la production de crédits en 2009 avec un volume d'octrois en repli d'environ 14 % par rapport à la production de l'année 2008. Mais la durée des crédits, en moyenne plus longue pour les ménages que pour les entreprises, explique ce ralentissement moins prononcé.

L'investissement immobilier des ménages ralentit en 2009, avec une croissance des encours de crédits à l'habitat (79 % de leur endettement total) de 8,2 % après une progression de 13,6 % l'année précédente. Cette situation semble traduire l'anticipation des ménages d'une baisse des taux et des prix de l'immobilier, à l'image des évolutions observées en Métropole notamment, plutôt qu'un frein à l'octroi de nouveaux financements par les banques. Les encours bancaires des crédits à la consommation des ménages (20 % du total de leur endettement) progressent, pour leur part, faiblement (+2,2 % après +3,9 % l'année précédente). Cette évolution résulte de la conjonction de deux phénomènes : d'une part, l'encours de crédit-bail a nettement reculé (-6,7 % sur douze mois), en lien notamment avec les difficultés du marché automobile (les immatriculations de véhicules particuliers chutent de 10 % en 2009) alors que, d'autre part, les encours des crédits de trésorerie ont progressé (+5,2 %).

2.1.4 Concours consentis aux collectivités locales

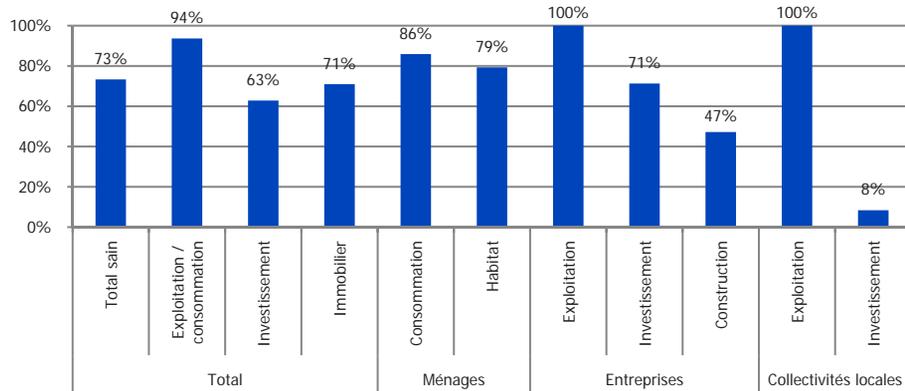
L'endettement bancaire des collectivités locales se compose principalement de crédits d'investissement, lesquels sont contractés quasi-exclusivement auprès des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission. Leur volume tend, par ailleurs à se stabiliser ces dernières années.

En 2009, la dette totale des collectivités locales s'allège de 8,0 %, à 36,1 milliards de F CFP. Les crédits d'exploitation reculent notamment de 35,6 % à 3,2 milliards de F CFP. Dans une moindre mesure, les crédits d'investissements affichent un repli de 3,3 %, à 32,1 milliards de F CFP. Ces deux catégories représentent respectivement 9 % et 90 % de l'endettement total des collectivités locales à fin 2009.

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Avec 73 % de part de marché, les établissements de crédit locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie néo-calédonienne. Les concours octroyés localement se répartissent à hauteur de 49 % en faveur des entreprises, 48 % des ménages et 3 % des collectivités locales et divers. Les établissements hors zone interviennent surtout sur le financement des collectivités locales et des programmes de logements sociaux.

Poids des établissements de crédit locaux dans le financement des agents économiques



Source : IEOM

2.2.1 Qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux

En termes de risques, le portefeuille clientèle des établissements de crédit locaux affiche un taux de créances douteuses brutes¹ qui diminue presque de moitié sur les cinq derniers exercices, passant de 4,7 % en 2004 à 2,6 % en 2009. Si cette situation est à rapprocher de la phase d'expansion des crédits, qui induit généralement une baisse mécanique du taux de créances douteuses brutes, il faut noter aussi la bonne qualité intrinsèque du portefeuille clientèle des établissements de la place, dans un contexte économique local qui reste favorable.

Au 31 décembre 2009, le taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit de la place ressort quasiment stable, à 2,6 % (+0,1 point sur un an). Le taux de provisionnement diminue toutefois légèrement, pour s'établir à 70,4 % au 31 décembre 2009 soit un recul de 1,9 point sur l'année. L'année aura, en revanche, été moins favorable pour les sociétés financières de la place, avec une qualité de leur portefeuille qui se dégrade sensiblement (le taux de créances douteuses s'alourdit de 1,9 point sur la période, pour atteindre 5,9 % à fin 2009).

¹ Montant des créances douteuses brutes rapporté au total des concours bruts.

3. La circulation fiduciaire

3.1 ÉMISSION NETTE DE BILLETS EN F CFP

A fin décembre 2009, l'émission nette de billets en F CFP s'élève, toutes coupures confondues, à 4,8 millions d'unités pour une valeur totale de 19,3 milliards de F CFP ; soit une augmentation de 8,4 % en nombre et de 11,4 % en valeur. Depuis 2004, l'émission nette de billets est en progression constante.

Les principales évolutions par rapport à fin décembre 2008 concernent les billets de 10 000 F CFP qui augmentent de 16,1 % en nombre d'unités émises et les billets de 1 000 F CFP qui progressent de 12,0 %.

Les coupures de 5 000 F CFP et de 1 000 F CFP restent les plus utilisées : elles représentent respectivement 34 % et 29 % du nombre total de billets émis.

3.2 ÉMISSION NETTE DE PIÈCES EN F CFP

Au 31 décembre 2009, l'émission nette de pièces en CFP s'affiche, en volume, en hausse de 5,2 % sur un an (116,4 millions) pour un montant de 1,6 milliard de F CFP (+5,7 %). Depuis 2004, l'émission nette de pièces connaît une progression régulière.

Les principales évolutions du nombre de pièces émises par rapport au mois de décembre 2008 concernent les pièces de 5 F CFP et 20 F CFP qui progressent respectivement de 8 % et de 6,5 %.

Les « petites pièces » (1 F CFP, 2 F CFP, 5 F CFP, 10 F CFP) représentent 70 % du nombre total de pièces émises à fin décembre 2009, mais 11 % seulement en valeur.

4. La masse monétaire et ses contreparties

4.1 LA MASSE MONÉTAIRE

La progression de la masse monétaire demeure dynamique, avec une croissance de M3 de 9,5 % sur l'année, identique à 2008. Le rythme de croissance en glissement annuel de l'agrégat étroit M1 s'accélère (+8,6 %, au lieu de +4,5 % l'année précédente), sous l'effet de la progression des dépôts à vue (+9 % contre +4,4 % en 2008) détenus notamment par les entreprises. La croissance de M2-M1 reste vigoureuse et imputable aux comptes sur livrets (+18,7 % sur l'année) aux dépens de M3-M2 (essentiellement composé de dépôts à terme), dont la progression ralentit à 5,9 % en 2009 après une hausse de 18,3 % en 2008.

Enfin, l'agrégat P1 (l'épargne dite contractuelle est quasi-exclusivement constituée de plans d'épargne-logement) ne cesse de reculer (-2,6 %), suite à l'arrivée à échéance des premiers PEL ouverts sur le territoire.

Composantes de la masse monétaire					Structure <i>Variation</i>		
Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	2009	09/08
Circulation fiduciaire	11 504	12 517	12 846	13 626	14 106	3,0%	3,5%
Billets	10 273	11 225	11 461	12 159	12 555	2,7%	3,3%
Pièces	1 231	1 292	1 385	1 467	1 551	0,3%	5,7%
Dépôts à vue	146 026	177 762	188 185	196 491	214 179	46,3%	9,0%
TOTAL M1	157 530	190 279	201 031	210 117	228 285	49,3%	8,6%
M2-M1	63 336	65 726	68 386	75 850	89 902	19,4%	18,5%
Comptes sur livrets	62 560	64 894	67 636	75 157	89 203	19,3%	18,7%
Comptes épargne logement	776	832	750	693	699	0,2%	0,9%
TOTAL M2	220 866	256 005	269 417	285 967	318 187	68,7%	11,3%
M3-M2	76 523	88 031	115 615	136 777	144 889	31,3%	5,9%
Dépôts à terme	75 697	87 247	114 982	136 236	144 604	31,2%	6,1%
Bons de caisse	826	784	633	541	285	0,1%	-47,3%
Total M3	297 389	344 036	385 032	422 744	463 076	100,0%	9,5%
P1	5 655	5 969	5 123	4 301	4 189		-2,6%
Plans d'épargne logement	5 618	5 929	5 074	4 245	4 128		-2,8%
Autres compte d'épargne à régime spécial	37	40	49	56	61		8,9%
M3+P1	303 044	350 005	390 155	427 045	467 265		9,4%

Source : IEOM

4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Au 31 décembre 2009, la croissance de la masse monétaire (+9,5 %) s'est traduite par un accroissement de la part des concours accordés sur ressources monétaires (+1,5 point, à 59,1 %) ainsi que par une progression de 39,1 % des avoirs des banques auprès de l'Institut d'émission d'outre-mer, sous forme notamment de facilité de dépôts.

Contreparties de la masse monétaire						<i>Variation</i>	
Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	09/08	
Avoirs hors zone d'émission	87 963	94 440	101 503	97 962	110 799	13,1%	
Institut d'émission	19 116	24 770	27 621	25 795	35 886	39,1%	
Établissements de crédit	68 847	69 670	73 882	72 167	74 913	3,8%	
Créances du Trésor public	11 642	12 884	14 304	16 070	16 154	0,5%	
Concours sur ressources monétaires	197 784	236 712	269 225	308 712	336 123	8,9%	
Concours de caractère bancaire des EC locaux	382 002	426 523	482 429	537 178	569 109	5,9%	
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	184 218	189 811	213 204	228 466	232 986	2,0%	
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	35 959	39 734	44 306	47 522	50 094	5,4%	
Provisions sur créances douteuses	10 007	9 929	9 943	9 627	10 390	7,9%	
Engagements hors zone d'émission	123 914	126 375	145 815	152 590	146 929	-3,7%	
Epargne contractuelle	5 656	5 969	5 123	4 303	4 189	-2,6%	
Divers	8 682	7 804	8 017	14 424	21 384	48,3%	
Total M3	297 389	344 036	385 032	422 744	463 076	9,5%	

Source : IEOM

4.3 LA POSITION EXTÉRIÈRE NETTE

En 2009, la position extérieure nette¹ des établissements de crédit locaux bénéficie de l'amélioration du solde emplois-ressources clientèle, qui se redresse de 4,2 %. Ainsi, structurellement négatif, le solde se réduit de 10,5 %, à -72 milliards de F CFP au 31 décembre 2009 contre -80 milliards au 31 décembre 2008. Les établissements de crédit locaux, en quête de ressources clientèle, ont ainsi profité d'une activité de collecte dynamique (+10 % après +9,4 % en 2008, hors épargne collectée localement mais gérée hors de la zone d'émission) alors que, dans le même temps, leur activité de crédit a sensiblement ralenti (les encours progressant de 5,9 %, après une hausse de 11,6 % l'année précédente).

Position extérieure nette

en millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Variation 09/08
Avoirs hors zone d'émission	68 847	69 670	73 882	72 167	74 913	3,8%
Engagements hors zone d'émission	123 914	126 375	145 815	152 590	146 929	-3,7%
Position extérieure nette	-55 067	-56 705	-71 933	-80 423	-72 016	-10,5%

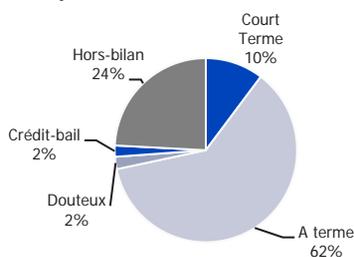
Source : IEOM

5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

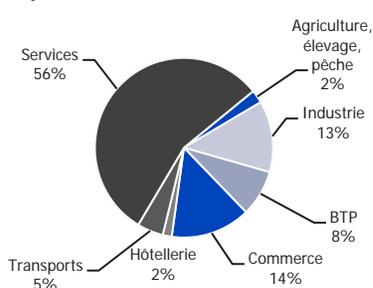
5.1 LE RISQUE SUR LES ENTREPRISES

Le montant total des risques (engagements de hors-bilan compris) sur les entreprises² déclarés à la Centrale des risques au 31 décembre 2009 s'établit à 454,7 milliards de F CFP (+ 16,4 % par rapport au 31 décembre 2008). Sur ce total, les encours de crédit représentent 344,8 milliards de F CFP et les engagements de hors-bilan 109,9 milliards de F CFP. Le secteur des services concentre 56 % des risques, devant les secteurs du commerce (14 %) et de l'industrie (13 %). Le BTP se voit pour sa part allouer 8 % du total des engagements

Risques des entreprises déclarés au SCR par nature au 31/12/2009



Risques des entreprises déclarés au SCR par secteur au 31/12/2009



Source : IEOM

¹ Différence entre les avoirs et les engagements constitués hors de la zone d'émission.

² Ce montant n'inclut pas les particuliers et les collectivités qui font également l'objet d'une déclaration au SCR.

Les services affichent une hausse de leurs engagements de 24 % en 2009. Leur périmètre inclut toutefois les SCI constituées dans le cadre d'opérations de défiscalisation, ainsi que les activités de services liés à l'immobilier, responsables, pour une part importante, de cette évolution. L'endettement du secteur des industries s'affiche également en forte hausse sur l'année (+27 %). Cette augmentation résulte pour une large part d'avalis et cautions donnés dans le cadre des grands projets miniers et métallurgiques. La tendance du secteur -hors mines et métallurgie- demeure toutefois dynamique, avec un encours qui progresse de 9 % au cours de l'année 2009. Enfin, les concours bancaires en faveur du secteur du BTP augmentent sensiblement sur l'année (+13,1 %).

5.2 LE RISQUE IMMOBILIER

Les risques déclarés sur le secteur immobilier sont en progression constante depuis 2005. A fin 2009, ils représentaient un montant de 354,2 milliards de F CFP, en hausse de 14,6 % sur un an. Les crédits aux opérateurs sociaux (Société Immobilière de la Nouvelle-Calédonie, Fonds Social de l'Habitat et sa filiale Fonds Calédonien de l'Habitat, SEM de l'Agglomération) progressent fortement sur l'année (+63,7 %). Les crédits à l'habitat en faveur des ménages, qui représentent 73,6 % de l'encours du secteur, progressent, pour leur part, de 8,2 %.

Les risques du secteur immobilier

Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Structure 2009	Variation 09/08
Crédits à la construction des Entreprises*	17 828	19 296	27 169	30 683	37 032	10,5%	20,7%
Crédits à l'habitat des Ménages	176 623	188 682	212 123	241 030	260 764	73,6%	8,2%
Crédits aux promotions immobilières	2 234	5 007	5 774	5 692	6 074	1,7%	6,7%
Crédits aux opérateurs sociaux	17 363	21 951	27 617	29 714	48 634	13,7%	63,7%
Autres crédits immobiliers	2 138	2 249	1 942	1 910	1 677	0,5%	-12,2%
Ensemble des risques immobiliers	216 186	237 185	274 625	309 029	354 181	100,0%	14,6%

* Hors promotions immobilières et opérateurs sociaux

Source : IEOM

5.3 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Après un recul de 14,5 % en 2008, le montant des risques du secteur public (communes, Provinces, Nouvelle-Calédonie) ressort stable en 2009, à 36,8 milliards de F CFP (+0,5 %). Les engagements du secteur public sont essentiellement portés par des établissements métropolitains. Les communes concentrent 49 % du total des risques à fin 2009, devant les Provinces (22 %).

Les risques du secteur public

Millions de F CFP	2005	2006	2007	2008	2009	Structure 2009	Variation 09/08
Court terme	989	2 172	4 024	3 077	1 670	4,7%	-45,7%
Moyen terme	29 562	32 493	35 753	32 850	34 024	95,2%	3,6%
Créances douteuses brutes	805	21	38	16	32	0,1%	100,0%
Crédit bail	55	72	17	41	32	0,1%	-22,0%
Total des encours	31 411	34 758	39 832	35 984	35 758	97,1%	-0,6%
Engagements de hors-bilan	839	1 754	3 042	676	1 074	2,9%	58,9%
TOTAL DES RISQUES	32 250	36 512	42 874	36 660	36 832	100,0%	0,5%

Source : IEOM

Perspectives

Après une année de transition, l'économie calédonienne devrait connaître un exercice 2010 mieux orienté. Cette amélioration, déjà perceptible en fin d'année 2009, sera notamment favorisée par la montée en charge de projets d'investissement importants.

Des facteurs propices à un retour de la confiance

Plusieurs éléments pourraient inciter les agents économiques à retrouver leur optimisme en 2010 après la perte de confiance observée en 2009. Il s'agit en premier lieu de la sortie de crise du secteur du nickel, avec un effet bénéfique sur les finances publiques. L'entrée en production de l'usine du Sud et la montée en puissance des livraisons de minerai à destination de l'usine coréenne de POSCO à Gwangyang, conjuguées à un cours du nickel relativement stable -même si les prévisions dans ce domaine restent particulièrement fragiles eu égard au niveau très élevé des stocks mondiaux- devraient entraîner une augmentation des exportations et une amélioration de la balance commerciale. De plus, la situation des petits mineurs, après un premier semestre 2009 difficile, s'est redressée grâce au redémarrage des livraisons vers l'usine de Yabulu en Australie. La fin des démobilisations du chantier de l'usine du Sud couplée aux embauches liées aux différents grands chantiers pourrait également redonner du dynamisme au marché du travail. Cette amélioration de l'emploi, associée à la hausse du SMG à compter du 1^{er} février 2010, est susceptible de stimuler la demande des ménages. Par ailleurs, des taux bancaires historiquement bas sont de nature à relancer l'investissement privé. Enfin, l'année 2010 constituera une année charnière dans la réalisation de plusieurs grands projets, comme la construction d'équipements sportifs pour les Jeux du Pacifique ; de même, la montée en puissance du chantier de l'usine du Nord aura indéniablement un effet moteur sur l'ensemble de l'économie du territoire.

Après une nette désinflation en 2009, l'évolution des prix sera à surveiller

Depuis la fin de l'année 2009, les monnaies de la zone ont tendance à s'apprécier par rapport à l'euro à l'instar du dollar. A cela s'ajoutent la reprise de la hausse du cours du pétrole, principal facteur de la désinflation en 2009, depuis le mois d'octobre 2009 et l'anticipation par les analystes du retour d'un cycle haussier des prix des matières premières dans leur ensemble. La confirmation éventuelle de ce scénario impacterait alors défavorablement les prix de l'alimentation, des matériaux pour le BTP et des carburants, et risquerait d'entraver la reprise de la croissance. De plus, la hausse du SMG intervenue au 1^{er} février 2010 pourrait par effet indirect (répercussion sur les prix de vente par exemple) accentuer le risque de tensions inflationnistes.

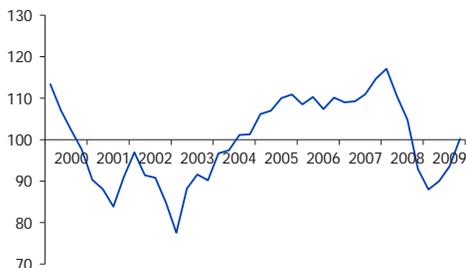
Une situation favorable à l'horizon 2012-2013

Malgré un essoufflement passager en 2009, la Nouvelle-Calédonie a connu une phase de forte expansion ces dernières années, qui devrait se poursuivre sur les trois ou quatre prochaines années. Au-delà, il s'agira de trouver des relais à une croissance qui a été dopée par des investissements importants, rapportés à la taille de l'économie.

ANNEXES

Annexe 1 : Statistiques économiques

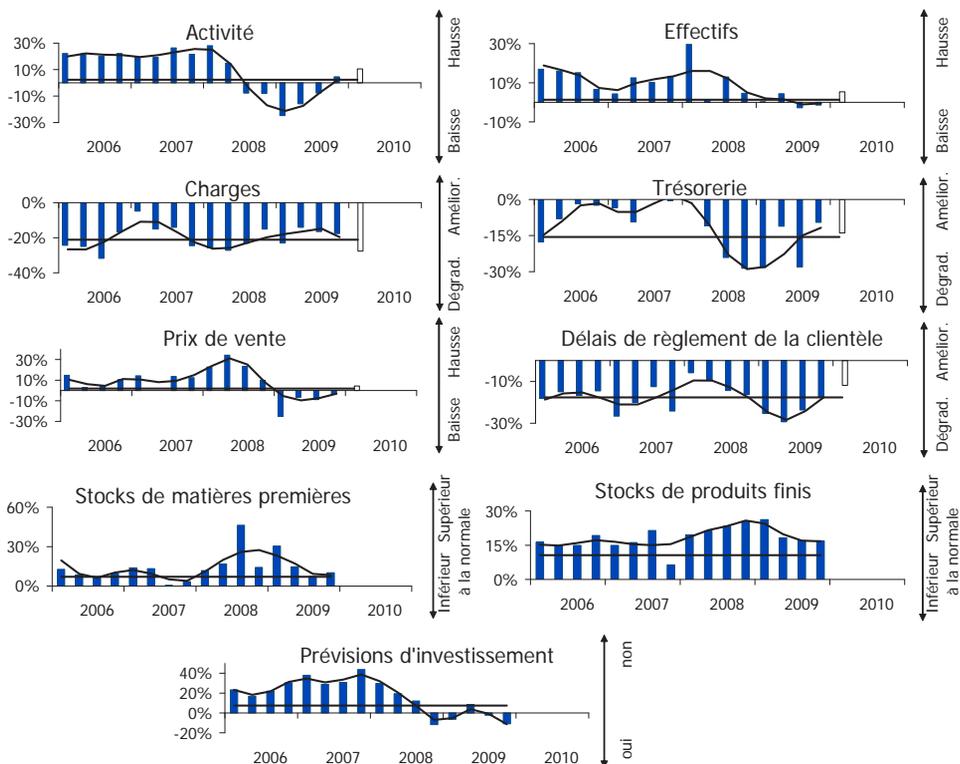
Tableau 1
Indicateur de climat des affaires – Enquêtes trimestrielles de conjoncture



Source : IEOM

L'indicateur de climat des affaires s'interprète de la manière suivante : plus il est élevé, plus les chefs d'entreprise évaluent favorablement la conjoncture. Un niveau supérieur à 100 signifie que l'opinion des dirigeants d'entreprises interrogés sur la conjoncture est supérieure à la moyenne sur longue période.

Tableau 2
Les soldes d'opinion (vue d'ensemble) – Enquêtes trimestrielles de conjoncture



L'enquête d'opinion sur l'année 2009 a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 186 entreprises pour un taux de réponses moyen de 79,8 %. Les entreprises répondantes emploient un peu plus de 10 000 salariés.

Tableau 3
Emplois et ressources de biens et services à prix courants

	Ressources			Emplois				
	PIB	Import.	Total	Dépenses de consommation finale		Formation brute de capital	Export.	Total
				ménages	APU ⁽¹⁾			
Niveau 2008 ^(p) en milliards de F CFP	737	362	1 098	468	180	316	135	1 098
Part dans le PIB		49,1%		63,6%	24,4%	42,8%	18,3%	
Taux de croissance annuels au prix courants, en %								
2008 ^(p)	-5,8	4,2	-2,7	7,7	4,2	4,4	-38,7	-2,7
2007 ^(p)	17,9	18,7	18,2	6,7	4,5	34,5	38,6	18,2
2006	10,8	20,9	13,8	7,1	8,1	25,8	23,4	13,8
2005	5,8	17,0	8,8	7,9	5,5	18,7	3,3	8,8
2004	9,1	-3,3	5,4	6,2	2,8	-1,4	16,4	5,4
2003	9,9	19,1	12,4	4,8	5,2	32,0	25,4	12,4
2002	7,4	3,6	6,3	3,7	7,8	14,8	3,7	6,3
2001	-0,6	4,4	0,8	6,3	5,0	-0,7	-18,3	0,8
2000	8,2	7,1	7,9	1,7	3,7	11,0	33,7	7,9
1999	7,1	12,9	8,6	5,5	3,9	12,6	25,7	8,6

(p) provisoire, (1) Administrations publiques et Institut sans but lucratif aux services des ménages

Source : ISEE

Tableau 4
Valeur ajoutée par secteur d'activité

	Valeur ajoutée*	Services marchands					Services non marchands	
		Agricult.	Nickel	Autres industries	BTP	Commerce		
Niveau 2006 en millions de F CFP								
	615 842	11 456	76 406	46 608	62 137	72 592	208 587	138 054
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2008 ^(p)	100	2	9	7	12	12	35	23
2007 ^(p)	100	2	20	6	9	11	31	21
2006	100	2	12	8	10	12	34	22
2005	100	2	10	7	9	12	36	23
2004	100	2	11	7	9	13	35	23
2003	100	2	9	7	9	13	35	24
2002	100	2	6	8	9	13	35	26
2001	100	3	5	8	9	13	36	26
2000	100	2	9	8	9	12	35	25
1999	100	2	6	8	9	12	36	26
1998	100	2	3	9	9	13	37	27

(*) hors SIFIM, (p) provisoire

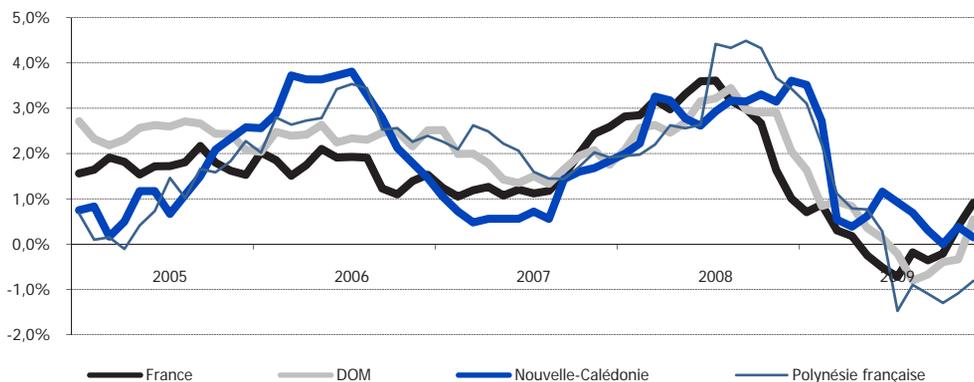
Source : ISEE

Tableau 5
Indices des prix à la consommation

Année	Ensemble	Alimentation	Produits	
			manufacturés	Services
Glissement annuel en fin d'année (%)				
2000	2,3	1,7	3,3	1,9
2001	2,3	2,9	2,7	1,4
2002	1,5	2,3	0,2	2,2
2003	1,0	1,7	0,2	1,1
2004	0,9	1,4	0,0	1,3
2005	2,6	2,4	2,3	3,1
2006	1,4	0,7	1,7	1,8
2007	1,8	4,5	0,4	1,2
2008	3,7	4,6	3,4	3,1
2009	0,2	1,0	-2,5	2,0
Moyenne annuelle en %				
2000	1,5	0,5	2,0	1,9
2001	2,3	2,6	3,3	1,2
2002	1,8	2,4	1,0	2,1
2003	1,1	1,9	0,2	1,5
2004	0,8	1,2	0,1	1,3
2005	1,2	1,4	0,8	1,5
2006	2,9	3,0	3,5	2,4
2007	1,0	1,4	-0,4	2,0
2008	2,9	3,9	2,8	2,4
2009	0,9	2,7	-1,8	2,1
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %				
2000	100	19	52	29
2001	100	34	44	22
2002	100	42	5	53
2003	100	50	8	42
2004	100	45	0	55
2005	100	25	33	42
2006	100	13	43	44
2007	100	68	8	24
2008	100	34	35	31
2009	100	604	-2 103	1 599

Sources : ISEE, calculs IEOM

Évolution de l'indice des prix en glissement annuel



Source : Isee

Tableau 6
Taux de chômage au sens du recensement

	1989	1996	2004
Hommes	15,3%	16,1%	14,5%
Femmes	17,0%	22,5%	18,7%
Total	16,0%	18,6%	16,3%

Source : ISEE

Tableau 6 bis
Demandeur d'emploi en fin de mois inscrits à l'IDC-NC*

	1999	2008	2009	Variation 09/08	Part en 2009
Hommes	3 257	2 234	2 371	6,1%	39,4%
Femmes	4 132	3 380	3 646	7,9%	60,6%
Total	7 389	5 614	6 017	7,2%	
Moins de 26 ans	2 520	1 402	1 505	7,3%	25,0%
De 26 à 35 ans	2 771	1 993	2 039	2,3%	33,9%
Plus de 36 ans	2 098	2 219	2 473	11,4%	41,1%
Répartition par durée du chômage					
Moins d'1 mois	645	647	712	10,0%	11,8%
De 1 à 3 mois	891	868	926	6,7%	15,4%
De 3 à 6 mois	1 393	1 167	1 239	6,2%	20,6%
De 6 à 12 mois	2 609	1 826	1 911	4,7%	31,8%
Plus d'1 an	1 852	1 106	1 229	11,1%	20,4%
Répartition par qualification ⁽¹⁾					
Qualifié	3 412	1 605	1 597	-0,5%	26,5%
Non qualifié	3 978	1 502	1 418	-5,6%	23,6%

(1) une grande partie des demandeurs n'est pas classée dans l'une de ces deux catégories

* Suite à la mise en place d'un nouveau logiciel du traitement de l'offre et de la demande d'emploi en avril 2004, la continuité de certaines séries statistiques ne peut plus être assurée.

Source : ISEE

Tableau 6 ter
Demande d'emploi par catégorie professionnelle (moyenne en fin de mois)

	2008	2009	Variation 09 / 08	Part en 2009
Services aux personnes et à la collectivité	1 702	1 705	0,2%	24,4%
Bâtiment, travaux publics et extraction	876	866	-1,2%	12,4%
Services administratifs et commerciaux	897	970	8,2%	13,9%
Transport et logistique	660	678	2,8%	9,7%
Industrie hôtelière	531	620	16,8%	8,9%
Distribution et vente	440	491	11,7%	7,0%
Autres ⁽¹⁾	1 495	1 651	10,4%	23,6%
Total	6 600	6 981	5,8%	100,0%

(1) dont agriculture et pêche, industrie, mécanique, électricité et électronique, et socio éducatif.

Source : IDC-NC

Tableau 7

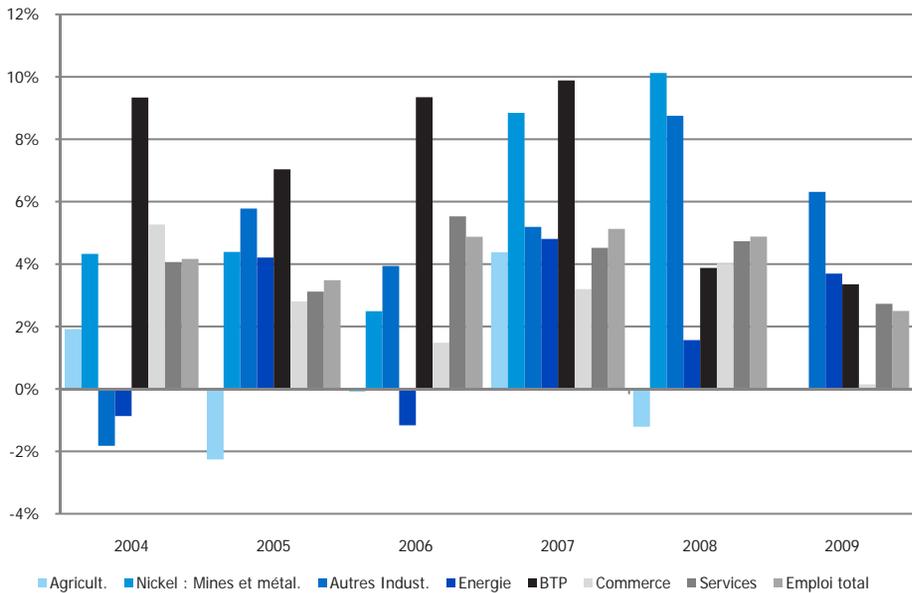
Emploi total(*) par secteur d'activité au 31 décembre 2009

	Nickel : Mines et Autres							Emploi total	
	Agricult.	métal.	Indust.	Énergie	BTP	Commerce	Services	Niveau	Évolution
2009	2 198	4 355	5 356	842	8 137	9 346	51 996	82 230	
	Part dans l'emploi total							Niveau	Évolution
2009	2,7%	5,3%	6,5%	1,0%	9,9%	11,4%	63,2%	82 230	2,5%
2008	2,7%	5,4%	6,3%	1,0%	9,8%	11,6%	63,1%	80 225	4,9%
2007	2,9%	5,2%	6,1%	1,0%	9,9%	11,7%	63,2%	76 493	5,1%
2006	2,9%	5,0%	6,1%	1,0%	9,5%	11,9%	63,5%	72 762	4,9%
2005	3,1%	5,1%	6,1%	1,1%	9,1%	12,3%	63,2%	69 379	3,5%
2004	3,3%	5,1%	6,0%	1,1%	8,8%	12,4%	63,4%	67 043	4,2%
2003	3,3%	5,1%	6,3%	1,2%	8,4%	12,3%	63,4%	64 362	

**Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi*

Sources : RIDET, CAFAT

Croissance de l'emploi salarié(*) à fin décembre



**Hors militaires, stagiaires et régimes d'aide à l'emploi*

Sources : RIDET, CAFAT

Tableau 8
Importations par famille de produits

Millions de F.CFP	1995	2000	2005	2007	2008	2009
Produits alimentaires, boissons, tabacs	16 126	18 562	22 944	26 504	30 118	30 210
Produits minéraux	8 517	18 266	27 989	35 750	50 744	33 579
Produits chimiques	6 851	9 565	13 145	14 972	16 128	17 221
Produits en caoutchouc et plastique	4 037	5 046	7 402	7 788	8 581	8 299
Bois et ouvrages en bois	1 376	1 451	1 888	2 011	2 179	2 359
Papiers et ouvrages en papier	3 029	3 485	3 850	4 497	4 607	4 605
Textiles	3 530	3 971	4 911	5 555	6 018	5 815
Métaux et ouvrages en ces métaux	5 917	7 743	12 537	15 381	16 268	15 335
Machines, appareils et matériel électrique	14 646	22 461	34 871	47 784	48 674	40 347
Matériel de transport	13 671	17 536	25 324	35 502	38 875	36 289
Autres produits	9 194	11 680	15 831	48 355	39 998	26 164
Total	86 894	119 765	170 692	244 096	262 188	220 223

Source : Direction Régionale des Douanes

Tableau 8 bis
Part dans le total des importations (en %)

	1995	2000	2005	2007	2008	2009
Produits alimentaires, boissons, tabacs	18,6	15,5	13,4	10,9	11,5	13,7
Produits minéraux	9,8	15,3	16,4	14,6	19,4	15,2
Produits chimiques	7,9	8,0	7,7	6,1	6,2	7,8
Produits en caoutchouc et plastique	4,6	4,2	4,3	3,2	3,3	3,8
Bois et ouvrages en bois	1,6	1,2	1,1	0,8	0,8	1,1
Papiers et ouvrages en papier	3,5	2,9	2,3	1,8	1,8	2,1
Textiles	4,1	3,3	2,9	2,3	2,3	2,6
Métaux et ouvrages en ces métaux	6,8	6,5	7,3	6,3	6,2	7,0
Machines, appareils et matériel électrique	16,9	18,8	20,4	19,6	18,6	18,3
Matériel de transport	15,7	14,6	14,8	14,5	14,8	16,5
Autres produits	10,6	9,8	9,3	19,8	15,3	11,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction Régionale des Douanes

Tableau 9
Exportations par famille de produits

Millions de F.CFP	1995	2000	2005	2007	2008	2009
Minerai de nickel	11 532	15 117	15 210	44 187	17 192	13 065
Ferro-nickels	29 382	44 897	64 364	107 995	65 666	43 946
Mattes	6 889	11 029	15 285	25 117	17 612	16 109
Produits de la mer	1 113	2 682	3 043	2 266	2 359	2 147
dont thons	332	582	381	202	270	424
crevettes	501	1 797	2 372	1 527	1 583	1 317
holothuries	118	181	167	414	387	253
coquilles de trocas	122	47	66	96	90	126
Autres	2 336	3 314	6 872	4 316	4 276	5 474
Total	51 268	77 039	104 774	183 881	107 105	80 740

Sources : Direction Régionale des Douanes, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes.

Tableau 9 bis
Part dans le total des exportations (en %)

	1995	2000	2005	2007	2008	2009
Minerai de nickel	22,5	19,6	14,5	24,0	16,1	16,2
Ferro-nickels	57,3	58,3	61,4	58,7	61,3	54,4
Mattes	13,4	14,3	14,6	13,7	16,4	20,0
Produits de la mer	2,2	3,5	2,9	1,2	2,2	2,7
dont thons	0,6	0,8	0,4	0,1	0,3	0,5
crevettes	1,0	2,3	2,3	0,8	1,5	1,6
holothuries	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3
coquilles de trocas	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Autres	4,6	4,3	6,6	2,3	4,0	6,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : Direction Régionale des Douanes, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes.

Tableau 9 ter
Évolution par rapport à l'année précédente (en %)

	2000	2005	2007	2008	2009
Minerai de nickel	76	-4	137	-61	-24
Ferro-nickels	52	8	37	-39	-33
Mattes	26	6	10	-30	-9
Produits de la mer	10	5	-16	4	-9
dont thons	53	2	3	34	57
crevettes	-4	6	-30	4	-17
holothuries	106	-2	94	-7	-35
coquilles de trocas	4	43	7	-6	40
Autres	5	14	-14	-1	28
Total	47	6	43	-42	-25

Sources : Direction Régionale des Douanes, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes.

Tableau 10

Principaux postes de la balance des paiements

Milliards de F CFP	Crédits		Débits		Soldes	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	362,7	302,0	385,3	408,3	-22,6	-106,3
Biens	186,6	110,6	225,8	246,0	-39,3	-135,4
Services	47,5	49,3	115,3	113,6	-67,8	-64,3
Revenus	60,3	63,9	17,3	19,3	43,0	44,6
Transferts courants	68,3	78,3	26,9	29,5	41,5	48,8
COMPTE DE CAPITAL	1,2	1,6	0,9	1,5	0,3	0,1
COMPTE FINANCIER	671,8	776,4	648,6	659,0	23,2	117,4
Investissements directs	215,8	231,4	158,9	111,5	56,9	119,9
Investissements de portefeuille	89,8	121,5	101,3	103,9	-11,5	17,6
Autres investissements	366,3	423,5	388,4	443,7	-22,2	-20,1
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	0,0	0,0	0,9	11,2	-0,9	-11,2

Source : IEOM

Tableau 11

Les versements publics

En milliards de F CFP			Variation 2008/2007
	2007	2008	
Services des administrations publiques	14,2	13,9	-2,4%
Rémunération des salariés du secteur public	49,2	47,9	-2,6%
Transferts courants - secteur des administrations publiques	63,3	72,1	13,8%
Total	126,8	133,9	5,6%

Source : IEOM

Tableau 12

Détail du compte de transactions courantes

Milliards de F CFP	Crédits		Débits		Soldes	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	362,7	302,0	385,3	408,3	-22,6	-106,3
Biens	186,6	110,6	225,8	246,0	-39,3	-135,4
Services	47,5	49,3	115,3	113,6	-67,8	-64,3
dont Transports	12,2	11,4	28,1	31,9	-15,9	-20,5
maritimes	3,5	2,0	15,3	16,8	-11,7	-14,7
aériens	8,6	9,4	12,8	15,2	-4,2	-5,8
dont Voyages	12,4	12,3	13,0	13,7	-0,6	-1,3
dont Services de construction	1,4	2,3	28,1	6,5	-26,7	-4,2
dont Autres services aux entreprises	5,2	7,7	36,9	49,0	-31,7	-41,3
dont Services personnels, culturels et récréatifs	1,3	0,5	4,9	5,9	-3,5	-5,4
dont Services des administrations publiques	14,2	13,9	0,1	0,4	14,2	13,4
Revenus	60,3	63,9	17,3	19,3	43,0	44,6
Rémunération des salariés	50,8	50,3	3,2	3,9	47,5	46,4
Revenus des investissements	9,5	13,6	14,0	15,4	-4,5	-1,8
dont investissements directs	2,7	5,3	5,8	7,5	-3,1	-2,2
dont investissements de portefeuille	3,6	4,8	0,7	1,0	2,9	3,8
Transferts courants	68,3	78,3	26,9	29,5	41,5	48,8
dont Secteur des administrations publiques	63,3	72,1	20,3	21,0	43,1	51,1

Source : IEOM

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1
Les établissements de crédit locaux

Dénomination	Capital Social ⁽¹⁾	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nb de guichets	Effectifs ⁽²⁾	Total bilan ⁽³⁾
Les Banques							
Banque Calédonienne d'Investissement	7 500,0	54, avenue de la Victoire, Nouméa		50 % NC, 49,9 % BRED et 0,1 % AFD	25 dont 5 périodiques	321	208 640
Société Générale Calédonienne de Banque	1 068,4	44, rue de l'Alma, Nouméa		69,5 % Genefinance, 20,6 % SG et 9,9 % SEGCI (Casden)	20 guichets permanents	306	158 524
Banque de Nouvelle-Calédonie	3 932,4	10, avenue du Maréchal Foch, Nouméa		95,9 % Financière-OCEOR	7 guichets permanents	183	151 978
Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie	3 341,3	20, Bd des Italiens 75009 Paris	37, avenue Henri Lafleur, Nouméa	100 % filiale de BNP Paribas SA	12 dont 1 périodique	172	95 109
Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie	600,0	10, avenue du Maréchal Foch, Nouméa		100 % Financière-OCEOR	6 guichets permanents	105	51 342
Les Sociétés financières							
General Electric Money	4 094,6	224, rue J. Iékawé PK6, Centre commercial "La Belle Vie", Nouméa		100 % General Electric Capital SAS	1 guichet permanent	18	13 738
Oceor Lease Nouméa	273,0	10, avenue du Maréchal Foch, Nouméa		38,9 % BNC, 35 % Oceor Lease SAS et 19,4 % CENC	1 guichet permanent	6	9 130
Crédit Calédonien et Tahitien	250,0	6 rue Jean Chalier PK4, Nouméa		96,6 % SGBC	1 guichet permanent	9	5 623
Crédit Agricole Mutuel	315,9	1, rue de la Somme, Immeuble "Le Jules Ferry" Nouméa		1 591 sociétaires au 31/12/2009	1 guichet permanent	11	5 099
Nouméa Crédit	327,5	218, rue A. Ohlen, Portes de Fer, Nouméa		66 % Nouméa Renting et 34 % SGCB	1 guichet permanent	3	3 086

(1) en millions de F CFP

(2) employés à temps plein

(3) au 31/12/2009, en millions de F CFP

Source : IEOM

Tableau 1 bis
Les établissements de crédit hors zone d'émission

Dénomination	Siège social
Banques	
Dexia ex Crédit Local de France (CLF)	Paris
Natixis	Paris
Banques mutualistes et coopératives	
CASDEN - Banques populaires	Paris
Sociétés financières	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
Institutions financières spécialisées (IFS)	
Agence Française de Développement (AFD)	Paris
Autres catégories d'établissements	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	Luxembourg
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Paris

Source : IEOM

Tableau 1 ter
Les bureaux de représentation

Dénomination	Siège social	Adresse locale
Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ)	Melbourne Australie	9, rue d'Austerlitz Nouméa

Source : IEOM

Tableau 2
Les actifs financiers

Millions de F CFP	<i>Variation</i>					
	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	09/08	08/07
Entreprises	136 863	155 149	157 891	187 129	18,5%	1,8%
Dépôts à vue	89 121	97 209	101 369	116 942	15,4%	4,3%
Placements liquides ou à court terme	45 387	54 601	55 529	69 094	24,4%	1,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	275	259	261	563	115,7%	0,6%
Placements indexés*	45 112	54 342	55 268	68 531	24,0%	1,7%
dont comptes à terme	40 449	47 909	52 067	62 069	19,2%	8,7%
dont OPCVM monétaires	4 663	6 433	3 201	6 462	101,9%	-50,2%
Epargne à long terme	2 355	3 339	993	1 093	10,0%	-70,3%
dont OPCVM non monétaires	2 343	2 060	992	1 081	9,0%	-51,9%
Ménages	245 171	273 080	291 709	305 837	4,8%	6,8%
Dépôts à vue	67 370	71 436	74 900	78 287	4,5%	4,8%
Placements liquides ou à court terme	99 734	117 662	135 038	133 842	-0,9%	14,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	62 556	64 704	72 269	84 567	17,0%	11,7%
Livrets ordinaires	49 155	50 645	56 339	68 769	22,1%	11,2%
Livrets A et bleus	12 318	13 047	14 946	14 779	-1,1%	14,6%
Livrets jeunes	253	265	294	322	9,6%	11,1%
Comptes d'épargne logement	830	747	690	697	1,0%	-7,6%
Placements indexés*	37 178	52 958	62 769	49 275	-21,5%	18,5%
dont comptes à terme	23 006	36 489	47 914	36 732	-23,3%	31,3%
dont bons de caisse	784	633	541	285	-47,3%	-14,6%
dont OPCVM monétaires	13 389	15 836	14 314	12 258	-14,4%	-9,6%
Epargne à long terme	78 067	83 982	81 771	93 708	14,6%	-2,6%
Plans d'épargne logement	5 892	5 018	4 239	4 125	-2,7%	-15,5%
Autres comptes d'épargne	40	49	56	61	8,0%	14,3%
Portefeuille-titres	4 482	4 575	2 627	4 342	65,3%	-42,6%
OPCVM non monétaires	6 317	4 408	2 411	2 688	11,5%	-45,3%
Contrats d'assurance-vie	61 336	69 932	72 438	82 492	13,9%	3,6%
Autres agents	48 857	54 550	60 605	70 332	16,1%	11,1%
Dépôts à vue	21 271	19 540	20 222	18 949	-6,3%	3,5%
Placements liquides ou à court terme	26 710	34 052	39 620	50 621	27,8%	16,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 895	3 445	3 319	4 772	43,8%	-3,7%
Placements indexés*	23 815	30 607	36 301	45 849	26,3%	18,6%
dont comptes à terme	23 792	30 585	36 255	45 803	26,3%	18,5%
Epargne à long terme	876	958	763	762	-0,1%	-20%
TOTAL	430 891	482 779	510 205	563 298	10,4%	5,7%
Dépôts à vue	177 762	188 185	196 491	214 178	9,0%	4,4%
Placements liquides ou à court terme	171 831	206 315	230 187	253 557	10,2%	11,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	65 726	68 408	75 849	89 902	18,5%	10,9%
Placements indexés*	106 105	137 907	154 338	163 655	6,0%	11,9%
Epargne à long terme	81 298	88 279	83 527	95 563	14,4%	-5,4%

* sur les taux du marché

Source : IEOM

Tableau 3
Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

Millions de F CFP	<i>Variation</i>					
	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	09/08	08/07
Entreprises	217 667	280 901	346 659	382 006	10,2%	23,4%
Crédits d'exploitation	67 020	71 287	78 739	76 575	-2,7%	10,5%
Créances commerciales	3 125	3 527	3 893	4 047	4,0%	10,4%
Crédits de trésorerie	34 750	41 495	43 022	44 016	2,3%	3,7%
dont entrepreneurs individuels	1 688	1 649	1 382	1 455	5,2%	-16,2%
Comptes ordinaires débiteurs	29 145	26 265	31 824	28 512	-10,4%	21,2%
Affacturage	-	-	-	-		
Crédits d'investissement	99 476	142 683	194 599	206 208	6,0%	36,4%
Crédits à l'équipement	89 514	132 150	184 286	197 160	7,0%	39,5%
dont entrepreneurs individuels	6 585	7 362	8 263	8 787	6,3%	12,2%
Crédit-bail	9 962	10 533	10 313	9 048	-12,3%	-2,1%
Crédits à l'habitat	46 254	60 560	66 089	91 740	38,8%	9,1%
Autres crédits	4 917	6 371	7 232	7 483	3,5%	13,5%
Ménages	247 192	273 373	305 711	328 201	7,4%	11,8%
Crédits à la consommation	57 553	60 065	63 391	65 707	3,7%	5,5%
Crédits de trésorerie	41 760	44 324	47 687	50 837	6,6%	7,6%
Comptes ordinaires débiteurs	4 007	2 602	2 895	2 913	0,6%	11,2%
Crédit-bail	11 786	13 139	12 809	11 957	-6,7%	-2,5%
Crédits à l'habitat	188 682	212 123	241 031	260 763	8,2%	13,6%
Autres crédits	957	1 185	1 289	1 731	34,4%	8,7%
Collectivités locales	34 091	39 499	39 194	36 060	-8,0%	-0,8%
Crédits d'exploitation	2 088	7 152	4 967	3 201	-35,5%	-30,6%
Crédits de trésorerie	1 436	7 074	4 899	3 167	-35,4%	-30,7%
Comptes ordinaires débiteurs	652	78	68	34	-49,6%	-13,6%
Crédits d'investissement	30 807	31 296	33 225	32 118	-3,3%	6,2%
Crédits à l'équipement	30 790	31 254	33 164	31 971	-3,6%	6,1%
Crédit-bail	17	42	61	147	140,7%	46,3%
Crédits à l'habitat	637	557	488	395	-19,1%	-12,3%
Autres crédits	559	494	514	346	-32,8%	4,2%
Autres agents de CCB non ventilés	12 466	10 392	10 014	9 732	-2,8%	-3,6%
Total encours sain	511 416	604 165	701 578	755 999	7,8%	16,1%
Créances douteuses brutes	15 014	14 792	14 206	15 435	8,7%	-4,0%
Créances douteuses nettes	5 085	4 848	4 579	5 045	10,2%	-5,6%
dont entreprises	3 298	2 870	2 651	2 896	9,2%	-7,6%
dont ménages	1 713	1 923	1 882	2 114	12,4%	-2,2%
Provisions	9 929	9 944	9 627	10 390	7,9%	-3,2%
Total encours brut	526 428	618 955	715 784	771 434	7,8%	15,6%
Taux de créances douteuses	2,9%	2,4%	2,0%	2,0%	0,02 pt	-0,4 pt
Taux de provisionnement	66,1%	67,2%	67,8%	67,3%	-0,5 pt	0,5 pt

Source : IEOM

Tableau 4
Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

Millions de F CFP						<i>Variation</i>	
	déc.-06	déc.-07	déc.-08	déc.-09	09/08	08/07	
Entreprises	192 626	227 933	258 894	273 861	5,8%	13,6%	
Crédits d'exploitation	67 020	69 840	77 994	76 575	-1,8%	11,7%	
Créances commerciales	3 125	3 527	3 893	4 047	4,0%	10,4%	
Crédits de trésorerie	34 750	40 278	43 022	44 016	2,3%	6,8%	
dont entrepreneurs individuels	1 688	1 649	1 382	1 455	5,2%	-16,2%	
Comptes ordinaires débiteurs	29 145	26 035	31 079	28 512	-8,3%	19,4%	
Affacturage	0	0	0	0			
Crédits d'investissement	94 408	117 349	137 032	147 020	7,3%	16,8%	
Crédits à l'équipement	84 446	106 910	126 770	138 073	8,9%	18,6%	
dont entrepreneurs individuels	6 585	7 362	8 175	8 677	6,1%	11,0%	
Crédit-bail	9 962	10 439	10 262	8 947	-12,8%	-1,7%	
Crédits à l'habitat	26 430	35 123	37 493	43 293	15,5%	6,7%	
Autres crédits	4 768	5 621	6 375	6 973	9,4%	13,4%	
Ménages	202 285	220 574	247 721	264 957	7,0%	12,3%	
Crédits à la consommation	51 869	53 176	55 241	56 456	2,2%	3,9%	
Crédits de trésorerie	36 076	37 435	39 537	41 586	5,2%	5,6%	
Comptes ordinaires débiteurs	4 007	2 602	2 895	2 913	0,6%	11,2%	
Crédit-bail	11 786	13 139	12 809	11 957	-6,7%	-2,5%	
Crédits à l'habitat	149 459	166 213	191 191	206 770	8,1%	15,0%	
Autres crédits	957	1 185	1 289	1 731	34,4%	8,7%	
Collectivités locales	4 309	9 566	7 471	6 238	-16,5%	-21,9%	
Crédits d'exploitation	2 088	7 152	4 967	3 201	-35,5%	-30,6%	
Crédits de trésorerie	1 436	7 074	4 899	3 167	-35,4%	-30,7%	
Comptes ordinaires débiteurs	652	78	68	34	-49,6%	-13,6%	
Crédits d'investissement	1 767	2 000	2 130	2 700	26,7%	6,5%	
Crédits à l'équipement	1 750	1 958	2 069	2 553	23,4%	5,7%	
Crédit-bail	17	42	61	147	140,7%	46,3%	
Crédits à l'habitat	454	414	374	337	-9,9%	-9,6%	
Autres crédits	0	0	0	0			
Autres agents de CCB non ventilés	12 466	10 160	9 778	9 297	-4,9%	-3,8%	
Total encours sain	411 686	468 233	523 864	554 353	5,8%	11,9%	
Créances douteuses brutes	14 837	14 196	13 314	14 756	10,8%	-6,2%	
Créances douteuses nettes	4 908	4 253	3 687	4 366	18,4%	-13,3%	
dont entreprises	3 298	2 573	2 214	2 625	18,6%	-14,0%	
dont ménages	1 536	1 625	1 427	1 706	19,5%	-12,2%	
Provisions	9 929	9 943	9 627	10 390	7,9%	-3,2%	
Total encours brut	426 523	482 429	537 178	569 109	5,9%	11,3%	
Taux de créances douteuses	3,5%	2,9%	2,5%	2,6%	0,1 pt	-0,5 pt	
Taux de provisionnement	66,9%	70,0%	72,3%	70,4%	-1,9 pts	2,3 pts	

Source : IEOM

Tableau 5
Le bilan agrégé des banques de la place

Millions de F CFP		<i>Variation</i>				
	déc.-07	déc.-08	déc.-09	09/08	08/07	
OPERATIONS DE TRESORERIE	111 701	105 832	120 479	-5,3%	13,2%	
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, CCP	24 167	22 405	31 712	-7,3%	34,7%	
ETABLIS. DE CREDIT, INSTITUTIONS FINANCIERES	87 534	83 427	88 767	-4,7%	8,4%	
Comptes ordinaires débiteurs	32 566	32 947	44 937	1,2%	-8,0%	
Prêts et comptes à terme	26 938	26 515	23 788	-1,6%	4,3%	
Opérations avec les réseaux et groupes	26 965	23 169	19 319	-14,1%	49,1%	
Valeurs reçues en pension	0	0	0	<i>n.s.</i>	0,0%	
Autres opérations	1 065	796	723	-25,3%	-25,8%	
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	436 775	489 400	523 254	12,0%	13,3%	
CRÉANCES COMMERCIALES	3 511	3 904	4 051	11,2%	12,4%	
CREDITS DE TRESORERIE	83 055	88 151	89 854	6,1%	18,4%	
CREDITS A L'EQUIPEMENT	101 647	118 327	130 575	16,4%	22,7%	
CREDITS A L'HABITAT	202 790	230 133	251 322	13,5%	14,1%	
COMPTE ORDINAIRE DEBITEURS	30 196	34 089	31 518	12,9%	-14,9%	
AUTRES CREDITS	11 538	11 322	12 028	-1,9%	-1,0%	
CRÉANCES DOUTEUSES NETTES	4 038	3 474	3 906	-14,0%	-13,4%	
Provisions sur créances douteuses (non incluses)	8 726	8 230	8 659	-5,7%	-0,7%	
					-	
OPERATIONS DIVERSES	12 136	14 753	12 027	21,6%	22,8%	
COMPTE DE REGULARISATION ET DIVERS	11 358	14 089	11 420	24,0%	-25,4%	
OPERATIONS SUR TITRES	778	664	607	-14,7%	58,8%	
VALEURS IMMOBILISEES	10 681	10 030	9 832	-6,1%	-8,3%	
TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	2 253	2 393	2 625	6,2%	33,7%	
IMMOBILISATIONS	7 084	7 146	7 082	0,9%	-3,3%	
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 334	487	122	-63,5%	-48,9%	
LOCATIONSIMPLE	8	0	0	<i>n.s.</i>	-68,0%	
ACTIONNAIRES ET ASSOCIES	0	0	0	<i>n.s.</i>	0,0%	
DIVERS	2	4	3	100,0%	100,0%	
TOTAL DE L'ACTIF	571 293	620 015	665 592	8,5%	11,7%	

Source : IEOM

Tableau 5 bis
Le bilan agrégé des banques de la place

Millions de F CFP		déc.-07	déc.-08	déc.-09	Variation	
					09/08	08/07
OPERATIONS DE TRESORERIE		143 593	156 519	160 103	9,0%	12,5%
INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, CCP		74	43	145	-41,5%	-57,8%
ETABLISS. DE CREDIT, INSTITUTIONS FINANCIERES		134 501	141 630	144 652	5,3%	11,9%
Comptes ordinaires créditeurs		3 269	3 872	1 344	18,5%	39,4%
Emprunts et comptes à terme		77 134	84 914	89 031	10,1%	3,0%
Opérations avec les réseaux et groupes		51 188	49 824	49 923	-2,7%	26,7%
Autres		2 911	3 020	4 354	3,8%	14,4%
VALEURS DONNEES EN PENSION OU VENDUES FERMES		9 018	14 846	15 306	64,6%	23,2%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		365 903	400 280	439 352	9,4%	11,7%
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTÈLE		292 912	320 007	347 351	9,3%	14,2%
Sociétés et entrepreneurs individuels		157 424	163 371	187 863	3,8%	13,5%
Comptes ordinaires		107 172	107 980	123 608	0,8%	10,6%
Comptes à terme		50 252	55 391	64 255	10,2%	20,3%
Particuliers		84 305	98 968	93 216	17,4%	18,4%
Comptes ordinaires		50 680	54 966	59 223	8,5%	1,4%
Comptes à terme		33 624	44 001	33 993	30,9%	58,6%
Autres		51 184	57 668	66 272	12,7%	10,0%
Comptes ordinaires		20 078	20 825	19 916	3,7%	-9,8%
Comptes à terme		31 105	36 843	46 356	18,4%	28,2%
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL		67 660	73 483	87 033	8,6%	1,7%
BONS DE CAISSE ET BONS D'EPARGNE		633	541	285	-14,6%	-19,2%
CREANCES NEGOCIABLES SUR LES MARCHES		0	0	0	n.s.	0,0%
AUTRES DEPOTS		4 698	6 249	4 683	33,0%	23,3%
OPERATIONS DIVERSES		9 841	9 253	9 794	-6,0%	3,1%
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS		9 841	9 253	9 781	-6,0%	3,1%
OPERATIONS SUR TITRES		0	0	13	n.s.	0,0%
CAPITAUX PROPRES		51 956	53 963	56 343	3,9%	10,9%
DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS ET FRBG		12 561	12 543	12 889	-0,1%	49,4%
RESERVES		16 553	17 891	19 349	8,1%	14,9%
CAPITAL		16 442	17 016	17 505	3,5%	-7,1%
REPORT A NOUVEAU		-5	3	-145	-165%	-97,0%
EXCEDENT (±) & RESULTAT EN INSTANCE D'APPROB.		6 405	6 509	6 745	1,6%	-1,7%
TOTAL DU PASSIF		571 293	620 015	665 592	8,5%	11,7%

Source : IEOM

Tableau 6
Compte de résultat agrégé des banques de la place

	Millions de F CFP			Variation	
	2007	2008	2009	09/08	08/07
(+) Produits d'exploitation bancaires	39 024	43 165	40 529	-6,1%	10,6%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	3 782	3 939	1 978	-49,8%	4,2%
- Opérations avec la clientèle	26 366	29 171	28 846	-1,1%	10,6%
- Opérations sur titres	4	145	223	53,8%	n.s.
- Opérations de crédit-bail et location simple	1 248	873	405	-53,6%	-30,0%
- Divers	7 624	9 037	9 077	0,4%	18,5%
(-) Charges d'exploitation bancaires	16 117	19 637	15 283	-22,2%	21,8%
- Opérations de trésorerie et interbancaires	5 920	6 653	5 660	-14,9%	12,4%
- Opérations avec la clientèle	7 315	9 401	6 332	-32,6%	28,5%
dont sur Dépôts à vue	431	392	123	-68,6%	-9,0%
dont sur Comptes d'épargne	1 837	2 242	1 597	-28,8%	22,0%
dont sur Comptes d'épargne-logement (CEL)	14	17	9	-47,1%	21,4%
dont sur Plans d'épargne-logement (PEL)	163	139	123	-11,5%	-14,7%
dont sur Dépôts à terme	4 674	6 414	4 292	-33,1%	37,2%
dont sur Bons de caisse	20	19	13	-31,6%	-5,0%
- Opérations sur titres	0	135	498	n.s.	n.s.
- Opérations de crédit-bail et location simple	1 117	737	325	-55,9%	-34,0%
- Divers	1 765	2 711	2 468	-9,0%	53,6%
(+) Produits accessoires	449	473	577	22,0%	5,3%
(-) Charges accessoires	0	1	0	n.s.	n.s.
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres del'activité de portef.	0	0	0	n.s.	n.s.
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépréc. titres de plac.	-39	117	-63	-153,8%	n.s.
(-) Intérêts sur créances douteuses	242	205	157	-23,4%	-15,3%
Produit net bancaire	23 153	23 678	25 729	8,7%	2,3%
(-) Frais généraux	13 276	14 387	14 888	3,5%	8,4%
dont Frais de personnel	8 010	8 764	9 136	4,2%	9,4%
dont Impôts et taxes	124	148	107	-27,7%	19,4%
dont Services extérieurs	5 142	5 475	5 645	3,1%	6,5%
(-) Dotations nettes aux amortissements	958	907	860	-5,2%	-5,3%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. corporelles et incorp.	5	4	3	-25,0%	-20,0%
(-) Quote part des frais de siège social	150	163	163	0,0%	8,7%
(-) Quote part sur op. d'exploit. non banc. faites en commun	1	1	0	n.s.	0,0%
(+) Charges refacturées	1 725	1 798	1 734	-3,6%	4,2%
Résultat brut d'exploitation	10 488	10 014	11 549	15,3%	-4,5%
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses	91	-288	543	n.s.	n.s.
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-138	-193	-126	-34,7%	39,9%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-178	-179	110	-161,5%	0,6%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	634	770	304	-60,5%	21,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses	242	205	157	-23,4%	-15,3%
Résultat d'exploitation	10 321	10 109	10 875	7,6%	-2,1%
(+) ± valeurs sur cessions d'immo. corp. et incorp.	-11	16	-34	n.s.	n.s.
(+) ± valeurs sur cessions d'immo. financières	-28	-202	-101	-50,0%	n.s.
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. financières	314	-132	59	-144,7%	-142,0%
Résultat courant avant impôt	9 968	10 055	10 681	6,2%	0,9%
(+) Produits exceptionnels	101	154	56	-63,6%	52,5%
(-) Charges exceptionnelles	14	15	11	-26,7%	7,1%
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	0	n.s.	n.s.
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	-16	8	-11	n.s.	-150,0%
(-) Impôts sur les bénéfices	3 666	3 677	3 992	8,6%	0,3%
Résultat net	6 405	6 509	6 745	3,6%	1,6%

Source : IEOM

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2009

Janvier

- **SLN.** Dans le cadre de la prospection des gisements de Prony Ouest et Pernod, la Province Sud et la SLN ont signé une convention de réalisation de projet les associant à parts égales. La phase d'exploration des sols doit durer de neuf à douze ans.
- **Transport maritime.** Le 17 janvier, le catamaran Betico 2 a effectué sa première rotation commerciale à l'Île des Pins.

Février

- **SMG.** Le 1^{er} février, le Salaire Minimum Garanti (SMG) et le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) ont été augmentés de 0,85 %. Leurs montants s'élevaient respectivement à 125 464 F CFP et 106 644 F CFP.
- **Euro.** Hervé Gaymard, rapporteur de la commission parlementaire de l'Assemblée nationale chargée des Affaires européennes, s'est rendu en Nouvelle-Calédonie du 22 au 27 février. Il a participé à l'installation d'un groupe de travail sur l'opportunité d'un passage à l'Euro pour les trois collectivités du Pacifique, conformément à la décision du Comité des signataires de décembre 2008.

Mars

- **Médipôle.** Lancement officiel du chantier du médipôle de Koutio le 13 mars.
- **Nickel.** Le Congrès a voté le 18 mars la création d'un établissement public administratif dénommé « Fonds Nickel ». Il a pour objet le soutien des entreprises du secteur minier en cas de crise économique et la réhabilitation des zones dégradées par l'activité minière.

Avril

- **Vale Inco.** Suite à une fuite d'acide sulfurique, la Province Sud a pris la décision de suspendre certaines activités de l'usine du Sud, suspension qui a pris fin le 26 mai.
- **Usine du Nord.** La construction du quai principal du port industriel de Vavouta a commencé début avril. La fin des travaux est prévue pour mars 2010.
- **Transport aérien.** Vol commercial inaugural d'Air Austral le 13 avril. Cette liaison permet de rallier Paris via Sydney et Saint-Denis de La Réunion.

Mai

- **Lodeom.** La loi sur le développement économique des outre-mer a été adoptée par l'Assemblée nationale le 13 mai.
- **Élections provinciales.** Le 15 mai, MM Pierre Frogier, Paul Néaoutyine et Neko Hnepeune ont respectivement été élus Président de la Province Sud, Nord et Îles Loyauté. Le 22 mai, M. Harold Martin a été désigné comme Président du Congrès de Nouvelle-Calédonie. Formé de sept représentants des partis loyalistes et de quatre des formations indépendantistes, le nouveau Gouvernement a élu, à l'unanimité, M. Philippe Gomès à sa présidence.

Juin

- **Nomination.** Mme Marie-Luce Penchard a été nommée secrétaire d'État chargée de l'Outre-Mer en remplacement de M. Yves Jégo.

- **Vale Inco.** Le tribunal administratif de Nouméa a abrogé l'article de l'arrêté de la Province Sud fixant une redevance de 1 % du chiffre d'affaires de l'usine du Sud pour l'occupation du domaine maritime par le « grand tuyau ».
- **Social.** Suite à l'occupation de la piste de l'aérodrome de Magenta le 28 mai dans le cadre du conflit social à Air Calédonie, des peines allant de quatre mois avec sursis à douze mois de prison fermes ont été prononcées à l'encontre de 28 militants de l'USTKE, dont douze mois fermes pour le président du syndicat.

Juillet

- **Loi organique.** La modification de la loi organique relative à la Nouvelle-Calédonie a été définitivement adoptée par le Parlement le 23 juillet 2009 et validée par le Conseil Constitutionnel le 30 juillet.
- **Recensement de la population.** Le recensement de la population en Nouvelle-Calédonie a commencé le 27 juillet.
- **Social.** Le conflit social opposant depuis mars 2009 la compagnie Air Calédonie au syndicat USTKE a engendré, le 27 juillet, l'appel, par ce syndicat, à un mouvement de grève générale. Diverses actions ont perturbé sérieusement l'économie de l'île et provoqué, notamment, des problèmes d'approvisionnement des entreprises et des commerces. Un protocole d'accord a été signé le 6 août entre les deux parties.
- **Visite de la secrétaire d'État chargée de l'Outre-Mer.** Mme Marie-Luce Penchard a effectué sa première visite en Nouvelle-Calédonie depuis sa nomination, du 28 au 31 juillet.
- **Sommet France-Océanie.** Présidé par M. Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, le troisième sommet France-Océanie s'est tenu à Nouméa le 31 juillet.

Août

- **Nickel.** Forte remontée du cours du nickel, le cours au LME atteignant 9,11 \$/lb le 6 août.
- **Santé.** En raison du recul de l'épidémie de grippe A (H1N1) sur le territoire, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé de fermer le 31 août les centres de traitement des malades. A la fin du mois d'août, les autorités sanitaires calédoniennes estimaient qu'environ 40 000 personnes avaient été affectées par le virus depuis le début de l'épidémie.
- **Discours de politique générale.** M. Philippe Gomès a prononcé, le 31 août, son discours de politique générale devant le Congrès de la Nouvelle-Calédonie. Il a notamment proposé le relèvement du salaire minimum garanti (SMG) à 150 000 F CFP sur une période de trois ans (2010 à 2012), la mise en place du prêt à taux zéro et la création d'un minimum vieillesse de 90 000 F CFP par mois, une réforme de la fiscalité indirecte ainsi qu'un encadrement des marges pour une centaine de produits de consommation courante.

Septembre

- **Santé et environnement.** Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé que la teneur en soufre de l'essence sans plomb sera limitée, à compter du 1^{er} janvier 2010, à 50 ppm (parties par million) au lieu de 500 ppm actuellement. Cette décision vise à diminuer les émissions de particules nocives et par conséquent leur impact sur

l'environnement et la santé. Le surcoût pour les consommateurs est estimé à 2 F CFP par litre de carburant.

Octobre

- **ONU.** La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation des Nations Unies a reçu le 6 octobre une délégation calédonienne. M. Philippe Gomès a exposé les changements intervenus sur le territoire depuis les Accords de Matignon–Oudinot et de Nouméa. Mme Ilasaane Lauouvea, représentante du FLNKS, a sollicité pour sa part une mission d'expertise des Nations Unies pour évaluer les politiques publiques calédoniennes.
- **Social.** Le IV^{ème} Forum du dialogue social, organisé par la Direction du travail et de l'emploi, s'est tenu du 21 au 23 octobre à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Les réflexions ont porté notamment sur la mise en œuvre de la future loi sur l'emploi local et les relations sociales au sein de l'entreprise.

Novembre

- **Transferts de compétences.** Le 30 novembre, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté, à l'unanimité, les trois projets de loi du pays relatifs au transfert des compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie, en matière de circulation maritime et aérienne intérieure, et d'enseignement.
- **SLN.** Le tribunal administratif a annulé le 17 novembre le permis de recherche attribué à la SLN par la Province Sud sur le gisement minier de Prony Ouest. D'autre part, la Province Sud a notifié à la SLN deux arrêtés ICPE (autorisation d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement) afin de maîtriser les rejets de l'usine de Doniambo. Le premier arrêté contraint la SLN à réduire de moitié ses émissions polluantes au 31 décembre 2010, le deuxième à construire une nouvelle centrale électrique pour une mise en service en 2013.
- **KNS.** Une délégation composée de représentants des institutions de la Nouvelle-Calédonie et des directions de la SMSP et Xstrata a visité, en Chine, le chantier de construction des modules destinés à l'usine du Nord. L'entreprise chinoise COOEC (China Offshore Oil Engineering Company) devrait terminer leur fabrication pour une installation sur site au cours du second semestre 2010.

Décembre

- **Élections provinciales aux Îles Loyauté.** Suite à l'annulation par le Conseil d'État des élections de mai dernier, les nouvelles élections provinciales des Îles Loyauté ont eu lieu le 6 décembre ; la nouvelle assemblée de la Province des Îles Loyauté se compose de 6 sièges pour l'Union Calédonienne, 4 sièges pour le Parti travailliste, 2 sièges pour le LKS et 2 sièges pour l'Union Nationale pour le Renouveau.
- **Budget primitif.** Le projet de budget primitif réel 2010 de la Nouvelle-Calédonie s'établit à 158,5 milliards de F CFP, en hausse de 2,3 % par rapport au budget 2009. Son budget primitif réel propre s'élèverait à 41,4 milliards de F CFP, en recul de 2,9 % par rapport à l'année précédente. Les dépenses de fonctionnement diminueraient à 31,7 milliards de F CFP (-3,9 %) tandis que les dépenses d'investissement se maintiendraient à 9,7 milliards de F CFP (+0,6 %). La baisse des recettes fiscales a impacté fortement l'élaboration de ce projet de budget.

Annexe 4 : Les missions de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer

L'Institut d'Émission d'Outre-Mer, dont le siège est situé à Paris, a été créé par la loi n°66-948 du 22 décembre 1966 (repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les collectivités françaises du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la Banque de l'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n°67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n°85-403 du 3 avril 1985 et n° 86-892 du 28 juillet 1986, n°92-760 du 31 juillet 1992, n°98-1244 du 29 décembre 1998 et n°2006-1504 du 4 décembre 2006. Établissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

L'IEOM est la **banque centrale** des Collectivités d'Outre-Mer. À ce titre :

➤ Il assure l'**émission de la monnaie** ayant cours légal dans ces territoires : le **franc CFP** (Change Franc Pacifique) dont l'État français garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1.000 F CFP pour 8,38 euros. Il met en circulation des billets de valeur faciale de 10.000, 5.000, 1.000 et 500 F CFP et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il contrôle le volume et la qualité des signes monétaires.

➤ Il veille au bon fonctionnement du **système bancaire** en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (agrément), Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière (CCLRF) et Commission bancaire (contrôles et sanctions).

➤ Il conduit une **politique monétaire** visant à favoriser le développement économique dans les Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique par l'intermédiaire du **refinancement**, sous certaines conditions, des crédits en faveur des entreprises des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées et également par le biais de la modulation du régime des réserves obligatoires.

➤ Il joue un rôle d'**observatoire économique** permanent en réalisant des enquêtes d'opinions et des études périodiques sur les grands secteurs d'activité et en publiant notamment une lettre mensuelle et deux bulletins trimestriels de **conjoncture**. L'IEOM réalise également tous les ans un rapport annuel dressant le bilan **économique et financier** de chaque collectivité et établit la **balance des paiements** de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française (article 56 du titre 5 de la loi pour le développement économique des outre-mer - LODEOM).

➤ Il apporte ses services à la communauté bancaire, aux Pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers : **cotation, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques**. Il assure dans ce cadre l'exécution des transferts de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et la France métropolitaine. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de l'IEOM dans les livres du Trésor public, ce compte garantissant de manière illimitée la **convertibilité du F CFP en euro** et la liberté des transferts.

➤ Il s'assure, en liaison avec la Banque de France, de **la sécurité des moyens de paiement** et de la pertinence des normes applicables en la matière, en vertu de l'article 71 de la loi n°2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne.

➤ L'IEOM assure en Nouvelle-Calédonie dans ses locaux, le **secrétariat de la commission de surendettement** des particuliers depuis le 1^{er} avril 2007 (décret n°2007-43 du 10 janvier 2007). Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement soumis à la décision de la Commission. Sur le plan juridique, le dispositif légal et réglementaire, nécessaire au bon fonctionnement de la commission de surendettement, a été complété le 28 avril 2008 par une délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

➤ **Le dispositif de médiation du crédit** a été mis en place en Nouvelle-Calédonie en novembre 2008. Il est semblable à celui déployé en Métropole, la fonction de médiateur étant occupée par le directeur de l'agence de l'IEOM. Le dépôt d'un dossier se fait directement au travers de la plateforme internet élaborée pour la circonstance : <http://www.mediateurducredit.fr>

Les dispositions contenues à l'article 56 (Titre V) de **la loi pour le développement des outre-mer (LODEOM)** publiée au journal officiel du 28 mai 2009 concernent l'IEOM. Elles réaffirment les missions de l'Institut : en termes de **politique monétaire**, au niveau de la **sécurité et du bon fonctionnement** des systèmes de paiement ainsi que des systèmes de compensation, de règlement et de livraison des instruments financiers et pour l'établissement de **la balance des paiements** des territoires de la zone d'intervention.

La connaissance des réalités humaines et économiques des différentes collectivités de sa zone d'émission permet à l'IEOM d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et de constituer pour les Pouvoirs publics une force de proposition et de conseil au service du développement économique et social.

Annexe 5 : Lexique des principaux sigles mentionnés

AAI	Autorisation administrative d'importation
ADANC	Agence pour la desserte aérienne de Nouvelle-Calédonie
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
ADRAF	Agence de développement rural et d'aménagement foncier
AFBTP	Association de Formation du BTP
AFD	Agence française de développement
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAAPO	Coopérative agricole et aquacole des producteurs d'Ouvéa
CAFAT	Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCLRf	Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière
CDE	Calédonienne des eaux
CECEI	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
CES	Conseil économique et social
CET	Centre de technique d'enfouissement
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CMA	Chambre des métiers et de l'artisanat
CNCEP	Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CTME	Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie
DAVAR	Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DIMENC	Direction de l'industrie des mines et de l'énergie de la Nouvelle-Calédonie
DPASS	Direction provinciale d'action sanitaire et sociale
EEC	Electricité et eau de Calédonie
ENERCAL	Société néo-calédonienne d'énergie
ERPA	Etablissement de régulation des prix agricoles
FASSF	Fonds d'action sanitaire, sociale et familiale
FBF	Fédération bancaire française
FCME	Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie
FED	Fonds européen de développement
FEPNC	Fonds d'équipement et de promotion de la Nouvelle-Calédonie
FER	Fonds d'électrification rurale
FGIL	Fonds de garantie des îles Loyauté
FGMPE	Fonds de garantie bancaire pour micro-projets économiques
FGN	Fonds de garantie pour le développement de la Province Nord
FGPPP	Fonds de garantie des petits projets productifs
FIDES	Fonds d'investissement pour le développement économique et social

FME	Fonds pour la maîtrise de l'énergie
FSH	Fonds social de l'habitat
GEMINI	Société Gestion-Exploitation des mines de nickel
GFA	Groupement des fermes aquacoles
GIE	Groupement d'intérêt économique
ICAP	Institut calédonien de participation
ICPE	Installations classées pour le protection de l'environnement
IDC	Institut pour le Développement des Compétences (ex APE)
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
ISD	Installation de stockage des déchets
ISEE	Institut de la statistique et des études économiques
KNS	Koniambo nickel SAS
MKM	Mai-Kouaoua Mines
NCI	Nouvelle-Calédonie Initiative
NMC	Nickel mining company
OCEF	Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique
OGAF	Opérations groupées d'aménagement foncier
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OPT	Office des postes et télécommunications
PDTC	Plan de développement touristique concerté
PROMOSUD	Société de développement de la Province Sud
PTME	Programmes territoriaux de maîtrise de l'énergie
SCE	Société calédonienne des eaux
SEM	Société d'économie mixte
SHN	Société des hôtels de Nouméa
SIC	Société immobilière de Nouvelle-Calédonie
SIT	Service de l'inspection du travail
SLN	Société Le Nickel
SMCB	Société des mines de Cap-Bocage
SMGM	Société minière Georges Montagnat
SMIT	Service médical inter-entreprise du travail
SMN	Société des mines de Nakéty
SMP	Société minière de Poro
SMSP	Société minière du Sud Pacifique
SMT	Société des mines de la Tontouta
SNNC	Société du nickel de Nouvelle-Calédonie et de Corée
SODIL	Société de développement et d'investissement de la Province des îles Loyauté
SOFINOR	Société de financement et d'investissement de la Province Nord
SOPAC	Société des producteurs aquacoles calédoniens
SOPARIL	Société de prise de participation dans les PME PMI
SPMSC	Société de participation minière du sud calédonien
STCPI	Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPRAC	Unité de promotion et de sélection des races aquacoles de crevettes
VKP	Voh-Koné-Pouembout
ZAC	Zone d'aménagement concerté
ZEE	Zone économique exclusive

Annexe 6 : Liste des publications

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française

Rapport annuel du siège de l'IEOM

Rapport annuel sur la balance des paiements : Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Ces publications sont disponibles en ligne, gratuitement, sur le site www.ieom.fr

CEROM

Tableau de bord trimestriel

Les synthèses de CEROM

Les défis de la croissance calédonienne (*décembre 2008*)

L'économie polynésienne post C.E.P. une dépendance difficile à surmonter 1995-2003
(*décembre 2007*)

L'économie calédonienne en mouvement (*décembre 2005*)

Les Notes de l'Institut d'émission

Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer (*mars 2010*)

L'habitat et le développement urbain dans le Grand Nouméa : Constat & Enjeux (*déc. 2008*)

Le réescompte en Nouvelle-Calédonie et Polynésie Française (*juillet 2008*)

Les déterminants économiques du tourisme en Polynésie Française (*mars 2008*)

Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie (*janvier 2008*)

Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? (*déc. 2007*)

Croissance de la masse monétaire et inflation en Polynésie Française (*décembre 2007*)

Evolutions statutaires et institutionnelles de l'Outre-mer (*septembre 2007*)

Le marché de l'immobilier dans le Grand Nouméa (*août 2007*)

Le poids du secteur du bâtiment et des travaux publics en Nouvelle-Calédonie (*mai 2007*)

Les industries agroalimentaires en Polynésie Française (*février 2007*)

Les Notes expresses

N° 18 L'économie polynésienne en 2009 : des fondamentaux fragilisés (*mars 2010*)

N° 17 L'économie de Wallis et Futuna en 2009 : une baisse générale de l'activité (*mars 2010*)

N° 16 L'économie calédonienne en 2009 : une année de transition (*mars 2010*)

N° 15 L'évolution des prix en Nouvelle-Calédonie de 1995 à 2008 (*décembre 2009*)

N° 14 Balances des paiements 2008 (*octobre 2009*)

N° 13 Bilan du 1er semestre 2009 de l'économie calédonienne (*septembre 2009*)

N° 12 Les prix dans l'immobilier calédonien entre 2006 et 2008 (*septembre 2009*)

N° 11 Panorama de la Nouvelle-Calédonie (*juin 2009*)

N° 10 L'économie polynésienne en 2008 (*mars 2009*)

N° 9 Synthèse de la conjoncture économique de Wallis et Futuna en 2008 (*mars 2009*)

N° 8 L'économie calédonienne en 2008 (*mars 2009*)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Alvin APPLETON

Thierry BELTRAND

David CHATELAIN

Erica GERBIER

Marie-Hélène de LAZZERI

Lanwenn LE CORRE

Marie PHILIPPE

Pascal RICHER

Olivier SIMON

Directeur de la publication : M. Yves BARROUX
Responsable de la rédaction : M. Thierry BELTRAND
Editeur : IEOM
Imprimé par Artypo
Achevé d'imprimer : juin 2010 - Dépôt légal : juin 2010
Prix : 2 500 F CFP - ISSN 1635-2262

